

gazette
officielle
du **QUÉBEC**
O official
gazette

109^e ANNÉE
5 FÉVIER 1977
N^o 5



**AVIS
JURIDIQUES
PARTIE 1**

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

L'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «*proprio motu*» (Règlement 2, a. 2.24):

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission «*proprio motu*».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis.
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs			QPV — Québec transport public — voyageurs		
MPE — Montréal transport public — écoliers			QPE — Québec transport public — écoliers		
MPT — Montréal transport public — taxi			PQT — Québec transport public — taxi		
MCR — Montréal transport régulier — camionnage			QCR — Québec transport régulier — camionnage		
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage			QCS — Québec transport spécialisé — camionnage		
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage			QCV — Québec transport en vrac — camionnage		
ML — Montréal location			QL — Québec location		
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime			QSM — Québec transport spécialisé — maritime		
MSA — Montréal transport spécialisé aérien			QSA — Québec transport spécialisé — aérien		
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire			QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire		

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-19064
M-206886-001-P-1
WATIER, NICOLE
1085, Suzanne
Mascouche (Qué.)

Attendu que, le 30 mars 1976, la Commission rendait la décision MPT-9895 dans le dossier M-206886-D-001 autorisant l'intimée à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire, du transport dans la région de Mascouche, 06-6208-VT, comprenant Mascouche;

Attendu que, par lettre en date du 8 novembre 1976, le Bureau des véhicules-automobiles avisait la Commission que l'intimée n'avait aucun véhicule immatriculé;

Attendu que l'intimée n'a pas mis son véhicule-taxi en service pendant une période de 30 jours consécutifs.

Considérant l'article 6.57 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Considérant que l'intimée n'a pas fourni le service de transport par véhicule-taxi que son permis l'obligeait à fournir.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

annuler le permis M-206886-D-001 détenu par l'intimée ou rendre toute décision appropriée.

Rôle Q-10666
Q-501926-P-001
LÉONARD SIMONEAU
C. P. 61
Rivière-Portneuf
(Saguenay) (Qué.)

Attendu que l'intimé est actuellement détenteur d'un permis de camionnage en vrac de catégorie Artisan dont la délivrance lui fut autorisée par la décision no QCV-4820;

Attendu que l'intimé est également détenteur de deux autres permis de camionnage en vrac de catégorie Entrepreneur dont la délivrance lui fut autorisée par les décisions QCV-5465, QCV-5466 et QCV-6773;

Attendu que l'intimé n'a pas donné avis de changement de statut;

Considérant qu'un camionneur artisan ne peut posséder qu'un camion qu'il conduit lui-même pour faire du camionnage en vrac;

Considérant les dispositions de l'article 12.1 *c* et *d* du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision no QCV-4820;
2. remplacer dans ladite décision la catégorie Artisan par la catégorie Entrepreneur; ou
3. rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que l'intimé détient actuellement deux permis de camionnage en vrac de catégorie Artisan dont la délivrance lui fut autorisée par les décisions no QCV-162 et QCV-5464;

Attendu que l'intimé n'a pas donné avis de changement de statut;

Considérant qu'un camionneur artisan ne peut posséder qu'un camion qu'il conduit lui-même et qu'il utilise pour faire du camionnage en vrac;

Considérant les dispositions de l'article 12.1 *c* et *d* du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser les décisions nos QCV-162 et QCV-5464;
2. remplacer dans lesdites décisions la catégorie Artisan par la catégorie Entrepreneur; ou
3. rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que l'intimé détient actuellement un permis de camionnage en vrac no Q-504129-D-001 dont la délivrance lui fut autorisée par la décision QCV-6910 du 2 avril 1976;

Attendu que l'intimé détient également, en société et sous les nom et raison sociale de « Gilbert Brière et Fils Eng. », six (6) autres permis de camionnage en vrac portant les numéros Q-500120-D-001 à D-006;

Attendu qu'il appert du dossier, et plus spécifiquement de la déclaration de raison sociale produite avec la requête, qu'il était de l'intention de l'intimé d'obtenir sous les nom et raison sociale de « Gilbert Brière et Fils Eng. » son permis dont la délivrance fut autorisée à Gilbert Brière sous le numéro Q-504129-D-001;

Attendu de plus qu'après vérification, il appert que les immatriculations des véhicules de l'intimé sont toutes au nom de Gilbert Brière et Fils Eng.;

Attendu qu'il serait opportun de régulariser cette situation de façon à rendre le tout conforme au dossier;

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser la décision QCV-6910;
2. corriger le nom de l'intimé pour Gilbert Brière et Fils Eng.;
3. remplacer le numéro de dossier et/ou de permis Q-504129 par Q-500120-D-007; ou
4. rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-10667
Q-501900-P-001
RÉMY PERREAULT
C. P. 35
Sault-aux-Moutons
(Saguenay) (Qué.)

Rôle Q-10668
Q-504129-P-001
GILBERT BRIÈRE
70, rue Richard
Village Jacques-Cartier
(Portneuf) (Qué.)

66862-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-17136
24030-V-D-2
TRANSPORT R. BLAIN ENR.
(Blain, Roméo)
4478 est. rue Ste-Catherine
Montréal (Qué.)

Location à long terme:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de louer le véhicule suivant:

Camion Ford 1975.
Série N61EVX 25356
Immatriculation: FZ-13811

de la compagnie Richler Leasing Corporation, permis 346-DYV.

Cette location à long terme est d'une durée de trente-six (36) mois, se terminant le 30 novembre 1978.

Rôle M-18231
1175-DYV-D-2

DEEBANK MOTORS LEASING

(Deebank, Charles S.)
55 Pitt Street, Cornwall (Ontario)
Au Québec:
387, St-James Street
Gatineau (Qué.)
J8P 3N8

Le requérant désire être autorisé par la Commission des transports du Québec à fournir le service suivant:

Louer à long terme (pour un an et plus) des véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques, fourgons), pour le service du grand public.

Louer à court terme, des véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques, fourgons), pour le service du grand public, au 387, St-James, Gatineau (Qué.)

Restriction:

Le requérant ne sera pas autorisé à louer des véhicules de type citerne.

The applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following service:

To lease on a long term bases (one year and more), commercial and delivery vehicles (trucks, tractors, trailers, semi-trailers, vans) for the public in general.

To lease on a short term bases, commercial and delivery vehicles (trucks, tractors, trailers, semi-trailers, vans), for the public in general, at 387 St-James Street, Gatineau, P.Q.

Restriction:

The applicant will not be authorized to lease tanks vehicles.

N.B.: Cette publication remplace celle parue dans la *G.O.Q.*, no 48, du 27-11-76, à la page 8977.

Rôle M-18514
30004-D-230-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)
M9W 1H8

On demande que les modifications suivantes prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce en vrac no 600, C.T.Q. no 3235

Augmentation aux règles suivantes:

Règle 10: Boyau supplémentaire:

Section B) Un supplément de \$40 est imposé lorsqu'un transporteur doit envoyer porter un boyau supplémentaire par camion de service à un point de destination et que le trajet que ce camion doit parcourir n'excède pas quarante (40) milles, aller et retour. Pour chaque déplacement excédant 20 milles à l'aller, le prix exigé s'établit comme suit: \$40 pour les 20 premiers milles dans une même direction plus 45¢ le mille pour chaque mille supplémentaire parcouru. La distance est établie d'après le trajet le plus court entre le terminus du transporteur et son point de destination.

Règle 90: Annulation ou suspension des demandes de transfert:

Lorsqu'une demande de transport est annulée ou suspendue, l'annulation ou la suspension doit se faire avant que l'équipement ne quitte le terminus ou le garage, faute de quoi des frais sont exigibles au taux de \$30 l'heure ou fraction d'heure, sous la réserve de frais minimaux de \$60 dans un rayon de 30 milles. Des frais de 90¢ le mille sont exigibles pour tout trajet parcouru au-delà d'un rayon de 30 milles du point d'origine, et retour. Les frais de route doivent être basés sur la distance parcourue depuis le départ du terminus du transporteur jusqu'au retour à ce point.

Règle 130: Livraison les samedis, dimanches et jours fériés:

Section A) Lorsque l'expéditeur ou le destinataire exigent qu'une livraison ou un transport soient effectués un samedi, un dimanche ou un jour férié, des frais de \$66 par homme, par véhicule, sont imposés en sus de tous autres taux et frais légalement exigibles. Lorsque les taux horaires s'appliquent, on doit se reporter à la règle 140 du présent tarif.

Règle 140: Stationnement:

Section A) Des frais de chargement, ou de déchargement, selon le cas, sont imputés lorsque le temps employé à effectuer l'opération dépasse les délais n'entraînant aucuns frais, et que ce dépassement n'est pas attribuable directement à une panne de l'équipement du transporteur, ni à une erreur de la part de son personnel. Le montant à payer s'établit comme suit:

Délais n'entraînant aucuns frais

2 heures

Dépassement: frais exigibles

\$23 l'heure

Section B) Des droits de stationnement sont exigibles lorsqu'il y a dépassement des délais de chargement ou le déchargement n'entraînant aucun frais, que ce dépassement est attribuable au destinataire ou à l'expéditeur et qu'il est indépendant de la volonté du transporteur.

Ces droits sont établis sur la base \$5.75 par période de quinze (15) minutes, et, à moins de stipulation contraire, sont à la charge de la partie responsable du retard.

Règle 170: Taux horaires:

	<i>Essieux en tandem</i>	<i>Train de remorques</i>
Les 8 premières heures	\$254.00	\$296.00
Pour chaque heures au delà de 8 heures	31.75	26.50

	Esieux en tandem	Train de remorques
Les samedis, dimanches et jours fériés:		
Les 8 premières heures	320.00	362.00
Pour chaque heure au delà de 8 heures	40.00	45.25

Règle 210: Pompes et compresseurs:

Sauf stipulation contraire, le transporteur doit, à la demande de l'expéditeur ou du destinataire faite avant l'expédition, fournir une pompe ou un compresseur si un tel dispositif est disponible. Pour chaque chargement ou déchargement complet effectué à l'aide de cet équipement les frais exigibles sont de 5¢ le cent livres, le minimum exigible étant de \$25. S'il est nécessaire d'utiliser une pompe en acier inoxydable, les frais sont de 7¢ le cent livres. Pour chaque chargement ou déchargement complet effectué à l'aide de cet équipement, le minimum exigible est de \$35.

Règle 240: Mise en place des remorques:

Section B) Lorsqu'une remorque est mise en place au point de chargement ou de déchargement, ou lorsqu'un tracteur est envoyé pour déplacer une remorque ou la remettre en place au point de chargement ou de déchargement, les frais imposés sont de \$30 l'heure ou fraction d'heure (sous la réserve d'un minimum de \$60), dans un rayon de 30 milles. Le temps doit être calculé à compter du moment où la remorque ou le tracteur quitte le terminus du transporteur jusqu'à son retour au terminus. Des frais de 90¢ le mille sont exigés pour le trajet parcouru au-delà d'un rayon de 30 milles du point d'origine, et de retour. Les frais de route doivent être basés sur la distance parcourue depuis le terminus du transporteur jusqu'à son retour à ce même terminus.

Règle 250: Fourniture de vapeur:

Section A) Lorsqu'il y a fourniture de vapeur à l'un des terminus du transporteur, sur le parcours direct arrivant au point de destination, des frais sont imputés sur la base de \$20 l'heure.

Règle 260: Arrêt en transit pour fins de chargement ou de déchargement partiels:

Section A) Lorsque les opérations de chargement et de déchargement se font, l'une ou l'autre ou toutes deux, en partie à plus d'un point et que ces points de chargement ou de déchargement, selon le cas, sont situés, respectivement, dans les limites légales d'une même municipalité, le taux appréciable est celui qui est fixé pour le transport effectué entre le point d'origine et le point de destination, tel qu'il est prévu aux présentes, sous la réserve du poids minimal applicable ou du poids réel de l'expédition entière, si ce dernier est plus élevé. En outre, un supplément de \$35 est imputé pour chaque escale de chargement après la première, ainsi qu'un supplément de \$35 pour chaque escale de déchargement après la première.

Section B) Lorsque les opérations de chargement et de déchargement se font, l'une ou l'autre ou toutes deux, en partie à plus d'un point et que ces points de chargement, ou de déchargement, selon le cas, ne sont pas tous situés, respectivement, dans les limites légales d'une même municipalité, le taux applicable (suivant le tableau des taux milliaires) s'établit en fonction de la distance parcourue depuis le point d'origine jusqu'au dernier point de destination, en passant par les points d'arrêt, sous la réserve du poids minimal applicable, ou du poids réel de l'expédition entière, si ce dernier est plus élevé. Sont exigibles, en outre, un supplément de \$35 pour chaque escale de chargement après la première, et un supplément de \$35 pour chaque escale de déchargement après la première.

Section F) Lorsque le chargement partiel effectué à un ou à plusieurs desdits points de chargement supplémentaires nécessite plus de 90 minutes, des frais sont imputés sur la base de \$23 l'heure ou fraction d'heure. De même, le temps en sus de 90 minutes employé à décharger à chaque point de déchargement supplémentaire comporte des frais établis sur la base de \$23 l'heure ou fraction d'heure. Le temps employé à charger au premier point de chargement et, le temps employé à décharger au point de destination finale sont assujettis aux règles relatives au stationnement.

Majoration de 8 pour cent aux numéros suivant: 500, 530, 550 et 1000.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Bulk commodity tariff No. 600, Q.T.C. No. 3235

Increase rules as follows:

Rule 10: Additional hose:

Section (B) When necessary for carrier to dispatch a service truck with additional hose to a destination not exceeding forty (40) miles per round trip, an additional charge of \$40 will be assessed. Any trip in excess of 20 miles one way, the charge assessed is as follows: \$40 will be assessed. Any trip in excess of 20 miles one way the charge assessed is as follows: \$40 for first 20 miles one way plus 45¢ per mile for each additional mile travelled. Mileage to be calculated over the shortest practical route between carrier's terminal and destination.

Rule 90: Cancellation or suspension of orders:

When an order is placed for transportation and later cancelled, or suspended, suspension or cancellation must be made before the equipment leaves its terminal or garage, otherwise charges will be assessed at the rate of \$30 per hour or fraction thereof, subject to a minimum charge of \$60 within a 30 mile radius. There will be a charge of 90¢ per mile for any distance over a 30 mile radius from point of origin and return. The charges for mileage are to be computed from the carrier's terminal, and return to the carrier's terminal.

Rule 130: Delivery service - Saturdays, Sundays and-or Holidays:

Section (A) When a shipper or consignee requests pick-up and-or delivery and-or transportation services on or through a Saturday, Sunday and-or Holiday, a charge of \$66 per man per vehicle will be assessed in addition to all other lawfully applicable rates and charges. On traffic subject to hourly rates, see Rule No. 140 of this tariff.

Rule 140: Detention of equipment:

Section (A) Any time in addition to "free time" consumed in the course of loading or unloading, not directly traceable to failure of the carrier's own equipment or to some error on the part of the carrier's personnel, will be charged as follows:

Hours of "free time" allowed
2 hours

Charges per hour
\$23

Section (B) Time consumed by delays caused by shipper or consignee, beyond carrier's control in excess of free time allowed for loading or unloading, will be computed and detention charged on the basis of \$5.75 for each fifteen (15) minutes. Unless otherwise specified, charges shall be billed to the party responsible for the delay.

Rule 170: Hourly rates:

	Tandem	Train
First 8 hours	\$254.00	\$296.00
All hours over 8 hours:		
Charge per hour	31.75	26.50
Saturdays, Sundays and Holidays:		
First 8 hours	320.00	362.00
All hours over 8 hours:		
Charge per hour	40.00	45.25

Rule 210: Pumping and compressor equipment:

Except as otherwise provided, carrier will, upon request of consignor, or consignee, prior to shipment, furnish pumping or compressor equipment, if available. There will be a charge of 5¢ per cwt. For each total loading or total unloading by such equipment, minimum \$25. If a stainless steel pump is required, the charge will be 7¢ per cwt. for each total loading or total unloading by such equipment, minimum \$35.

Rule 240: Spotting trailers:

Section (B) When a trailer is spotted at either the loading or unloading site of when a tractor is dispatched to move a trailer or re-spot same at the loading or unloading site, there will be a charge of \$30 per hour or fraction thereof (subject to a minimum of \$60 within a 30 mile radius. The time is to be computed from the time the trailer or tractor leaves the carrier's terminal to the time until it returns to the terminal. There will be a charge of 90¢ per mile for any distance over a 30 mile radius from point of origin and return. The charges for mileage are to be computed from the carrier's terminal and return to the carrier's terminal.

Rule 250: Steaming service:

Section (A) When steam is supplied at one of the carrier's terminals on the direct route to destination, a steaming charge shall be assessed on the basis of \$20 per hour.

Rule 260: Stopping in transit for partial loading or unloading:

Section (A) If the shipment is partially loaded at more than one place or loading and/or partially discharged at more than one place of unloading and if such places of loading are included within the legal limits of a single municipality and if such places of unloading are all located within the legal limits of a single municipality, the applicable rate shall be that between the point of origin and destination, as provided herein, subject to the applicable minimum weight, or actual weight when greater, of the entire shipment, and there will be an additional charge of \$35 for each loading stop after the first loading stop, and an additional charge of \$35 for each unloading stop after the first unloading stop.

Section (B) If the shipment is partially loaded at more than one place of loading and/or partially discharged at more than one place of unloading and if such places of loading are not included within the legal limits of a single municipality or if such places of unloading are not all included within the legal limits of a single municipality, the applicable rate will be that provided in the Mileage Rate Table for the mileage from origin to final destination point via stop-off points, subject to the applicable minimum weight, or actual weight when greater of the entire shipment, and there will be an additional charge of \$35 for each loading stop, after the first loading stop, and an additional charge of \$35 for each unloading stop, after the first unloading stop.

Section (F) Any time in addition of 90 minutes consumed in the course of partial loading at such additional loading point or points, shall be charged for at the rate of \$23 per hour or fraction thereof, and any time in addition to 90 minutes consumed in the course of unloading at each additional unloading point or points, shall be charged for at the rate of \$23 per hour or fraction thereof. Loading time at original loading point and unloading time at final destination shall be governed by the "Detention of Equipment" Rules.

Increase the following items by 8%. Items 500, 530, 550 and 1000.

Rôle M-18744
25609-V-D-1

ASHLINE TRUCKING, INC.

14, Beech Street
Corinth, New York 12822
U.S.A.
Au Québec:

a/s **Me JEAN-JACQUES CROTEAU**
2197 est, rue Sherbrooke
Montréal (Qué.) H2K 1C9

Nouvelle demande:

La requérante désire obtenir de la Commission des transports du Québec le droit de fournir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -

Depuis la frontière Québec-États-Unis (tous points d'entrée dans les États suivants: New York, Vermont, New-Hampshire) jusqu'à Montréal et jusqu'à tous points situés dans un rayon de 250 milles de ladite ville, pour le transport de bois brut ou dégrossi dans des remorques à plate-forme. (Origine des marchandises: points situés dans les États suivants: New York, Vermont, New Hampshire et Massachusetts, E.-U.).

New request:

The applicant wishes to obtain of the Québec Transport Commission the right to give the following service:

Restricted trucking - long distance - restricted route - irregular -

From the Québec-United States border (all ports of entry into the States of New York, Vermont, New-Hampshire) to Montreal and all points situated within a radius of 250 miles of the said city, for the transportation of rough and dressed lumber on flatbed trailers. (Origin of the goods: points in the States of New York, Vermont New Hampshire and Massachusetts, U.S.A.).

Augmentation de tarifs d'environ 12%.
Voir annexe.

Rôle M-18795
16093-V-D-1-TF
**NATIONAL TRAILER CONVOY
OF CANADA LTD.**
119, rue Labrosse
Pointe-Claire (Qué.)
H9R 1A3

TAUX EN CENTS L'UNITE-MILLE

Dépas- sant	Ne dépas- sant pas	Ne dépassant pas dix pieds		Dépassant 10 pi à 12'6"		14 pieds	
		Col. 1 neuves	Col. 2 usagées	Col. 1 neuves	Col. 2 usagées	Col. 1 neuves	Col. 2 usagées
0	59	\$0.90	\$1.00	\$0.91	\$1.01	\$1.25	\$1.50
60	64	0.90	1.00	0.93	1.06	1.25	1.50
65	—	0.90	1.00	1.00	1.10	1.25	1.50

Note 1 à note 9: même chose.

TAUX EN DOLLARS ET EN CENTS PAR ROULOTTE OU SECTION DE CONSTRUCTION

Distance (en milles)	Ne dépassant pas 10 pieds		Dépassant 10 pieds — Ne dépassant pas 12'6"		14 pieds	
	Neuves	Usagées	Neuves	Usagées	Neuves	Usagées
0 — 25	\$ 55	\$ 70	\$ 70	\$ 95	\$110	\$143
25 — 50	75	90	90	115	140	182
50 — 75	95	105	105	130	170	221
75 — 100	110	130	130	150	200	260

Pour les déplacements de 100 milles ou plus, voir le tarif par mille.

Frais minimums: les mêmes.

Note 1 à 4: même chose.

Troisième page 14 révisée — annule la deuxième

Supplément à la page 14 du tarif no 4 établi le 1er mai 1973

Tarif no 135

Taux applicables au transport, par chargements complets, de roulottes, camionnettes de camping et constructions.

Les taux suivants, exprimés en cents par mille, s'appliquent aux roulottes, maisons mobiles, camionnettes de camping, constructions et sections de constructions, montées sur châssis sur roues, placées soit dans les camions, soit sur les remorques ou semi-remorques du transporteur. L'expression « chargement complet », telle qu'on l'utilise ici, désigne un camion, un attelage camion-remorque ou un attelage comportant un tracteur et une semi-remorque, chargé à capacité visible ou à quantité minimale, en prenant la moindre de ces deux quantités. Le chargement transporté ne doit en aucun cas donner lieu à un dépassement des limites fixées par les lois des provinces, quant au poids, à la hauteur, à la longueur ou à la largeur du véhicule en charge, qu'il s'agisse d'un camion, d'une remorque, d'une semi-remorque, ou d'une combinaison de ces véhicules. Les remorques de voyage, camionnettes de camping, etc., même emballées, ne doivent pas être empilées.

Taux applicables au transport de remorques et autres objets par chargements complets (sous réserve du numéro 140).

<i>Par chargement complet</i>	<i>Taux en cents par mille</i>
Transport sur remorque à un seul niveau	\$0.90
Transport sur remorque à double niveau	1.05
Transport sur remorque à plusieurs niveaux	1.15

Note: Ces taux s'appliquent seulement aux remorques ou autres objets désignés ci-dessus et n'excédant pas 8 pieds et six pouces (8'6") de largeur. Lorsque la largeur dépasse 8 pieds et 6 pouces (8'6") mais ne dépasse pas 10 pieds et 6 pouces (10'6"), des frais supplémentaires de six cents (6¢) le mille sont imputés. Lorsque la largeur dépasse 10 pieds et 6 pouces (10'6"), des frais supplémentaires de douze cents (12¢) le mille sont imputés.

Note: Les frais supplémentaires suivants s'appliquent pour le changement et le déchargement:

Remorque à un seul niveau:	\$10
Remorque à double niveau:	20
Remorque à plusieurs niveaux:	30

Page 12 du tarif no 4 déposé le 1er mai 1973.

Article no 120

Taux applicable au transport de retour des chariots:

Les chariots (tels qu'ils sont décrits au numéro 35 et/ou les châssis des roulottes ou sections de constructions doivent être retournés à leur point d'origine, à la convenance du transporteur. Les frais sont les suivants (sous réserve du tarif no 125) (voir les notes):

<i>Longueur en pieds</i>		<i>La largeur ne doit pas dépasser 12 pieds (12')</i>
<i>Dépassant</i>	<i>Ne dépassant pas</i>	<i>Taux en cents l'unité/mille</i>
0	50	20
50	70	30

Note: Unité signifie un chariot ou un châssis complet.

Note 2: Lorsque seuls les essieux sont retournés au point d'origine, les frais sont fixés à deux cents (2¢) le mille pour chaque essieu.

Article no 125

Frais minimums:

Les frais minimums (applicables seulement lorsque mentionnés explicitement). Sauf lorsqu'il est prévu autrement, les frais minimums applicables au transport de retour des chariots sont les suivants:

Taux en dollars et en cents, par roulotte ou par châssis.

<i>Distance (en milles)</i>		<i>Longueur en pieds</i>	
<i>Dépas-</i>	<i>Ne dépas-</i>	<i>Ne dépassant pas</i>	<i>Dépassant 50 pieds —</i>
<i>sant</i>	<i>sant pas</i>	<i>50 pieds</i>	<i>ne dépassant pas 70 pieds</i>
0	100	\$25	\$40
100	200	35	50
200	300	40	60

RATES IN CENTS PER MILE PER UNIT

Over	Not over	Not over 10 feet		Over 10 feet to 12'6"		14 feet	
		col. 1 new	col. 2 used	col. 1 new	col. 2 used	col. 1 new	col. 2 used
0	59	\$0.90	\$1.00	\$0.91	\$1.01	\$1.25	\$1.50
60	64	0.90	1.00	0.93	1.06	1.25	1.50
65	—	0.90	1.00	1.00	1.10	1.25	1.50

Note 1 to note 9: Same.

RATES IN DOLLARS AND CENTS PER TRAILER OR SECTION OF BUILDING

Distance (in miles)	Not over 10 feet		Over 10 feet — Not over 12'6"		14 feet	
	New	Used	New	Used	New	Used
0 — 25	\$ 55	\$ 70	\$ 70	\$ 95	\$110	\$143
25 — 50	75	90	90	115	140	182
50 — 75	95	105	105	130	170	221
75 — 100	110	130	130	150	200	260

For moves of 100 miles or more, see the tariff per mile.

Minimum charges: Same.

Note 1 to note 4: Same.

3rd revised page 14 cancels second

Supplement for page 14 of tariff 4 filed May 1, 1973

Item No. 135

Rates for the transportation of trailers, campers and buildings in truckload service.

The following rates in cents per mile apply on trailers, mobile homes, campers, buildings and buildings in sections, mounted on wheeled undercarriages, loaded in or on carrier's trucks, trailers, or semi-trailers, in truckload service. The term "truckload" as applied herein means the loading of a truck, a truck and trailer, or a tractor and semi-trailer to its full visible capacity or minimum quantity, whichever is the lower (lesser) quantity, provided that in no event shall a truckload include any quantity in excess of any capacity or quantity which by reason of weight, height, length or width of carriers laden truck, trailers, semi-trailers or combination thereof cannot be transported in accordance with the laws of the Provinces Travel trailers, campers, etc. even though erated cannot be stacked.

Rates for the transportation of trailers and other articles in truckload service (Subject to item No. 140)

For a Truckload	Rate in Cents Per Mile
Transported on single level trailer	\$0.90
Transported on double level trailer	1.05
Transported on multi-level trailer	1.15

Note: Applies only on trailers or other articles named herein not exceeding 8 feet 6 inches (8'6") in width. Where the width exceeds 8 feet 6 inches (8'6") but not over 10 feet 6 inches (10'6"), an additional six cents (6¢) per mile will be assessed. Where the width exceeds 10 feet 6 inches (10'6"), an additional twelve cents (12¢) per mile will be assessed.

Note: The following additional charges will apply for loading and unloading:

Single level:	\$10
Double level:	20
Multi level:	30

Page 12 of filed tariff No. 4 filed May 1, 1973.

Item No. 120

Rates for the return transportation of undercarriages:

Undercarriages (as described in Item 35 and/or frames of trailers or section of building will be returned to original origin at carrier's convenience for the following charges. (Subject to item No. 125). (see notes):

Length in Feet		Width Not to Exceed Twelve Feet (12')
Over	Not over	Rate in Cents Per Mile Per Unit
0	50	20
50	70	30

Note 1: Unit means one complete undercarriage and/or frame.

Note 2: Where only the axles are returned to original origin, the charge will be two cents (2¢) per mile per axle.

Item No. 125

Minimum charges:

Minimum charges (applicable only where specific reference is made hereto). Except as otherwise provided, the minimum charges for the return transportation of undercarriages shall be:

RATE IN DOLLARS AND CENTS PER TRAILER AND/OR FRAME

Distance (In Miles)		Length in Feet	
Over	Not Over	Not Over 50 Feet	Over 50 Feet — Not Over 70 Feet
		0	100
100	200	35	50
200	300	40	60

Rôle M-18797

30007-D-59-TF

**SOUTHERN MOTOR CARRIERS
RATE CONFERENCE**

1307 Peachtree St., NE
Atlanta, GA 30309

Supplément 49 au tarif 319-C comportant des taux forfaitaires de classe et d'espèce (Sud des Etats-Unis-Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, s'appliquant entre des points situés dans le sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec (Canada), d'autre part.

Modification des dispositions réglementaires:

Le numéro 535 (dates d'expiration) a été modifié en y enlevant toute mention du numéro 5285.

Au numéro 5350, un taux d'espèce réduit a été établi pour le transport de papier journal, depuis Beaupré (Qué.) jusqu'à Danville (Va.).

Supplement 49 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.-Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, applying between points in Southern United States, on the one hand and points in the Province of Québec, Canada, on the other hand.

Modification of governing provisions:

Item 535 (expiration dates), amended by removing therefrom all reference to item 5285.

Establish reduced commodity rates on paper, newsprint, from Beaupré, Québec, to Danville, Va., in Item 5350.

Rôle M-18849
M-507367-D-001

MELCHER, HARRY H.

Bingham
Maine, U.S.A.
Place d'affaires:

J.G. JACQUES INC.

St-Romain
(Frontenac) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis d'exploitation extraprovinciale pour le transport de marchandises en vrac.

The applicant requests from the Québec Transport Commission, an extra-provincial permit to transport bulk material.

Rôle M-18850
M-507368-D-001

MELCHER, MICHAEL A.

Bingham
Maine, U.S.A.
Place d'affaires:

J.G. JACQUES INC.

St-Romain
(Frontenac) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis d'exploitation extraprovinciale pour le transport de marchandises en vrac.

The applicant requests from the Québec Transport Commission an extra-provincial permit to transport bulk material.

Rôle M-18961
8123-V-D-14

**JOHN N. BROCKLESBY
TRANSPORT LIMITED**

11,175 Parkway,
Montréal (Qué.)
H1J 1S2

Modification de clauses:

La requérante John N. Brocklesby Transport Ltd., permis no 8123-V, est détentrice des clauses *e*, *f* et *j* suivantes:

- e*) Transport restreint - longue distance - rayon - irrégulier -
- e*) Depuis Montréal et toutes localités situées dans un rayon de trente (30) milles de cette ville à la frontière Québec-Ontario, et retour (points d'entrée: Hull, Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune).
- f*) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - fardiers et remorques à timon -
- f*) Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-États-Unis, et retour (tous points d'entrée); destination ou provenance des marchandises: points situés dans les États américains suivants: Maine, New Hampshire, Vermont, Connecticut, Rhode Island et New York.
- j*) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier - fardiers et équipements spéciaux -
- j*) Depuis Montréal et Saint-Eustache jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée), et retour avec la marchandise endommagée ou refusée; destination: toutes les provinces maritimes: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Ile-du-Prince-Édouard.

Conditions et restrictions aux clauses *e*, *f* et *j*:

En vertu des clauses *e*, *f* et *j*, la détentrice est autorisée à faire le transport d'objets qui, de par leur nature, volume, poids ou forme, requièrent l'utilisation de véhicules spéciaux tels que fardiers, remorques à timon, ainsi que le transport de matériel et de fournitures d'entrepreneurs se rattachant auxdits objets, lorsque le transport de ces matériel et fournitures survient accessoirement au transport des objets mentionnés précédemment, et que les deux transports coïncident; aussi pour le transport par camion, tracteur et remorque, d'objets qui, en raison de leur nature, forme, poids ou dimensions, requièrent une rampe ou un dispositif spécial de blocage non fourni ordinairement par le détenteur d'un permis de transport général, ces objets n'étant pas normalement transportés par un tel détenteur; mais dans tous les cas, le détenteur de ce permis est dans l'obligation de prouver, à la satisfaction de la Commission, que le transport desdits objets n'est pas normalement effectué par le détenteur d'un permis de transport général et que la rampe ou le dispositif spécial de blocage requis ne sont pas fournis ordinairement par l'entreprise qui exploite un service de transport général.

Droit supplémentaire à la clause *j*:

A la clause *j*, la détentrice est également autorisée à faire le transport de pièces de béton précontraint et préfabriqué, par fardiers, remorques conventionnelles, remorques chevalets, remorques télescopiques et autres équipements spéciaux.

- e*) *Restricted trucking - long distance - radius - irregular -*
- e*) *From Montreal and all localities situated within a radius of thirty (30) miles from the said City of Montreal to the Québec-Ontario border, and return (ports of entry: Hull, Rivière-Beaudette and Pointe-Fortune).*
- f*) *Restricted trucking - long distance - restricted route - irregular - float and pole units -*
- f*) *From Montreal to the Québec-United States border, and return (all ports of entry); destination or origin in the United States: Points in the States of Maine, New Hampshire, Vermont, Connecticut, Rhode Island and New York.*

j) *Restricted trucking - long distance - restricted route - irregular - float and special equipment -*

j) *From Montreal and St-Eustache to the Québec-New Brunswick border (all ports of entry), and return with damaged or refuses materials; destination: all Maritime Provinces: N.B., N.S. and P.E.I.*

Conditions and restrictions to clauses e, f and j:

Under clauses e, f and j, the permit holder is authorized to transport commodities and merchandise, the transportation of which, because of their nature, size, weight or shape, requires the use of special equipment such as floats and pole trailers, and also related contractor's equipment, material and supplies when the transportation is incidental to and coincidental with the transportation of commodities and merchandise which by reason of their nature, size, weight or shape, require special transportation equipment such as floats and pole trailers. And for the transportation by truck, tractor and trailer units, of commodities and merchandise which, by reason of their nature, shape, weight or size, require special railing or blocking not customarily provided by an operator of general trucking permit, and which merchandise or commodities are not normally transported by an operator of a general route permit; but in all cases, it will be the obligation of the holder of this permit to prove, to the satisfaction of the Commission, that the commodities transported are not normally transported by an holder of a general trucking permit, and that the special railing or blocking required are not customarily provided by operators giving a general trucking service.

Additional right to clause j:

In clause j, for the transportation of pre-stressed and pre-cast concrete sections by floats, trailers, frame trailers, pole trailers, trombones or other specialized equipment.

demande que lesdites clauses soient modifiées pour se lire comme suit:

e) *Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -*

e) *De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Ontario, et retour, tous ports d'entrée, pour desservir les points autorisés dans la province d'Ontario.*

f) *Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -*

f) *De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-États-Unis, et retour, tous ports d'entrée, pour desservir tous les points autorisés aux États-Unis.*

j) *Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier -*

j) *De tous les points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick, et retour, tous ports d'entrée, pour desservir les points autorisés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.*

a) *Par les présentes clauses, la détentrice est autorisée à faire le transport d'objets et de marchandises qui, de par leur nature, pesanteur, forme ou volume, requièrent l'utilisation de véhicules spécialisés tel que fardiers, remorques à timon, remorques-chevalets, remorques télescopiques, remorques auto-commande. A l'occasion de ce service, la détentrice est aussi autorisée à utiliser des camions ou remorques ordinaires ou conventionnels pour transporter des pièces ou objets accessoires à ceux transportés par équipements spécialisés.*

b) *La détentrice est également autorisée à utiliser des camions et remorques ordinaires ou conventionnels lorsque la nature, pesanteur, forme ou le volume des objets et marchandises à transporter requièrent qu'ils soient chargés méthodiquement et fixés à bord du véhicule afin d'en assurer la protection et la sécurité ou lorsqu'il est nécessaire d'utiliser des appareils de levage ou de manutention, moyens que ne fournissent généralement pas les transporteurs de marchandises générales.*

Droit additionnel à la clause j:

La détentrice est également autorisée à faire le transport de pièces de béton précontraint ou préfabriqué tant par remorques ordinaires ou conventionnelles que par équipements spécialisés tel que fardiers, remorques à timon, remorques-chevalets, remorques télescopiques et remorques auto-commande.

Rôle M-18980
655-V-D-2

JIM LYNN TRANSPORT INC.
1905, rue Roy, Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

Transfert complet:

La requérante-venderesse:

Jim Lynn Transport Inc.
1905, rue Roy, Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.)

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transfert de son permis 655-V en faveur de:

La requérante-acquéreur:
 Transport Jim Lynn (1976) Inc.
 1905, rue Roy, Sherbrooke
 (Sherbrooke) (Qué.)

Le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2C et de l'article 36 de la Loi des transports.

Distribution des actions de la requérante-acquéreur:

Desmarais, Jérôme, président	999 actions ordinaires
Gendron, Gérard, vice-président	1 action ordinaire
Moore, Jimmy, secrétaire	1 action ordinaire

Teneur du permis 655-V:

- a) Transport général - service local -
 - a) Dans Sherbrooke et toutes localités situées à une distance n'excédant pas 5 milles des limites de ladite ville.
 - b) Transport général - longue distance - rayon -
 - b) Depuis Sherbrooke jusqu'à toutes localités situées à une distance n'excédant pas 30 milles des limites de ladite ville, et retour.
 - c) Transport général - longue distance - route restreinte -
 - c) Depuis Lennoxville, Sherbrooke, Magog, Waterloo et Granby jusqu'à Montréal, et retour.
 - d) Transport général - longue distance - rayon -
 - d) Depuis Sherbrooke jusqu'à tout autre endroit dans la province de Québec, pour le transport de marchandises appartenant à un même expéditeur lors de chaque déplacement.
 - e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 - e) Depuis Sherbrooke jusqu'à Lennoxville, Bromptonville, Waterville, Waterloo, Eastman, Magog, Greenlay, Windsor, Asbestos, Bedford, Cowansville, East Angus, Frelighsburg, Knowlton, Melbourne, Richmond, Stanbridge East, West Shefford, pour le transport, dans des véhicules isothermes, de viande et de produits dérivés de la viande arrivant à Sherbrooke par les services routiers, pour le compte de Canada Packers Limited.
 - f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
 - f) Depuis Sherbrooke jusqu'à Lennoxville, Bromptonville, Windsor, Greenlay, Richmond, Melbourne, Asbestos, Danville, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Drummondville, Acton Vale, Magog, Eastman, South Stukely, Waterloo, Granby, West Shefford, Cowansville, Sutton, Stanbridge East, Bedford, Farnham, Coaticook, pour le transport, dans des voitures isothermes, de viande et produits dérivés de la viande arrivant à Sherbrooke par chemin de fer, pour le compte de Canada Packers Limited.
 - g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - véhicules réfrigérés -
 - g) Depuis Sherbrooke jusqu'à Omerville, Kateville, Magog, Eastman, Waterloo, Granby, Lennoxville, Waterville, East Angus, Cookshire, Coaticook, Sawyerville, Georgeville, North Hatley, Bromptonville et Ayer's Cliff, pour le transport, dans des véhicules réfrigérés, de viande et produits dérivés de la viande arrivant à Sherbrooke par transport routier, pour le compte de Swift Canadian Co. Limited.

Droits complémentaires:

1. Les services autorisés en vertu des clauses e, f et g doivent être effectués nonobstant les termes de l'article 47, par. 3, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, qui se lit comme suit: le transbordement est interdit au terminus de base mais il est permis à tous les autres terminus.
2. La requérante a en outre, le droit, en vertu de toutes les clauses de son permis, d'utiliser pour fournir ses services, des fardiers, des véhicules isothermes et des remorques extensibles.

(a) *General trucking - local service -*

(a) *Sherbrooke and all localities situated within a distance not exceeding 5 miles from the limits of the said city.*

(b) *General trucking - long distance - radius -*

(b) *From Sherbrooke to all localities situated within a distance not exceeding 30 miles from the limits of the said city, and return.*

(c) *General trucking - long distance - restricted route -*

(c) *From Lennoxville, Sherbrooke, Magog, Waterloo and Granby to Montreal and return.*

(d) *General trucking - long distance - radius -*

(d) *From Sherbrooke to elsewhere in the Province of Québec, for the transportation of goods belonging to one shipper only for each trip.*

(e) *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -*

(e) *From Sherbrooke to Lennoxville, Bromptonville, Waterville, Waterloo, Eastman, Magog, Greenlay, Windsor, Asbestos, Bedford, Cowansville, East Angus, Frelighsburg, Knowlton, Melbourne, Richmond, Stanbridge East, West Shefford, for the transportation, by temperature controlled vans, of meat and meat products arriving at Sherbrooke by highway services, for the account of Canada Packers Limited.*

(f) *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -*

(f) *From Sherbrooke to Lennoxville, Bromptonville, Windsor, Greenlay, Richmond, Melbourne, Asbestos, Danville, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Drummondville, Acton Vale, Magog, Eastman, South Stukely, Waterloo, Granby, West Shefford, Cowansville, Sutton, Stanbridge East, Bedford, Farnham, Coaticook, for the transportation, by temperature controlled vans, of meat and meat products arriving at Sherbrooke by rail car service, for the account of Canada Packers Limited.*

(g) *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract - refrigerated units -*

(g) *From Sherbrooke to Omerville, Kateville, Magog, Eastman, Waterloo, Granby, Lennoxville, Waterville, East Angus, Cookshire, Coaticook, Sawyerville, Georgeville, North Hatley, Bromptonville and Ayer's Cliff for the transportation, by refrigerated units, of meat and meat products arriving at Sherbrooke by highway services, for the account of Swift Canadian Co. Limited.*

Additional rights:

1. *The services authorized under clauses e, f and g are to be effected notwithstanding the terms of article 47, par. 3, of General Order on Trucking, which reads as follows: transshipment is prohibited at the base terminal but permitted at all other terminus.*

2. In virtue of all clauses of its permit, the applicant has the additional right to utilize, in giving its services, floats, temperature controlled vehicles and pole trailers.

Rôle M-18987

25631-V-D-1

CHISHOLM, LAURIE

R.R. no 2, Martintown
Ontario, K0C 1S0
Au Québec:
c/o Mr. John Chase
446, rue Paquin, Ville LaSalle
(Qué.) H8R 2V8

Nouvelle demande:

Le requérant désire être autorisé par la Commission des transports du Québec à fournir les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon -
 1. Depuis la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette), jusqu'à des points situés dans la province de Québec, pour le transport de bestiaux en provenance de points situés dans la province d'Ontario, suivant autorisation accordée par le ministère des Transports et des Communications de l'Ontario, (permis portant le numéro F-28919) et retour, pour le service du grand public.
 2. Transport restreint - longue distance - en transit -
 2. Depuis la frontière Québec-Ontario (points d'entrée: Hull, Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune), en transit à travers la province de Québec, jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (point d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis), pour le transport de bestiaux en provenance ou à destination des provinces suivantes: Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, et retour, pour le service du grand public.

New application:

The applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following trucking services:

1. *Restricted trucking - long distance - radius -*
 1. *From the Québec-Ontario border (ports of entry: Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette) to points in the province of Québec, for the transportation of livestock originating from points as authorized in the Province of Ontario by the Minister of Transportation and Communications of Ontario permit bearing number F-28919, and return, for the public in general.*
 2. *Restricted trucking - long distance - in transit -*
 2. *From the Québec-Ontario border (ports of entry: Hull, Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune) in transit through the Province of Québec to the Québec-New Brunswick border (port of entry: Ste-Rose-du-Dégelis) for the transportation of livestock originating or destined to provinces of Ontario, New-Brunswick and Nova Scotia, and return for the public in general.*

Rôle M-19035

25689-V-D-1

**ELMAC WAREHOUSING LTD.
ELMAC ENTREPOSAGE LTÉE**

410, rue St-Nicolas
Montréal (Qué.) H2Y 2P5

Courtier général en transport:

Depuis Montréal jusqu'à toutes localités situées dans la province de Québec, et retour, pour le transport de marchandises ayant comme provenance ou destination des localités situées à l'intérieur ou à l'extérieur de la province de Québec, en utilisant les services de transporteurs autorisés, qu'il s'agisse de services de transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien ou d'une combinaison de ceux-ci.

From Montreal to all localities situated within the Province of Québec and return for the transportation of merchandise destined to or coming from localities situated outside or inside the Province of Québec by using the services of authorized carriers whether highway, rail, steamship or air or a combination thereof.

Rôle M-19065

561-DYV 991-DY-D-1

McCONNERY'S INC.

67, boul. Desjardins
Maniwaki, (Qué.)

**LOCATIONS McCONNERY INC.
McCONNERY LEASING INC.**

105, boulevard Desjardins
Maniwaki, (Qué.)

Transfert de permis:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à une autre compagnie formée spécialement pour ces fins le commerce actuel de location à court et à long terme d'automobiles et camions présentement autorisés par les permis no 561-DYV et 991-DY de la Commission des transports du Québec. Si le transfert est accordé, les permis de la requérante-cessionnaire se liront comme suit:

- Service 1:
Location de véhicules de promenade à long terme.
- Service 2:
Location de véhicules de promenade à court terme au 67, boulevard Desjardins, Maniwaki (Qué.).
- Service 3:
Location de véhicules de commerce et de livraison à long terme.
- Service 4:
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison au 67, boulevard Desjardins, Maniwaki (Qué.).

Rôle M-19066
1535-DY 2242-DYV-D-1
(M-600902)

**CARREFOUR DODGE CHRYSLER
LTÉE**

2525, boulevard Laurentien
Ville St-Laurent (Qué.)
H4R 1K5

Rôle M-19067
M-100-548-D-1

ROCH GRATTON INC.

101, chemin St-François
Pointe-Claire (Qué.)
Adjudicataire
M-100-182

**THE PROTESTANT SCHOOL
BOARD OF GREATER MONTREAL**

6000, avenue Fielding
Montréal (Qué.)
Adjudicateur

Nouvelle demande:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:

1. Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles, et station wagons) au public en général.
2. Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et station wagons) aux clients dont seulement la voiture est en réparation ou qui attendent une voiture neuve ou louée au 2525, boulevard Laurentien, Ville St-Laurent, Québec.
3. Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions légers seulement) au public en général.

Requête en vertu des articles 286.24 et 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:

A la Commission des transports du Québec, votre requérante expose respectueusement:

1. La requérante a comme principale occupation le transport des écoliers;
2. Le ou vers le mois d'août 1974, elle a soumis à *The Protestant School Board of Greater Montreal* des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par *The Protestant School Board of Greater Montreal*;

3. Les soumissions de la requérante ont dûment été acceptées par *The Protestant School Board of Greater Montreal*;

4. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec le prix de ses soumissions et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix, tel qu'il appert à une décision en date du 20 août 1976 dans le dossier M-100-548-D-2 et M-100-182-D-1, cause M-15574, rendue par l'Honorable Juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Jacques M. Sauvé et Pierre-Marc Paquette, approuvant comme prix des contrats adjugés par *The Protestant School Board of Greater Montreal*, les prix pour lesquels la requérante avait soumissionné pour l'année 1974-75, le tout tel qu'il appert à une copie de la décision produite au soutien des présentes sous la cote R-1;

5. En vertu d'une décision en date du 10 décembre 1975, dans une cause portant le numéro M-11194 et le dossier numéro 10000-D-1, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Adolphe Prévost et monsieur le commissaire Louis Gravel, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1975-76 pour la région numéro 12 au taux de 11.19%;

6. Cette augmentation a été insuffisante pour la requérante qui a subi au cours de l'année scolaire 1975-76 une perte de l'ordre de \$26,000;

7. Par une décision en date du 1er novembre 1976, dans une cause portant le numéro M-17364 et le dossier numéro CM-10000 P-2-TF, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Louis Gravel et Luc Laliberté, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1976-77 pour la région numéro 12 au taux de 11.9%;

8. Cette augmentation est insuffisante pour la requérante et ne lui permettra pas de récupérer les pertes de l'année dernière et de faire face aux augmentations de coût de la présente année;

9. Il est important pour la requérante que les prix de ces contrats de transport d'écoliers pour l'année 1976-77 soient modifiés en tenant compte des dépenses réelles de l'année 1975-76 et majorés de 11.9% pour tenir compte de l'augmentation prévue pour l'année scolaire 1976-77;

10. Les circuits sur lesquels la requérante a soumissionné et sur lesquels porte la présente requête sont:

Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75
003	\$13,036	010	13,875	055	16,600
004	11,300	032	11,789	056	15,550
005	11,575	053	17,150	057	15,825
006	12,109	054	15,550	058	15,840

11. Que la requérante ne pouvait conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers soumettre des prix supérieurs à ceux qu'elle avait soumis en 1974;

12. En vertu du Règlement 11 K sur le transport des écoliers, la Commission des transports du Québec peut augmenter le prix des contrats de transport pour l'année 1976-77 conformément aux articles dudit Règlement 11 K sur la révision particulière de l'ajustement général de certains contrats;

13. Votre requérante ayant soumissionné pour douze circuits, produit avec la présente requête, le tout conformément à l'article 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers, des frais d'inscription de \$20 par véhicule, formant un total de \$240;

14. En vertu de la présente requête, la requérante qui a soumissionné pour un montant total de \$170,199 pour l'année scolaire 1974-75, a vu ses prix majorés à \$189,244 pour l'année scolaire 1975-76 et réclamera pour l'année scolaire 1976-77 une somme additionnelle d'environ \$25,000 laquelle devra être majorée de 11.9% pour l'augmentation prévue des coûts pour l'année 1976-77;

15. La requête de la requérante est bien fondée en faits et en droit.

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports:

recevoir la présente requête;

déterminer les coûts d'opération de la requérante pour l'année 1975-76 conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers;

modifier le prix des contrats de transport d'écoliers intervenus entre la requérante et *The Protestant School Board of Greater Montreal* conformément aux dispositions du Règlement 11 sur le transport des écoliers;
 ajouter à ladite modification une augmentation de 11.9% telle qu'établie par la Commission des transports du Québec en vertu d'une décision rendue conformément à l'article 286.23 du Règlement 11 sur le transport des écoliers;
 statuer sur les frais d'inscription au montant de \$240 déposés par la requérante avec la présente requête, le tout sans autres frais.

Rôle M-19068
 M-100-600-D-1

AUTOBUS TRANS-URBAIN INC.

101, chemin St-François
 Pointe-Claire (Qué.)
 Adjudicataire
 M-100-031

**LA COMMISSION SCOLAIRE
 BALDWIN-CARTIER**

130, rue Ambassador
 Pointe-Claire (Qué.)
 M-100-182

**THE PROTESTANT SCHOOL
 BOARD OF GREATER MONTREAL**

6000, avenue Fielding,
 Montréal (Qué.)
 Adjudicateurs

Requête en vertu des articles 286.24 et 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:

A la Commission des transports du Québec, votre requérante expose respectueusement:

1. La requérante a comme principale occupation le transport des écoliers;
2. Le ou vers le mois d'août, elle a soumis à la Commission scolaire Baldwin-Cartier, des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier:

3. Le ou vers le mois d'août 1974, elle a également soumis à la *Protestant School Board of Greater Montreal* des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par *The Protestant School Board of Greater Montreal*:

4. Les soumissions de la requérante ont dûment été acceptées par la Commission scolaire Baldwin-Cartier et par *The Protestant School Board of Greater Montreal*:

5. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec le prix de ses soumissions par la Commission scolaire Baldwin-Cartier et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix, tel qu'il appert à une décision en date du 9 juillet 1975 dans le dossier M-100-031-D-1-4, cause M-3266, rendue par l'Honorable Juge Samuel R. Altrows et monsieur le commissaire Jacques M. Sauvé approuvant comme prix des contrats adjugés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier, les prix pour lesquels la requérante avait soumissionné pour l'année scolaire 1974-75 le tout tel qu'il appert à une copie de la décision produite au soutien des présentes sous la cote R-1;

6. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec le prix de ses soumissions pour *The Protestant School Board of Greater Montreal* et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix tel qu'il appert à une décision en date du 20 août 1976 dans le dossier M-100-600-D-2 et M-100-182-D-1, cause M-15573, rendue par l'Honorable Juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Jacques M. Sauvé et Pierre Marc Paquette approuvant comme prix des contrats adjugés par *The Protestant School Board of Greater Montreal*, les prix pour lesquels la requérante avait soumissionné pour l'année scolaire 1974-75, le tout tel qu'il appert à une copie de la décision produite au soutien de la présente sous la cote R-2;

7. En vertu d'une décision en date du 10 décembre 1975 dans une cause portant le numéro M-11194 et le dossier numéro 10000-D-1, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Adolphe Prévost et monsieur le commissaire Louis Gravel, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1975-76 pour la région numéro 12 au taux de 11.19%:

8. Cette augmentation a été insuffisante pour la requérante qui a subi au cours de l'année scolaire 1975-76 une perte de l'ordre de \$125,000;

9. Par une décision en date du 1^{er} novembre 1976, dans une cause portant le numéro M-17364 et le dossier numéro CM-10000-P-2-TF, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Louis Gravel et Luc Laliberté, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1976-77 pour la région numéro 12 au taux de 11.9%.

10. Cette augmentation est insuffisante pour la requérante et ne lui permettra pas de récupérer les pertes de l'année dernière et de faire face aux augmentations de coût de la présente année;

11. Il est important pour la requérante que les prix de ces contrats de transports d'écoliers pour l'année 1976-77 soient modifiés en tenant compte des dépenses réelles de l'année 1975-76 et majorés de 11.9% pour tenir compte de l'augmentation prévue pour l'année scolaire 1976-77:

12. Les circuits sur lesquels porte la présente requête sont:

a) Pour la Commission scolaire Baldwin-Cartier:

Número de circuit	Prix soumissionné 74-75	Número de circuit	Prix soumissionné 74-75	Número de circuit	Prix soumissionné 74-75
5	\$13,644	11	13,978	25	13,036
6	14,763	12	13,644	78	12,850
7	13,644	13	13,254	80	12,665
8	14,488	15	13,978	81	13,036
9	13,644	16	13,644	82	13,254
10	14,298	17	13,644	83	13,254

Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75
84	12,850	98	13,644	112	13,036
85	13,254	99	13,644	114	13,036
86	12,850	103	13,254	115	12,850
87	12,850	104	13,254	116	13,978
88	12,850	105	13,978	129	13,978
89	13,978	109	13,978	130	13,254
97	14,763	111	13,644		

B) Pour The Protestant School Board of Greater Montreal;

Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75
125	\$13,036	008	\$12,294	115	\$12,294
002	12,665				

13. Que la requérante ne pouvait, conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, soumettre des prix supérieurs à ceux qu'elle avait soumis en 1974;

14. En vertu du Règlement 11 K sur le transport des écoliers, la Commission des transports du Québec peut augmenter le prix des contrats de transport pour l'année 1976-77 conformément aux articles dudit Règlement 11 K sur la révision particulière de l'ajustement général de certains contrats;

15. Votre requérante ayant soumissionné pour quarante-deux circuits, produit avec la présente requête, le tout conformément à l'article 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers, des frais d'inscription de \$20 par véhicule, formant un total de \$840;

16. En vertu de la présente requête, la requérante qui pour l'année 1974-75 détenait des contrats pour un montant total de \$563,930, et qui a vu ses prix majorés à \$627,033 pour l'année scolaire 1975-76, réclamera pour l'année scolaire 1976-77 une somme additionnelle d'environ \$70,000, laquelle devra être majorée de 11.9% pour l'augmentation prévue des coûts pour l'année 1976-77;

17. En vertu de lettres patentes supplémentaires le nom de la requérante qui était autrefois Les Autobus Brisebois (1973) Ltée a été changé en celui de Autobus Trans-Urbain Inc. tel qu'il appert à la copie de la Gazette officielle du 19 juillet 1975 produite au soutien de la présente sous la cote R-3 et tel qu'il appert à la notification administrative de la Commission des transports du Québec en date du 19 novembre 1975 produite au soutien des présentes sous la cote R-4;

18. La requête de la requérante est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports:

recevoir la présente requête;

déterminer les coûts d'opération de la requérante pour l'année 1975-76 conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers;

modifier le prix des contrats de transport d'écoliers intervenus entre la requérante et la Commission scolaire Baldwin-Cartier et intervenue entre la requérante et The Protestant School Board of Greater Montreal conformément aux dispositions du Règlement 11 sur le transport des écoliers;

ajouter à ladite modification une augmentation de 11.9% telle qu'établie par la Commission des transports du Québec en vertu d'une décision rendue conformément à l'article 286.23 du Règlement 11 sur le transport des écoliers;

statuer sur les frais d'inscription au montant de \$840 déposés par la requérante avec la présente requête, le tout sans autres frais.

Rôle M-19069

M-100-602-D-1

JACQUES COUVRETTE INC.

101, chemin St-François

Pointe-Claire (Qué.)

Adjudicataire

M-100-031

LA COMMISSION SCOLAIRE

BALDWIN-CARTIER

130, rue Ambassador

Pointe-Claire (Qué.)

Adjudicateur

Requête en vertu des articles 286.24 et 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers;

A la Commission des transports du Québec, votre requérante expose respectueusement:

1. La requérante a comme principale occupation le transport des écoliers;

2. Le ou vers le mois d'août 1974, elle a soumis à la Commission scolaire Baldwin-Cartier, des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier;

3. Les soumissions de la requérante ont dûment été acceptées par la Commission scolaire Baldwin-Cartier;

4. Le ou vers le mois d'août 1974, Roméo Lefebvre Inc. a soumis à la Commission scolaire Baldwin-Cartier des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier;

5. Les soumissions de Roméo Lefebvre Inc. ont dûment été acceptées par la Commission scolaire Baldwin-Cartier;

6. En vertu d'une cession dûment autorisée par la Commission scolaire Baldwin-Cartier, tel qu'il appert à une copie de la résolution de la Commission scolaire autorisant ledit transfert et produite au soutien des présentes sous la cote R-1 tous les contrats détenus par Roméo Lefebvre Inc. ont été cédés à la requérante Jacques Couvrette Inc.;

7. La requérante avait soumissionné pour 48 véhicules et Roméo Lefebvre Inc. pour 28 de sorte que la requérante détient à ce jour des contrats avec la Commission scolaire Baldwin-Cartier pour 76 véhicules;

8. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec le prix de ses soumissions et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix, tel qu'il appert à une décision en date du 9 juillet 1975 dans le dossier M-100-031-D-1-6, cause M-3266, rendue par l'Honorable Juge Samuel R. Altrows et monsieur

le commissaire Jacques M. Sauvé approuvant comme prix des contrats adjugés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier, les prix pour lesquels la requérante avait soumissionné pour l'année scolaire 1974-75 le tout tel qu'il appert à une copie de la décision produite au soutien des présentes sous la cote R-2;

9. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, Roméo Lefebvre Inc. a démontré à la Commission des transports du Québec le prix de ses soumissions et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix tel qu'il appert à une décision en date du 9 juillet 1975 dans le dossier M-100-031-D-1-8, cause M-3266, rendue par l'Honorable Juge Samuel R. Altrows et monsieur le commissaire Jacques M. Sauvé approuvant comme prix des contrats adjugés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier, les prix pour lesquels Roméo Lefebvre Inc. avait soumissionné pour l'année scolaire 1974-75, le tout tel qu'il appert à une copie de la décision produite au soutien de la présente sous la cote R-3;

10. En vertu d'une décision en date du 10 décembre 1975 dans une cause portant le numéro M-11194 et le dossier numéro 10000-D-1, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Adolphe Prévost et monsieur le commissaire Louis Gravel, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1975-76 pour la région numéro 12 au taux de 11.19%;

11. Cette augmentation a été insuffisante pour la requérante qui a subi au cours de l'année scolaire 1975-76 une perte de l'ordre de \$91,000;

12. Par une décision en date du 1^{er} novembre 1976, dans une cause portant le numéro M-17364 et le dossier numéro CM-10000-P-2-TF, la Commission des transports du Québec, présidée par l'Honorable Juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Louis Gravel et Luc Laliberté, a fixé l'augmentation des prix pour l'année scolaire 1976-77 pour la région numéro 12 au taux de 11.9%;

13. Cette augmentation est insuffisante pour la requérante et ne lui permettra pas de récupérer les pertes de l'année dernière et de faire face aux augmentations de coût de la présente année;

14. Il est important pour la requérante que les prix de ces contrats de transport d'écoliers pour l'année 1976-77 soient modifiés en tenant compte des dépenses réelles de l'année 1975-76 et majorés de 11.9% pour tenir compte de l'augmentation prévue pour l'année scolaire 1976-77;

15. Les circuits sur lesquels porte la présente requête sont:

Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75	Numéro de circuit	Prix soumissionné 74-75
18	\$14,298	54	14,763	102	13,036
19	14,763	55	14,298	106	13,036
20	14,763	56	15,033	107	13,978
21	13,036	57	13,254	108	13,644
22	13,644	58	13,978	110	13,978
23	13,036	59	13,978	113	13,644
24	13,978	60	13,644	117	13,254
26	13,978	68	14,298	140	12,665
27	14,298	69	13,254	141	12,479
28	14,393	70	13,978	142	12,665
38	14,393	71	13,254	143	12,479
39	13,644	72	14,298	149	13,978
40	14,298	73	14,298	150	13,254
41	13,978	74	14,393	151	12,850
42	13,978	75	14,298	153	13,036
43	13,254	76	13,036	154	12,850
44	13,978	79	13,644	155	13,644
45	13,978	90	13,254	156	13,254
46	13,978	91	13,978	157	13,644
47	13,644	92	13,978	158	13,978
48	13,978	93	13,978	159	13,254
49	13,978	94	13,978	160	13,254
50	14,393	95	14,488	190	11,789
51	14,298	96	14,298	193	10,763
52	13,978	100	13,644		
53	14,393	101	13,644		

16. Que la requérante ne pouvait, conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, soumettre des prix supérieurs à ceux qu'elle avait soumis en 1974;

17. En vertu du Règlement 11 K sur le transport des écoliers, la Commission des transports du Québec peut augmenter le prix des contrats de transport pour l'année 1976-77 conformément aux articles dudit Règlement 11 K sur la révision particulière de l'ajustement général de certains contrats;

18. Votre requérante ayant soumissionné pour soixante-seize circuits, produit avec la présente requête, le tout conformément à l'article 286.25 du Règlement 11 sur le transport des écoliers, des frais d'inscription de \$20 par véhicule, formant un total de \$1,520;

19. En vertu de la présente requête, la requérante qui pour l'année 1974-75 détenait des contrats pour un montant total de \$1,041,673 et qui a vu ses prix majorés à \$1,158,236 pour l'année scolaire 1975-76, réclamera pour l'année scolaire 1976-77 une somme additionnelle d'environ \$225,000, laquelle devra être majorée de 11.9% pour l'augmentation prévue des coûts pour l'année 1976-77;

20. La requête de la requérante est bien fondée en faits et en droit.

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports:

Recevoir la présente requête;

Déterminer les coûts d'opération de la requérante pour l'année 1975-76 conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers;

Modifier le prix des contrats de transport d'écoliers intervenus entre la requérante et la Commission scolaire Baldwin-Cartier conformément aux dispositions du Règlement 11 sur le transport des écoliers;

Ajouter à ladite modification une augmentation de 11,9% telle qu'établie par la Commission des transports du Québec en vertu d'une décision rendue conformément à l'article 286.23 du Règlement 11 sur le transport des écoliers;

Statuer sur les frais d'inscription au montant de \$1,520 déposés par la requérante avec la présente requête, le tout sans autres frais.

Rôle M-19071

30004-D-248-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU**

1434, Ste-Catherine ouest, app. 404

Montréal (Québec)

La requérante demande une augmentation de 6 1/2% pour cent portant sur les taux et sur les frais minimums (mais non sur les frais accessoires) applicables entre le Québec et l'Ouest canadien et figurant aux tarifs énumérés ci-dessous et ce, conformément à la procédure prévue à l'article 2.58 des Règles de pratique de la Commission des transports.

Tarif d'espèce no 1005-E entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. no 4098

Tarif d'espèce no 1005-E: Exception:

Les exceptions à cette augmentation sont les suivantes:

Numéro 570	Produits en conserve
1990	Peinture
2150	Produits du papier
2650	Pièces d'automobiles, usagées
2670	Sang
2800	Produits en conserve au niveau de 40.000 livres: aucune augmentation sauf: de Montréal à Winnipeg; de Calgary et Edmonton à Hull et Montréal, tous niveaux de poids; de Edmonton à la ville de Québec: tous niveaux de poids
2880	Produits chimiques
2900	Produits chimiques
3055	Matériel électrique
3120	Nourriture pour les animaux et la volaille
3145	Nourriture pour les animaux et la volaille
3170	Denrées alimentaires: aucune augmentation avant le 1er juillet 1977
3240	Denrées alimentaires: Alberta et points situés au Manitoba; aucune augmentation
3250	Denrées alimentaires: points situés en Alberta: aucune augmentation
3300	Denrées alimentaires, taux de Carberry: aucune augmentation
3450	Peaux sèches, vertes ou salées
3480	Fer ou acier
3520	Fer ou acier
3620	Bois
3700	Viande emballée
3710	Viande emballée
3720	Viande suspendue
3730	Viande emballée
3740	Viande suspendue
3750	Coupes de viande de porc
3790	Produits de conserverie
3860	Produits du papier
3880	Produits du papier
3890	Produits du papier
3900	Produits du papier
3910	Produits du papier
3920	Produits du papier
3930	Produits du papier
3940	Produits du papier
3960	Imprimés
3980	Caoutchouc et articles en caoutchouc
3885	Caoutchouc et articles en caoutchouc
4010	Papeterie et fournitures de bureau; taux de Calgary et Edmonton: aucune augmentation
4110	Papeterie et fournitures de bureau
4125	Pierre, gravier ou sable
4190	Résine synthétique
4300	Véhicules
4320	Pièces de véhicules
4340	Zinc
4500	Produits chimiques
4510	Composés
4520	Produits d'étanchéité
4600	Denrées alimentaires congelées

- 4690 Quincaillerie
- 4850 Peintures et vernis
- 5100 Produits chimiques
- 5110 Produits chimiques; porter le taux à 154: 40,000 livres seulement
- 5150 Denrées alimentaires: aucune augmentation avant le 1er juillet 1977
- 5250 Viande fumée
- 5270 Viande emballée

Tarif de classe et de marchandises tous genres, no 1030-B, applicable entre le Québec et l'Ouest du Canada, C.T.Q. no 4097.

Tarif de classe et de marchandises tous genres, no 1030-B. Exception à l'augmentation: article 3, aucune augmentation des taux

Tarif spécial de Midland Superior Express Ltd., no 536, C.T.Q. no 4075

Tarif spécial no 536. Exception à l'augmentation

- Numéro 10 Sang congelé
- 45 Viande suspendue
- 50 Viande emballée

Request 6 1/2% increase in rates and minimum charges (but not accessorial charges) between Québec and Western Canada in the tariffs named below, under procedures in section 2.58 of Transport Commission, Rules of practice.

Commodity tariff No. 1005-E between Québec and Western Canada Q.T.C. No. 4098

Commodity tariff No. 1005-E: Exception:

Exceptions to increase are:

- Item 570 Canned goods
- 1990 Paint
- 2150 Paper products
- 2650 Automotive parts, old used
- 2670 Blood
- 2800 Canned goods 40,000 lb level no increase except Montreal to Winnipeg also Calgary and Edmonton to Hull and Montreal all weight levels. Edmonton to Québec City all weight levels.
- 2880 Chemicals
- 2900 Chemicals
- 3055 Electrical equipment
- 3120 Feed, animal or poultry
- 3145 Feed, animal or poultry
- 3170 Foodstuffs not to be increased until July 1st, 1977
- 3240 Foodstuffs Alberta and Manitoba points, no increase
- 3250 Foodstuffs Alberta points, no increase
- 3300 Foodstuffs Carberry rates no increase
- 3450 Hides, dry, green or salted
- 3480 Iron or steel
- 3520 Iron or steel
- 3620 Lumber
- 3700 Meat packaged
- 3710 Meat packaged
- 3720 Meat suspended
- 3730 Meat packaged
- 3740 Meat suspended
- 3750 Meat pork cuts
- 3790 Packing house products
- 3860 Paper products
- 3880 Paper products
- 3890 Paper products
- 3900 Paper products
- 3910 Paper products
- 3920 Paper products
- 3930 Paper products
- 3940 Paper products
- 3960 Printed matter
- 3980 Rubber and rubber goods
- 3885 Rubber and rubber goods
- 4010 Stationery and office supplies Calgary and Edmonton Rates no increase
- 4110 Stationery and office supplies
- 4125 Stone, gravel or sand
- 4190 Synthetic resin material
- 4300 Vehicles
- 4320 Vehicle parts
- 4340 Zinc
- 4500 Chemicals
- 4510 Compounds

- 4520 Compounds waterproofing
- 4600 Foodstuffs frozen
- 4690 Hardware
- 4850 Paints and varnishes
- 5100 Chemicals
- 5110 Chemicals, increase rate to 154: 40,000 only
- 5150 Foodstuffs not to be increased until July 1st, 1977
- 5250 Meat smoked
- 5270 Meat packaged

Freight all kinds and Class Tariff No. 1030-B between Québec and Western Canada, Q.T.C. No. 4097.

Freight all kinds and class tariff No. 1030-B. Exception to increase section 3 rates no increase.

Midland Superior Express Ltd. Special, tariff No. 536, Q.T.C. No. 4075

Special Tariff No. 536. Exception to increase

- Item 10 Blood frozen
- 45 Meat suspended
- 50 Meat packaged

Rôle M-19072
6-DYV-D-2-TF
M-600007

MONKLAND DRIVE YOURSELF LIMITED

1435, rue St-Louis
St-Laurent, (Qué.) 379

Modification de tarifs:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier ses tarifs de location à court terme pour qu'ils se lisent comme suit:

Annexe A

TAUX DE LOCATION PRÉPOSÉS

Description	Soirée		Par jour	Sem. d'aff.	Semaine	Plus par mille
	Par heure	6 p.m. - 7 a.m.				
Super Van 2,000 lb	\$3.75	\$12	\$15	\$ 60	\$ 75	\$0.14
8 1/2' Stake 3,500 lb	3.75	12	15	60	75	0.14
9' Van 3,500 lb	4.75	15	19	76	95	0.15
12' Van 8,000 lb	5.50	18	23	92	115	0.17
14' Van 11,000 lb	6.00	19	24	96	120	0.18
18' Van 14,000 lb	6.50	21	26	104	130	0.20
20' Van 16,000 lb	7.00	22	28	112	140	0.21
Monte-charge 18' et 20' Van seul.	1.00	4	4	16	20	
Tracteur Tandem-Diesel P.C.C. 30,000 lb G.C.W.			48		240	0.23
Minimum 3 heures (Tracteur 1 journée)					Essence ou carburant non-inclus	

Assurance \$200 déductible incluses (Tracteurs \$500 déductible).
Assurance collision totale \$4 par jour (Tracteurs \$7 par jour).

TAUX DE LOCATION PROPOSÉS

Description	24 hrs	Semaine	Millage
			additionnel
Economique	\$15	\$ 90	\$0.09
Compacte	17	102	0.10
Intermédiaire	19	114	0.11
Régulière	21	126	0.12
De luxe	23	138	0.13
Familiale	25	150	0.14

Essence non-incluse.
Assurance \$200 déductible incluse.
Assurance collision totale \$2 par jour.
Les travaux quotidiens incluent 100 milles et les taux hebdomadaires 600 milles.

Rôle M-19074
30003-D-192-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.) H2L 4C7

Demande permanente de fixation de taux:
Restructuration des taux de classe au tarif B.T.Q. 120
a) Réorganiser les groupements de municipalités et les clés de base correspondantes pour qu'ils reflètent mieux la distance parcourue.
b) Réviser les taux de classe existants d'une part pour refléter la réorganisation indiquée plus haut et d'autre part afin de fondre les classes 100 et 85 de 0 à 9,999 lb, ainsi que les classes 100, 85, 70, 55 et 45 pour les quantités de 10,000 lb et plus sous une seule catégorie de taux de marchandises générales (F.A.K.)
Cette requête a déjà été acceptée par la Commission des transports du Québec pour une période de six (6) mois.
Voir supplément no 16 au tarif 120
Par décision MCR-3269-TF
Pour dossier 30003-S-39-TF
Pour cause MRS-3346
B.T.Q. Contrôle X-318
avec date de mise en vigueur du 22 décembre 1976 et date d'expiration 23 juin 1977.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19514
30003-D-193-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Demande de fixation permanente de taux:
La requérante demande que ces modifications entre en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.
Expéditions de planches et feuilles (*Boards and Sheets*)
De: Dorchester, N.B. et Dorchester Cape, N.B.
A: Montréal et Québec
\$0.95 cwt, minimum 40,000 lb.
Voir supplément d'urgence no 1287
Pour être publié directement au tarif 120.
Ce supplément a déjà été accepté par la Commission des transports du Québec pour une période de six (6) mois par décision MCR-3268-TF pour dossier 30,003-S-41-TF, pour cause MRS-3347, B.T.Q. contrôle X-326, avec date de mise en vigueur du 22 décembre 1976 et date d'expiration 23 juin 1977.
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19515
12480-V-D-3
ST-HYACINTHE EXPRESS INC.
7770, rue Brouillette
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) (Qué.) J2T 2G8

Location à long terme:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à ajouter à son permis le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
Autorisation est donnée à St-Hyacinthe Express Inc., de louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, des véhicules de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.
Condition re: droit additionnel:
Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19516
M-206322-D-1
M-206322-001
RUGGIERO, JEAN-HARRIS AGNÈS, MME.
1219, Allard
Verdun, (Qué.) H4H 2C9
et
M-204901-002
BOURGELAS, ALFRED

Demande de transfert:
Ruggiero, Jean-Harris Agnès, Mme, demande à la Commission de transférer à:
Bourgelas, Alfred
8456, Daoust
LaSalle (Qué.)
H8N 2C2
le permis no M-206322-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-19517
M-200839-D-2
M-200839-001
GAUVIN, PIERRE
1002, Courcellette, Sherbrooke
(Sherbrooke) (Qué.) J1H 3X9
et
M-207621-001
BOISVERT, ROBERT

Demande de transfert:
Gauvin, Pierre, demande à la Commission de transférer à:
Boisvert, Robert
1011, Cambrai
Sherbrooke (Sherbrooke) (Qué.)
le permis no M-200839-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-43, Sherbrooke.

Rôle M-19518
M-202114-D-2
M-202114-001
LAVIGNE, ADÉLARD
6860, Avenue de Monts
Montréal (Qué.) H4E 2T4
et
M-207668-001
TOURIGNY, SERGE

Demande de transfert:
Lavigne, Adélard, demande à la Commission de transférer à:
Tourigny, Serge
2165, Lionel-Groulx, app. 3
Montréal (Qué.)
H3J 1J2

le permis no M-202114-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-19519
2237-DYV-D-1
M-600898
CECIL, G. GREEN
5100, Fisher
Ville St-Laurent (Qué.) H4T 1J5

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services suivants:

1. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exception des remorques-citernes) au public en général.

2. Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exception de remorques-citernes) au public en général au 5100, Fisher, Ville St-Laurent, Québec.

Rôle M-19520
2214-DYV-D-1
(M-600879)
**LOCATION C.L.R. ENR.
C.L.R. LEASING REG'D.**
(Reid, Carol)
8035, Chouinard
Ville LaSalle (Qué.)
H8N 2E5

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services suivants:

1. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, camions tracteurs, remorques et semi-remorques) à l'exclusion des remorques et semi-remorques-citernes, pour le public en général.

2. Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, camions tracteurs, remorques et semi-remorques) à l'exclusion des remorques et semi-remorques-citernes au public en général, au 8035, Chouinard, Ville LaSalle (Qué.)

Rôle M-19522
17513-V-D-3
ST-AMOUR TRANSPORT LTÉE
4014, rue Evelyn, Verdun
(Qué.) H4G 1P7

Service additionnel:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint pour le compte de Les Courtiers Nord Est Québec sous contrat.

Rôle M-19523
24051-V-D-2
TOURANGEAU, HENRI
3260, de Musset
Mascouche
(L'Assomption) (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Classe 1:
Transport restreint - service local - contrat - citerne -

Service 1:

Montréal et les localités situées dans un rayon de cinq (5) milles des limites de ladite ville.

Classe 2:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne -

Service 2:

De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de vingt-cinq (25) milles des limites de ladite ville.

Dans les deux (2) cas précités, pour le transport d'huile à chauffage pour livraison domiciliaire, par véhicule citerne, pour le compte de Les Pétroles Inter Globe Inc., Ville Mont-Royal.

Rôle M-19524
25735-V-D-1
BÉLANGER, GUY
5137, rue d'Allet
St-Léonard
Montréal (Qué.)
H1R 1K8

Droit additionnel:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

Des entrepôts de Woolco Ltée, situés à ville d'Anjou, à tous les magasins Woolworth et Woolco, situés dans les localités comprises dans un rayon de 175 milles de Ville d'Anjou, et retour pour marchandises refusées, endommagées ou non vendues, pour le transport de marchandises pour le compte de Woolco Department Stores, division de F.W. Woolworth Co. Ltd.

Rôle M-19525

21598-V-D-2

TREMBLAY, RÉJEAN

C.P. 155

Freighsburg
(Missisquoi) (Qué.)

JOJ 1C0

Droit additionnel:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Acton Vale Motor Express Ltée (permis no 414-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité dont le numéro de permis est 414-V.

Rôle M-19526

25705-V-D-1

**MANFREDI MOTOR TRANSIT
COMPANY**

Route 87

Newbury, Ohio 44065, U.S.A.

Au Québec:

**a/s ALLAIRE, L'HEUREUX &
ASSOCIÉS**

630 ouest, rue Sherbrooke, suite 400

Montréal (Qué.)

H3A 2M6

Nouvelle demande:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - route restreinte - longue distance - contrat - citerne -

Des frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Ottawa-Hull) pour le transport de sirop de maïs et mélanges (blends) pour le compte de Cargill Inc., de Dayton, Ohio, et retour avec marchandise refusée ou contaminée. (Ce mouvement origine de Dayton, Ohio, et traversera les frontières canadiennes-américaines pour ensuite se diriger vers le Québec par un droit de corridor à travers l'Ontario). Destination au Québec: Montréal.

Ledit transport sera fait par camions-citernes spécialement agencés à cette fin, lesdites citernes étant munies d'une pompe spéciale pour les vider, la pompe étant activée par un moteur situé à l'intérieur de l'unité motorisée. Par conséquent, tout interchange avec d'autres camionneurs est impossible.

Rôle M-19527

20265-V-D-1

C-LINE, INC.

340 Jefferson Blvd.

Warwick, Rhode Island 02888

U.S.A.

Au Québec:

200 ouest, rue St-Jacques, suite 900

Montréal (Qué.)

H2Y 1M1

Droit additionnel:

Le requérant qui détient le permis actuel suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De la frontière Québec-États-Unis (ports d'entrée: à ou près de Abercon, Québec) à Cowansville et retour, pour le transport de matériaux et de matières plastiques et fournitures utilisées dans la fabrication de matériaux et matières plastiques (excepté marchandises en vrac dans des camions-citernes) destinés et provenant des installations de Tupperware Company, North Smithfield, R.I. pour le compte dudit expéditeur.

Condition:

Ce permis pourra être opéré conjointement avec le permis no MC-128343, acompte no 2, émis par l'Interstate Commerce Commission et daté du 29 août 1967.

demande le droit additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) à Montréal et retour avec marchandises refusées ou avariées pour le transport de matériaux et matières plastiques et fournitures utilisés dans la fabrication de matériaux et matières plastiques destinés et provenant des installations de Tupperware Company, North Smithfield, R.I.

Ce service pourra être opéré conjointement avec le permis no MC-128343, émis par l'Interstate Commerce Commission et acomptes s'y rattachant.

*Additional service:**The applicant who holds the following actual permit:**Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From the Québec-United States border (port of entry: at or near Abercon, Québec) to Cowansville and return, for the transportation of plastic materials and products and supplies used in the production of plastic materials and products (except commodities in bulk, in tank vehicles) to and from the plant of Tupperware Company, North Smithfield, R.I. for the account of the said shipper.

Condition:

This permit shall be operated solely in conjunction with permit No. MC-128343, sub. 2, issued by the Interstate Commerce Commission and dated August 29th, 1967.

*wishes to give the following additional service:**Restricted trucking - long distance - restricted route -*

From the Québec-United States border (all ports of entry) to Montreal and return with refused and damaged goods for the transportation of plastic material and products and supplies used in the production of plastic material products to and from the plant of Tupperware Company, North Smithfield, R.I., United States.

This service to be operated in conjunction with Interstate Commerce Commission permit No. MC-128343 and subs thereto.

Rôle M-19528
24397-V-D-2

**TEXPORT TRANSPORTATION
SERVICES LIMITED
SERVICE DE TRANSPORTATION
TEXPORT LIMITÉE**

7699 Kimbell street, Mississauga
(Ontario) L5S 1A7
Au Québec:
10145, Côte-de-Liesse, Dorval
(Qué.) H0A 1A0

Rôle M-19529
24014-V-D-3

TESSIER, CLAUDE
6212, rue Des Angevins
Ville d'Anjou (Qué.) H1K 3R3

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

La requérante est autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec.

Nouvelles clauses:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que soit rajouté à son permis 24014-V les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - territoire -
 1. Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec copies non vendues; le tout conformément aux dispositions de l'Ordonnance 5551 datée du 30 novembre 1957 et émise au Syndicat de l'Industrie du Journal Inc.
 2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
 2. Livraison de journaux, revues et périodiques selon les rondes déterminées par le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc., ci-après décrites et retour avec copies non vendues.
 - a) Ste-Thérèse:
De Montréal à Ste-Thérèse, Ste-Thérèse-ouest, Blainville et points intermédiaires.
 - b) Valleyfield:
De Montréal à Melocheville, St-Timothée, Nitro, Valleyfield, St-Stanislas, Ste-Barbe, St-Ancet, Cazaville, Huntingdon et points intermédiaires.
 - c) Terrebonne:
De Montréal à Lachenaie, Terrebonne, St-Louis-de-Terrebonne, Terrebonne Heights, Mascouche, L'Epiphanie, St-Roch-l'Achigan, Ste-Marie-Salomée, St-Jacques, St-Alexis, St-Esprit et points intermédiaires.
 - d) Sorel:
De Montréal à Tracy, St-Joseph, Sorel, Ste-Anne, St-Pierre, Ste-Victoire, St-Ours, St-Denis, St-Charles et points intermédiaires.
 - e) St-Jérôme:
De Montréal à St-Janvier, St-Antoine, St-Jérôme, Bellefeuille et points intermédiaires.
 - f) St-Jean:
De Montréal à St-Luc, Talon, St-Jean, Iberville, Mont St-Grégoire, St-Alexandre, Sabrevois et points intermédiaires.
 - g) St-Gabriel:
De Montréal à Berthierville, St-Ignace-de-Loyola, St-Barthélémy, St-Viateur, St-Cuthbert, St-Gabriel, St-Damien, Ste-Emilie-de-l'Energie, St-Jean-de-Matha, St-Félix-de-Valois, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas-de-Joliette et points intermédiaires.
 - h) St-Eustache:
De Montréal à Ste-Thérèse-Ouest, St-Eustache, Deux-Montagnes et points intermédiaires.
 - i) RS-8:
De Montréal à St-Bruno, St-Basile et points intermédiaires.
 - j) Repentigny 2:
De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et points intermédiaires.
 - k) RS-5:
De Montréal à Chambly, Richelieu, St-Mathias, Marieville et points intermédiaires.
 - l) Repentigny 1:
De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Ermitte, L'Assomption.
 - m) Laurentides:
De Montréal à Bois-des-Filion, St-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Ste-Anne-de-Plaines, La Plaine, St-Lin, New Glasgow, Ste-Sophie, Ste-Julienne, Rawdon et points intermédiaires.
 - n) Laprairie:
De Montréal à Laprairie, Candiac, Delson, St-Philippe, St-Mathieu, St-Edouard, Napierville, Sherrington, Hemmingford, Blackpool, Lacolle, Cantic, Clarenceville, St-Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-noix, Ste-Blaise, L'Acadie, St-Jacques-le-Mineur et points intermédiaires.

o) Joliette:
De Montréal à Joliette, St-Ambroise, Ste-Marceline, St-Alphonse, Ste-Béatrix, Ste-Mélanie, St-Paul-de-l'Industrie, Crabtree, St-Gérard et points intermédiaires.

p) Cornwall:
De Montréal à Dorion, Vaudreuil, Pointe Cascades, Les Cèdres, Côteau-du-Lac, Côteau Landing, Côteau Station, St-Zotique, Rivière-Beaudette, St-Polycarpe, De Beaujeu, St-Clet, St-Lazare et points intermédiaires.

q) Contrecoeur:
De Montréal à Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, St-Roch-sur-le-Richelieu, St-Antoine, St-Marc, St-Amable, Ste-Julie et points intermédiaires.

r) Châteauguay:
De Montréal à Châteauguay, Mercier, St-Isidore, St-Rémi, St-Constant, Côte-Ste-Catherine et points intermédiaires.

s) Beauharnois:
De Montréal à Châteauguay, Léry, Maple Grove, Beauharnois, St-Etienne, St-Louis-de-Consague, Ormstown, Franklin Centre, St-Antoine-Abbé, St-Chrysostome, Howick, Ste-Martine, St-Urbain et points intermédiaires.

t) Beloeil:
De Montréal à McMasterville, Beloeil, Mont-St-Hilaire, Otterburn Park, St-Jean-Baptiste, St-Damase, Ste-Madeleine et points intermédiaires.

Rôle M-19530
25711-V-D-1

LAROCQUE, DENIS

65, rue Principale, Sutton
Comté de Brome (Qué.) JOE 2K0

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - service local -
Sutton et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de commandes d'épicerie.

Rôle M-19531
12290-V-D-5

LARIVIÈRE TRANSPORT LTÉE

280 ouest, Port-Royal
Montréal (Qué.) H3L 2B4

Location à long terme:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à ajouter à son permis 12290-V le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:
Autorisation est donnée à Larivière Transport Ltée de louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, des véhicules de compagnies de location détentrice d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.

Condition re/droit additionnel:
Toutes les copies de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19532
24339-V-D-3

MAURICE GARCEAU INC.

Route 42, St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) (Qué.) JOK 1C0

Droit additionnel:
La requérante qui détient présentement le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon -
De Joliette à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite ville et retour, pour le transport de volailles vivantes pour fin d'abattage. Ce transport sera effectué au moyen de camions et de camions-remorques munis de cages spéciales.

désire y ajouter le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:
En vertu de cette clause, la détentrice sera autorisée à transporter des volailles vivantes dans deux (2) semi-remorques appartenant à René Poirier Ltée, filiale de Canada Packers Ltd.

Description des semi-remorques:
1. Semi-remorque Bibeau 1973, série 029011173
2. Semi-remorque Trailmobile 1969, série 9691-1639053

Rôle M-19533
318-V-D-5

**BELOEH. ST-HILAIRE
TRANSPORT INC.**

1660, rue Richelieu, Beloeil
(Verchères) (Qué.) J3G 4S2

Modification de la clause g:
La requérante, détentrice du permis 318-V dont la clause g se lit présentement comme suit:

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - rayon - contrat -
g) De Mont-St-Hilaire (Rouville) à tous les endroits situés dans un rayon de deux cents (200) milles, pour le transport de liqueurs douces en caisse et de jus d'orange reconstitué et de l'eau minérale, et retour avec caisses et bouteilles vides, pour le compte de Fisher Bros. Inc.

désire la modifier suite au changement de nom de l'expéditrice Fisher Bros. Inc. afin qu'elle se lise dorénavant de la façon suivante:

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - rayon - contrat -
g) De Mont-St-Hilaire (Rouville) à tous les endroits situés dans un rayon de deux cents (200) milles, pour le transport de liqueurs douces en caisse et de jus d'orange

reconstitué et de l'eau minérale, et retour avec caisses et bouteilles vides, pour le compte de F.B.I. Foods Ltd.

et désire également y ajouter le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé à la clause *g* de son permis, la détentrice pourra transporter les matières prévues à cette même clause dans des semi-remorques spécialement agencées et appartenant à l'expéditrice F.B.I. Foods Limited et ce, dans un rayon de 400 milles de Mont-St-Hilaire (Rouville) avec le même droit de retour.

Rôle M-19534
25714-V-D-1

BÉLAND, JEAN-PIERRE

3645, rue Labrosse, St-Hubert
Comté de Taillon (Qué.) J3Y 3C3
(13963-V)

SPEEDWAY EXPRESS LIMITED
(7737-V)

BELLECHASSE TRANSPORT INC.

Rôle M-19552
21347-V-D-5-TF

TRANSPORT ROBERT (QUÉBEC)
1973 LTD.

130, 1re Avenue, Rougemont
(Rougemont) (Rouville) (Qué.)

Rôle M-19556
23619-V-D-6

TRANSPORT R.L. ENRG.

(Lecot, Roger)
7140, rue Baudrière, app. 1
Ville d'Anjou
Montréal (Qué.) H1J 1E8

METRO LIQUID CARRIERS LTD.
TRANSPORTEURS DE LIQUIDES
MÉTRO LTÉE

4545, boul. Lavoie, St-Vincent-de-Paul
Ville de Laval (Qué.) H7C 1A3

Rôle M-19563
M-202367-D-2
M-202367-001

BRUNELLE, MARIE-REINE MME

5180, Domville
St-Hubert (Qué.) J3Y 1Y5
et
M-207628-001

BRUNELLE, PIERRE

Rôle M-19564
13478-V-D-1

TREMBLAY, YVON

698, rue Raymond, St-Jean
(St-Jean) (Qué.) J3B 4Y5

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées des requérantes conjointes: Speedway Express Limited, 13963-V et Bellechasse Transport Inc., 7737-V, qui agiront comme voituriers-rouliers. Ce service sera effectué en vertu des clauses *a* et *b* du permis 13963-V dans le cas de Speedway Express Limited et des clauses *c*, *d*, *e*, *h*, *k* et *m* du permis 7737-V dans le cas de Bellechasse Transport Inc.

Nous demandons à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter nos taux de transports d'environ 8% et de remplacer le tarif no 5 par le tarif no 6.

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: *Metro Liquid Carriers Ltd.* / Transporteurs de Liquides Métro Ltée (permis no 17645-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Demande de transfert:

Brunelle, Marie-Reine, Mme, demande à la Commission de transférer à:

Brunelle, Pierre
5185, Montée-St-Hubert
St-Hubert (Qué.)
J3Y 1V8

le permis no M-202367-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Transfert complet:

Le requérant-vendeur:

Tremblay, Yvon
698, rue Raymond, St-Jean
(St-Jean) (Qué.) J3B 4Y5
Assurance sociale: 220-200-067

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transfert complet de son permis 13478-V en faveur du

Requérant-acquéreur:

Piette, Alain
217 Grande Ligne, Iberville
(Iberville) (Qué.) J2X 4J2
Assurance sociale: 241-890-029

le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Teneur du permis 13478-V:
 Transport restreint - service local - contrat -
 St-Jean et Iberville et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites desdites municipalités, pour le transport de produits pharmaceutiques pour le compte de:

Pharmacie Thuot & Desnoyers Enrg.
 Pharmacie Paul Desmarais
 Pharmacie L.O. Régnier, de St-Jean

Advenant l'approbation de la Commission des transports du Québec relativement au transfert du permis 13478-V, l'acquéreur demande à ladite Commission de modifier le permis 13478-V pour que les expéditeurs soient dorénavant les suivants:

Pharmacie Paul Desmarais
 Pharmacie Michel Clermont
 Pharmacie Desnoyers & Régnier

Rôle M-19565
 20162-V-D-2

LEDUC TRANSPORT ENRG.

(Leduc, André)
 8437, rue Central, Ville LaSalle,
 (Qué.) H8P 1M9

Transfert complet:
 Le requérant-vendeur:

Leduc Transport Enrg.
 (Leduc, André)
 8437, rue Central, Ville LaSalle,
 (Qué.) H8P 1M9

s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transfert de son permis 20162-V en faveur de:

Requérant-acquéreur:

Transport Leduc Enr.
 Leduc Transport Reg'd.
 (Binette, Pierre)
 15, rue Château Salins
 Ville de Lorraine (Terrebonne)
 (Qué.) J6Z 3P4

le tout conformément aux dispositions de l'article 86 de la Loi des transports.

Teneur du permis 20162-V:

a) Transport général - service local -
 a) Montréal et tous les endroits situés par une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon -
 b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par les clauses a et b de son permis le détenteur aura le droit de tirer des remorques non immatriculées à son nom; sujet à la réglementation de tels permis.

Rôle M-19566
 4196-V-D-1

LAGUE EXPRESS INC.

720, rue Principale est
 Farnham
 (Missisquoi) (Qué.)
 J2N 1M3

Transfert d'actions:

Conformément à l'article 39 de la Loi des transports, la requérante fait part à la Commission des transports du Québec du changement de contrôle de la compagnie.

Anciens actionnaires

Alcias Lague	54	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Gérald Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Jean-Guy Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Normand Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Gilles Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Mme Roméo Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires

103 actions ordinaires

Nouveaux actionnaires

Gérald Lague	27	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Jean-Guy Lague	27	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Normand Lague	27	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Gilles Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires
Mme Roméo Lague	9	$\frac{2}{3}$ actions ordinaires

103 actions ordinaires

et conformément aux dispositions de l'article 2.59.1, paragraphe 2, demande à la Commission des transports du Québec de statuer sur le maintien de son permis.

Rôle M-19567

25693-V-D-1

LAPORTE, SERGE

8060, rue Chambord, app. 10

Montréal (Qué.) H2E 1X6

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - territoire -
 1. Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec copies non vendues; le tout conformément aux dispositions de l'Ordonnance 5551 datée du 30 novembre 1957 et émise au Syndicat de l'Industrie du Journal Inc.
 2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. Livraison de journaux, revues et périodiques selon les rondes déterminées par le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc., ci-après décrites et retour avec copies non vendues.

- a) Ste-Thérèse:
De Montréal à Ste-Thérèse, Ste-Thérèse-Ouest, Blainville et points intermédiaires.
- b) Valleyfield:
De Montréal à Melocheville, St-Timothée, Nitro, Valleyfield, St-Stanislas, Ste-Barbe, St-Anicet, Cazaville, Huntingdon et points intermédiaires.
- c) Terrebonne:
De Montréal à Lachenaie, Terrebonne, St-Louis-de-Terrebonne, Terrebonne Heights, Mascouche, L'Épiphanie, St-Rock, L'Achigan, Ste-Marie, Salomé, St-Jacques, St-Alexis, St-Esprit et points intermédiaires.
- d) Sorel:
De Montréal à Tracy, St-Joseph, Sorel, Ste-Anne, St-Pierre, Ste-Victoire, St-Ours, St-Denis, St-Charles et points intermédiaires.
- e) St-Jérôme:
De Montréal à St-Janvier, St-Antoine, St-Jérôme, Bellefeuille et points intermédiaires.
- f) St-Jean:
De Montréal à St-Luc, Talon, St-Jean, Iberville, Mont-St-Grégoire, St-Alexandre, Sabrevois et points intermédiaires.
- g) St-Gabriel:
De Montréal à Berthierville, St-Ignace-de-Loyola, St-Barthélémy, St-Viateur, St-Cuthbert, St-Gabriel, St-Damien, Ste-Emilie-de-L'Énergie, St-Jean-de-Matha, St-Félix-de-Valois, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas-de-Joliette et points intermédiaires.
- h) St-Eustache:
De Montréal à Ste Thérèse-Ouest, St-Eustache, Deux-Montagnes et points intermédiaires.
- i) RS-8:
De Montréal à St-Bruno, St-Basile et points intermédiaires.
- j) Repentigny 2:
De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et points intermédiaires.
- k) RS-5:
De Montréal à Chambly, Richelieu, St-Mathias, Marieville et points intermédiaires.
- l) Repentigny 1:
De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Érmitte, L'Assomption, Laurentides:
- m) De Montréal à Bois-des-Filion, St-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Ste-Anne-des-Plaines, La Plaine, St-Lin, New Glasgow, Ste-Sophie, Ste-Julienne, Rawdon et points intermédiaires.
- n) Laprairie:
De Montréal à Laprairie, Candiac, Delson, St-Philippe, St-Mathieu, St-Edouard, Napierville, Sherrington, Hemmingford, Blackpool, Lacolle, Cantic, Clarenceville, St-Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Ste-Blaise, L'Acadie, St-Jacques-Le-Mineur et points intermédiaires.
- o) Joliette:
De Montréal à Joliette, St-Ambroise, Ste-Marcelin, St-Alphonse, Ste-Béatrix, Ste-Mélanie, St-Paul-de-L'Industrie, Crabtree, St-Gérard et points intermédiaires.
- p) Cornwall:
De Montréal à Dorion, Vaudreuil, Pointe Cascades, Les Cèdres, Côteau-du-Lac, Côteau Landing, Côteau Station, St-Zotique, Rivière Beaudette, St-Polycarpe, De Beaujeu, St-Clet, St-Lazare et points intermédiaires.

Rôle M-19568
4389-V-D-7

RIGAUD TRANSPORT INCORPORÉ

46, rue St-Viateur, Rigaud
(Vaudreuil) (Qué.)
JOP 1P0

- q) Contrecoeur:
De Montréal à Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, St-Roch-sur-le-Richelieu, St-Antoine, St-Marc, St-Amable, Ste-Julie et points intermédiaires.
- r) Châteauguay:
De Montréal à Châteauguay, Léry, Maple Grove, Beauharnois, St-Etienne, St-Louis-de-Gonzague, Ormstown, Franklin Centre, St-Antoine-Abbé, St-Chrysostome, Howick, Ste-Martine, St-Urbain et points intermédiaires.
- t) Beloeil:
De Montréal à McMasterville, Beloeil, Mont St-Hilaire, Otterburn Park, St-Jean-Baptiste, St-Damase, Ste-Madeleine et points intermédiaires.

Location à long terme:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que soit rajouté à son permis 4389-V le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

Autorisation est donnée à Rigaud Transport Incorporé de louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, des véhicules de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.

Condition re/droit additionnel:

Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19569
331-V-D-10

McCRUM TRANSPORT LIMITED

411, rue Rivière, Cowansville
(Missisquoi) (Qué.)
J2K 1N4

Droit additionnel de location:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:

Autorisation:

Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux (2) à la fois.

Condition:

Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-19570
24720-V-D-3

LAPLANTE & FILS ENRG.

(en société)
Plaisance
(Papineau) (Qué.)
J0V 1S0

Droit additionnel:

Les requérants détenteurs du permis no 24720-V demandent à la Commission des transports du Québec d'ajouter à leur permis les clauses suivantes:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Thurso, Notre-Dame-de-Laus et Merisier à tous points dans la province de Québec, et retour.

Droit additionnel:

A l'occasion du service effectué à Merisier les détenteurs auront le droit d'utiliser les services du chaland, à cet endroit.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

A la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) de tous points de la province de Québec, et retour.

Origine ou destination:

Toronto	Kingston	Napanee	Iriquois
Balton	Mattawa	North Bay	Birks Fall
Copper Cliff	Timmins	Tweed	Belleville
Pickering	Alliston	Guelph	Prescott
Ogdensbuch	Windsor	Hamilton	Tillsonburg
Crysler			

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

A la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) de tous points de la province de Québec, en transit en Ontario, à destination des états suivants: New York, Ohio, Vermont, Pennsylvanie, Kentucky, Michigan, et retour.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

A la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) de tous points de la province de Québec, et retour.

Dans tous les cas, pour le transport de bois brut et/ou plane pour le compte de: Québec Hardwood Inc.

Rôle M-19572
17495-V-D-1

MATTE, JOSEPH

C.P. 27
Papineauville
(Papineau) (Qué.) JOV 1R0

Modification de clause:

Le requérant détenteur du permis no 17495-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, dont la clause se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Papineauville à Montréal, et retour pour le transport de barils vides et retour avec gazoline et graisse en barils, pour: Imperial Oil Limited, (via route 8).

Restriction:

Ce permis est personnel et non transférable.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin qu'à l'avenir ladite restriction soit enlevée et que le permis se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Papineauville à Montréal, et retour pour le transport de barils vides et retour avec gazoline et graisse en barils pour: Imperial Oil Limited, (via route 8).

Rôle M-19573
12470-V-D-3

SALABERRY CARTAGE LTD.

6600, chemin St-François
Ville St-Laurent
Montréal (Qué.)
H4S 1B7

Modification de clause f:

La requérante, Salaberry Cartage Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'obtention d'un permis l'autorisant à utiliser le port d'entrée de Rivière-Beaudette pour les services de transport extra-provinciaux donnés en vertu de sa clause f du permis no 12470-V.

Ladite clause f du permis de Salaberry Cartage Ltd. se lit comme suit:

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

f) Des moulins ou usines de la compagnie Celanese Canada Limitée situés à Drummondville, Coaticook, St-Jean et de l'entrepôt de Montréal aux frontières Québec-Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune) et retour, pour le transport de marchandises destinées aux points de la province d'Ontario mentionnés au permis connexe de l'Ontario Highway Transport Board pour le compte de Celanese Canada Limitée.

Rôle M-19574
12470-V-D-4

SALABERRY CARTAGE LTD.

6600, chemin St-François
Ville St-Laurent
Montréal (Qué.)
H4S 1B7

Modification de la clause d:

La requérante, Salaberry Cartage Ltd., qui détient la clause d suivante:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) Des moulins ou usines de la compagnie Celanese Canada Ltée situés à Drummondville, Coaticook et Sorel à toutes les localités sises dans un rayon de cent cinquante (150) milles desdits endroits, sauf Montréal et Montmagny, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Celanese Canada Ltée.

demande à la Commission des transports du Québec la modification de ladite clause d pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

d) Des moulins ou usines de la compagnie Celanese Canada Ltée situés à Drummondville, Coaticook et Sorel à toutes les localités sises dans un rayon de cent cinquante (150) milles desdits endroits, sauf Montmagny, et retour, pour le compte de Celanese Ltée.

Rôle M-19575
1872-V-D-1

POWELL TRANSPORT INC.

66, rue Belvédère
Lennoxville
(Stanstead) (Qué.)
J1M 1Z6

Droit additionnel:

La requérante requiert de la Commission l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De St-Henri-de-Lévis à Sherbrooke et à toutes les municipalités situées dans un rayon de 50 milles de cette ville, pour le transport de tuyaux de ciment pour le compte de Sherbrooke Cement Products Ltd.

Rôle Q-10576
Q-200937-3-D
Q-200937

BEN TAXI ENRG.

(Pellerin, Yvon)
680, 3e Avenue
Val-d'Or (Abitibi) J9P 1S5
Q-202622

GILLES BRISSON TAXI ENRG.

(Brisson, Gilles)
718, rue Plessis
Val-d'Or (Abitibi) J9P 1X7

Demande de transfert:

Ben Taxi Enrg. (Pellerin, Yvon), demande à la Commission de transférer à:

Gilles Brisson Taxi Enrg.

(Brisson, Gilles)

718, rue Plessis

Val-d'Or (Abitibi)

J9P 1X7

le permis no Q-200937 (D-3 ou 003) pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Val-d'Or, A-49.

Rôle Q-10643
Q-200284-2-D
Q-200284

MATHIEU, LORENZO

Beauceville-Est
(Beauce) G0S 1A0
Q-202630

ROMÉO JOLICOEUR ENR.

(Jolicoeur, Roméo)
672, Ire Avenue A
Beauceville-Est (Beauce)
G0S 1A0

Rôle Q-10644
Q-202294-2-D
Q-202294

PARENT, JEAN-GUY

99, Marcoux, Beauport G1E 3B5
Q-202646

**PERRON, LAFRANCE FRANÇOISE
MME**

43, Labelle, Beauport G1E 5R1

Rôle Q-10645
20612-V-D-1

LAVOIE, GILBERT

417, Lévis
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7H 1W9

Rôle Q-10646
3818-V-D-14

BEAUCE EXPRESS INC.

C.P. 38
Route Kennedy
St-Georges
(Beauce) (Qué.)
G5Y 5C5

Rôle Q-10647
14105-V-D-1

TREMBLAY, WELLEY

142, rue Taschereau
Jonquière
(Chicoutimi) (Qué.)

Rôle Q-10648
10387-V-D-2

**MME PIERRETTE LESSARD
GIGUÈRE ENR.**

(Lessard Giguère, Pierrette)
St-Odilon-de-Cranbourne
(Dorchester) (Qué.)
G0S 3A0

Demande de transfert:

Mathieu, Lorenzo, demande à la Commission de transférer à:
Roméo Jolicoeur Enr.
(Jolicoeur, Roméo)
672, Ire Avenue A
Beauceville-Est (Beauce)
G0S 1A0

le permis no Q-200284 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Beauceville.

Demande de transfert:

Parent, Jean-Guy, demande à la Commission de transférer à:
Perron, Lafrance Françoise Mme
43, Labelle
Beauport
G1E 5R1

le permis no Q-202294 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est du Québec, A-30.

Suppression totale de services:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande l'annulation de son permis, savoir:

- a) Transport général - longue distance - route restreinte -
- a) De l'Anse-St-Jean à Chicoutimi, St-Siméon, et retour.
- b) transport restreint - longue distance - route restreinte -
- b) De Québec à tous les points de la ligne de transmission électrique entre

Anse-St-Jean et Orsainville et entre tous ces points, et retour, pour le transport de marchandises de la Commission Hydro-Electrique du Québec mentionnées, jusqu'à ce que ces travaux soient complétés.

Modification de permis:

La requérante qui est autorisée en vertu de la clause *aa* de son permis à donner le service de transport suivant:

aa) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

aa) De St-Constant-de-Laprairie à St-Georges-de-Beauce pour le transport de ciment en vrac, pour le compte de Ciment Lafarge.

désire que ladite clause *aa* de son permis soit modifiée pour se lire comme suit:

aa) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -

aa) De St-Constant-de-Laprairie à St-Georges-de-Beauce et autres points situés dans un rayon de 35 milles de ladite municipalité pour le transport de ciment en vrac par véhicules-citernes pour le compte de Ciment Lafarge.

Modification de permis (droit additionnel):

Conformément à l'article 12.77, la partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

groupes 1, 2, 4, 5 du Règlement 12, et ce, selon les clauses de 5 et 30 milles.

Modification de permis (droit additionnel):

La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis 10387-V et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

Groupe 1: Le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, les produits de la ferme, de l'agriculture, le bois de chauffage.

Groupe 3: Les copeaux de bois, les sciures et les copeaux de rabotage.

Groupe 4: Le bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage.

Groupe 5: Les matériaux provenant d'une démolition et les rebuts de bois.

Groupe 6: L'engrais, le fertilisant ou le neutralisant utilisés pour la culture du sol, les ordures ménagères et les détrit.

Rôle Q-10649
11354-V-D-3

TRANSPORT A. BLANCHETTE INC.

870, 111e Avenue
Drummondville-Sud
(Drummond) (Qué.)
J2B 4L2

Modification de permis (droit additionnel):

Conformément à l'article 12.77, la partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

a) 1. Groupe 1: sauf le béton bitumineux et le minerai n'ayant subi aucune transformation qui vise à en augmenter la teneur.

Groupe 2:

b) 1. Groupe 5 et Groupe 6

c) Toute autre matière à l'exclusion des ordures ménagères et des détritiques lorsqu'elle est transportée non emballée et déchargée par une benne basculante sans l'aide d'un mécanisme de soufflerie.

et ce, en vertu de toutes les clauses a, b, c du permis 11354-V ainsi que tous endroits inclus dans la région IV.

Rôle Q-10650
14109-V-D-1

BENOIT TURCOTTE INC.

63, rue de Champlain
Jonquière (Arvida)
(Chicoutimi) (Qué.)
G7S 4E1

Modification de permis (droit additionnel):

Conformément à l'article 12.77, la partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

Les groupes 1, 2, 3, 5 du Règlement no 12.

Rôle Q-10651
20625-V-D-1

ANDRÉ PILOTE ENRG.

(Pilote, André)
394, rang St-Joseph
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)

Modification de permis (droit additionnel):

Conformément à l'article 12.77 la partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

Groupe 1, 2, 4, 5, 6 du Règlement no 12, pour le service de 5 et 30 milles de Chicoutimi.

Rôle Q-10652
3652-V-D-7

TRANSPORT THÉBERGE LIMITÉE

455 est, rue Notre-Dame
C.P. 1360
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 4K0

Modification de permis (droit additionnel):

Conformément aux dispositions de l'article 12.77 1a du Règlement 12 la partie requérante s'adresse à la Commission des transports pour demander d'inscrire dans son permis le droit de transporter les matières suivantes: sel, calcium, charbon, tourbe à gazon, matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics et transportés sur le chantier où à pied d'oeuvre, produits résultant d'une démolition.

Rôle Q-10653
498-V-D-2

POULIOT, GASTON

St-Camille-de-Lellis
(Bellechasse) (Qué.)
GOR 2S0

Modification de permis (droit additionnel):

La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans mon permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir: sable, terre, gravier, pierre, produits de la ferme et de l'agriculture transportés du lieu de coupe, cueillette ou extraction à une première usine de transformation ou au marché, copeaux de bois, sciures, copeaux de rabotage, bois n'ayant pas subi d'autres opérations que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage, et ce en vertu de toutes les clauses du permis 498-V.

Rôle Q-10654
3395-A-D-1

BOISVERT, JULIEN

451, 6e Avenue
C.P. 173
Barraute
(Abitibi) (Qué.) JOY 1A0

BARVILLON INC.

451, 6e Avenue
C.P. 173
Barraute
(Abitibi) (Qué.) JOY 1A0

Demande de transfert de permis:

Classe de permis: Service d'autobus.

Service:

Transport de passagers, à l'occasion de voyages spéciaux ou à charte-partie, originant de Lebel-sur-Quévillon et Barraute, à destination de tout endroit situé dans la province de Québec dans un rayon de cent cinquante (150) milles de ces deux municipalités, et retour, à l'exclusion de tout endroit situé dans le comté de Témiscamingue.

Demande de transfert du permis 3395-A, détenu par Julien Boisvert au nom de Barvillon Inc.

Listes des actionnaires:

M. Julien Boisvert 95 actions ordinaires

Barraute

Qué.

M. Yvan Boisvert 2 actions ordinaires

Barraute

Qué.

Mme Aline Bergeron Boisvert 3 actions ordinaires

Barraute

Qué.

Rôle Q-10655
127-V-D-5

TRANSPORT LETARTE LIMITÉE
LETARTE TRANSPORT LIMITED

235, rue Lévis
Drummondville (Drummond)
(Qué.) J2B 5C7

Modification de permis:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée d'ajouter à son permis no 127-V la clause suivante:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De St-Hyacinthe, Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) et retour.

Points d'origine et destination:

St-Hyacinthe, Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil et tous points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Rôle Q-10656
16384-V-D-1

CONSTRUCTION EMMA INC.

210, St-Jean-Baptiste
Baie-St-Paul
(Charlevoix-Ouest) (Qué.)
G0A 1B0

Modification de permis:

La partie requérante, détentrice, entre autres, du permis suivant:

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

b) De Baie-St-Paul à Québec, et retour, pour le transport de machinerie lourde, par fardier.

Restriction:

Les deux clauses du permis s'appliquent au transport d'objets qui, à cause de leur nature, grosseur, pesantueur ou forme, ne peuvent être transportés qu'à l'aide de fardiers, ainsi qu'au transport de pièces se rattachant à ces objets, ou de matériel d'équipement d'entrepreneurs dont le transport se rattache au transport desdits objets.

Il incombera à la détentrice de démontrer, à la satisfaction de la Commission, que ces objets qu'elle transportera ne peuvent normalement être transportés par un détenteur de permis de camionnage général, et que ce dernier ne fournit pas habituellement l'équipement que ce genre de transport requiert.

demande que la susdite clause se lise à l'avenir comme suit:

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

b) De Baie-St-Paul à Québec, Port-Cartier et Montréal, et retour, pour le transport de machinerie lourde, par fardier.

Restriction re/ clause b:

La restriction sera la même que celle déjà rattachée à la clause b.

Rôle Q-10657
13805-V-D-4

G. DION TRANSPORT INC.

R.R. no 2
C.P. 451
Victoriaville
(Arthabaska) (Qué.)
G6P 6R9

Modification de permis:

La requérante, qui détient un permis de transport dont la clause k se lit ainsi:

h) Transport général - longue distance - route restreinte -

k) De Québec à Lennoxville, via Sherbrooke, sur la route 5, points intermédiaires et retour.

N.B. Victoriaville est un des points intermédiaires que peut desservir la détentrice.

Droit additionnel re/ clause k:

La détentrice est autorisée à utiliser des camions isothermes en vertu de la clause de transport général de son permis

demande à la Commission de modifier cette clause pour qu'elle se lise dorénavant ainsi:

k) Transport général - longue distance - route -

k) De Québec à Lennoxville, via Sherbrooke, sur la route 5, points intermédiaires et retour.

N.B. Victoriaville est un des points intermédiaires que peut desservir la détentrice.

Droit additionnel re/ clause k:

La détentrice est autorisée à utiliser des camions isothermes en vertu de la clause de transport général de son permis.

Rôle Q-10658
23048-V-D-8

EXPRESS C.T.M.A. LTÉE
C.T.M.A. EXPRESS LTD.

C.P. 245
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine) (Qué.)
G0B 1B0

Demande de droit additionnel:

Droit additionnel:

La détentrice aura le droit d'utiliser des véhicules-citernes en donnant des services autorisés par son permis numéro 23048-V.

Rôle Q-10659
127-V-D-6

TRANSPORT LETARTE LIMITÉE
LETARTE TRANSPORT LIMITED
235, rue Lévis
Drummondville
(Drummond) (Qué.)
J2B 5C7

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée d'ajouter à son permis no 127-V le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

Autorisation est donnée à Letarte Transport Limitée de louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, des véhicules de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.

Condition:

Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-10660
Q-600347-D-1

MÉGANTIC AUTO (1972) INC.
6435, rue Salaberry
Lac Mégantic
(Qué.)
G6B 1J5

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de location suivant:

Location de véhicules de promenade à long terme (plus d'un an) au public en général au:

6435, rue Salaberry
Lac Mégantic
(Qué.)
G6B 1J5

Location de camions (tout camion de poids légers),

D100-200-300
B100-200-300
W100-200-300
AW100
AD100

dans un but commercial ou de promenade pour une période « long terme » (plus d'un an) au public en général au:

6435, rue Salaberry
Lac Mégantic
(Qué.)
G6B 1J5

Rôle Q-10661
18309-V-D-4

PROTEAU, SYLVIO
Lambton
(Frontenac) (Qué.)
G0M 1H0

Suppression totale de services:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande l'autorisation de supprimer le service de transport pour le compte de l'expéditrice suivante:

La Coopérative agricole de Lambton, clauses *b* et *c* de telle sorte que la clause *b* de son permis se lise à l'avenir comme suit:

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

b) De Québec, Princeville, Victoriaville, St-Romuald-d'Etchemin et Lennoxville à Lambton et St-Sébastien pour le transport d'engrais chimique, grains, moulées et suppléments et de marchandises diverses, pour le compte de la Coopérative Agricole de St-Sébastien.

et par le fait même l'autorisation de supprimer le service de transport autorisé par la clause *c* de son permis, savoir:

c) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

c) De Lambton à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites dudit endroit, et retour, pour le transport de moulées, grain, engrais chimiques et de marchandises diverses, pour le compte de la Coopérative Agricole de Lambton.

Rôle Q-10662
13963-V-D-17

SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
(Qué.)
G2E 2G7

Suppression totale de services:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, le tiré ci-dessus mentionné demande l'annulation de ses permis de tiré connexes aux permis des tireurs ci-après mentionnés:

Marceau, Normand	24261-V
Lambert, Constant	25091-V
Drouin, Yves	25103-V
Michaud, Guy	25307-V
Roy, Ferdinand	22332-V

Rôle Q-10663
7737-V-D-14

BELLECHASSE TRANSPORT INC.
3600, boul. Hamel
Québec (Qué.)
G2E 2G7

Suppression totale de services:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, le tiré ci-dessus mentionné demande l'annulation de ses permis de tiré connexes aux permis des tireurs ci-après mentionnés:

Lambert, Constant	25091-V
Roy, Ferdinand	22332-V
Marceau, Normand	24261-V

Rôle Q-10664
5427-V-D-9

RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE

377, 2^e Rue est
Rimouski
(Rimouski) (Qué.)
G5L 7B9

Suppression totale de services:

Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, le tiré ci-dessus mentionné demande l'annulation de ses permis de tiré connexes aux permis des tireurs ci-après mentionnés:

Roy, Ferdinand	22332-V
Lambert, Constant	25091-V

Rôle Q-10665
Q-000016-V-1
(382-A)

AUTOBUS LAC FRONTIÈRE LTÉE

661, 1^{re} Rue
Québec 3 (Qué.) G1J 2K7

**CORPORATION MUNICIPALE
STE-APOLLINE-DE-PATTON**

(Montmagny) (Qué.)
GOR 2P0

Demande de vérification de permis (article 2.59 du Règlement 2):

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec la vérification du service de transport no 4 fourni par l'intimée en vertu du permis Q-000016.V-1 (382-A).

Rôle Q-10669
Q-503546-D-008

LARIVIÈRE, ANTOINE

St-Zacharie Village
(Beauce-Sud) (Qué.)

et
Q-504542-D-002

GUY LARIVIÈRE ENRG.

(Larivière, Guy)
St-Zacharie Village
(Beauce-Sud) (Qué.)

Demande de transfert:

Larivière, Antoine, demande à la Commission de transférer à:

Guy Larivière Enr.
(Larivière, Guy)
St-Zacharie Village
(Beauce-Sud) (Qué.)

le permis Q-503546-D-007 qu'il détient pour effectuer de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10670
Q-505439-D-004

RHÉAUME, CHARLES-ÉDOUARD

16, boul. Martel
Loretteville (Qué.)
G2A 1A5

Requête en révision:

Le requérant demande à la Commission de réviser la décision QCV-8185.

Rôle Q-10677
Q-500957-D-003

BOUFFARD, CLÉMENT

654, du Phare est
Matane (Qué.)
G4W 3M8

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de gravier, pierre, poussière de pierre, terre, asphalte, scrap et bois.

Rôle Q-10678
Q-500957-D-004

BOUFFARD, CLÉMENT

654, du Phare est
Matane (Qué.)
G4W 3M8

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de gravier, pierre, poussière de pierre, terre, asphalte, scrap et bois.

Rôle Q-10679
Q-502980-D-002

SAVARD, SYLVIO

Baie St-Paul
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-10680
Q-505810-D-002

LAVOIE, JEAN-PAUL

479, Ste-Anne
St-Urbain
(Charlevoix) (Qué.)

Rôle Q-10682
Q-501592-D-002

PARADIS, ADRIEN

Lac Bouchette
(Roberval) (Qué.)
GOW 1V0
Q-505938-D-001

FORTIN, JULIEN

17, St-Jean-Baptiste
Hébertville Station
(Lac-St-Jean) (Qué.)
GOW 1T0

Rôle Q-10683
Q-500182-D-002

DESLISLES, EDDY

St-Sylvestre
(Lotbinière) (Qué.)
GOS 3C0
Q-504458-D-005

CLOUTIER, RENÉ

161, boulevard Central sud
Duberger (Qué.)
GIN 4H0

Rôle Q-10684
Q-500336-D-002

PARADIS, NORBERT

3683, Notre-Dame
Ste-Marthe
(Champlain) (Qué.)

Rôle Q-10685
Q-504430-D-002

BERTRAND, NORMAND

Petit Pabos
(Gaspé-Sud) (Qué.)

Rôle Q-10686
Q-503131-D-001

TOUSIGNANT, YVON

245, rue Principale
Ste-Cécile-de-Lévrard
(Nicolet) (Qué.)

Rôle Q-10687
Q-503131-D-002

TOUSIGNANT, YVON

245, rue Principale
Ste-Cécile-de-Lévrard
(Nicolet) (Qué.)

Le requérant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Artisan, pour le transport de toutes matières en vrac.

Demande de transfert:

Paradis, Adrien, demande à la Commission de transférer à:

Fortin, Julien
17, St-Jean-Baptiste
Hébertville Station
(Lac-St-Jean) (Qué.)
GOW 1T0

le permis Q-501592-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Artisan.

Demande de transfert:

Deslisles, Eddy, demande à la Commission de transférer à:

Cloutier, René
161, boulevard Central sud
Duberger (Qué.)
GIN 4H0

le permis Q-500182-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur.

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 4, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.1, paragraphe B, item:

- i. le sable, la terre, le gravier, la pierre et le béton.
- xiii. le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage, l'écorçage.

Requête en révision:

Le requérant demande à la Commission de réviser la décision QCV-6400 (G.O.Q. no 42, du 18-10-75) et de lui accorder un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 1.

Le requérant, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 4, catégorie Artisan.

Le requérant, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 4, catégorie Artisan.

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPV-980-S	18-01-77	3268-A-P-1 PAUL-EMILE GAUDREAU Intimé	8970	27-11-76	M-18200	

La Commission annule le permis émis en faveur de Paul-Emile Gaudreau par la décision MPV-406-S en date du 27 décembre 1974 et ordonne que ce dossier soit classé aux archives.

MCR-3346	19-01-77	COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 1637-V-P-1 MERCIER EXPRESS INC. Intimée	2278	20-03-76	M-14622	
----------	----------	---	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accorde la requête de la Commission des transports du Québec introduite par l'avis « proprio motu » et constate le non-renouvellement du permis de camionnage no 1637-V de Mercier Express Inc.;

2. décrète le remboursement de \$17 de droits payés indûment, à Mercier Express Inc.;

3. décrète que la présente décision entre en vigueur immédiatement à partir de ce jour.

MCR-3349	18-01-77	502-V-D-2-P-1 McNEIL TRANSPORT LIMITED Intimée	9143	04-12-76	M-18220	
----------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accueille la demande;

2. modifie le permis 502-V et en délivre un qui se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route - service régulier -

De Montréal à la frontière Québec-Ontario (via Rivière-Beaudette), et retour.

Restriction:

On utilisera ce permis seulement avec le certificat extra-provincial de l'Ontario portant le numéro X-290 en date du 30 juillet 1959.

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

MCV-10499	18-01-77	M-505867-D-001, P-001 GILLES FONTAINE Intimé L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 10 INC. Mise-en-cause	9285	11-12-76	M-18520	
-----------	----------	---	------	----------	---------	--

La Commission:

1. annule la décision MCV-8158;

2. rétablit l'intimé Gilles Fontaine aux droits de sa requête, dossier numéro M-505867-D-001, cause M-10290;

3. décrète que ladite cause M-10290 soit fixée sur le prochain appel de rôle à Montréal pour audition en audience publique.

MCV-10538	18-01-77	CM-50000-P-10 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC M-502295-D-001 JEAN-CLAUDE HOULE M-502839-D-001 EDGAR MILLETTE M-505099-D-002 LES ENTREPRISES D'AUTRALE INC.	9285	11-12-76	M-18519	La Commission révisé les décisions pour qu'elles parlent de permis au lieu d'attestations.
-----------	----------	--	------	----------	---------	--

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-10539	18-01-77	M-501990-P-001 TRANSPORT LESAGE LTEE Intimée	9286	11-12-76	M-18524	La Commission révoque les décisions MCV-6998, MCV-6999, MCV-7000 et MCV-7001 du 16 février 1976.
MCV-10549	18-01-77	M-505765-D-001-P-1 CLAUDE LAPLANTE Intimé L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 06 INC. Mise-en-cause	9285	11-12-76	M-18521	La Commission annule le permis détenu par Claude Laplante, M-505765-D-001, rendu par la décision MCV-6763 et ordonne que ce dossier soit classé aux archives.
MPN-1878	18-01-77	CM-30000-P-1 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC HAMPTON J. JACKSON 24592-V WISHART CHARLES 24673-V SWIFT TRACTOR COMPANY 24732-V C.D. ELKS TRUCK LINE 25141-V MARTIN KENZIE B. 25151-V S.T. BROWN ENTERPRISES 25238-V J.C. ENTERPRISES 25251-V WARK DAVID E. 25358-V	9431	18-12-76	M-18635	La Commission annule et révoque les permis mentionnés à l'annexe «A» de la présente décision.

ANNEXE

Décision numéro — date	Détenteur nom — adresse	Dossier ou permis numéro
MPN-1178 28 mai 1976	HAMPTON, J. JACKSON CITRUS INC. P.O. Box 280 Vero Beach Florida 32960, U.S.A. Au Québec: TRANSPORTATION SALES & SERVICE P.O. Box 210, Hemmingford (Huntingdon) (Qué.)	24592-V
MPN-946 26 avril 1976	WISHART, MR. CHARLES 410 West Bloomingdale Ave. Brandon Florida 33511, U.S.A. Au Québec: c/o MR. LEO ALAIN 5459 Duquette Avenue Montreal (Qué.)	24673-V
MPN-863 9 avril 1976	SWIFT TRACTOR COMPANY 2017, N.E. Jacksonville Highway Ocala, Florida 32670 U.S.A. Au Québec: c/o GEORGE DESLAURIERS INC. 9200, boulevard l'Acadie Montréal (Qué.)	24732-V

Décision numéro — date		Détenteur nom — adresse	Dossier ou permis numéro
MPN-1250	28 juin 1976	C. D. ELKS TRUCK LINE (Charles David Elks) P.O. Box 98 Chocowinity North Carolina 27817 U.S.A. Au Québec: c/o YORK BROKERS INC. 775, rue du Marché Central Chambre 22 Montréal (Qué.)	24541-V
MPN-1161	21 mai 1976	MARTIN, MR. KENZIE B 409 Georgia Avenue Altamonte Springs Florida 32701 U.S.A. Au Québec: c/o MR. LEO ALAIN 5459 Duquette Avenue Montreal (Qué.)	25151-V
MPN-1356	16 juillet 1976	S.T. BROWN ENTERPRISES (Philipp D. Brown) P.O. Box 389 Route 2, Groveland Florida 32736. U.S.A. Au Québec: GEORGE DESLAURIERS INC. 9200, boulevard l'Acadie Montréal (Qué.)	25238-V
MPN-1282	30 juin 1976	J.C. ENTERPRISES (John M. Costa) 1100 Singleton Ave. Titusville Florida, U.S.A. Au Québec: c/o MR. LEO ALAIN 5459 Duquette Avenue Montreal (Qué.)	25251-V
MPN-1387	26 juillet 1976	WARD, MR. DAVID E. P.O. Box 81-B Route No. 8, Florence South Carolina 29501 U.S.A. Au Québec: MUTUAL BROKERS MONTREAL LTD. 775, rue du Marché Central Montréal (Qué.) H4N 1K1	25358-V

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPV-978	13-01-77	M-00009-D-001 VILLE MONT-ROYAL Nouvelle demande	2308	20-03-76	M-14619	Rejetée
MPV-979	13-01-77	3403-ATL-D-1 TRANSROC INC. Nouvel le demande	8750	22-11-75	M-12754	

La Commission:

1. déclare le permis sollicité non requis et la présente demande irrecevable;
2. décrète la fermeture sans plus de ce dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-3162-C	18-01-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant M-201809-D-001 ROSARIO GIRARD Intimé Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.			MT-2662	La Commission: accueille la requête; corrige la décision no MPT-3162 en date du 2 juillet 1974 de la façon suivante: Le nom de l'intimé devrait se lire « Girard Rosario » au lieu de « Girard Rosaire ».
MPT-10788	19-01-77	M-205573-D-001 ANDRE PROVENCHER Requête en révision	9432	27-12-75	M-13473	La Commission statue qu'il n'y a pas lieu de réviser les décisions MPT-9318 et MPT-336.
MCR-3157-C MCS-2027-C	18-01-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant 331-V-D-8, 14519-V-D-14 McCRUM TRANSPORT LIMITED COWANSVILLE EXPRESS INC. Intimées-venderesses 25107-V BROMONT TRANSPORT LTEE Intimée-acquéreur HOLMES TRANSPORTATION (QUEBEC) LTD. MAISLIN TRANSPORT LTD. Mises-en-cause Décision de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12 du Règlement 2.	4429	22-05-76	M-15562	La Commission: accueille la requête; corrige la décision comme suit: 1. A la page 2 de la dé- cision, le numéro de la <i>Gazette officielle du</i> <i>Québec</i> devrait se lire « 21 » au lieu de « 22 »; 2. Au numéro 4 de la page 13 de la décision, un des noms des action- naires devrait se lire « Larry McCrum » au lieu de « Beverly McCrum ».
MCR-3312	07-01-77	22666-V-DS-1 RENE TRUDEL Requérant-vendeur 1090-V ST-PIERRE TRANSPORT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 20, 21, 22 juillet 1976 en vertu de l'arti- cle 2.59.1 du Règlement 2C.			M-17221	Accordée
MCR-3313	12-01-77	21654-V-D-1 MIRABEL EXPRESS INC. Requérante-vendresse 20727-V LA COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE (QUEBEC) LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis	9067	16-12-75	M-13014	Accordée
MCR-3335	17-01-77	22933-V-D-5 MORGAN DRIVE AWAY INC. Droit additionnel	4427	22-05-76	M-15552	Désistement
MCR-3336	17-01-77	22933-V-D-3 MORGAN DRIVE AWAY INC. Droit additionnel	4426	22-05-76	M-15550	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-3337 MCS-2116	17-01-77	22933-V-D-2 MORGAN DRIVE AWAY INC. Droit additionnel	2301	20-03-76	M-14531	Désistement
MCR-3338 MCS-2117	17-01-77	22933-V-D-4 MORGAN DRIVE AWAY INC. Droit additionnel	4426	22-05-76	M-15551	Désistement
MCR-3339	20-01-77	12290-V-D-3 LARIVIERE TRANSPORT LTEE Droit additionnel	1777	13-03-76	M-14462	Rejetée
MCR-3340	13-01-77	7233-V-C-1 RICHMOND TRANSPORT INC. Intimée E.T. TRANSPORT (AYER'S CLIFF 62) LTD. Requérante Vérification de permis	8886	29-11-75	M-12905	

La Commission déclare qu'elle s'est assurée, a constaté et a vérifié que le permis en litige et particulièrement la clause *d* du permis est exactement telle que délivrée de façon conforme par ses auteurs, la Régie des transports du Québec;

MCR-3344- TF	19-01-77	30003-D-145-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	5626	03-07-76	M-16471	
-----------------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accorde la requête pour la partie non accordée et référée en audience publique par la décision MCR-2995-TF;
2. autorise le Bureau des Tarifs du Québec Inc., 1259, rue Berri, suite 460, Montréal, P.Q., à modifier ses tarifs relativement à ses membres ci-dessous mentionnés et de la façon suivante:

Tarif 101-D Suppléments intérim:

Chalut transport (1974) inc., no 1856

Clause *g*: hausse telle que demandée.

Michel Transport (Windsor) Ltd., no 1938

Clause *b*: hausse telle que demandée.

Clause *c*: hausse telle que demandée.

Clause *d*: hausse telle que demandée.

Transport Frenette Inc., no 2064

Clauses *a* et *b* en ce qui touche les panneaux hydrauliques: hausse telle que demandée.

Desjardins Transport Ltée, no 1882

Clause *a*: Ce qui touche les camions ordinaires: 1 homme \$16.50

Tracteur et remorque: 1 homme \$23.50

3. cette décision entrera en vigueur à la date de ladite décision conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 - 1976.

MCR-3345- TF	19-01-77	30003-D-150-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	6200	31-07-76	M-16867	
-----------------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accorde l'augmentation demandée pour la partie excédentaire à 10% déjà accordée par la décision MCR-3006-TF, en ce qui concerne le tarif no 120, Règlement 365;
2. rejette l'augmentation demandée pour la partie excédentaire à 10% pour le tarif no 120, Règlement 370;
3. Cette décision entrera en vigueur à la date de ladite décision conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;
4. décrète la remise de la somme de \$50 (reçu no 72559), déposée par la requérante avec sa demande, et ce, conformément aux dispositions du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

MCR-3381	19-01-77	675-V-D-4 ROGERS TRANSPORT INC. Modification de clause et droit additionnel.	8281	01-11-75	M-11963	
----------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accueille en partie la demande;
2. annule le droit additionnel tel qu'il existe à ce moment en le remplaçant par le droit additionnel suivant:

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		

Droit additionnel:

3. En vertu de la clause c de son permis, la détentrice est autorisée à faire la distribution de pommes de terre frites congelées (frozen french fries), dans un rayon de 150 milles de la ville de Sherbrooke (Québec), pour le compte de Carnation Company Ltd., de Toronto (Ontario), en utilisant ses propres véhicules ou ceux de Imperial Roadways Limited, permis no 17373-V, par voie d'échange à Montréal, selon une convention d'échange préalablement approuvée par la Commission.
3. ajoute au permis de la requérante l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint - rayon - contrat -
Faire la distribution de lait condensé en conserve ou de denrées préparées en conserve (canned evaporated milk or canned and mixed food stuffs) de Sherbrooke dans un rayon de 150 milles de ladite ville, pour le compte de Carnation Company Ltd. de Toronto, Ontario.
4. fixe comme légaux les taux déposés au dossier.

MCS-2029-C MCR-3158-C	18-01-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant 5241-V-D-7 E.J. PERSONS TRANSPORT LTD. McCRUM TRANSPORT LTD. COWANSVILLE EXPRESS INC. Intimées HOLMES TRANSPORTATION (QUÉBEC) LTD. MAISLIN TRANSPORT LTD. Mises-en-cause Décision de correction conformément à l'arti- cle 2.59.12 du Règlement 2.	4604	29-05-76	M-15560	La Commission: accueille la requête; corrige la décision comme suit: 1. A la page 2 de la dé- cision, le nom de la ré- quérante-acquéreur devrait se lire «Cow- ansville Express Inc.» au lieu de «Cowans- ville Express Inc.» 2. A la page 2 de la dé- cision, les termes teneur du permis 5247-V devraient se lire «teneur du permis 5241-V».
MCS-2104	22-12-76	524-V-D-2 J.B. BAILLARGEON EXPRESS LIMITEE Requérante-cédante 24175-V A. & F. BAILLARGEON EXPRESS QUÉBEC INC. Requérante-cessionnaire Transfert partiel de permis	7612	02-10-76	M-17610	Accordée
MCS-2118	14-01-77	23960-V-D-2 POCE FLOAT SERVICE LIMITED Droit additionnel	8129	25-10-75	M-11776	Rejetée
MCS-2119	13-01-77	UNION DES EMPLOYÉS DU TRANSPORT LOCAL 931 Requérante 21827-V-C-2 ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUÉBEC) LTEE Intimée Vérification de permis	1777	13-03-76	M-14464	Désistement
MCS-2120	13-01-77	BRINK'S CANADA LTEE Requérante 21827-V-C-3 ALLIANCE SECURITE BLINDE (DIVISION QUÉBEC) LTEE Intimée Vérification de permis	1782	13-03-76	M-14509	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-2121	21-01-77	JOHN N. BROCKLESBY LTD. BRAZEAU TRANSPORT INC. FRANÇOIS NOLIN LTEE ATLAS TRUCKING CO. LTD. Requérantes 19660-V-C-1 G.M. SMITH LTD. Intimée	1632	06-03-76	M-14325	Rejetée
MCV-10498-C	26-01-77	COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante M-506115-D-001 LEONARD LECLAIRE Intimé Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.				

La Commission corrige d'office ladite décision MCV-10498-MDI-441, en remplaçant la deuxième ligne de la deuxième page par la suivante:

ordonne que soit remboursée à l'intimé, Leclaire, Léonard, la somme de \$45 sur le montant de \$50 (reçu 43141) que ledit intimé avait déposé en guise de cautionnement.

MCV-10498	20-01-77	M-506115-D-001 LEONARD LECLAIRE Demande de permis Extraprovinciale				Rejetée
MCV-10540	13-01-77	M-507372-D-001 GAETAN LAPIERRE Nouvelle demande E-5	6209	31-07-76	M-16902	Accordée
MCV-10543	26-01-77	M-506166-D-003 EXCAVATION BEAUDIN & PERRON LTEE Demande de permis E-7	7151	13-09-75	M-10780	Rejetée
MCV-10544	26-01-77	M-506166-D-002 EXCAVATIONS BEAUDIN & PERRON LTEE Demande de permis E-7	7151	13-09-75	M-10779	Rejetée
MCV-10545	26-01-77	M-506166-D-001 EXCAVATIONS BEAUDIN & PERRON LTEE Demande de permis E-7	7151	13-09-75	M-10778	Rejetée
MCV-10546	26-01-77	M-52520 LA FRATERNITE DES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS DE MONTREAL INC. Nouvelle demande E-10	1641	03-03-76	M-14411	Désistement
MCV-10550-TF	21-01-77	50010-R-5-TF			M-18115	

La Commission:

1. décrète que l'objet de la présente requête a déjà été atteint par la décision MCR-9609-TF et en conséquence la présente requête n'a plus sa raison d'être;

2. décrète que ce dossier doit être classé aux archives.

ML-939-C	14-01-77	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 1175-DY et 2136-DYV-D-1 (M-600296-D-1) ENTECO INC. Intimée Décision de correction conformément à l'article 2.59.12 du Règlement 2.	467	24-01-76	M-13687	La Commission annule la décision ML-939 en date du 9 juillet 1976 et réfère la demande amendée et maintenant non contestée, à un commissaire en séance pour décision.
MPV-970-TF	22-12-76	49-A-S-1-TF AUTOBUS LA SAPINIÈRE LTEE Modification de tarif			MRS-2936	

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
		Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 2, 3, 4 septembre 1976 en vertu de l'article 2.70.1 du Règlement no 2.				

La Commission:

1. fait droit partiellement à la requête;
2. fixe et décrète légaux les taux applicables entre les zones, comme suit:
 - Zone 1 Fleurimont (Galt Ouest/Conseil) à Sherbrooke
 - Zone 2 Ascot Corner (Ch. Couture) à Sherbrooke
 - Zone 3 Ascot Corner (Calex) à Sherbrooke
 - Zone 4 East Angus à Sherbrooke (1)

(1) Le service local additionnel à l'intérieur de la municipalité de East Angus est sujet à entente avec les autorités municipales.

a) Passage unitaire:

Entre	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Zone 1	.50	.60	.70	.90
Zone 2	.60	.50	.60	.70
Zone 3	.70	.60	.50	.60
Zone 4	.90	.70	.60	.50

b) Passage par livret de 10 billets:

Entre	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Zone 1	3.75	4.50	5.50	7.00
Zone 2	4.50	3.75	4.50	5.50
Zone 3	5.50	4.50	3.75	4.50
Zone 4	7.00	5.50	4.50	3.75

3. Conformément aux dispositions de l'article 2.58.1, cette décision devient exécutoire à la date de ladite décision.

MPT-10707	14-12-76	M-206275-D-1 LUCIEN DENEAULT Requérant-cédant M-207489-001 JEAN-GUY GRONDIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8142	15-11-76	M-18011	Accordée
MPT-10708	14-12-76	M-203707-D-2 GEORGES GIANNIOTIS Requérant-cédant M-207495-001 IOAN PUSCAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8143	15-11-76	M-18014	Accordée
MPT-10724	08-12-76	M-207016-D-1 PIERRE ROBICHAUD Requérant-cédant M-207480-001 YVAN GALIPEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8278	22-11-76	M-18041	Accordée
MPT-10732	17-12-76	M-204253-D-2 YVES LAUZON Requérant-cédant M-207501-001 RAYMOND BAZINET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8279	22-11-76	M-18049	Accordée
MPT-10735	30-12-76	M-205999-DS-2 FORAHMAND CHANGIZI Requérant-cédant M-207458-001 MOUNIR KATCHO Requérant-cessionnaire Transfert de permis			M-18477	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10736	13-01-77	Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. M-203137-D-8 ALCIDE LEBLANC Requérant-cédant M-207482-001 JEAN-YVES JARRY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8612	13-11-76	M-18166	Accordée
MPT-10741	12-01-77	M-202730-D-11 LOUIS KAMELHAR Requérant-cédant M-207526-001 PAUL VALLEE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8612	13-11-76	M-18162	Accordée
MPT-10744	12-01-77	M-203407-D-4 ALEXANDER ROKOS Requérant-cédant M-207375-002 SALVATORE CIARAVINO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8612	13-11-76	M-18165	Accordée
MPT-10745	12-01-77	M-206890-D-1 ROBERT GAGNON Requérant-cédant M-206367-002 MARCEL OLIVIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8613	13-11-76	M-18167	Accordée
MPT-10747	12-01-77	M-205020-D-5 ROGER ST-DENIS Requérant-cédant M-207527-001 PIERRE AUBERTIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8613	13-11-76	M-18169	Accordée
MPT-10748	12-01-77	M-207117-D-1 MME BERNADETTE FOISY Requérante-cédante M-207523-001 LIONEL COURTEMANCHE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8457	06-11-76	M-18153	Accordée
MPT-10749	12-01-77	M-205331-D-1 REJEAN PILON Requérant-cédant M-207499-001 REJEAN ROLLAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8457	06-11-76	M-18152	Accordée
MPT-10752	12-01-77	M-204669-D-2 PAUL-EMILE DESJARDINS Requérant-cédant M-207513-001 JEAN-CLAUDE BISSAINTHE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	8451	06-11-76	M-18090	Accordée
MPT-10766	18-01-77	M-205083-D-2 PIERRE HUBERDEAU Requérant-cédant	8775	27-11-76	M-18216	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10787	19-01-77	M-207535-001 LIONEL PERREAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis M-204081-001 à -014 GUY LAFONT Requérant-cédant M-206734-001 à -014 LES TAXIS LAFONT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	9070	06-12-75	M-13038	Désistement
MCR-3097-TF	20-10-76	30006-D-81-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Modification de tarif	6377	07-08-76	M-17065	Accordée
MCR-3143	03-11-76	13707-V-D-2 H. SENEAL TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante TRANSPORT H. SENEAL INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	7253	11-09-76	M-17456	Accordée
MCR-3209	30-11-76	8974-V-D-1 GADOURY & FRERES ENRG. Requérante-venderesse 8974-V RENAUD GADOURY Requérant-acquéreur Transfert de permis	7633	02-10-76	M-17769	Accordée
MCR-3210	30-11-76	22307-V-D-4 RICHARD FRECHETTE INC. Mise-en-cause RICHARD FRECHETTE NICOLE D. FRECHETTE HENRI P. VILLARD Requérants-vendeurs ANDRE ROY GILLES LACROIX GILLES LEBEL Requérants-acquéreurs Transfert d'actions	7936	16-10-76	M-17870	Accordée
MCR-3310	22-12-76	10204-V-DS-1 TRANSPORT DORION EXPRESS ENR. Requérante-venderesse TRANSPORT DORION LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis			M-18496	Accordée
MCR-3315 MCS-2106	12-01-77	Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 30, 31 octobre et 1er novembre 1976. 17724-V-DS-1 GERALD TRANSPORT CHAMBLY INC. Mise-en-cause GERMAIN LECUYER Requérant-vendeur GERALD LECUYER Requérant-acquéreur Transfert d'actions			M-18769	Accordée
MCR-3333-TF	13-01-77	Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 11, 12, 13 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. 30003-D-175-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	8980	27-11-76	M-18278	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-3342-TF	21-01-77	30004-D-239-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	9444	18-12-76	M-18586	Accordée
MCR-3343-TF	21-01-77	30004-D-238-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	9443	18-12-76	M-18585	Accordée
MCR-3347	18-01-77	477-V-D-5 AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTEE Droit additionnel	8453	06-11-76	M-18117	Accordée
MCR-3348	18-01-77	24001-V-D-3 REO MEUNIER Droit additionnel	8615	13-11-76	M-18181	Droit additionnel
MCS-2087-TF	22-12-76	23408-V-D-1-TF R. CLOUGH TRANSPORT LIMITED Modification de tarif	4015	08-05-76	M-15263	Accordée
MCS-2103	22-12-76	21363-V-DS-1 GORSKI BULK TRANSPORT Requérante-venderesse GORSKI BULK TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 21, 22, 23 octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18494	Accordée
MCS-2114-TF	17-01-77	30004-D-219-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	9148	04-12-76	M-18271	Accordée
MCS-2115-TF	17-01-77	30004-D-220-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	9149	04-12-76	M-18272	

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise Canadian Transport Tariff Bureau Ass'n. à amender le tarif suivant:

Under procedures in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice, urgent request is made for immediate publication in the Québec Official Gazette due to the 21 day waiting period after first gazetting.

Reissue Roadway Transport Limited Tarif No. 2, C.T.Q. No. 4134, containing rates on Automobiles and Trucks between Ontario and Québec, with and increase in rates and accessorial charges of 7%, with the exception of Section 4-B (Points 160 miles or more beyond Montreal) where the increase would be 9%.

3. Cette décision entrera en vigueur le 17 janvier 1977 conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

MCS-2122	18-01-77	25229-V-D-1 ALAIN GIARD Nouvelle demande	5781	10-07-76	M-16645	
----------	----------	--	------	----------	---------	--

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise Alain Giard, permis no 25229-V, à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Lachute, Lesage et Joliette à Montréal, Trois-Rivières et Québec, pour le transport de boissons gazeuses, et retour avec palettes et bouteilles retournables, pour le compte de Breuvages Joliette Inc. et ses filiales: Breuvages Larome Ltée, Breuvages Canessow Inc. et Perreault & Frères Inc.

Restriction:

Ce transport sera effectué à l'aide d'une seule et unique semi-remorque ultra-spécialisée équipée d'un cadre en forme de A fixé au centre de ladite semi-remorque et d'un dispositif permettant le chargement et le déchargement sur le côté et qu'en tout temps, à cuase des agencements, la marchandise conserve l'angle approprié à l'intérieur de ladite semi-remorque.

3. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-2123	18-01-77	25519-V-D-1 RONALD F. MORAN Nouvelle demande	8454	06-11-76	M-18126	Accordé
MCS-2124	18-01-77	25496-V-D-1 BRINK'S INC. Nouvelle demande	8615	13-11-76	M-18182	Accordée
MCS-2125	18-01-77	477-V-D-6 AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTEE Droit additionnel	8454	06-11-76	M-18118	Accordée
MCS-2134	24-01-77	15477-V-DS-1 MARCEL ST-JEAN Requérant-cédant LES CITERNES DU NORD LTEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis			M-18915	Accordée
MCV-10403	16-12-76	M-506844-D-002 JEAN-CLAUDE BOUFFARD Requérant-cédant M-507478-001 M.D. EXCAVATION Requérant-cessionnaire	7939	16-10-76	M-17915	Accordée
MCV-10465	16-12-76	Transfert de permis M-505627-D-003 ROBERT RODRIGUE Requérant-cédant M-507476-D-001 LES ENTREPRISES JACQUES ET GILLES BERNARD Requérante-cessionnaire	7938	16-10-76	M-17914	Accordée
MCV-10477	12-01-77	Transfert de permis M-501644-DS-001 ROBERT DUPUIS Requérant-cédant M-507510-001 LAURIER DUPUIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis			M-18832	Accordée
MCV-10497	17-01-77	Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 29, 30 septembre et 1er octobre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17033	La Commission annule, à toutes fins que de droit, la décision MCV-9676.
MCV-10520	07-01-77	M-500823-DS-001 RICHMOND BEAUCHEMIN Requérant-cédant M-507392-D-001 REJEAN OUELLET Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 28, 29, 30 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18565	Accordée
		M-502717-DS-001 EMILE ALLARD Requérant-cédant M-507546-001 YVON ST-JEAN Requérant-cessionnaire Tranfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 4, 5 6 novembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.				

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-10524	13-01-77	M-505087-D-001, C-001 MARCEL POULIN Demande de permis A-5	7946	16-10-76	M-17965	Accordée
MCV-10525	21-01-77	M-500090-D-002 RENE BRAZEAU Demande de permis A-6			M-18315	La Commission annule l'attestation de René Brazeau portant le numéro M-501722-D-001.
MCV-10526	21-01-77	M-507474-D-001 MARIANO D'AGOSTINO Demande de permis E-10	7936	16-10-76	M-17865	Accordée
MCV-10527	21-01-77	M-507474-D-002 MARIANO D'AGOSTINO Demande de permis E-10	7936	16-10-76	M-17866	Accordée
MCV-10528	21-01-77	M-507474-D-003 MARIANO D'AGOSTINO Demande de permis E-10	7936	16-10-76	M-17867	Accordée
MCV-10529	13-01-77	M-504204-D-1 LAURENT TREMBLAY Demande de permis A-10			M-17823	
La Commission révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation émise le 5 décembre 1973 portant le no M-504204-D-1 pour la région 10.						
MCV-10530	21-01-77	M-502358-D-001 à D-010 TRANSPORT EDDY VEILLEUX LTEE Demande de permis E-10			M-17881 à M-17890	Rejetées
MCV-10531	14-01-77	M-503199-D-002 RONALD PATRY Demande de permis E-6			M-18572	La Commission révoque l'attestation M-503199-D-002, pour la région 6.
MCV-10532	17-01-77	M-503199-D-003 RONALD PATRY Demande de permis E-10			M-18573	Accordée
MCV-10533	17-01-77	M-507408-D-005 G. GODARD & FILS ENRG. Changement de région	9295	11-12-76	M-18561	
La Commission:						
1. annule le permis émis pour la région 10 et autorise la délivrance d'un permis comme suit, en faveur de: D. Godard & Fils Enrg., région no 6, catégorie « Entrepreneur ».						
2. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.						
MCV-10534	17-01-77	M-507408-D-006 D. GODARD & FILS ENRG. Changement de région	9295	11-12-76	M-18562	
La Commission:						
1. annule le permis émis pour la région 10 et autorise la délivrance d'un permis comme suit, en faveur de: D. Godard & Fils Enrg.						
2. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.						
MCV-10535	18-01-77	M-507525-D-001 WILLIAM R. STANDISH Demande de permis E-5	8979	27-11-76	M-18268	Accordée
MCV-10536	17-01-77	M-507523-D-001 TERRASSEMENT DEUX ETOILES LTEE Demande de permis E-10	8979	27-11-76	M-18266	Accordée
MCV-10537	18-01-77	M-507523-D-002 TERRASSEMENT DEUX ETOILES LTEE Demande de permis E-10	8979	27-11-76	M-18267	Accordée
MCV-10547- CSA (1977)	21-01-77	M-504163-D-002 LAURENT GELINAS Changement de statut	6132	09-08-75	M-9715	La Commission déclare fermer le dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-10548	21-01-77	M-504141-D-001 ROBERT BERUBE Requérant-cédant M-506165-D-002 PIERRE BELANGER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6682	30-08-75	M-10131	Accordée
ML-1060-TF	30-12-76	1126-DYV-D-1-TF LOCATION G.L. INC. Modification de tarif	7930	16-10-76	M-17830	Accordée
ML-1066	18-01-77	8-DYA-D-2 VOYAGEUR INC. Locateur 1742-A AUTOBUS TRANS-URBAIN INC. Locataire Modification de permis	8616	13-11-76	M-18187	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE
TRANSPORT DE PRODUITS NOMMES — PERMIS 1975 — EMIS A NOUVEAU POUR 1976-1977

No	Date	Requérants	No dossier	Décisions
MPN-1879	24-01-77	ILCO ENTERPRISES LTD.	24895-V	Accordée
MPN-1880	20-01-77	HALE DISTRIBUTING CO. INC.	24920-V	Rejetée
MPN-1881	20-01-77	LUNDEEN FARMS	24533-V	Rejetée
MPN-1882	20-01-77	JAMES READING PRODUCE	24398-V	Rejetée
MPN-1883	20-01-77	MARLIN A. WINTERS	24391-V	Rejetée
MPN-1884	20-01-77	ALBERT FITZPATRICK	24379-V	Accordée
MPN-1885	20-01-77	CECIL BROWN	24703-V	Rejetée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1873	14-01-77	25731-V-PN-1 ELMER G. WILLIAMS	M-19020	Accordée	Du 14 janvier 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1874	14-01-77	25521-V-PN-1 TWILLEY BROTHERS	M-19019	Accordée	Du 14 janvier 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1875	14-01-77	25637-V-PN-1 EAST COAST TRAFFIC SERVICE INC.	M-19016	Accordée	Du 14 janvier 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1876	14-01-77	25636-V-PN-1 TRIPLE D. TRUCKING INC.	M-19018	Accordée	Du 14 janvier 1977 au 31 mars 1977.
MPN-1877	14-01-77	25732-V-PN-1 WENDELL J. McKINNON	M-19017	Accordée	Du 14 janvier 1977 au 31 mars 1977.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2692	M-502782-DA-003 MRS-3165 AUGUSTIN GAGNE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 1er décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2769	M-501087-DA-001 MRS-3198 ROGER HERVIEUX	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 19, 20, 21 octobre 1976. Accordée.	Du 6 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2778	M-501576-DA-001 MRS-3263 MARTIN NAUD	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 19, 20, 21 octobre 1976. Accordée.	Du 9 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2794	M-503000-DA-001 MRS-3231 ELZEAR BEAUCHEMIN	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 7 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2798	M-504540-DA-001 MRS-3225 JOSEPH LEGAULT	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 7 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2818	M-505247-DA-001 MRS-3276 ROLLAND GAGNON	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 3, 4, 5 novembre 1976. Accordée.	Du 9 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2844	M-502367-DA-001 MRS-2924 BERNARD PARENT	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 23, 24, 25 septembre 1976. Accordée.	Du 10 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2849	M-500011-DA-002 MRS-3294 LOUIS CYR ARCHAMBAULT	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 14 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2856	M-503018-DA-002 MRS-3286 REAL SENECAL	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 14 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2871	M-503299-DA-002 MRS-3312 JEAN-PAUL TESSIER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 15 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2889	M-501787-DA-002 MRS-3297 PAUL TREMBLAY	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 27, 28, 29 octobre 1976. Accordée.	Du 15 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2910	M-506179-DA-001 MRS-3378 GILLES GOYER	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 19, 20, 21 octobre 1976. Accordée.	Du 22 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2916	M-503706-DA-001 MRS-3365 NORMAND FAFARD	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 19, 20, 21 octobre 1976. Accordée.	Du 22 décembre 1976 au 30 avril 1977.
MS-2932	M-503415-DA-001 MRS-3384 MAURICE DAoust	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 novembre 1976. Accordée.	Du 6 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2934	M-500943-DA-001 MRS-3383 GERMAIN LARRAIN	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 30 novembre et 1, 2 décembre 1976. Accordée.	Du 6 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2939	M-501942-DA-001 MRS-3334 MARCEL BRISSON & FRERES	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 22, 23, 24 novembre 1976. Accordée.	Du 7 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2944	M-501034-DA-001 MRS-3399 JEAN-PAUL CARRIERES	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 12 janvier 1977 au 30 avril 1977.
MS-2958	477-V-S-2 MRS-3102 AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 9, 10, 11 septembre 1976. La Commission annule, à toutes fins que de droit, la décision MS-2536.	
MS-2959	14907-V-S-1 MRS-3381 LACKIE BROS. LIMITED	Demande parue dans le journal « Le Nouvelliste » les 3, 4, 6 décembre 1976. Désistement.	
MS-2960	M-503558-DA-001 MRS-3306 MAURICE CARRIERES	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 novembre 1976. Accordée.	Du 20 janvier 1977 au 30 avril 1977.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2961	21827-V-S-2 MRS-3416 ALLIANCE SECURITY BLINDE (DIVISION QUEBEC) LTEE	Demande parue dans le journal «La Presse» les 20, 21, 22 décembre 1976. Rejetée.	
MS-2962	19889-V-S-1 MRS-3418 ST-GERMAIN TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 11, 12, 13 novembre 1976.	Du 20 janvier 1977 au 31 décembre 1977 ou décision finale.

La Commission:

1. accorde la requête telle qu'amendée;
2. autorise St-Germain Transport Limitée, permis no 19889-V, à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte —
De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) à Rivière-du-Loup et à Cacouna, pour le transport d'ingrédients entrant dans la composition de la mousse de tourbe. Points d'origine: Etats de New York et New Jersey.
3. Ce permis sera valide à partir de la date des présentes jusqu'au 31 décembre 1977 ou jusqu'à décision finale selon la première éventualité;
4. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.
5. Le chauffeur devra avoir en sa possession copie ou photocopie certifiée de ce permis.

MS-2981	7974-V-S-2 MRS-3417 REAL MONDOU INC.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 11, 12, 13 novembre 1976. Rejetée.
MS-2982	294-N-S-1 MRS-3427 UNITED TOWING & SALVAGE CO. LTD.	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 20, 21, 22 décembre 1976. Rejetée.
MS-2983	17513-V-S-2 MRS-3439 ST-AMOUR TRANSPORT LTEE	Demande parue dans le «Journal de Mont- réal» les 25, 26, 27 novembre 1976. Re- jetée.

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MT-38	24530-V-SI-3 MRS-3414 MUNICIPAL TANK LINES LIMITED	Demande de permis temporaire <i>instantier</i> . Transport par véhicules citernes de «Liquid Rosin» pour compte de Canadian Keyes Company et retour, avec de l'huile de poissons pour le compte de National Sea Products Ltd. Accordée.	Du 17 janvier 1977 à 6h00 a.m. au 31 jan- vier 1977.
MT-42	4608-V-SI-1 MRS-3437 PAPINEAU TRANSPORT INC.	Demande de permis temporaire <i>instantier</i> . Location de véhicule. Rejetée.	
MT-45	2823-A-SI-2 MRS-3441 URBAIN ET CHARTRAND INC.	Demande de permis temporaire <i>instantier</i> . Transport de skieurs des Loisirs et Culture de Ville d'Anjou. Rejetée.	

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-763- TF	25-01-77	2034-A-D-3-TF SERVICE D'AUTOBUS DES MINES ENR. Modification de tarifs	8464	06-11-76	Q-9088	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPT-3412	25-01-77	Q-201570-D-2 JEAN-YVES BEAUDRY Requérant-cédant Q-202605 ALBINI FRECHETTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		27-11-76	Q-9412	Accordée
QPT-3414	25-01-77	Q-201843-D-4 CLAUDE MALENFANT Requérant-cédant Q-202602 FREDERICK SCALLEN ENR. (Frédéric Scallen opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire Transfert de permis		27-11-76	Q-9333	Accordée
QCR-1733	26-01-77	15-V-D-25 (Q-3000003) TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante Modification de permis	8620	13-11-76	Q-9120	Accordée
QCR-1743-TF	27-01-77	9667-V-D-4-TF CAMIL RIVEST Modification de tarifs	8290	30-10-76	Q-9026	Accordée
QCR-1762	26-01-77	7863-V-D-9 TRANSPORT MORNEAU INC. Modification de permis	8620	13-11-76	Q-9119	Accordée
QCS-1084	26-01-77	24574-V-D-1 LES PETROLES BUSSIERES LTEE Voiturier-remorqueur 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	7604	02-10-76	Q-8742	Accordée
QCS-1125	25-01-77	25546-V-D-1 MARINEAU & LEPAGE ENR. (Paul Marineau & Réal Lepage...) Voiturier-remorqueur 15957-V GERARD NOLIN (1975) LTEE Courtier en transport	8619	13-11-76	Q-9115	Accordée
QCS-1139	26-01-77	1158-V-D-2 POTVIN TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Courtier en transport	8990	27-11-76	Q-9393	Accordée
QCS-1147	25-01-77	25628-V-D-1 HENRI DOUCET ENR. (Henri Doucet opérant sous le nom de) Demande de permis	9551	23-12-76	Q-10101	Accordée
QCS-1148	25-01-77	24050-V-D-3 EDGAR MILLETTE ENR. (Millette, Edgar) Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT INC. Courtier en transport	9300	11-12-76	Q-10029	Désistement
QCS-1150	26-01-77	4373-V-D-15 MICHEL TRANSPORT INC. Modification de permis	9553	23-12-76	Q-10109	Accordée
QCV-7623	25-01-77	Q-502488-DS-5 EMILIEN RANCOURT Requérant-cédant Q-505718-DS-1 E. & R. RANCOURT INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis			QRS-1984	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-8251	25-01-77	Requête parue dans le journal «La Tribune», les 2, 3 et 4 juin 1976. Q-505903-E-1 EMERY BOUCHER Demande de permis extraprovincial			Q-10185	Accordée
QCV-8252	25-01-77	Q-505905-E-1 CLAYTON DUBE Demande de permis extraprovincial			Q-10187	Accordée
QCV-8253	25-01-77	Q-505906-E-1 JEAN CHAMBERLAND Demande de permis extraprovincial			Q-10188	Accordée
QCV-8254	25-01-77	Q-505904-E-1 RONALD ROY Demande de permis extraprovincial			Q-10186	Accordée
QCV-8255	25-01-77	Q-505907-E-1 JOHN VOISINE Demande de permis extraprovincial			Q-10169	Accordée
QCV-8258	27-01-77	Q-504274-DS-11 TRANSPORT BOULAY MURDOCHVILLE INC. Requérant-cédant Q-504457-DS-2 FERNAND ANCTIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-8513	Accordée
QCV-8260	27-01-77	Requête parue dans le journal «Le Soleil», les 12, 13 et 14 février 1976. Q-504174-D-2 HECTOR FORTIN INC. Requérant-cédant Q-505688-D-1 YVON GIRARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6404	14-08-76	Q-8378	Accordée
QCV-8303-I (à QCV-8312-I incl.)	25-01-77	Q-502168-D-1 (à Q-502168-D-10 incl.) JEAN-BAPTISTE BRETON Renouvellement de permis				Rejetées
QCV-8314	25-01-77	Q-504704-D-2 WALTER MCGINNIS Demande de permis	5640	03-07-76	Q-8204	Accordée
QCV-8316	25-01-77	Q-505092-D-2 GAETAN GENEST Demande de permis	8991	27-11-76	Q-9409	Accordée en partie
QCV-8320	26-01-77	Q-505175-D-1 ROBERT RIVARD Demande de permis	9299	11-12-76	Q-10025	Accordée
QCV-8321	26-01-77	Q-505175-D-2 ROBERT RIVARD Demande de permis	9299	11-12-76	Q-10026	Accordée
QCV-8322- TF	26-01-77	Q-52502-V-1-TF (L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRENEURS CAMIONNAGE EN VRAC) Les camionneurs nommés: LAVISARD TRANSPORT — PAUL LAMONTAGNE LAURENT BOUCHARD BERTRAND SIMARD MARCELLIN SAVARD JEAN-YVES TREMBLAY FERNAND GAGNE SYLVIO TREMBLAY DENIS GAUTHIER MAURICE CANUELLE	9554	23-12-76	Q-10124	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QL-471	25-01-77	Requérants CONSOLIDATED BATHURST LTD. Intimée Demande de vérification de taux 17229-V-DS-1 TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC. Modification de permis			Q-10285	Accordée
QL-472	25-01-77	Requête parue dans le journal « Le Devoir », les 22, 23 et 24 décembre 1976. Q-600050-D-2 (809-DY & 335-DYV) LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC. Droit additionnel	9551	23-12-76	Q-10097	Accordée
QL-474	26-01-77	Q-600045-002 (788-DY-319-DYV) CLEMENT THIBAUT Changement d'adresse	7108	04-09-76	Q-8506	Accordée
QSM-152- TF	25-01-77	2-N-C-I-TF THREE RIVERS BOATMAN LTD. Requérante Modification de tarifs	136	10-01-76	Q-6867	
<p>La Commission: accueille la demande; révise la décision rendue le 18 septembre 1975; fixe comme taux que la requérante peut réclamer de l'Administration de Pilotage des Laurentides ceux indiqués à la clause 11 du contrat conclu entre elles le 1er septembre 1975 et déposé au dossier.</p>						
QSM-153	26-01-77	266-N-D-4 CIE DE GESTION DE MATANE INC. Requérante RAIL & WATER TERMINAL OF MONTREAL LTD. Intimée Demande de vérification de permis		04-10-75	Q-5924	Rejetée
QSM-154	26-01-77	266-N-D-3 CIE DE GESTION DE MATANE INC. Requérante LES CHARGEURS UNIS INC. Intimée Demande de vérification de permis		04-10-75	Q-5923	Rejetée.
QSM-155	26-01-77	266-N-D-2 CIE DE GESTION DE MATANE INC. Requérante AGENCE MARITIME INC. Intimée-intervenante		04-10-75	Q-5922	Rejetée
QPV-632-C	25-01-77	2566-A-D-4 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LES TOURS DU VIEUX QUEBEC LTEE et JOSEPH FARRAH Intimées			Q-4703	La Commission corrige la décision QPV-632 pour qu'au paragraphe 3 du dispositif soit ajouté « Ville les Saules » après « Ancienne-Lo- rette ».
QPV-744-S-	25-01-77	3423-A-D-8 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JEAN-MARC OUELLET ENR. Intimée			Q-8541	La Commission corrige la décision QPV-744-S pour que partout dans la décision le numéro de dossier 3423-A-D-6 soit changé par celui de 3423-A-D-8.

No	Date	Requérant	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-767-H	25-01-77	3323-A-MH-1 AUTOCAR PORTNEUF INC. Modification d'horaire	Journal de Québec	13, 14, 15 déc. 76	QRS-2320	

La Commission:

1. accueille la requête;
2. autorise Autocar Portneuf Inc. à modifier son horaire sur son parcours Saint-Raymond-Lac Saint-Joseph-Québec (parcours no 2) comme suit: enlever les départs suivants:
7:30 a.m. de Saint-Raymond et 5:30 p.m. de Québec, le samedi, du 10 septembre au 15 juin de chaque année;
3. statue que la présente décision devient immédiatement exécutoire jusqu'à décision contraire en appel.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-769 (α QPV-771 incl. QPV-769	26-01-77	2166-A-D-2 BOULAY AUTOBUS ENRG. (J.C. Réginald Boulay opérant sous le nom de:) Requérante BAIE-COMEAU DE LUXE TAXI INC. Intervenante Demande de transport aéroportuaire	5643	03-07-76	Q-8217	
QPV-770	26-01-77	3603-A-D-1 BAIE-COMEAU DE LUXE TAXI INC. Requérante L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenante Demande de transport aéroportuaire	2915	03-04-76	Q-7446	
QPV-771	26-01-77	3603-A-P-1 BAIE-COMEAU DE LUXE TAXI INC. Requérante BOULAY AUTOBUS ENR. Intervenante Demande de transport aéroportuaire	7784	09-10-76	Q-8915	

La Commission:

1. accorde la requête de Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc.;
2. autorise la requérante Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc. à donner le service suivant:
Permission pour Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc. de Baie-Comeau d'opérer un permis de transport aéroportuaire au moyen d'un autobus mini-bus et de véhicules de promenade sans dôme et sans compteur entre l'aéroport de Baie-Comeau situé à Pointe-Label et les villes de Baie-Comeau et Hauterive et retour pour le transport de passagers à tant par tête.

Classe de permis:

Permis de transport aéroportuaire.

Service:

De Baie-Comeau et Hauterive à l'aéroport de Baie-Comeau situé à Pointe-Label, et retour, pour le transport de passagers à tant par tête, à horaires coïncidant avec les départs et les arrivées des avions.

Parcours à suivre:

Baie-Comeau-Hauterive, via route 138 jusqu'à l'embranchement de la route conduisant à l'aéroport de Baie-Comeau à Pointe-Label.

Terminus: Baie-Comeau: A — Hôtel le Pavillon
B — Hôtel Baie-Comeau
C — Auberge du Roc
D — Manoir Comeau
E — Hôtel Motel la Caravelle

Hauterive: A — Manoir Hauterive
B — Motel Hauterive

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		

Droit additionnel:

Les requérants auront le droit d'effectuer des voyages spéciaux, sur demande, de l'aéroport de Baie-Comeau (à Pointe-Label) à Hauterive et Baie-Comeau.

Conditions et restrictions:

1. Ce permis est restreint au transport de passagers de Baie-Comeau et Hauterive, se rendant ou revenant à l'aéroport de Baie-Comeau, à Pointe-Label;
2. Pas de service local sur tout le parcours;
3. Les détenteurs devront maintenir, sur chacune des voitures leur appartenant une assurance de responsabilité légale, envers le public voyageur, et ce, en conformité de l'Ordonnance no 5448 de la Régie;
3. fixe et décrète en vigueur les taux déposés au dossier:
Tel que déjà autorisé par la Commission des transports du Québec \$4 par tête pour passagers Baie-Comeau (aéroport de Pointe-Label) et \$3 par tête passagers Hauterive aéroport Pointe-Label, passage simple.
4. rejette la requête de Boulay Autobus Enrg.;
5. annule le permis déjà accordé à Boulay Autobus Enrg., en date du 30 juillet 1976, décision QME-13 corrigée par QPV-689, dossier 2166-A-D-2, cause Q-8217, suite à la requête en révision du permis ainsi accordé;
6. annule le permis QRS-1714 accordé à Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc., par la décision QPV-618 daté du 1er avril 1976, suite au «proprio motu» émanant de la Commission des transports, permis qui n'a plus sa raison d'être, vu le permis accordé ce jour, à Baie-Comeau de Luxe Taxi Inc.

QPV-772-H	26-01-77	1986-A-MH-1 LUCIEN GERMAIN Modification d'horaire			QRS-2359
-----------	----------	---	--	--	----------

La Commission:

1. accorde la requête;

2. modifie le parcours du permis no 1986-A, détenu par Lucien Germain, de la façon suivante:

Cap Notre-Dame:

Des Forges, Notre-Dame, Des Ursulines, Ste-Cécile, St-Maurice, Fusey, Rochefort, Latreille, St-Pierre, boulevard Ste-Madeleine, St-Laurent, Toupin, Rocheleau, Notre-Dame, Alice, boulevard Ste-Madeleine, St-Laurent, Fusey (face à la ph. Lanouette).

Cap St-Odilon:

Des Forges, Ste-Marie, Champflour, St-Maurice, Fusey, Rochefort, De Grandmont, St-Laurent, Dessureault, Thibeau, Chamberland, ave Guilbert, Thibeau, Cooke, Cardinal Roy, boulevard Pie XII, Thibeau, Dessureault, De Grandmont, Rochefort, Fusey (face à la ph. Lanouette).

Aucun autre parcours ne sera effectué.

3. fixe les taux tels que déjà approuvés par la Commission.

QPT-3372-C	25-01-77	Q-200394-D-2 et Q-202054-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant ROLLAND LEMIRE et CLAUDE LAQUERRE Intimés			Q-8913	La Commission corrige la décision QPT-3372 pour que le numéro de dossier se lise Q-202054-D-2.
QPT-3374-C	25-01-77	Q-200366-D-2 et Q-202576-(001) L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant FRANÇOIS CLOUTIER et MME MURIELLE CHOUINARD Intimés			Q-8835	La Commission corrige la décision QPT-3374 pour que le numéro de dossier se lise Q-200366-D-2.
QPT-3375-C	25-01-77	Q-200422-D-2 et Q-202575-(001) L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant CLEMENT LAPRISE et JEAN HARVEY Intimés			Q-8833	La Commission corrige la décision à la page frontispice pour que le numéro de dossier se lise à l'avenir Q-202575-(001) et aussi sur toutes les pages de la décision le numéro de dossier Q-200422 soit remplacé par celui de Q-200422-D-2.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPT-3382-C	25-01-77	Q-202572-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GUY GUILLEMETTE Intimé			Q-8828	La Commission corrige à l'item 2 du dispositif de la décision QPT-3382 le numéro de cause Q-8827 par celui de Q-8828.
QPT-3383-C	25-01-77	Q-202578-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant YVON PROVENCHER Intimé			Q-8922	La Commission corrige la décision QPT-3383 pour que le numéro de cause Q-8922 apparaisse à la page 2 de ladite décision.
QPT-3385-C	25-01-77	Q-202581-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant TAXI DU CANTON ENR. (Guido Sorge opérant sous le nom de) Intimé			Q-8942	La Commission corrige la décision QPT-3385 pour que l'adresse se lise à l'avenir comme suit: « 1094, boul. Ducharme Canton Mailhot, municipalité Haute-Mauricie, Via La Tuque. »
QCR-1660-TF-C	25-01-77	7677-V-D-1-TF 7677-V-D-2-TF L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant AUDETTE EXPRESS INC. Intimée			Q-7440 Q-8200	

La Commission corrige la décision QCR-1660-TF pour que la publication dans la *Gazette officielle du Québec* apparaisse pour les deux causes soient:

Q-7440: G.O.Q. no 14 du 3 avril 1976 et Q-8200: G.O.Q. no 26 du 26 juin 1976.

Aussi pour que le mot « cation » soit remplacé par « camion ».

QCR-1670-C	25-01-77	937-V-D-3 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ELOI CAUCHON Intimé			Q-8921	La Commission corrige la décision QCR-1670 pour que le numéro de cause aux page 2 et 3 se lise Q-8921.
QCR-1721	26-01-77	15-V-D-22 TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante Modification de permis	4802	05-06-76	Q-8019	

La Commission autorise la requérante à fournir, en plus des services pour lesquels elle détient déjà des permis, les services de transport suivant:

« Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De Rivière-du-Loup à Rimouski pour le transport de papier provenant de F.F. Soucy Inc. de Rivière-du-Loup. »

QCR-1757	25-01-77	6427-V-D-2 STE-MARIE EXPRESS LIMITEE Requérante Modification de permis		08-05-76	Q-7838	
----------	----------	---	--	----------	--------	--

La Commission:

1. accueille en partie la demande de la partie requérante;

2. autorise la délivrance du permis suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

De Ste-Marie à Québec et un rayon de 10 milles de cette ville ainsi qu'à Montréal et un rayon de 100 milles de cette ville, et retour, pour le transport de palettes et supports d'emballage, pour le compte de Chassé Inc.

3. fixe les taux et tarifs tels que déposés.

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1758	25-01-77	25097-V-D-1 SERVICE DE LIVRAISON METROLOLITAIN ENR. (Hubert Grenier) Requérante Demande de permis		15-05-76	Q-7922	Rejetée
QCR-1759	25-01-77	1756-V-D-4 TRANSPORT PHILIPPE INC. Requérante Modification de permis		08-05-76	Q-7870	Désistement
QCR-1760	25-01-77	18921-V-D-1 PIERRE DU SAULT Requérant Modification		17-04-76	Q-7713	

La Commission:

1. accorde la remise de la cause à être entendue à la première date disponible et ce sans formalité de l'appel de rôle, conformément au paragraphe b de l'article 2.29 du Règlement 2 (1976);

2. les soussignés se dessaisissent de la présente affaire à toutes fins que de droit.

QCS-1085-TF-C	25-01-77	68-V-D-1-TF L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant CHANTIERS BONNEAU LIMITEE Intimée			Q-8542	La Commission corrige la décision QCS-1085-TF pour que le numéro de cause et de dossier se lise cause: Q-8542 et dossier 68-V-D-1-TF.
QCS-1102-C	25-01-77	8642-V-D-7 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GOSSELIN EXPRESS LIMITEE GOSSELIN EXPRESS LIMITED Intimée			Q-8934	La Commission corrige aux deux endroits de la décision QCS-1102 le numéro de dossier 8642-V-D-2 par le numéro 8642-V-D-7.
QCS-1143	26-01-77	7041-V-D-17 TRANSPORT AMEEDÉ CAYER INC. Requérante Modification de permis	5291	19-06-76	Q-8115	

La Commission:

accueille la requête;

autorise la délivrance, en faveur de la requérante, d'un permis l'autorisant à fournir, suivant le contrat déposé au dossier, les services de transport suivants:

« Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

Des frontières Québec-États-Unis d'Amérique (tout port d'entrée) à St-Pascal et Ste-Hélène, comté de Kamouraska, pour le transport de peaux vertes et de produits chimiques nécessaires au tannage d'icelles, et provenant des États de New York, Massachusetts, Maine, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Connecticut et Illinois, par remorques conventionnelles pour le compte de Tanneries des Ruisseaux Inc. ».

QCS-1151	26-01-77	4724-V-D-3 MAGNY TRANSPORT INC. Modification de permis		08-05-76	Q-7871	La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de la partie requérante.
QMR-15	25-01-77	11292-V-ME-1 RADISSON TRANSPORT INC. Requérante Demande de permis			Q-10137	

La Commission:

1. révoque la décision QMR-14 rendue le 14 décembre 1976;

2. transmet le dossier à l'Administrateur pour que la demande de la partie requérante suive la procédure conformément au Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7664-C	25-01-77	Q-500081-P-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant JEAN-MARC OUELLET et GASTON LABEL Intimés			Q-8384	La Commission corrige la décision QCV-7664 en y ajoutant le paragraphe suivant: 1-A annule le permis 20359-V.
QCV-7893-C	26-01-77	Q-505010-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant FERÉOL BOURQUE et L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CAMIONNEURS ENTREPRENEURS EN VRAC INC. (08) Intimés Demande de vérification de permis par l'ad- ministrateur			Q-6569	Rejetée
QCV-7917-C	25-01-77	Q-501218-D-3 et Q-505605-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant ROGÈRE DESLANDES et GAETAN DESLANDES Intimés			Q-8485	La Commission corrige la décision QCV-7917 pour que l'adresse des requérants se lise Ste- Clothilde-de-Horton.
QCV-8077-C	25-01-77	Q-503657-DS-2 et Q-505817-DS-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant JULES THERRIEN et RENEE LANGEVIN Intimés			Q-8928	La Commission corrige la décision QCV-8077 pour qu'à la première page on lise comme nu- mero de dossier Q-503657-DS-2.
QCV-8136-C	25-01-77	Q-502312-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant ALAIN DIONNE Intimé L'A.N.C.A.I. 02 Intervenante			Q-2751	La Commission corrige la décision QCV-8136 au dispositif pour que le numéro se lise « W90TU9T49276 ».
QL-447-TF- C	25-01-77	1026-DYV et 1255-DY-D-1-TF (Q-600279-D-1-TF) L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LOCATION RIVIERE LA GRANDE INC. Intimée			Q-6550	La Commission corrige la décision QL-447-TF pour qu'à la page 4 le numéro de dossier se lise Q-600279-D-1-TF.
QL-473	25-01-77	Q-600321-D-2 LOCATION GROUPEX ENRG. (Richard Baribault) Requérante Requête en révision		19-06-76	Q-8162	

La Commission:

1. accueille la demande de la partie requérante dûment modifiée;
2. autorise, en faveur de la partie requérante, les permis qui suivent:
 - Location de véhicules de commerce à court terme (moins d'un an).
 - Location de véhicules de commerce à long terme (un an et plus).
3. fixe les taux et tarifs tels qu'ils ont été déposés.

SEANCES EN CHAMBRES — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérant	Cause	Décision	Date effective
QPN-376	25-01-77	25729-V-PN-1 LEON F. STARBRID	Q-10288	Accordée	19-01-77

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1895	19911-V-S-3 Cause: QRS-2274 RODRIGUE ROUSSEL & CIE LTEE Voiturier-remorqueur 21839-V TRANSPORT E.J. BOURQUE LTEE E.J. BOURQUE TRANSPORT LTD. Courtier en transport	Demande parue dans le «Journal de Québec», les 22, 23 et 24 novembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 17 septembre 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1914	Q-503351-ADD-1 Cause: QRS-2311 RAYMOND FORTIN	Demande parue dans le journal «Le Soleil», les 28, 29 et 30 novembre 1976. Accordée.	Pour la période du 7 janvier au 6 juillet 1977.
QT-35	3652-V-SI Cause: QRS-2300 TRANSPORT THEBERGE LIMITEE	Demande de permis temporaire <i>instanter</i> . Accordée.	Ce permis expirera le 4 janvier 1977 inclusivement.
QT-41	478-V et 15957-V Cause: QRS-2371 FRANÇOIS NOLIN LIMITEE Locataire	Demande de permis temporaire <i>instanter</i> . Accordée.	Ce permis expirera le 4 février 1977.
QS-1950	Q-501445-ADD-1 Cause: QRS-2310 ROGER SENECHAL	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin», les 29 et 30 novembre 1976 et 1 ^{er} décembre 1976. Rejetée.	

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
BLAIS & MADRO INC. 1160-5714	15 09 60	04 02 77
BONAVENTURE EXHIBITORS LTD. 1239-8251	24 04 64	04 02 77
BOULANGERIE ROSEMONT (1966) LIMITEE 1114-3914	27 01 66	04 02 77
BYLAND VENTURES INC. 1295-5647	11 03 63	04 02 77
CENTRE D'ACHAT DU PONT DE QUEBEC INC. <i>QUEBEC BRIDGE SHOPPING CENTRE INC.</i> 1294-5655	08 05 59	04 02 77
COSA LTEE 1249-4035	13 07 64	04 02 77
EASTERN HOLDINGS LTD. 1255-3913	13 10 60	04 02 77
EDINTER INC. 1296-6669	06 10 69	11 02 77
ENTREPRISES VERMILLON INC. 1287-2883	22 11 63	04 02 77
INGEGAN QUEBEC LIMITEE <i>INGEGAN QUEBEC LIMITED</i> 1370-4036	18 11 74	04 02 77
LANIEL & FRERES LIMITEE 1271-2360	26 01 56	11 02 77
LA SALLE AMUSEMENTS INCORPORATED 1232-3911	10 12 46	11 02 77
LE NID DU BEBE INC. 1104-5051	24 01 69	04 02 77
PLACEMENTS SELESCO INC. 1283-8306	08 03 65	04 02 77
PRODUITS FIBRE DE VERRE MODERNCRAFT LTEE <i>MODERNCRAFT FIBRE GLASS PRODUCTS LTD.</i> 1259-3026	13 10 67	04 02 77
QUATT CORPORATION 1281-2970	06 04 67	04 02 77
QUEMONT CONSTRUCTION LTEE <i>QUEMONT CONSTRUCTION LTD.</i> 1281-3382	30 04 59	11 02 77

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
REMBOURRAGE INDUSTRIEL KEBEC INC. KEBEC INDUSTRIAL UPHOLSTERING INC. 1281-9983	16 10 69	04 02 77
ST-HUBERT CHAUSSURES LTEE..... 1135-8959	03 05 46	11 02 77
LES SPORTS LEO LESSARD INC. 1347-5884	12 07 72	04 02 77
STANSTEAD INVESTMENTS INC. 1285-1184	18 06 62	04 02 77
LE SYNDICAT INDUSTRIEL DE SOUTH-DURHAM INC. 1292-0922	27 05 68	04 02 77
RENE TALBOT SHOE LIMITED 1155-3104	27 01 55	04 02 77
WILMAC HOLDINGS LIMITED 1285-4709	03 10 50	04 02 77

66821-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
EMPIRE ELECTRIC SUPPLY COMPANY 1109-0354	16 10 51	3	4
LA FONDATION BERTHIAUME-DUTREMBLAY 1238-3915	25 01 61	3	4
INDUSTRIES C.M. INC. 1504-1833	15 07 76	6	3
LEVESQUE, BEAUBIEN INC. 1236-9286	10 05 61	17	18
LOGGING DEVELOPMENT CORPORATION 1191-2342	14 12 62	7	3
LES MESSAGERIES CLANOR INC. 1505-0446	20 09 76	3	4
THE MONLED REALTY COMPANY, LTD. 1276-3496	02 11 32	3	4
QUIMET-GOBEILLE INC. 1107-9787	02 11 65	4	5

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
PAPETERIE ST-GEORGES INC. 1174-7318	25 10 65	3	4
SATELLITE STEAK HOUSE INC. 1134-6657	07 01 70	5	3
SERVICE AERIEN DE FERME-NEUVE INC. 1366-3943	30 07 75	4	5
SERVICE DE MISE EN MARCHÉ SIMTAB INC. SIMTAB MARKETING SERVICE INC. 1367-1110	26 09 75	4	3
SPORTS DUBOIS (1976) INC. DUBOIS SPORTS (1976) INC. 1467-8866	15 06 76	3	9
AU TOURNIQUET INC. 1139-0663	25 07 67	5	4

66821-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
AUTO-ELECTRICITE LIMITEE AUTO ELECTRIC LIMITED 1109-6294	AUTO ELECTRIC LIMITED	09 01 25
BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIES LTEE BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIATES LTD. 1241-4975	BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIES INC. BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIATES INC.	12 12 68
LES ENTREPRISES RENOMMEES DE QUEBEC INC. 1166-0073	MAGASIN RENOMME INCORPORE	07 05 36
EXPOSITION INTERNATIONALE DE FOURRURE DE MONTREAL INC. MONTREAL INTERNATIONAL FUR FAIR INC. 1480-9438	ASSOCIATION DES FOURREURS DE LA MODE F.F.A. F.F.A. FASHION FURRIERS ASSOCIATION	18 11 75
LES INDUSTRIES GARANTIES LIMITEE GUARANTEED INDUSTRIES LIMITED 1112-7917	GUARANTEED INDUSTRIES LIMITED	07 02 57
LA LIGUE DE TAXIS DE LEVIS-LAUZON INC. 1356-3606	LA LIGUE DE TAXIS DE LEVIS, INC.	28 11 73

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
MESGO INC. 1338-2205	BON SOIR MOTEL INC.	22 09 72
MILDON, MORRIS & BUTLER INC. 1111-9807	BUTLER'S LIMITED.....	08 07 30
MODE FAROUCHE INC. 1466-0278	IMPORTATION FAROUCHE INC.....	05 04 76
LA QUINCAILLERIE J. PASCAL (1976) LIMITEE THE J. PASCAL HARDWARE CO. (1976) LIMITED 1343-8627	DAWSON AUTO PARTS ST. GEORGES LTD....	26 07 49

66821-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ACCUEIL PAROISSIAL SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL 1228-6399	28 06 71	Longueuil	55, Ste-Elisabeth, Longueuil.
LES BATEAUX PAGO DE LA MAURICIE INC. 1236-4832	27 01 72	Shawinigan-Sud	250, boulevard Industriel, Shawinigan-Sud.
MARCEL BONNEAU INC. 1364-7482	18 07 75	Saint-Grégoire-le-Grand	272, rue St-Joseph, Saint-Grégoire-le-Grand.
LA BOUTIQUE L'ENSEMBLIER INC. 1169-0120	28 10 69	Centre Commercial Co-Op Gro, Rimouski.	352, rue Laval, Rimouski.
BOUTIQUE PANIER (MONTREAL) INC..... 1324-2318	12 09 72	628, boulevard de Maison-neuve, Montréal.	7275 est, rue Sherbrooke, Montréal.
BOUTIQUES YVES DE SAINT-SIMON INC. 1466-1748	08 04 76	Montréal	1200, Collège McGill, Boutique 15 et 16, Montréal.
BRAGAR INC. 1501-9318	29 01 76	1, Place Ville-Marie, bureau 1414, Montréal.	1, Place Ville-Marie, bureau 1418, Montréal.
BRAVO CONSTRUCTION LTD. 1240-8100	15 10 64	Montréal	34, chemin Harrow, Montréal.
BRAVO INVESTMENT INC. 1240-8118	10 06 66	Montréal	34, chemin Harrow, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution			Domicile légal	
				Ancienne adresse	Nouvelle adresse
R. D. BRETON INC. 1336-8428	30	11	72	Salaberry-de-Valleyfield ...	229, Victoria, Salaberry-de-Valleyfield.
CHARTERED FUND INCORPORATED 1245-4823	07	08	61	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 215, Montréal.	1315 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal.
LA CIMENTERIE GENEST INC. 1468-8766	02	08	76	Saint-Basile	5, Place de l'Église, Saint-Basile.
CLUB DE L'AGE D'OR LES VAILLANTS DE CHAPAIS 1463-7979	18	12	75	26, 2e Avenue, Chapais	21 et 26, 3e Avenue, Chapais.
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE NAPIERVILLE 1230-0356	31	12	71	Napierville	262, de l'Église, Napierville.
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE RUDY INC. RUDY HUNTING AND FISHING CLUB INC. 1504-5867	12	08	76	Montréal	8385, rue Lafrenaye, Montréal.
CLUB DES LOISIRS LEVIS INC. 1267-6623	28	11	60	Shawinigan	800, Lévis, Shawinigan.
LE CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE LA VILLE DE BÉCANCOUR INC. 1466-3439	15	04	76	Bécancour	10485, boulevard Bécancour, Bécancour.
COMPAGNIE DE POISSON CITE INC. CITY FISH CO. INC. 1264-4118	14	01	46	Montréal	111 est, Roy, Montréal.
LES CONCOURS DE MUSIQUE DU QUÉBEC INC. QUÉBEC MUSIC COMPETITIONS INC. 1248-4291	31	08	60	Montréal	1960 ouest, Dorchester, Montréal.
CREDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. 1366-9718	17	09	75	1253, avenue Collège McGill, Montréal.	1, Complexe Desjardins, bureau 1222, Montréal.
D.G. JEWELLERY MFG. LTD. 1117-0735	27	06	69	Montréal	460 ouest, Ste-Catherine, bureau 500, Montréal.
BERNARD DE VIENNE INC. 1337-8401	20	07	73	5, Place Ville-Marie, bureau 656, Montréal.	1200, Collège McGill, Montréal.
DUFAULT & ASSOCIES INC. 1254-9515	30	07	64	801 est, rue Sherbrooke, Montréal.	6865 est, rue Sherbrooke, Montréal.
PIERRE DUPUIS & ASSOCIES INC. 1505-1667	29	09	76	Repentigny	88, rue Langlois, Repentigny.
ELECTRITEK INC. 1505-5080	02	11	76	Montréal	976, rue Lacasse, Montréal.
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE DESLAURIERS LTEE 1367-6473	04	04	74	Saint-Antoine-sur-Richelieu.	936, Durivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu.
LES ENTREPRISES LENENBURG INC. 1503-7187	03	06	76	Beloeil	286, rue Duvernay, Beloeil.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
FIDA MANAGEMENT COMPANY LTD. 1259-3133	20 06 63	Montréal	388, rue St-Jacques, bureau 804, Montréal.
THE FIELDING HOLDINGS CORP. 1259-3380	16 07 54	Montréal	5757, avenue Decelles, Montréal.
DENISE FILIATRAULT INC. 1252-0367	16 04 69	4850, Côte des Neiges, bureau 2010, Montréal.	3823, rue Melrose, Montréal.
FRAN-ITAL IMPORT CORPORATION 1128-9709	27 02 57	345, avenue Grosvenor, Westmount.	667, rue Belmont, Westmount.
GAGNON ET FILS INC. 1336-7602	21 11 72	Noranda	2882, Saguenay, Noranda.
PAUL GENDRON LIMITEE 1130-6362	15 04 58	Salaberry-de-Valleyfield	132, St-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield.
GESTION CARIDESCO INC. 1358-7951	27 08 74	67, Place LaSalle, suite 101, Baie-Comeau.	9, rue Maisonneuve, Baie-Comeau.
CAMERON GRANT & ASSOCIATES LTD. 1289-6031	21 06 65	Montréal	3555, Côte des Neiges, bureau 1916, Montréal.
HARVEY & FRERES LTEE 1165-4472	20 06 60	La Malbaie	207, St-Etienne, La Malbaie.
HAYWARD STUDIOS INC. 1112-1654	22 12 54	627 ouest, rue Dorchester, Montréal.	224, Place d'Youville, Montréal.
LES INDUSTRIES DE GENTILLY LIMITEE <i>GENTILLY INDUSTRIES LIMITED</i> 1166-5544	20 09 52	Gentilly	1420, boulevard Bécancour, Bécancour.
LES INVESTISSEMENTS JARAL INC. <i>JARAL INVESTMENT INC.</i> 1480-3175	09 10 75	Montréal	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.
KAUFMAN & BROAD (QUEBEC) LTEE <i>KAUFMAN & BROAD (QUEBEC) LTD.</i> 1340-9917	25 09 73	3400, Place Victoria, Montréal.	1, Place Ville-Marie, bureau 3635, Montréal.
GILLES LEMAY INC. 1358-1145	25 07 74	Bécancour	5200, boulevard Port-Royal, Bécancour.
LISLIND INTERNATIONAL CANADA, LTEE <i>LISLIND INTERNATIONAL CANADA, LTD.</i> 1341-8090	22 10 73	Montréal	1155 ouest, Dorchester, Montréal.
AU MAZOT SUISSE INC. 1215-3664	24 03 70	Val-Morin	34, route 117, Val-Morin.
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUEBEC) <i>CANADIAN SKI PATROL (QUEBEC DIVISION)</i> 1253-6413	05 05 69	Montréal	1415 est, rue Jarry, Montréal.
PLOMBERIE NORMAND INC. <i>NORMAND PLUMBERING INC.</i> 1367-9279	24 04 74	2002, Hampton, Montreal	5504 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
R.L. POLK & CO. LTD. 1156-4671	03 02 55	130, rue St-Jean, Québec	2485, boulevard Ste-Anne, Québec.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
RUTHSAM INVESTMENTS CORPORATION 1283-1780	29 12 58	Montréal	250 ouest, Sauvé, Montréal.
SHERBROOKE PROVISIONS INC. 1101-9494	19 02 68	Montréal	5175, rue Plamondon, Montréal.
SYLVEX INC. 1213-2023	05 08 71	8350, rue Grenache, Montréal.	10300, Ray Lawson, Montréal.

66821-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
AFFACTURAGE C.G. INC. C.G. FACTORS INC. 1471-3887	132, rue Ellice, Beauharnois	08 11 76
LES AGENCES SPIRVIN INC. 1472-1229	Montréal	09 12 76
AMBULANCE VIMONT LTEE VIMONT AMBULANCE LTD. 1471-6328	1878, boulevard des Laurentides (Vimont), Laval.	19 11 76
AMENAGEMENTS ANNETTE INC. ANNETTE DEVELOPMENTS INC. 1472-0916	1550, boulevard de Maisonneuve, bureau 920, Montréal.	09 12 76
AMEUBLEMENT ROGER ALLAIN INC. 1505-7458	Boucherville	24 11 76
AMUSEMENTS COTE INC. 1471-9579	18, rue Olivier, Saint-Agapitville	03 12 76
APPAREILS ELECTRONIQUES MOLLE INC. MOLLE ELECTRONICS INC. 1505-8613	Montréal	03 12 76
LES ARTISANATS KISOS LTEE 1505-0917	1101, rue Beauregard, Longueuil	23 09 76
ARTISANAT LE CARTIER INC. 1471-3796	5850 ouest, boulevard Gouin, Montréal	08 11 76
LES ATTACHES & FOURNITURES DE MONTREAL INC. MONTREAL FASTENERS & SUPPLIES INC. 1505-7920	8830, rue Pascal-Gagnon, suite 3, Saint- Léonard.	29 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES AUTOBUS FORT-COULONGE INC. 1471-8753	Fort-Coulonge	30 11 76
AUTOBUS NORMAND TREMBLAY INC. 1471-6534	Saint-Paul-du-Nord	22 11 76
AUTOBUS RICHARD JEAN INC. 1472-0106	Saint-Mathieu-de-Rioux	06 12 76
JEAN-DENIS BEAUCHAMP & FILS INC. 1471-7573	480, rue Principale, Saint-Roch-de-l'Achigan.	25 11 76
BIJOUTERIE J.G. LABERGE INC. 1471-3622	95, boulevard St-Jean-Baptiste, Châteauguay.	08 11 76
LES BOIS D'ESTRIE INC. 1472-2375	Granby	13 12 76
BOUTIQUE L'EDEN INC. 1505-7706	Rosemère	26 11 76
BOUTIQUE STEVE INC. 1472-1112	Longueuil	08 12 76
LA BOUTIQUE DE VETEMENTS LE MUSCARI INC. 1505-4893	Montréal	29 10 76
CLAUDETTE BROSSEAU INC. 1470-9083	Sainte-Anne-de-Beaupré	18 10 76
CENTRIN INC. 1472-2466	Québec	13 12 76
CHANGAUTIER INC. 1470-4134	Route rurale numéro 1, Sainte-Catherine-de-Hatley.	15 11 76
LA CHARCUTERIE LA PETITE CAMPAGNE INC. 1505-6013	3030, boulevard Le Carrefour (Carrefour Laval), Laval.	12 11 76
CHAUSSURES ARMAND GAGNON INC. 1472-1161	Trois-Pistoles	09 12 76
COGESCAR INC. 1471-3937	Port-Cartier	08 11 76
COIFFUROTECK INC. 1471-8688	1505, Place de la Girardière, Trois-Rivières.	30 11 76
LA COMPAGNIE DE PUBLICITE H.S. INC. 1504-2989	Montréal	16 07 76
LES CONSTRUCTIONS BOLEFOR INC. 1471-8183	Napierville	29 11 76
LES CONSTRUCTIONS HAMELIN & GUILLOT INC. HAMELIN & GUILLOT CONSTRUCTION INC. 1471-6930	116, rue Lafrance, Charlesbourg	23 11 76
CONSTRUCTION M.H. INC. 1471-6625	Val-Bélair	22 11 76
CONSTRUCTION SASCO LIMITEE SASCO CONSTRUCTION LIMITED 1470-2047	1950, boulevard de la Concorde, Laval.	16 09 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONRAD COTE & FILS INC. 1471-6310	476, boulevard Edgar-Hébert, Melocheville.	19 11 76
DECORATION ABITIBI INC. <i>ABITIBI DECORATION INC.</i> 1471-5536	Val-d'Or	16 11 76
DEPANNEUR A.P.H. INC. 1471-9975	Baie-Comeau	06 12 76
DESSIN COFORMA INC. <i>COFORMA DESIGN INC.</i> 1505-4513	7541, Léonard-de-Vinci, Montréal	29 10 76
DROUIN & POIRIER INC. 1470-4670	193, avenue Cartier, La Guadeloupe	28 09 76
EBENISTERIE JANOT INC. 1471-9603	Saint-Fabien	03 12 76
ECOLE DE DANSE MONSIEUR DANSE INC. 1505-6674	236, Hickson, Verdun	16 11 76
ELECTRONIQUE CENTAURE INC. 1505-6534	3681, Masson, Montréal	19 11 76
LES EMBALLAGES NORBEL LTEE <i>NORBEL PACKAGING LTD.</i> 1472-8869	276 ouest, St-Jacques, suite 525, Montréal.	07 01 77
LES EMPAQUETAGES R.F. INC. 1505-7680	45, rue Nobel, Saint-Mathieu-de-Beloil.	26 11 76
LES ENSEIGNES LEO INC. 1505-8357	4075, Montée St-Hubert, Saint-Hubert	01 12 76
LES ENTREPRISES DARTOS LTEE 1505-4257	430 est, rue Sherbrooke, Montréal	25 10 76
LES ENTREPRISES DREANKO INC. 1472-1625	161, Jacques-de-Sainte-Hélène, Domaine des Hauts-Bois, Sainte-Julie.	09 12 76
LES ENTREPRISES JACQUES LABRIE INC. 1505-6815	259, rue Létourneau, Saint-Constant	16 11 76
LES ENTREPRISES LARGIL INC. 1470-3581	65, De Paris, Rivière-du-Moulin	23 09 76
LES ENTREPRISES LARIVIERE & FILS INC. 1471-9728	Cowansville	02 12 76
LES ENTREPRISES LOUIS & MICHEL INC. 1471-6252	4949, boulevard Métropolitain, Montréal.	19 11 76
LES ENTREPRISES M.Y.L. INC. 1472-9545	2455, rue St-Pierre, Grantham-Ouest	06 01 77
LES ENTREPRISES RAYNALD GAUDET INC. 1471-9280	Jonquière	02 12 76
EPICERIE R. CADIEUX & FILS INC. 1505-4786	79, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud	29 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES WATTCO LTEE WATTCO ELECTRIC EQUIPMENT LTD. 1472-1591	Côte-Saint-Luc	09 12 76
LES EXCAVATIONS SERI INC. SERI EXCAVATIONS INC. 1466-3447	65, de la Montée Masson, Laval	15 04 76
FERRONNERIE MEILLEUR INC. 1471-4729	Ferme-Neuve	12 11 76
EDOUARD FILLION INC. 1471-9082	Rimouski	01 12 76
FINANCE GOSFORD INC. GOSFORD FINANCE INC. 1505-5569	4000 ouest, de Maisonneuve, app. 2216, Montréal.	05 11 76
ROGER FISETTE INC. 1471-7052	Sherbrooke	21 12 76
GERARD ET HORACE GAUTHIER INC. 1471-3630	Buckingham	08 11 76
GENOBEC INC. 1471-9074	Saint-Georges	01 12 76
GESTION SUREAU LIMITEE SUREAU MANAGEMENT LIMITED 1471-4695	Val-d'Or	12 11 76
R. GIBEAULT & FILS INC. 1505-5676	2613 est, Jean-Talon, Montréal	08 11 76
LE GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC. 1471-3598	Montréal	05 11 76
ROCH GUILLOT INC. 1471-9033	8954, avenue Royale, Château-Richer	01 12 76
LES HABITATIONS JEAN-FRANÇOIS INC. 1472-1120	2082, route Marie-Victorin, Varennes	08 12 76
HAPO INC. 1505-7755	560 ouest, rue St-Laurent, suite 102, Longueuil.	26 11 76
HOBBY DION INC. 1471-7375	Québec	24 11 76
LES IMMEUBLES BRUCYAN INC. 1472-9461	Jonquière	06 01 77
LES IMMEUBLES G.M.C. INC. 1471-7276	Sainte-Thérèse	24 11 76
L'IMMOBILIERE LONGUEUILLOISE INC. 1472-1880	87 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil	10 12 76
INVESTIGATEURS COMMERCIAUX DIXON (QUEBEC) LTEE DIXON COMMERCIAL INVESTIGATORS (QUEBEC) LTD. 1469-3261	5200, boulevard Ste-Rose, Laval	19 08 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES INVESTISSEMENTS FELIX INC. <i>FELIX INVESTMENTS INC.</i> 1505-6997	550, Curé-Poirier, Longueuil	20 12 76
LES INVESTISSEMENTS FIGALIA INC. <i>FIGALIA INVESTMENTS INC.</i> 1505-2286	Valcourt	15 07 76
LES INVESTISSEMENTS PROCREDIT INC. 1505-6989	550, Curé-Poirier, Longueuil	22 12 76
LES INVESTISSEMENTS REIBOUR LTEE 1505-5668	7, rue St-Joseph, Sainte-Sauveur-des- Monts.	05 11 76
LES INVESTISSEMENTS RIELETTE INC. <i>RIELETTE INVESTMENTS INC.</i> 1505-5924	Montréal	09 11 76
LES INVESTISSEMENTS SALADIS INC. <i>SALADIS INVESTMENTS INC.</i> 1505-5916	Montréal	12 11 76
JAMANI (1976) INC. 1471-6492	Luceville	22 11 76
ROMUALD LAFLAMME & FILS INC. 1471-6906	Val-d'Or	23 11 76
LEO LAFOREST INC. 1505-4067	1024, avenue Champagnac, Sainte-Adèle.	21 10 76
JEAN-GUY LAVIGNE INC. 1472-2839	198, rue Hériot, Drummondville	14 12 76
LOCATION BIARRITZ LTEE 1472-1724	10825, rue Racette, Montréal-Nord	09 12 76
LA MAISON DES LAMPES ITALIENNES INC. <i>ITALIAN LAMPS HOUSE INC.</i> 1505-8878	6866, St-Laurent, Montréal	06 12 76
MARCHE ALAIN CORBEIL INC. 1470-7384	Saint-André-Avellin	12 10 76
MARCONDE INC. 1505-8084	5591, rang Ste-Rose, Notre-Dame-de- Lourdes.	29 11 76
MELVICO INC. 1471-6807	Victoriaville	22 11 76
MERCERIE BERNARD & MICHEL INC. 1505-6476	Joliette	15 11 76
METAL LAMINE ROGER DESSUREAULT INC. <i>ROGER DESSUREAULT ROLLING METAL INC.</i> 1471-3267	476, 4e Rue, Cap-de-la-Madeleine	05 11 76
METAL ROLBO LTEE 1472-6970	Saint-Romuald-d'Etchemin	29 12 76
MILAY INC. 1471-7508	Lévis	03 12 76
NOUVEAUTES BERMUR INC. 1468-6182	90, rue Gauthier, Larouche	22 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PEPINIERE GARDNER INC. 1472-4645	Acton-Vale	20 12 76
PIANO-BAR ALIBI INC. 1472-5220	1232, rue Bishop, Montréal	20 12 76
PIECES D'AUTO MOSS LTEE MOSS AUTO PARTS LTD. 1470-7764	1709, rue Poirier, Saint-Laurent	13 10 76
GERMAIN PILON ET FILS INC. 1505-6070	1895, chemin St-Louis, Saint-Lazare ...	10 11 76
LES PLACEMENTS ABEILLE INC. 1505-6526	266, boulevard Ste-Rose (Ste-Rose) Laval,	19 11 76
PLACEMENTS CALIGARA INC. CALIGARA INVESTMENTS INC. 1471-5015	800 ouest, boulevard Dorchester, suite 2610, Montréal.	12 11 76
LES PLACEMENTS GABEL INC. 1472-5204	Montréal	20 12 76
PLACEMENTS L.C.M. INC. 1472-5196	Montréal	20 12 76
LES PLACEMENTS LINIERE INC. 1471-2624	Saint-Georges	02 11 76
LES PLACEMENTS M.F. LTEE 1471-3432	Joliette	05 11 76
PLOMBERIE Y. BEAUDOIN INC. 1471-5833	1387, de la Sapinière, Saint-Rédempteur.	17 11 76
LES PUBLICATIONS D.M.L. INC. 1472-6442	98, Carré Richard, Neufchâtel	22 12 76
LE RESTAURANT CARREFOUR ST-LAURENT LTEE 1471-9058	1, Place Ville-Marie, bureau 2707, Montréal.	01 12 76
RESTAURANT LE JARDIN SAINT-DENIS INC. 1471-5668	1615, rue Saint-Denis, Montréal	16 11 76
RICHARD FRERES & CIE (1977) LTEE 1472-5238	2150, rue Lavoisier, Sainte-Foy	20 12 76
VINCENT ROBILLARD INC. 1471-2772	Montréal	02 11 76
ROTISSERIE RIBATEJO INC. 1504-2039	3942, de Bullion, Montréal	09 07 76
ROTISSERIE THIBEAU INC. 1472-5253	416, Thibeau, Cap-de-la-Madeleine	20 12 76
ROGER SAVARIA INC. 1471-6575	19, de Montbrun, Boucherville	22 11 76
SERVICES ADMINISTRATIFS L.T. INC. 1471-2160	Montréal	29 10 76
SCIERIE LACHANCE LTEE 1471-5486	390 sud, rang 8, Saint-Bruno	15 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
SERVICES S.T.A.C. INC. 1364-1493	228 est, rue Main, Coaticook	13 06 75
SOIGECOISE INC. 1470-6279	3735, rue Laurier, Saint-Hyacinthe	05 10 76
STUDIOS D'ORGUES HAMMOND DE ST-JEAN INC. 1505-6427	1401 ouest, rue Legendre, suite 301, Montréal.	15 11 76
SYSTEMES DE BATIMENTS SAMSON INC. SAMSON BUILDING SYSTEMS INC. 1505-8274	Laval	30 11 76
LES SYSTEMES ROCPAC INC. ROCPAC SYSTEMS INC. 1505-8508	Kirkland	02 12 76
TAPIS SEVIGNY INC. 1471-8977	Weedon	01 12 76
TEINTURIERS HEXNER LIMITEE HEXNER DYERS LIMITED 1505-5437	10 est, rue Ontario, suites 704-705, Montréal.	08 11 76
TEXTILES COVI INC. 1505-7326	3772, rue Martial, Montréal-Nord	23 11 76
LES TRANSPORTS DELISLE LTEE 1471-5924	108, Route rurale numéro 2, Delisle	17 11 76
TRANSPORT JACQUES MARTIN INC. JACQUES MARTIN TRANSPORT INC. 1472-0270	La-Station-du-Coteau	06 12 76
TRANSPORT L. & F. INC. L. & F. TRANSPORT INC. 1471-6781	Val-d'Or	22 11 76
LES TRANSPORTS LETOURNEAU INC. LETOURNEAU TRANSPORTS INC. 1472-0619	Senneterre	08 12 76
TRANSPORT TEMIS LTEE 1471-6898	Lorrainville	23 11 76
USINAGE ST-ROBERT INC. ST-ROBERT MACHINING INC. 1471-7722	202, de l'Eglise, Saint-Robert	25 11 76
VIANDE EN GROS ST-MICHEL INC. ST. MICHEL WHOLESALE MEATS INC. 1505-7011	Montréal	19 11 76
YACHT SPORT C.D.C. INC. 1472-1211	Verdun	09 12 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP ANDRE-LAURENDEAU INC. 1363-3334	Montréal	28 05 76
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS DU DOMAINE DU LAC LOVERING (A.P.F.D.L.L.) INC. 1470-3870	Route rurale numéro 3, Domaine du Lac Lovering, Magog.	24 09 76
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DODON 1505-2350	9176, 10 ^e Avenue, Saint-Michel	01 12 76
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU LAC-DROLET 1471-5627	Lac-Drolet	16 11 76
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'UNITES DE LOGEMENT DU QUEBEC (A.P.U.L.Q.) 1471-4356	Bedford	10 11 76
L'ASSOCIATION RECREATIVE ET SOCIALE DES INDUSTRIES DE METAUX NORANDA LIMITEE 1505-6971	Montréal	22 11 76
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS HELLENIQUES DE LA REGION MAVROHORIO-KASTORIAS DE MONTREAL MONTREAL ASSOCIATION OF HELLENES FROM THE REGION OF MAVROHORIO-KASTORIAS 1471-6302	Montréal	19 11 76
ASSOCIATION SPORTIVE INTER-PAROISSE DE LA VALLE DE CHAMPLAIN INC. 1470-8077	Stanbridge-Station	08 10 76
L'ASSOCIATION DES VOITURIERS-REMORQUEURS DU QUEBEC INC. 1505-6161	8602 est, rue Sherbrooke, suite 102, Montréal.	20 12 76
CENTRE CULTUREL DE MURDOCHVILLE, INC. 1471-5262	Murdochville	15 11 76
LE CLUB DE L'AGE D'OR ST-ANTOINE ABBE, INC. 1472-4512	Saint-Antoine-Abbé	17 12 76
LE CLUB DES AMIS D'EAU DE VARENNES INC. 1505-4729	Varenes	02 11 76
CLUB D'ATHLETISME DE QUEBEC INC. 1468-2439	2055, rue de la Trinité, Québec	12 07 76
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE RIVIERE-DU-LOUP INC. 1467-9724	Rivière-du-Loup	21 06 76
CLUB DE CROSSE SENIOR LES PATRIOTES DE VALLEYFIELD INC. 1471-7748	44, rue Penon, Salaberry-de-Valleyfield ..	25 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB CYCLISTE DOLBEAU INC. 1470-8085	1641, des Erables, Dolbeau	12 10 76
CLUB DE LA FRATERNITE DE ST-LUC INC. 1471-4042	Saint-Luc	09 11 76
CLUB DU LIVRE LUMIERE 1470-6790	Montréal	07 10 76
CLUB DE MOTO LES VOITURIERS DU ROI <i>KINGS DRIVERS MOTO CLUB</i> 1468-3213	Saint-Luc	06 07 76
LE CLUB OPTIMISTE LAC-A-LA-TORTUE, INC. 1505-8167	Saint-Théophile	30 11 76
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ANJOU-KINSMEN INC. <i>ANJOU-KINSMEN FIGURE SKATING CLUB INC.</i> 1472-1344	7774, Place Bayeaux, Anjou	09 12 76
CLUB DE RADIO LES CHAUVES-SOURIS DE REPENTIGNY INC. 1505-8589	Repentigny	03 12 76
CLUB DE SKI DES ECORES 1472-1815	630, Curé-Cloutier (Duvernay), Laval	10 12 76
CLUB DE SKI DE FOND MONT BRUNO <i>MONT BRUNO CROSS COUNTRY SKI CLUB</i> 1471-4513	Saint-Bruno-de-Montarville	10 11 76
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DES ENTREPRISES CONSSTEL LIMITEE 1471-6203	445, rue Nolin, Vanier	19 11 76
CLUB SOCIAL TERRASSE CADIEUX INC. 1471-2368	2138, Terrasse Cadieux, Courville	01 11 76
LE CLUB DE TENNIS DE GATINEAU INC. 1470-3888	332, rue Primeau, Gatineau	24 09 76
CLUB DE TRAINEAU A CHIEN DE L'ABITIBI INC. 1471-0115	26 nord, Principale, Amos	22 10 76
CLUB TROISIEME AGE DU PAVILLON MERCIER 1470-5768	6666, avenue Pierre-de-Courbertin, app. 3, Montréal.	04 10 76
COMITE DE DEFENSE DE L'ARRIERE PAYS D'ESPRIT- SAINT 1470-7996	Esprit-Saint	12 10 76
COMITE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE SAINT- GABRIEL DE RIMOUSKI INC. 1471-5916	Saint-Gabriel	17 11 76
CONSEIL DE L'AGE D'OR DU MONTREAL METROPOLITAIN <i>GOLDEN AGE COUNCIL OF GREATER MONTREAL</i> 1505-8886	Montréal	07 12 76
LA GARDERIE L'ARC-EN-CIEL INC. 1462-2450	205, rue Monseigneur-Bourget, Lauzon	22 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
GARDERIE DU QUARTIER NORD..... 1470-1718	836, rue Ontario, Sherbrooke	22 12 76
LIGUE DE BALLE-MOLLE CHAUDIERE..... 1469-8682	Beauceville	07 09 76
LIGUE DE CURLING CHAMPLAIN..... 1472-2730	1015 ouest, boulevard St-Cyrille, Québec.	14 12 76
LIGUE DE HOCKEY INTERMEDIAIRE-SECTION HAUTERIVE INC. 1472-1492	Hauterive.....	09 12 76
LIGUE POUR LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES INDIENNES DU QUÉBEC EQUAL RIGHTS LEAGUE FOR QUEBEC INDIAN WOMEN 1505-1402	Caughnawaga	27 09 76
LOISIRS & SPORTS LES SAULES INC. 1468-8907	1050, boulevard Masson, (Les Saules), Québec.	03 08 76
ORGANISATION D'ENTRAIDE NUSACH HOARI..... NUSACH HOARI MUTUAL AID ORGANIZATION 1505-3481	5001, Vézina, Montréal	01 11 76
ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR SUR GLACE NATURELLE DE BEAUCE 1471-6443	Saint-Ephrem-de-Beauce	19 11 76
PROGRESSION DE LA JEUNESSE EN TÊTE DE VARENNES INC. 1505-4109	2292, rue Blain, Varennes	22 10 76
RESIDENCE LAFOREST INC..... 1472-3324	Sainte-Foy	15 12 76
SOCIETE HISTORIQUE REGIONALE DE LOTBINIERE, INC. 1471-2137	Lotbinière	21 12 76
THEATRE L'AVANT-PAYS INC..... 1505-0883	Montréal	23 09 76
LE THEATRE POURQUOI PAS INC..... 1469-9466	Grande-Rivière	05 01 77
UNION NATIONALE D'INVESTIGATION, DE VALORISATION ET D'EXPANSION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (U.N.I.V.E.R.S.) 1471-6195	5270, Fontaine, Rock Forest	19 11 76

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
FONDATION BOURSIERE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUEBEC 1468-7040	2, rue Victor-Hugo, Lévis.	26 07 76	Corrigeant le nom «FONDATION BOURSIERE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUEBEC» par «FONDATION BOURSIERE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUEBEC».
66821-o			<i>Le directeur du service des compagnies,</i> PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AUTOMOBILES MARC CHARTIER INC. 1364-5643	10 07 75	17 11 76	Changeant le nom—ancien nom: INTER-AUTO Y.P. INC.
BEMIGA INC. 1237-9103	21 12 64	20 12 76	1. Modifier le capital; 2. Modifier les privilèges et restrictions.
BOUTIQUE MOUSTACHE LTEE MOUSTACHE BOUTIQUE LTD. 1103-6720	16 06 65	30 07 76	Changeant le nom—ancien nom: MAGASIN EARL INC.
L. BRETON TRANSPORT LTEE L. BRETON TRANSPORT LTD. 1240-8795	19 03 57	22 10 76	Modifiant le capital-actions.
CARENA-BANCORP INC. 1114-5463	10 03 23	16 06 76	Modifiant le capital.
CARON, GAGNON, GOSSELIN & ASSOCIES INC. 1461-9738	16 09 75	29 12 76	Changeant le nom—ancien nom: BEAU-DOIN, CARON, GAGNON, GOSSELIN, LALIBERTE & ASSOCIES INC.
CENTRE D'ESCOMPTE PAPILLON INC. 1263-4523	15 06 72	23 08 76	Changeant le nom—ancien nom: LES PLACEMENTS G.M.P. INC.
CINEMART INC. 1336-9095	28 12 72	05 11 76	Changeant le nom—ancien nom: ECLAIRAGE R.P.F. INC. — R.P.F. LIGHTING INC.

Nom	Date de			L.P.S.			Modifications
	constitution			Date			
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. 1330-5919	25	04	72	23	11	76	1. Modifier le capital; 2. Modifier les privilèges et restrictions; 3. Modifier les objets; 4. Augmenter le nombre des administrateurs de 7 à 11; 5. Modifier les dispositions des lettres patentes.
ROBERT DELISLE INC. 1301-5623	16	10	54	15	12	76	Augmentant le capital-actions.
LES ENTREPRISES C.G.S. LTEE 1244-6548	24	02	70	12	11	76	Etendant les pouvoirs.
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS CARTIER LTEE CARTIER INDUSTRIAL EQUIPMENTS LTD. 1224-7953	11	05	67	30	09	76	Changeant le nom—ancien nom: BURMIT LIMITEE — BURMIT LIMITED.
ESTROC INC. 1361-0399	26	02	75	10	01	77	1. Modifiant le capital; 2. Modifiant les objets; 3. Modifiant les privilèges et restrictions; 4. Modifiant les lettres patentes.
LES FONDS C.F. LTEE 1366-0816	07	07	75	25	10	76	Augmentant le capital.
FORSAV INC. 1212-9813	26	05	71	14	12	76	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
GARAGE ROGER CAMDEN INC. 1369-5333	03	09	74	20	12	76	Etendant les objets.
PHIL GAUDREULT & FILS LTEE 1177-0823	22	05	63	16	11	76	Etendant les objets.
GESTION THIERRY NERON INC. 1504-5214	05	08	76	17	12	76	Augmentant le capital-actions.
E. & E. GOOTLIEB LTEE E. & E. GOOTLIEB LTD. 1119-3026	27	06	60	12	10	76	Changeant le nom—ancien nom: PAM-PAM RESTAURANT LTD.
GROUPE DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE FLEURBEC INC. 1365-9990	27	06	75	09	11	76	Convertissant la compagnie en compagnie régie par la première partie de la Loi des compagnies.
LES IMMEUBLES C. & A. MAJEAU INC. ... 1348-7558	28	07	72	04	10	76	1. Changeant le nom—ancien nom: MINILOC INC. 2. Etendant les pouvoirs.
LES IMMEUBLES LA CREMIERE LTEE 1368-5276	04	06	74	06	01	77	Modifiant le capital-actions.
LES INVESTISSEMENTS MONAR LIMITEE .. MONAR INVESTMENTS LIMITED 1504-3318	21	07	76	29	12	76	Changeant le nom—ancien nom: LES INVESTISSEMENTS VANJO LTEE — VANJO INVESTMENTS LTD.
LES JARDINS DE MERICI INC. 1275-3489	10	06	71	13	12	76	Augmentant le capital.
JEUNES SPORTIFS HOCHELAGA INC. 1226-8439	05	04	66	08	11	76	Changeant le nom—ancien nom: ASSOCIATION SPORTIVE HOCHELAGA INC.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LES MAGASINS METROPOLITAINS (MTS) LTEE METROPOLITAN STORES (MTS) LTD. 1125-4539	06 10 72	17 01 77	1. Changeant le nom—ancien nom: A.L. GREEN LTEE — A.L. GREEN LTD.; 2. Augmentant le capital.
MULTIBOIS CANADA INC. 1470-9323	19 10 76	22 12 76	Changeant le nom—ancien nom: MULTIGEC INC.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE INC. 1277-9757	21 04 65	14 01 77	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
LES PLACEMENTS J. ET P. MARTIN INC. ... 1268-7240	17 09 68	06 12 76	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS NEUF VINGT-SEPT LTEE 1371-3433	14 02 75	06 12 76	1. Changeant le nom—ancien nom: LES AVERTISSEURS D'INCENDIES D'ANJOU INC.; 2. Etendant les pouvoirs.
ST-LAMBERT DRILLING CO. LTD. 1187-5663	04 03 55	09 11 76	Modifiant le capital-actions.
ST. LAURENT NEIGHBOURHOOD ASSOCIATION INC.	07 05 40	18 01 77	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
SECURIBEC INC. 1218-1152	11 05 71	23 12 75	Changeant le nom—ancien nom: CORPORATION SANIBEC (BAS ST-LAURENT).
SEFINA INDUSTRIES LTD. 1142-2854	17 02 65	01 11 76	Augmentant le capital-actions.
SOPREBEC LIMITEE 1284-7646	15 12 61	30 09 76	Réduisant le capital.
SPORTAIR INC. 1503-9506	21 06 76	01 10 76	Modifiant le capital.
LES STRUCTURES A.P. INC. 1337-3394	14 02 73	10 11 76	1. Changeant le nom—ancien nom: SOUDURE A.P. INC.; 2. Etendant les pouvoirs.
TREMTAL INC. 1352-4715	22 02 74	14 10 76	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
WHITE & GOSSELIN INC. 1265-6104	09 11 71	15 11 76	Changeant le nom—ancien nom: HERMAN WHITE INC.

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ECOLE DE MUSIQUE GALIPEAU INC. 1305-3996	31 08 62	1480, rue Fleury, Montréal.	710, boulevard Curé-Boivin, Boisbriand.
EDIFICE TRENTE-SIX DIX INC. THIRTY-SIX TEN BUILDING INC. 1462-2740	29 09 75	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 340, Montréal.	1630, boulevard Provencher, Brossard.
LES ENTREPRISES BARRY LTEE BARRY ENTERPRISES LTD. 1355-5131	03 04 74	399, Labelle, Laval	7740, Lemans, Saint-Léonard.
LES ENTREPRISES CHARLES LEPINE & FILS LTEE CHARLES LEPINE & SONS ENTERPRISES LTD. 1245-3494	23 03 70	4177, rue St-Denis, Montréal.	Chertsey.
LES ENTREPRISES L.M.P. LTEE..... 1354-4846	06 02 74	1344, boulevard Richelieu, Otterburn Park.	1825, Place Dunant, bureau 52, Saint-Bruno-de-Montarville.
LES ENTREPRISES WALPOL INC. WALPOL ENTERPRISES INC. 1287-6181	08 02 72	Montréal	10, Place de Bohème, Candiac.
LES GALERIES DE COWANSVILLE INC. 1367-8636	19 04 74	360, St-Jacques, bureau 1606, Montréal.	7333, boulevard des Rosaies, Anjou.
GALIPEAU MUSIQUE INC. 1104-9095	30 01 59	1470 est, rue Fleury, Montréal.	710, boulevard Curé-Boivin, Boisbriand.
JAN HOEDEMAN & ASSOCIES INC. 1358-9601	29 08 74	1095, rue des Erables, Québec.	4463 ouest, Sherbrooke, Montréal.
INVESTEC INC. 1267-5229	18 09 67	4200 ouest, boulevard Dorchester, Westmount.	85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.
LACON LTEE LACON LTD. 1270-5570	18 02 72	52, Croissant, Notre-Dame.	2622 est, Henri-Bourassa, Montréal.
MOTEL MILJOURS INC. 1174-4042	23 01 63	Lac Lemoyne	252 est, 4e Avenue, Amos.
OMNIART INC. 1278-1936	18 04 62	Québec	663, Wiseman, Outremont.
LES PAVAGES MONT-FORT LTEE 1470-9836	20 10 76	925, rue Pierre-Joffrion, Boucherville.	1360, rue Châteauguay, Saint-Bruno-de-Montarville.
LES PLACEMENTS F.A.D. INC. 1229-2561	18 11 69	Laval	4523, de Laroche, Montréal.
RESTAURANT S.K. INC. S.K. RESTAURANT INC. 1358-4727	12 08 74	2040 est, rue Beaubien, Montréal.	155, Victoria, Valleyfield.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
SERVICE DE MISE EN MARCHÉ SIMTAB INC. <i>SIMTAB MARKETING SERVICE INC.</i> 1367-1110	26 09 75	12353, rue Monty, Montréal-Nord.	840, avenue Plante, Laval.
SODARI INC. 1505-5734	08 11 76	5842, Léger, Montréal-Nord.	327, Quintal, Laval.
TECHNOSPOT QUEBEC INC. 1335-9641	14 02 73	Québec	2786, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy.
TWO MOUNTAINS PROVISIONS INC. 1143-7688	23 04 63	Deux-Montagnes	213, St-Marc, app. 411, Saint-Eustache.

66821-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
ABRAHAM TOUCKLY SHAWINIGAN LIMITEE <i>ABRAHAM TOUCKLY SHAWINIGAN LIMITED</i> 1356-6542	Shawinigan	Initial, 1974 à 1976 incl.
ACIER BRAM INC. <i>BRAM STEEL INC.</i> 1334-0229	Pointe-aux-Trembles	Initial, 1973 à 1976 incl.
LES AGENCES DE DISTRIBUTION DULO INC. <i>DULO DISTRIBUTING AGENCIES INC.</i> 1132-3730	Mirabel	1976
AHUNTSIC TRUCKING (REAL FERRARIS) INC. 1230-2980	Montréal	1976
AIR AND MOTORS INDUSTRIES LTD. 1129-0418	Montréal	Initial, 1972 à 1976 incl.
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL CONCORDIA <i>CONCORDIA PLAZA MERCHANTS TRADE AND COMMERCE ASSOCIATION</i> 1333-8124	Montréal	Initial, 1974 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
L'ASSOCIATION MONTREALAISE DES ANCIENS JOUEURS DE HOCKEY MONTREAL OLDTIMERS HOCKEY ASSOCIATION 1266-0429	Montréal	1975 et 1976
AUTIC INC. 1329-8773	Montréal	Initial, 1973 à 1976 incl.
AUTOMOBILES JARDINE & DRIVER LTEE . JARDINE & DRIVER AUTOMOBILE LTD. 1333-5377	Montréal	1975 et 1976
BENOR INC. 1238-0036	Saint-Hyacinthe	1974 à 1976 incl.
BIJOUTERIE RICHARD INC. 1131-6437	Joliette	Initial, 1968, 1969, 1971, 1975 et 1976
LES BISCUITS J.P.M. LAURIN LTEE 1132-5958	Sainte-Thérèse	Initial, 1966 à 1969 incl. et 1976
BOIVIN & FILS INC. 1307-8597	Québec	Initial, 1959 à 1976 incl.
LA BOUTIQUE DE FLEUR-ANGE INC. 1161-7230	Magog	1974, 1975 et 1976
BRASSERIE CHARLES IV INC. 1330-9711	Montréal	Initial, 1973 à 1976 incl.
C.R.S. CARAVANE LTEE 1163-6040	Chicoutimi	1972 à 1976 incl.
CAISSE DE LA JEUNE FILLE INC. 1154-9821	Québec	Initial, 1971 et 1975, 1976
CAMPING REGIONAL DE MALARTIC INC. . 1349-6161	Malartic	1972 à 1976 incl.
CANAM INDUSTRIES LTD. 1304-0456	Montréal	Initial, 1958 à 1976 incl.
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL. 1333-8181	Montréal	Initial et 1976
CENTRE DE PRECISION NORMANDIE INC. . NORMANDIE PRECISION CENTRE INC. 1332-1799	Montréal	1976
CENTRE DE REHABILITATION REGIONAL DE PRICE INC. 1331-9959	Price	1976
CENTRE SAINT-LOUIS DE LOTBINIERE INC. 1272-5560	Lotbinière	Initial, 1967, 1976.
CINE PARC DE ST-JEROME INC. 1331-4844	Saint-Jérôme	1976
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FARNHAM 1418-6613	Farnham	Initial, 1958 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CLUB DE COURSE DE STE-HEDWIDGE, INC. 1291-6037	Saint-Félicien	Initial, 1972, 1975, 1976.
CLUB GERTRUDE 1262-7782	Montréal	Initial, 1947 à 1965 incl., 1974 à 1976 incl.
LE CLUB DE HOCKEY LES ETOILES DU NORD-EST DE MONTREAL INC. MONTREAL EASTERN NORTHSTARS HOCKEY CLUB INC. 1334-0039	Saint-Léonard	Initial, 1974, 1975, 1976 incl.
LE CLUB DE MOTO-NEIGE BARON INC. 1334-2977	Buckingham	Initial, 1975 et 1976.
CLUB DE MOTO-NEIGE L'OISEAU DE NEIGE, DE LOTBINIERE 1332-9453	Lotbinière	Initial, 1974 à 1976 incl.
CLUB SPORTIF DE KIAMIKA 1382-0477	Kiamika	1951 à 1976 incl.
CLUB DE VOILE GRAND LARGUE 1332-3993	Joliette	1973, 1975 et 1976.
COAST TO COAST PAVING LTD. 1132-8762	Pierrefonds	1965 à 1976 incl.
COMITE DES LOISIRS LAC DES ILES INC. 1333-4453	Lac-des-Iles	1975
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE CHANDLER INC. 1291-2606	Chandler	Initial, 1965 à 1976 incl.
CONSTRUCTIONS F. FEDERICI LTEE F. FEDERICI CONSTRUCTION LTD. 1330-8077	Montréal	Initial, 1976.
LA CORPORATION DES AUVENTS CAPRI CAPRI AWNINGS CORPORATION 1118-5188	Montréal	Initial, 1963 à 1976 incl.
LA CORPORATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC 1331-8233	Québec	1976
DEVELOPPEMENT BEAU-SITE INC. 1237-2520	Sainte-Foy	1964, 1965 à 1976 incl.
THE DORVAL RECREATION ASSOCIATION INC. 1134-7440	Dorval	1975, 1976.
ENTREPRISE DESLANDRES INC. 1197-3518	Montréal	1975, 1976.
LES EXCAVATIONS MARAY INC. 1331-0305	Saint-Paul-l'Ermitte	Initial et 1975.
MARC FAUCHER INC. 1267-8710	Granby	1976
FERRONNERIE BELMONT INC. 1160-6811	Sherbrooke	1971, 1974 à 1976.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
GAGNON DRY WALL INC. 1127-4792	Pierrefonds	Initial, 1970 à 1976 incl.
GARAGE FRONTENAC INC. 1165-4530	Malbaie	1976
GARAGE LANDRY LTEE	Rivière-Bleue	1963, 1969 à 1976 incl.
GARAGE ROLLAND FORTIER LIMITEE..... 1134-2920	Saint-Jean	1972, 1973, 1976.
J. ROBERT GERMAIN INC. 1200-4826	Montréal	1966, 1971, 1972, 1976.
GINER ELECTRO JUICER LTD. 1158-1717	Sainte-Foy	1963 à 1966 incl. et 1970, 1972 à 1976 incl.
W. GRADINGER LTD. 1263-8839	Montréal	1975 et 1976.
HOLIDAY CASUALS INC. 1243-8065	Montréal	1968, 1971 à 1976 incl.
HUILE METRO INC. METRO OIL INC. 1125-2335	Montréal	Initial, 1965, 1976.
LES IMMEUBLES JEAN & JACQUES LTEE.. 1334-2415	Neufchâtel	Initial, 1973 à 1976 incl.
LES IMMEUBLES PHILIPPE DUBE & FILS LIMITEE 1312-6172	Jonquière	Initial, 1960 à 1976 incl.
INTERCONTINENTAL TEXTILES LTD. 1210-2307	Montréal	1971, 1972, 1975, 1976 incl.
INTERNATIONAL INVESTMENT INC. 1329-1992	Montréal	1975 et 1976.
INTRA-COMMUNICATIONS D.W. INC. 1331-4836	Montréal	Initial, 1974 à 1976 incl.
LES INVESTISSEMENTS AU-MA INC. AU-MA INVESTMENTS INC. 1289-3889	Sainte-Foy	Initial, 1969, 1972, 1974 à 1976 incl.
LES JARDINS BROSSARD INC. BROSSARD GARDENS REALTY INC. 1241-3340	Montréal	Initial, 1968, 1970 à 1976 incl.
LA JEUNE CHAMBRE DE BEAUCEVILLE INC 1236-9849	Beauceville-est	1975 et 1976.
K. & K. REALTY INC. 1305-8789	Outremont	Initial, 1964 à 1976 incl.
LOREL AMUSEMENTS INC. 1345-4681	Montréal	Initial, 1976.
MAÇONNERIE MASTROPAT INC. MASTROPAT MASONRY INC. 1330-6626	Montréal	1976

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
MILAN RESTAURANT INC. 1324-0700	Montréal	Initial, 1956 à 1976 incl.
LES MOULES ACRYLIQUES UNIVERSELS INC. UNIVERSAL ACRYLIC MOULDING INC. 1330-8945	L'Epiphanie	1974 à 1976 incl.
NICKY'S INC. 1152-2240	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Initial, 1966, 1968, 1976.
NORDIC AUTOMOBILES INC. 1171-1793	Dolbeau	1961, 1962, 1966, 1967, 1975, 1976.
LES PECHEURS DES SEPT-ILES INC. 1331-6856	Sept-Iles	Initial, 1975 et 1976.
LA PETITE BOUTIQUE INC. 1132-4456	Sainte-Thérèse	1966, 1967, 1969 à 1973 incl. et 1975, 1976.
PHOTOTRONICS INC. 1333-2259	Montréal	Initial, 1974 à 1976 incl.
PIECES DE MOTO JOJO INC. JOJO MOTO PARTS INC. 1333-5880	Montréal-Nord	Initial, 1976.
PIERBEC INC. 1279-8534	Limoilou	1974 à 1976 incl.
PIETTE OIL CARRIERS CO. LTD. 1131-6841	Joliette	Initial, 1971, 1972, 1976.
PLAGUY INC. 1280-1551	Sherbrooke	1976
LES PRODUCTIONS CERVOTEK INC. 1332-1443	Québec	Initial, 1975 et 1976.
LES PRODUITS DE COMBUSTION ACME INC. ACME COMBUSTION PRODUCTS INC. 1330-0942	Saint-Michel	Initial, 1974 à 1976 incl.
LES PRODUITS FORESTIERS PARADIS LIMITEE PARADIS FOREST PRODUCTS LIMITED 1330-8085	Dorval	1976
LES PROMOTIONS V-M INC. 1333-8587	Montréal	1973 à 1976 incl.
LES PROPRIETES LENIN LIMITEE LENIN PROPERTIES LIMITED 1332-2839	Sainte-Adèle	Initial, 1973, 1975 et 1976.
PUBLICITE ET CONSEIL DUBUISSON (1973) (LTEE) 1332-7812	Montréal	1974 à 1976 incl.
QUEBEC FREIGHT FORWARDERS LTD. 1260-7743	Montréal	1969 à 1976 incl.
R.E. PAINCHAUD & CIE LTEE 1152-6373	Westmount	1967 à 1974 incl. et 1976.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES REMORQUES CAPRI INC. CAPRI TRAILERS INC. 1132-6196	Saint-Thérèse	Initial, 1975, 1976.
ROLAC SPORTS INC. SPORTS ROLAC INC. 1333-7837	Pierrefonds	Initial, 1973, 1974, 1976.
ROSELAND INVESTMENTS LTD. 1321-1974	Montréal	1960 à 1976 incl.
THE ST. LAWRENCE PULP AND PAPER COMPANY L.P. 182-83	Montréal	1932 à 1976 incl.
SANDHILL INC. 1333-7753	Hull	1974 à 1976 incl.
SAVARD & VACHON INC. 1332-3373	Saint-Nicolas	Initial, 1973 à 1976 incl.
ROBERT SCHEEN LIMITEE	Montréal	1973 à 1976 incl.
SERVICE DE DISTRIBUTION DES BOUCANERIES CANADIENNES INC. 1270-2965	Saint-Léonard	1969 et 1970, 1974 à 1976 incl.
SERVICE DE LOCATION SOULIERES INC. 1330-0470	Laval	1975 et 1976.
SUPERVISED INVESTMENT LIMITED	Montréal	1975 et 1976.
TERRYLAND INVESTMENTS LTD. 1317-9338	Montréal	Initial, 1964 à 1976 incl.
TOP FURNITURE LTD. 1131-3475	Sorel	1962 à 1965 incl. et 1974 à 1976 incl.
VENTES ILES EDEN CANADA LTEE. EDEN ISLES SALES CANADA LTD. 1330-8051	Montréal	1973 à 1976 incl.
VILLAGE SUISSE INC. SWISS VILLAGE INC. 1285-3735	Montréal	1964, 1971 à 1973 incl. 1975 et 1976.
VOYACO INC. 1332-9305	Québec	1976
WHITE DEER FISH & GAME CLUB	Val-des-Bois	Initial, 1941 à 1965 incl. et 1974 à 1976 incl.
YTAN INC. 1333-8215	Pierrefonds	Initial, 1973 à 1976 incl.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5f de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
ARDEX METAL INC.	12 01 74	2
LES CENTRES D'ACHAT DE LA COTE NORD INC. <i>THE NORTH SHORE SHOPPING CENTRES INC.</i>	19 01 74	3
CHAMPAGNE ENTREPRENEUR GENERAL INC.	01 12 73	48
F.W. CONSTRUCTION CO.	19 10 74	42
MINI SUPERMARCHÉ LONGUEUIL INC.	19 01 74	3
PLACEMENTS PROBEC INC.	15 12 73	50
QUEBEC FOOD BROKERS LTD.	12 01 74	2
W. S. RICHARDSON ASSOCIATES INC.	03 08 74	31
SOCOMA INC.	19 01 74	3

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

66821-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis divers**CLUB MOTO-NEIGE PINGUINS**

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 20^e jour de décembre 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «CLUB MOTO-NEIGE PINGUINS», les membres actuels de «CLUB AUTO-NEIGE PINGUINS», déjà constituée en corporation le ou vers le 14 décembre 1970, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de \$5.000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Fort Coulonge, district judiciaire de Pontiac.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

66821-o

1277-4402

La Commission scolaire Jérôme-Le Royer
(Municipalité scolaire de l'est de Montréal)

Avis est par les présentes donné qu'en vertu de l'article 616 de la Loi de l'instruction publique (S.R.Q., chapitre 235), mesdames et messieurs les commissaires de La Commission scolaire Jérôme-Le Royer, ayant juridiction sur la Municipalité scolaire de l'est de Montréal (Lois du Québec, 1972, chapitre 60) ont décrété par résolution

(C-76-287), lors de la session régulière du Conseil des commissaires tenue le 8 décembre 1976, de fixer à onze (11) le nombre de commissaires d'écoles de ladite commission scolaire divisant ainsi ladite municipalité scolaire en onze (11) quartiers électoraux.

Donné au siège social de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer 550, 53^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, H1A-2T7, ce 24 janvier 1977.

Le secrétaire général,

JEAN TONDREAU.

66853-0

Ville de Jonquières

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 24 janvier 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no 85, intitulé: «Règlement numéro quatre-vingt-cinq (85) ayant pour objet d'imposer un droit sur les mutations immobilières dans le territoire de la ville de Jonquières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,

RENÉ PERRON.

66850-0

LA MAISON DU FROMAGE NO. DEUX INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes, en date du 1^{er} octobre 1976, de la compagnie «LA MAISON DU FROMAGE NO. DEUX INC.», paru le 30 décembre 1976, à la page 9693 du numéro 53 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «FROMAGE» par le mot «FROMAGE», de manière que le nom se lise ainsi: «LA MAISON DU FROMAGE NO. DEUX INC.».

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

66821-0

1505-1972

Cité de Lauzon

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 24 janvier 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no 647, intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,

SUZANNE CARRIER.

66851-0

Ville de Longueuil

Le présent avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières.

Le Conseil, à son assemblée régulière tenue sur premier ajournement le 24 janvier 1977, a adopté le règlement no 77-913 ayant pour effet d'imposer les droits municipaux sur le transfert d'immeuble de $\frac{1}{10}$ de 1% de la valeur d'un immeuble pour la partie inférieure à \$50,000.00 et de $\frac{1}{10}$ de 1% sur l'excédent de ce montant.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur le quinzième jour suivant la présente publication.

En foi de quoi j'ai signé à Longueuil, ce 25^e jour du mois de janvier 1977.

Le greffier,

CLAUDE GAUTHIER.

66880-0

Ville de Port-Cartier

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que la ville de Port-Cartier a présenté au lieutenant-gouverneur en conseil une requête ou modification à sa charte conformément à l'article 2 de la Loi des cités et villes (1964, S.R.Q., c. 193), en vue d'obtenir des lettres patentes pour remplacer en partie les dispositions de sa charte par celles de la Loi des cités et villes.

Donné à Port-Cartier, ce 22^e jour du mois de décembre 1976.

Certifié

Copie conforme

(Sceau)

66844-0

Le greffier de la ville,

VILMOND COUTURE.

Paroisse de Ste-Hélène-de-Bagot et

Village de Ste-Hélène-de-Bagot

Avis est par les présentes donné que le conseil de la municipalité de la paroisse de Ste-Hélène et le conseil de la municipalité du village de Ste-Hélène-de-Bagot ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le règlement no 144 de la municipalité de la paroisse de Ste-Hélène et le règlement no 75 de la municipalité du village de Ste-Hélène-de-Bagot, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de la paroisse de Ste-Hélène et la municipalité du village de Ste-Hélène-de-Bagot et créer la nouvelle municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est la «Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot»;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 1^{er}

novembre 1976, préparée par monsieur Grégoire Girard, arpenteur-géomètre:

c) Loi corporative: La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal:

d) Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Les deux maires actuels alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire de l'ex-paroisse de Sainte-Hélène:

e) Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures au lieu ordinaire des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, dans l'ex-municipalité du village de Sainte-Hélène-de-Bagot, sans autre avis de convocation:

f) Élection générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers tel que prévu par l'article 249^c du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans. Les sièges sont numérotés de un (1) à six (6):

g) Employés municipaux: tous les employés permanents des deux municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité, aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du village et de la paroisse de Sainte-Hélène devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité:

h) Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité:

i) Règlements, résolutions: les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurant en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité:

j) Surplus et déficits accumulés: le surplus ou le déficit accumulé des ex-municipalités devient au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé le surplus ou occasionné le déficit:

k) Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois qui suivent la publication des lettres patentes, un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation et de perception, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports ou autres) provenant ou reçus par les anciennes municipalités

fusionnées, sous la direction du secrétaire-trésorier. Toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité doivent y être conservées:

Quant aux autres pièces, sont confiées à la garde des Conservateurs des Archives nationales du Québec, celles que ledit secrétaire-trésorier aura jugées d'intérêt historique et ce, en vertu de la Législation concernant les Archives nationales du Québec (chapitre 26, Loi du Québec, 1969):

l) Poursuite: toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un ou des actes posés par une municipalité regroupée est à la charge ou au bénéfice de cette municipalité:

m) La nouvelle municipalité devient effective selon la loi.

Description technique: Le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot comprend les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, emprises de chemin de fer, cours d'eau, îles ou parties d'iceux faisant partie du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, division d'enregistrement de Bagot, et compris dans les limites ci-après décrites:

Commencant au coin nord du lot 322 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le sud-est, suivant la ligne de division entre la paroisse de Sainte-Hélène d'une part, le canton de Grantham et la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton d'autre part, jusqu'au coin est de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le sud, suivant la ligne de division entre la paroisse de Sainte-Hélène et la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton, jusqu'au coin nord du lot 168 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le sud-ouest, suivant la ligne de division entre les lots 167 et 168 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, jusqu'à la limite sud-ouest du chemin entre le Premier et le Deuxième rang de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le sud-est, suivant la ligne sud-ouest du chemin entre le Premier et le Deuxième rang de la paroisse de Sainte-Hélène, jusqu'à la ligne de division entre les lots 79 et 80 dudit cadastre.

De là, vers le sud-ouest, suivant la ligne de division entre les lots 79 et 80 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, jusqu'à la limite entre la paroisse de Sainte-Hélène et la paroisse de Saint-Liboire.

De là vers le nord-ouest, suivant la ligne de division entre la paroisse de Sainte-Hélène d'une part, la paroisse de Saint-Liboire et la paroisse de Saint-Simon d'autre part, jusqu'au coin ouest du lot 1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le nord-est, suivant la ligne nord-ouest du lot 1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, jusqu'à la ligne sud-ouest du chemin entre les Premier et Deuxième rangs.

De là, vers le nord-ouest, suivant la ligne sud-ouest entre les premier et deuxième rangs, jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot 90 du cadastre de la paroisse de Ste-Hélène.

De là, vers le nord-est, suivant la ligne nord-ouest du lot 90 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, jusqu'à la ligne sud-ouest du chemin de front du rang Ste-Hélène-Ouest.

De là, vers le nord-ouest, suivant la ligne sud-ouest du chemin de front du rang Ste-Hélène-Ouest, jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot 174 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène.

De là, vers le nord-est, suivant la ligne de division entre la paroisse de Sainte-Hélène et la paroisse de Saint-Hugues, jusqu'au coin nord du lot 322 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, point de départ.

Le territoire compris entre les limites ci-haut décrites forme le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot créé par la fusion de la municipalité de la paroisse de Ste-Hélène et du village de Saint-Hélène-de-Bagot, ces deux dernières municipalités cessant d'exister à la suite de la fusion.

Le territoire ci-haut décrit contient une superficie totale d'environ sept cent quarante-quatre millions, huit cent trente deux mille pieds carrés (744,832,000) ou vingt-six milles carrés et soixante-douze centièmes (26.72) ou soixante-neuf kilomètre carrés et vingt centièmes (69.20).

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principes de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de la paroisse et du village de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Copie conforme

*Le secrétaire-trésorier de la municipalité
de la paroisse de Ste-Hélène-de-Bagot,*

66841-0

ROLAND GODIN.

Succession Ginette Boisclair

Avis est par les présentes donné que les soussignés, Jean-Marie Boisclair, Réjeanne Boisclair et Bertrand Boisclair, héritiers légaux de Ginette Boisclair, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur soeur, ladite Ginette Boisclair, décédée à Montréal le 10 novembre 1976, ainsi qu'il appert d'une déclaration reçue devant Me Marie-Andrée Dorais, notaire, le 6 décembre 1976, enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 12 janvier 1977, sous le numéro 2751045

Montréal, le 18 janvier 1977.

JEAN-MARIE BOISCLAIR,
RÉJEANNE BOISCLAIR,
BERTRAND BOISCLAIR.

66852-0

Succession Maurice Castonguay

Prenez avis que Dame Élise Pelletier Miron, domiciliée au 3404, rue Montpetit, Sainte-Foy, province de Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Maurice Castonguay, décédé le 25 juillet 1973, pour et au nom de Réal, Sylvie et Alain Castonguay, suivant acte reçu devant Me Éméa Charest, notaire, au 2815, boulevard Laurier, suite R-18, Ste-Foy, en date du 13 décembre 1976, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Hull, le 17 décembre 1976, sous le numéro 256021.

66823-0

Ville de Trois-Rivières

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 17 janvier 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no 610, intitulé «Règlement concernant les droits sur les mutations immobilières effectuées sur le territoire de la ville», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
JEAN LAMY, *avocat.*

66854-0

Changement de nom — Loi du — Accordé

Arnold Léon Bennett

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 224-77 du 19 janvier 1977, d'effectuer le changement de nom de Arnold Léon Betnesky, en celui de Arnold Léon Bennett.

Québec, le 25 janvier 1977.

Le sous-ministre de la justice,
ROBERT NORMAND, C.R.

66865-0

Changement de nom — Loi du — Demandes

Lucienne Berardocco

Avis est par les présentes donné que Lucienne Berardocco, domiciliée et résidant au 3421, rue Hochelaga, appartement 18, dans les ville et district de Montréal, épouse divorcée de Cornelio Santoni (C.S.M. 12-025746-72), domicilié et résidant au 1615, rue Édouard-Lorain, ville St-Laurent, district de Montréal, fera une demande au lieutenant-gouverneur en conseil pour le changement de son nom en celui de Lucienne Bérard.

Les procureurs de la requérante,

BRODIE, POLISUK &
LUTERMAN, *avocats.*

66835-5-2-o

Florida Côté-Bernier

Avis est donné que Florida Côté-Bernier, résidant et domiciliée au 196, 3e Avenue à Québec, appartement 2, district de Québec, s'adressera au ministre de la justice, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Bélanger, conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom (1965, c. 77).

Québec, ce 3 décembre 1976.

Le procureur de la requérante,

ANDRÉ CLOUTIER, *avocat.*

66811-4-2-o

Serge Daigneault

Avis est donné que Serge Daigneault, journalier, résidant et domicilié au 4865, boulevard Lapointe, app. 2, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil, un décret changeant son nom en celui de Serge Provençal.

Montréal, ce 12 janvier 1977.

Le procureur de la requérant,

FLORENT PHILIBERT, *avocat.*

66782-4-2-o

Léonard Demers

Prenez avis que monsieur Léonard Demers, journalier, domicilié au 1658 de la rue Aird à Montréal, dit district de Montréal, lequel est connu sous le nom de Léo Choinière, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Léo Choinière (s'il y a lieu). Ledit changement de nom n'affectera aucune personne.

Le procureur de la requérant,

PIERRE LORRAIN, *avocat.*

66836-5-2-o

Daniel Gaudreault

Avis est donné que Daniel Gaudreault, résidant et domicilié au 4865, boulevard Lapointe, app. 2, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil, un décret changeant son nom en celui de Daniel Provençal.

Montréal, ce 12 janvier 1977.

Le procureur de la requérant,

FLORENT PHILIBERT, *avocat.*

66783-4-2-o

Marie Géraldine Jeanne Gosselin

Avis est donné que Marie Géraldine Jeanne Gosselin, caissière, domiciliée au 7780, de la rue Désaulniers, à Ville Lasalle, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la justice pour faire changer son nom de Marie Géraldine Jeanne Gosselin pour celui de Marie Géraldine Jeanne Chantal Gosselin.

Montréal, le 10 septembre 1976.

Les procureurs de la requérante,

ALLAIRE, L'HEUREUX, VALIQUETTE
& BLAIN.

66741-4-2-o

Georges, Albert, Bernardin, Hubert

Prenez avis que M. Georges, Albert, Bernardin Hubert, connu sous les noms de Georges, Albert, Bernardin, Charles Hubert, domicilié au 261, rue Dufferin, à Granby, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil la permission de changer son nom pour celui de Georges, Albert, Bernardin, Charles Hubert.

Les procureurs de la requérant,

MARQUIS, JUTRAS, GUERTIN
& BEAUDRY.

66759-4-2-o

Robert Derrick Metcalfe

Prenez avis que monsieur Robert Derrick Metcalfe, domicilié et résidant à 2650, Rivière-Beaudette Road, St. Téléphore, Québec, désire, dans les trente jours (30) suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au ministre de la justice pour changer son nom en celui de Robert Mills.

Montréal, le 30 décembre 1976.

Le procureur de la requérant,

BARRY GRANICH, *avocat.*

66740-4-2-o

Sadi Mezaour

Avis est donné que Sadi Mezaour, journaliste, résidant et domicilié à 897 r. Stuart, Outremont, Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de Thomas, Olivier Mazel.

Montréal, le 25 janvier 1977.

66861-5-2-0

SADI MEZAOUR.

Gérard Soulard

Prenez avis que Gérard Soulard, époux de Geneviève Gêneau de Lamarlière, domicilié au 17, Blainville est, à Ste-Thérèse-de-Blainville, cité et district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Gérard Solart.

Les procureurs du requérant,

LETTE, MARCOTTE, BIRON,
SUTTO & GRAVENOR.

66837-5-2-0

Commission municipale du Québec**Ville de Schefferville**

Avis est, par les présentes, donné que la Commission municipale du Québec, conformément à l'article 38 de la Loi de la Commission municipale, présentera, mardi, le 15 février 1977, à neuf heures et trente (9h.30) a.m., à un juge de la Cour supérieure siégeant au Palais de Jus-

tice de Sept-Îles, dans et pour le district judiciaire de Mingan, une requête aux fins de déclarer en défaut, au sens de la section V de la Loi susdite, la corporation de la ville de Schefferville.

Le secrétaire,
GASTON LAMARRE.

66881-0

Compagnies — Loi des**Demandes d'abandon de charte****ANTIQUITES TRESOR D'IVOIRE INC.**

Avis est par les présentes donné que «ANTIQUITES TRESOR D'IVOIRE INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 20e jour de janvier 1977.

66855-0

Le secrétaire,
SAIDA MASHAAL.

AUTOPAR QUEBEC LTEE

Avis est par les présentes donné que «AUTOPAR QUEBEC LTEE», compagnie ayant son siège social en la ville de Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières du Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Donné à Québec, ce 20e jour de janvier 1977.

66856-0

Les procureurs de la compagnie,
BEAUBAIS, BOUCHARD, TRUCHON &
AUBUT, *avocats.*

AUTOBUS STE-DOROTHEE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «AUTOBUS STE-DOROTHEE INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Ste-Dorothée (Laval), demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Laval, ce 13e jour de janvier 1977.

66824-0

Le président,
MAURICE LAUZON.

CERCLE MEDICAL DE BEAUREPAIRE INC.

Avis est par la présente donné que le «CERCLE MEDICAL DE BEAUREPAIRE INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Beaurepaire, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Dorval, Québec, ce 20e jour de décembre 1976.

66857-0

Le secrétaire,
WILLIAM GOSSAGE.

CHARETTE SUPER MARKET INC.

Prenez avis que la compagnie «CHARETTE SUPER MARKET INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
MARIO BEAULIEU, notaire.

66825-o

**CORPORATION DE CREDIT
VILLE-MARIE LTEE**

Avis est donné que la compagnie «CORPORATION DE CREDIT VILLE-MARIE LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, d'accepter l'abandon de sa charte, d'en ordonner l'annulation et de fixer une date à compter de laquelle elle sera dissoute.

Les procureurs de la compagnie,
ALLAIRE, L'HEUREUX,
VALIQUETTE & BLAIN.

66826-o

ECURIES LEFEBVRE INC.

Prenez avis que la compagnie «ECURIES LEFEBVRE INC.», compagnie constituée sous la Loi des compagnies et ayant son siège social à Châteauguay, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Châteauguay, ce 18e jour de janvier 1977.

Le secrétaire,
DENISE HÉBERT LEFEBVRE.

66827-o

LA LAVANDIERE DE QUEBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «LA LAVANDIERE DE QUEBEC INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Québec, ce 24e jour de janvier 1977.

Le procureur de la compagnie,
MME A. CÔTÉ.

66828-o

MANUFACTURE D'HABITS AUGUSTA INC.

Avis est par les présentes donné que «MANUFACTURE D'HABITS AUGUSTA INC.», corporation constituée par lettres patentes, en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 5e jour d'octobre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
YANOFKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH,
BRULL, STRAUBER & GASCO.

66858-o

MON COLONEL (GRANBY) INC.

Prenez avis que la compagnie «MON COLONEL (GRANBY) INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ROBERT DOWNEY, notaire.

66829-o

NATIONAL LITHO & PRINTING INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «NATIONAL LITHO & PRINTING INC.», autrefois connue sous les noms de «NATIONAL ADVERTISING AGENCY LTD.» et «NATIONAL MULTIGRAPHING & PRINTING INC.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la Ville d'Anjou, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières du Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à Montréal, ce 19e jour de janvier 1977.

Les procureurs de la compagnie,
GEOFFRION, PRUD'HOMME, CHEVRIER, CARDINAL,
66830-o MARCHESSAULT, MERCIER & GREENSTEIN.

**NU TOWN ENTERPRISES LTD.
LES ENTREPRISES NU VILLE LTEE**

Avis est par les présentes donné que la compagnie «NU TOWN ENTERPRISES LTD. — LES ENTREPRISES NU VILLE LTEE», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institution financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 4e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
DAVID PANZER.

66831-o

RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans le district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 24e jour de janvier 1977.

Les procureurs de la compagnie,
YELIN & KIRSHENBLATT, avocats.

66859-o

SERVICE ELECTRIQUE DE HULL LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie «SERVICE ELECTRIQUE DE HULL LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,

DESROSIERS, MUNN, MARTEL & LAROCHE.

165, rue Principale,
Hull (Qué.).

66832-0

SPANCRETE, LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, «SPANCRETE, LIMITED» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, Qué., ce 20 janvier 1977.

Le secrétaire,

R.L. HÉBERT.

66860-0

TRAVERSE MATANE-GODBOUT LIMITEE

Avis est donné que la compagnie «TRAVERSE MATANE-GODBOUT LIMITEE», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 21 janvier 1977.

Le procureur de la compagnie,

EVELYNE PERRON-MAILLOUX, avocat,

Contentieux du ministère des transports.

66833-0

LA VITRERIE DES MONTS INC.

Prenez avis que la compagnie «LA VITRERIE DES MONTS INC.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,

JULIEN & TREMBLAY.

66834-0

Compagnies étrangères — Agent(s)**MSI DATA CORPORATION**

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 12 novembre 1976, dont une copie a été transmise au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, C T CORPORATION SYSTEM (CANADA), LTD., 220 est, Grande-Allée, Québec, a été nommé, en remplacement de M. J. B. McMullan, agent principal dans la province, de «MSI DATE CORPORATION», compagnie étrangère, dûment autorisée à

faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères.

Avis est aussi donné qu'en vertu de la nouvelle procuration ci-haut mentionnée, le bureau principal de ladite compagnie est établi à 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

1345-4871

66822-0

Compagnies étrangères — Permis**CRAWFORD & RUSSELL INCORPORATED**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «CRAWFORD & RUSSELL INCORPORATED» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Mark J. Feldman, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

66821-0

1470-3151

GENERAL CRUDE OIL COMPANY

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «GENERAL CRUDE OIL COMPANY» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie est C.T. Corporation System (Canada), Ltd., 200 est Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 200 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

GÉRARD BARBIN.

1469-0523

66821-0

**COMPUGRAPHIC CANADA LIMITED
COMPUGRAPHIQUE CANADA LIMITEE**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «COMPUGRAPHIC CANADA LIMITED — COMPUGRAPHIQUE CANADA LIMITEE» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Jean Olier Caron, 4, Place Ville-Marie, bureau 512, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 4, Place Ville-Marie, bureau 512, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières.*

GÉRARD BARBIN,

66821-o

1519-2636

Curatelle publique**Succession Honorius Champagne**

Succession de Champagne, Honorius, en son vivant de Morrisset-Station, St-Benjamin, comté de Dorchester, (Qué.), décédé le 22 novembre 1972.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case Postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 66838-o

Succession Michel Gagnon

Succession de Gagnon, Michel, en son vivant de 851, de la Colline, Ste-Foy (Qué.), décédé le 16 octobre 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 66839-o

Succession André Julien

Succession de Julien, André, en son vivant de 770 François-Arteau, Ste-Foy (Qué.), décédé le 6 août 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 66863-o

Succession Mme Albert Simard

Succession de Simard, Mme Albert, en son vivant de St-Augustin (Qué.), décédée le 7 mars 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 66840-o

Liquidation — Loi de la**INDUSTRIE D'ARGENSON LIMITEE**

Avis est donné que la compagnie «INDUSTRIE D'ARGENSON LIMITEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 20 septembre 1956, avec siège social

à Roberval, a été dissoute le 20 août 1976, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

66821-o

1233-6871

SYNDICAT COOPÉRATIF DE CONSTRUCTION DE GRANDE-BAIE

(Loi des syndicats coopératifs)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du «SYNDICAT COOPÉRATIF DE CONSTRUCTION DE GRANDE-BAIE», tenue à ville de La Baie, dans le district électoral de Dubuc,

le 9 novembre 1976, il a été résolu de liquider le syndicat et qu'il soit dissous, ce conformément aux dispositions de la Loi des syndicats coopératifs et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Georges-Eugène Dufour soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

66882-0

HUBERT MARCEAU.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances

THE HUNGARIAN REFORMED FEDERATION OF AMERICA

Attendu que «THE HUNGARIAN REFORMED FEDERATION OF AMERICA», dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique, lequel assureur était dûment autorisé à agir, a cessé d'exercer au Québec et a réassuré intégralement toutes ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires auprès de «NORTH AMERICAN REASSURANCE COMPANY», dont le siège social est situé à New-York, New-York, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux assureurs et lequel contrat est entré en vigueur le 19 janvier 1977;

Attendu que «NORTH AMERICAN REASSURANCE COMPANY» est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer au Québec;

Attendu que «THE HUNGARIAN REFORMED FEDERATION OF AMERICA» s'est conformée aux dispositions de la Loi sur les assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis d'assureur de «THE HUNGARIAN REFORMED FEDERATION OF AMERICA» est annulé à compter du 19 janvier 1977.

Donné au Service des assurances du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 19 janvier 1977.

Le surintendant des assurances,
ROGER-A. CAMARAIRE.

66821-0

Ministère des richesses naturelles

Ouverture au jalonnement de claims de certaines concessions minières révoquées

Prenez avis que les concessions minières suivantes ont été ouvertes au jalonnement de claims en vertu de l'arrêté en conseil numéro 4266-76 du 15 décembre 1976, savoir:

Numéro de la concession minière	Description des terrains	Date de la révocation
52	Partie N.O. lots 16 et 17, rang I, canton Wotton	28-11-70
84	Bloc D, canton Dasserat	11-11-72
128	Lots 42 et 43, rang V, canton Malartic	05-11-71
136	Bloc D, canton Obalski	03-11-73
167	Blocs 10, 11 et 14, canton Beauchastel	28-11-70
231	Lots 11 à 16, rang II et lots 14 à 17 rang III, canton Barraute	03-11-73
255	Blocs 12, 13 et 152, canton Beauchastel	28-11-70
256	Blocs 153 à 156, canton Beauchastel	28-11-70
ptie 261	Ptie E. bloc 157, blocs H, J, U, V, ptie N. bloc M, ptie S.E. bloc O, canton Beauchastel	05-11-71
ptie 271	Ptie S. bloc M, blocs R et S, canton Beauchastel	05-11-71
ptie 293	Ptie S. blocs 18 et 19, canton Beauchastel	05-11-71
303	1/2 N. lot 1, rang V, canton Derry	03-07-69
304	1/2 N. lot 10, rang II, canton Derry	05-11-73
429	1/2 N. lot 11, rang II, canton Derry	03-11-73
470	1/2 E. lot 20, rang N, canton Joly	03-07-69
508	Lots 37 et 38, rang I, canton Senneterre	11-11-72

Donné à Québec, ce 20^e jour du mois de janvier 1977.
66842-0

Le sous-ministre,
YVON TREMBLAY.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

<i>Professionnels désengagés</i>	<i>Date effective du désengagement</i>	<i>Date effective de la fin du désengagement</i>
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Chamard, John McLean, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 18A, Montréal (Québec) H3G 1M1	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, app. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Gravel, André, 9501, Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	01-10-76	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, app. 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
Morin, J.L., 20, rue St-Jean-Baptiste, Beloeil (Québec) J3G 2T9	18-08-76	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, Case postale 455, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	
	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
<i>Professionnels non participants</i>		
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Blvd., Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9, rue Nelson, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal-Nord (Québec) H4K 1B3	24-09-72	
Boulangier, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374, rue Sherbrooke ouest, app. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
David, Paul, 8705, rue Barbeau, St-Léonard (Montréal) (Québec) H1R 2N3	01-12-70	
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1G5	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W. W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71	
Feeney, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C. W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Gélinas, André, 565, rue Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gibbard, Bruce A., 4324, rue Sherbrooke ouest, app. 48, Westmount (Québec) H3Z 1E1	30-06-74	
Gold, Michael M., 5785, Côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, chemin Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Hunt, Brian R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73	
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson (Québec) J0P 1H0	31-12-70	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Legendre, Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 Bedbrook Avenue, Montreal-West (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, Côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
MacDonald, Allison D., 3550, Côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Manseau, Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse de Rodrigue (Québec) H3Z 1A7	14-10-76	
Mason, Edward Halton, 452, Stanstead Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1X6	07-01-71	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte des Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2S4	01-12-70	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman J., 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 1115, rue Sherbrooke ouest, app. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71	
Pearson, George J. R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70	
Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2	03-02-71	
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Stein, Samuel, 1025, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72	
Tafler, Gitta, 4119 Sherbrooke West, Apt. 1, Westmount, Québec H3Z 1A7	16-11-76	19-01-77
Tucker, Elrie Clifford, 1390, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Apt. 202, Montréal (Québec) H3W 2C5	20-07-75	

Professionnels non participants

<i>Date effective de la non- participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non- participation</i>
--	--

Médecins spécialistes

Région de Québec

Larue, Lucien, 964, avenue Casot, Québec (Québec) GIS 2Y1	26-12-70	
Parrot, Paul, 1238, avenue des Pins, Sillery (Québec) GIS 4J5	01-12-70	

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Archambault, Paul A., 2805 Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Brouille, Raynald, 3775, rue St-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71	
Chevrefils, Paul E., 7960, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70	
Cholette, Albert M., 5001, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74	
Gordon, Lionel, 6235A Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70	
Joannette, Jean-Paul, 4930 Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Mayman, Abe, 5845, Côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Ricard, Michel, 1455, avenue Morgan, Montréal (Québec) H1V 2P6	11-04-76	
Robillard, Eugène, 5577 Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	29-08-76	
Rouleau, L.P., 6632, rue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2S 2G8	05-08-76	
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Norman M., 5675, Côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	
Vitou, Constantine 2101, boulevard Graham, Mont-Royal (Québec) H3R 1H6	21-10-76	20-12-76

Région de Trois-Rivières

Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-01-71	
--	----------	--

Région de Québec

Samson, J. W., 4, Parc Samuel Holland, app. 1607, Québec (Québec) GIS 3R3	27-07-72	
---	----------	--

Région des Cantons de l'Est

Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos (Richmond) (Québec) J1T 3N2	01-12-70	
--	----------	--

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (St-Jean) (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Baril, Claude, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beaulieu, J. Édouard, Case postale 148, St-Rémy, (Napierville) (Québec) J0L 2L0	30-03-71	
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, Apt. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, avenue Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bertrand, Jean-Louis, 435, avenue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisailon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary Road, Apt. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Bourcier, René, 5450, Côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, avenue Lajoie, Outremont (Québec) H2P 1P1	15-04-71	
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E2	09-03-71	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Brousseau, Michel, 3633, Des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	03-12-76	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	13-02-71	
Bushell, Winston C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71	
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Casabon, Jacques, 2100, rue Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3	30-06-74	
Chicoine, Claude, 4290, rue Beaubien est, Montréal (Québec) HIT 1S6	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Chouinard, Paul-René, 2057, Édouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J3	04-11-76	
Coen, Irving Isaac, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Copelovitch, Bernard, 5845, Côte des Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	
Couture, Jean-Paul, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74	
Décary, Rémi, 245 Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degradmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) HIV 1W3	08-04-72	
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De la Fuente, Napoléon, 1000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul, (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75	
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Eidinger, Martin, 3550, Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	20-01-77	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1	16-02-71	
Faith, Robert W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Flam, David J., 4495, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. de la Concorde, Duvernay (Laval) (Québec) H7G 2G3	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gendron, Roland, 900, rue Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Geoffrion, Roland, 48 Lakeshore Drive, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74	
Gitth, P. J., 1414, Drummond, app. 1112, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-01-77	
Griffiths, Victor Brian, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Guimond, Jean, 4352, rue Beaubien est, Montréal (Québec) HIT 1S9	05-06-75	
Hale, George K., 465, avenue Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Harvey, Robert F., 1650 Cedar Avenue, Dental Clinic Apt., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Houde, Maurice, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, Côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non- participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non- participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Kennedy, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Leonard E., 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Kimura, Akira, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Konigsberg, Sidney, 5885, Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	13-01-77	
Kopylov, Oleg S., 3535 Queen Mary Road, Apt. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76	
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Labelle, Hubert, 666, rue Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74	
Labelle, Paul, 12271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71	
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfiels (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73	
Lamarche, Roger, 6119 Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) J7P 2A6	11-06-75	
Lancot, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
Larue, Charles-Arthur, 6746, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74	
Lawlor, Robert, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71	
Lefebvre, Pierre I., 2225, boul. Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Legault, J. Victor, 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lussier, Raoul-Eugène, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Marchand, Paul R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74	
Martin, Laurent, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74	
Miller, Seymour S., 5025, rue Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600 TransCanada Hwy., Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Munro, David John, 3550, Côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Myles, Thomas A., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Parent, Benoît, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec)	23-08-72	
Pearson, Hyman H., 4780, Côte des Neiges, app. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Prosterman, Leonard, 6000, Côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Reich, Eric, 7005 Kildare Road, Apt. 4, Côte St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robinson, Wilfrid R., 3410 Benny Avenue, Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Westmount (Québec) H3Z 1K8	06-02-71	
Rosen, Harry, 3545, Côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8	20-06-74	
Samis, Philip L., 1, Place Ville-Marie, app. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, Côte des Neiges, app. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13-04-74	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte St-Luc, (Québec) H4W 2T5	19-11-75	
Stockwell, William Gordon, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	17-08-74	
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Van Vliet, Jonathan E., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Laval) (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, Côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74	
Ward, Daryl B., 1414, Drummond, app. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74	
Wechsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte St-Luc (Québec) H4W 2T5	17-08-74	
<i>Région de Québec</i>		
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71	
Crutchfield, Charles Bruce, 990, avenue des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74	
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D. P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2M4	06-06-75	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Talbot, Raymond, 2860, Chemin Quatres-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	15-01-77	
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74	
Dugal, Paul-Laurent, 459A, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74	
Gosselin, Viateur, 854, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1	16-05-73	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Lessard, Pierre, 189, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74	
McLeod, Hector, 16 Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75	
Olivier, Valmore H., 843, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 4B4	07-11-75	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
<i>Région de Témiscamingue</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
<i>Région du Saint-Maurice</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
Laplante, Yves, 58, rue Racine ouest, Chicoutimi (Québec)	18-02-77	
Tremblay, Yvon, 330, rue St-Vallier, Chicoutimi (Québec) G7H 4J1	09-02-77	
<i>Région de l'Abitibi</i>		
Lafontaine, Jean-Guy, 24, 6e Avenue Est, c.p. 700, La Sarre, J9Z 1L6	21-07-76	
Pharmaciens		
<i>Région du Québec</i>		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
<i>Région de Montréal</i>		
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	
Podlog, Charles, 531, Abercon, Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2B5	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Levy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montréal 254 (Québec)	09-02-75	15-11-76
<i>Région du Saguenay, Lac-St-Jean</i>		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

Régie de l'électricité et du gaz

LA SOCIÉTÉ GAZIFÈRE DE HULL INC.

Avis est par les présentes donné que «LA SOCIÉTÉ GAZIFÈRE DE HULL INC.», distributeur aux termes de la Loi de la Régie de l'électricité et du gaz (S.R.Q., 1964, c. 87), a, par sa requête numéro 2678-77 en date du 17 janvier 1977, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz d'approuver ses cédules de tarifs, majorant ses taux de gaz, en raison d'une modification des tarifs de ses fournisseurs, autorisée par l'Office national de l'Énergie et le Gouvernement du Canada. La requérante demande que cette augmentation soit distribuée entre toutes les catégories de consommateurs à raison de \$0.0909 par mpc pour tout le volume de gaz consommé le ou après le 1er janvier 1977.

Toute personne désirant obtenir copie de la requête pourra s'adresser au soussigné.

La Régie entendra cette requête lors d'une audience publique qui sera tenu à la Cour municipale, situé au 290 boulevard St-Joseph, Hull, mercredi, le 16 février 1977, à 10:15 a.m. Toute personne désirant soumettre des représentations quant à ladite requête pourra faire lors de l'audience.

Régie de l'électricité et du gaz.
Le secrétaire.

MARC B. BOISSONNAULT, C.A. ADM. A.
2100, rue Drummond,
Montréal (Qué.) H3G 1X1 66845-0

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire régionale District de Bedford Siège social: Ville de Cowansville (Missisquoi), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné D.G. Bradford, directeur général, Centre administratif, C.P. 20, 319, rue Sud, Cowansville (Missisquoi), P.Q., J2K 2X6, jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 22 février 1977, pour l'achat de \$310,500 d'obligations de la commission scolaire régionale District de Bedford, datées du 14 mars 1977, et remboursables en série du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$310,500 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$20,500
14 03 1979	23,000
14 03 1980	24,000
14 03 1981	27,000
14 03 1982	30,000
14 03 1983	33,000
14 03 1984	37,000
14 03 1985	40,000
14 03 1986	36,000
14 03 1987	40,000

La commission scolaire régionale District de Bedford, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale District Bedford s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 04-09-69 — \$39,000 — renouvellement d'emprunt; 14-01-75 — \$1,500 — frais de refinancement; 14-12-76 — \$270,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 22 février 1977, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, C.P. 20, 319, rue Sud, Cowansville (Missisquoi), P.Q. J2K 2X6.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cowansville, ce 26 janvier 1977.

Le directeur général,

D.G. BRADFORD.

Centre administratif

C.P. 20, 319, rue Sud, Cowansville,

(Missisquoi), P.Q. J2K 2X6

Téléphone: 263-3722, code 514. 66874-0

Ville de Cabano

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Louis Ouellet, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, ville de Cabano (Kamouraska-Témiscouata), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, et par la suite jusqu'à 7.30 heures du soir, à la salle du Couvent, ville de Cabano (Kamouraska-Témiscouata), P.Q., mardi, le 22 février 1977, pour l'achat de \$254,000 d'obligations de la ville de Cabano (Kamouraska-Témiscouata), datées du 15 mars 1977, et remboursables en série du 15 mars 1978 au 15 mars 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$254,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1978	\$ 9,000
15 03 1979	9,000
15 03 1980	10,000
15 03 1981	11,000
15 03 1982	12,000
15 03 1983	12,000
15 03 1984	14,000
15 03 1985	14,000
15 03 1986	16,000
15 03 1987	17,000
15 03 1988	8,000
15 03 1989	9,000
15 03 1990	10,000

Année	Capital
15 03 1991	11,000
15 03 1992	12,000
15 03 1993	13,000
15 03 1994	14,000
15 03 1995	16,000
15 03 1996	18,000
15 03 1997	19,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans, ne devront pas être pour un montant inférieur à \$19,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émissions ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$19,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Cabano s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 136 — \$70,500 — renouvellement d'emprunt; 46 — \$180,000 — consolidation de déficit; 57 — \$300,500 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue mardi, le 22 février 1977, à 7.30 heures du soir, à la salle du Couvent, ville de Cabano (Kamouraska-Témiscouata), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Cabano (comté de Kamouraska-Témiscouata), ce 26 janvier 1977.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-LOUIS OUELLET.

Hôtel de ville, Ville de Cabano,
(Kamouraska-Témiscouata), P.Q.,

Téléphone: 854-2116, code 418. 66876-0

Ville de La Pocatière
(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Crête, greffier, Hôtel de ville, 412, boulevard Desrochers, ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, P.Q., G0R 1Z0, jusqu'à 7.30 heures du soir, jeudi, le 24 février 1977, pour l'achat de \$430,500 d'obligations de la ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, datées du 15 mars 1977, et remboursables en série du 15 mars 1978 au 15 mars 2007 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1977.

Tableau d'amortissement & \$430,500 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1978	\$12,500
15 03 1979	13,500
15 03 1980	14,500
15 03 1981	16,000
15 03 1982	17,500
15 03 1983	18,500
15 03 1984	20,500
15 03 1985	22,000
15 03 1986	23,500
15 03 1987	25,500
15 03 1988	17,000
15 03 1989	18,000
15 03 1990	21,000
15 03 1991	21,500
15 03 1992	22,500

Année	Capital
15 03 1993	14,500
15 03 1994	15,000
15 03 1995	16,500
15 03 1996	19,000
15 03 1997	81,500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$81,500, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 mars 1997 au montant de \$81,500 comprend un solde de \$60,000 renouvelable pour une période additionnelle de 20 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
15 03 1998	\$4,500
15 03 1999	5,000
15 03 2000	5,000
15 03 2001	5,500
15 03 2002	5,500
15 03 2003	6,000
15 03 2004	6,500
15 03 2005	7,000
15 03 2006	7,500
15 03 2007	7,500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$81,500, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les

fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 43 — \$103,500; 2-66 — \$112,000 — renouvellement d'emprunt; 6-75 — \$70,000 — aqueduc, égouts; 10-76 — \$65,000 — achat d'équipement; 11-76 — \$30,000; 12-76 — \$50,000 — voirie, aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue jeudi, le 24 février 1977, à 7.30 heures du soir, Hôtel de ville, 412, boulevard Desrochers, ville de La Pocatière (Kamouraska-Témiscouata), P.Q., G0R 1Z0.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Pocatière, ce 25 janvier 1977.

Le greffier,
CLAUDE CRÊTE.

Hôtel de ville

412, boulevard Desrochers, Ville de La Pocatière
(Kamouraska-Témiscouata) P.Q. G0R 1Z0
Téléphone: 856-3394, code 418. 66849-0

Commission scolaire Les Écores

Siège social: Ville de Laval, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Achille Corbo, directeur général, Centre administratif, Centre commercial Duvernay, 3100, boulevard de la Concorde, Duvernay, Ville de Laval, H7E 2B9, jusqu'à 7.30 heures du soir, lundi, le 21 février 1977, pour l'achat de \$836,000 d'obligations de la commission scolaire Les Écores, datées du 14 mars 1977, et remboursables en séries du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$836,000 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$ 59,000
14 03 1979	64,000
14 03 1980	68,000
14 03 1981	73,000
14 03 1982	79,000
14 03 1983	85,000
14 03 1984	91,000
14 03 1985	98,000
14 03 1986	106,000
14 03 1987	113,000

La commission scolaire Les Écores, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelles si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau cidessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Les Écores s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 12-10-65 — \$481,000 — renouvellement d'emprunt; 29-11-76 — \$355,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 21 février 1977, à 7.30 heures du soir, au Centre administratif, Centre commercial Duvernay, 3100, boulevard de la Concorde, Duvernay, Ville de Laval, P.Q., H7E 2B9.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Laval, ce 25 janvier 1977.

Le directeur général,
ACHILLE CORBO.

Centre administratif,

Centre commercial Duvernay,

3100, boul. de la Concorde, Duvernay,

Ville de Laval (Qué.) H7E 2B9

Téléphone: 324-6420, code 514. 66875-0

Ville de Longueuil

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 21 février 1977, hôtel de ville, 300 ouest rue St-Charles, ville de Longueuil, P.Q., J4K 4Y7, pour l'achat de \$2,006,000 d'obligations de la ville de Longueuil, datées du 15 mars 1977, et remboursables en série du 15 mars 1978 au 15 mars 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$2,006,000 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1978	\$ 14,000
15 03 1979	15,000
15 03 1980	17,000
15 03 1981	136,000
15 03 1982	146,000
15 03 1983	155,000
15 03 1984	169,000
15 03 1985	183,000
15 03 1986	196,000
15 03 1987	211,000
15 03 1988	200,000
15 03 1989	217,000
15 03 1990	228,000
15 03 1991	15,000
15 03 1992	16,000
15 03 1993	18,000
15 03 1994	19,000
15 03 1995	21,000
15 03 1996	15,000
15 03 1997	15,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$15,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$15,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagné d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 27 — \$72,000; 932 (1003 — \$190,400; 993 — \$39,000; 1005 — \$19,500; 1006 — \$52,300; 1020 — \$48,500; 1022 — \$7,400; 1026(1060) — \$25,500; 1048 — \$14,000; 1053 — \$15,700; 1061 — \$80,500; 1068 — \$7,700; 615 — \$15,000; 647 — \$27,000; 693 — \$952,000; 700 — \$114,500 — renouvellement d'emprunt; 72-299 — \$36,000; 73-431 — \$6,000; 73-463 — \$8,000; 75-669 — \$43,000 — voirie, éclairage etc.; 75-729 — \$26,000; 76-769 — \$32,000; 76-787 — \$29,000 — aqeduc, égouts; 76-875 — \$145,000 — bâtisses, terrains.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, lundi, le 21 février 1977, à l'hôtel de ville, 300 ouest, rue St-Charles, ville de Longueuil, P.Q., J4K 4Y7.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Longueuil, ce 27 janvier 1977.

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER.

Hôtel de ville,

300 ouest, rue St-Charles,

Ville de Longueuil, P.Q. J4K 4Y7

Téléphone: 651-4100, code 514. 66877-0

Ville de Mistassini
(Roberval)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilles Tremblay, greffier, Hôtel de ville, 173, boulevard St-Michel, ville de Mistassini, comté de Roberval, Québec, G0W 2C0, jusqu'à 7.00 heures du soir, mardi, le 22 février 1977, pour l'achat de \$2,358,500 d'obligations de la ville de Mistassini (Roberval), datées du 15 mars 1977, et remboursables en série du 15 mars 1978 au 15 mars 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 15 septembre et 15 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$2,358,500 — 20 ans

Année	Capital
15 03 1978	\$ 58,500
15 03 1979	65,000
15 03 1980	72,000
15 03 1981	79,000
15 03 1982	87,000
15 03 1983	96,000
15 03 1984	106,000
15 03 1985	117,000
15 03 1986	128,000
15 03 1987	141,000
15 03 1988	87,000
15 03 1989	96,000
15 03 1990	105,000
15 03 1991	117,000

Année	Capital
15 03 1992	129,000
15 03 1993	143,000
15 03 1994	157,000
15 03 1995	173,000
15 03 1996	192,000
15 03 1997	210,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$210,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières année d'échéances excluant l'échéance du 15 mars 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$210,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Mistassini s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 mars 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 117 — \$1,048,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc.; 219 — \$993,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc.; 11 — \$317,500 — agrandissement et rénovation de l'Hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue mardi, le 22 février 1977, à 7.00 heures du soir, Hôtel de ville, 173, boulevard St-Michel, ville de Mistassini, comté de Roberval, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mistassini, (comté de Roberval), ce 18 janvier 1977.

Le greffier,
GILLES TREMBLAY.

Hôtel de ville,
173, boulevard St-Michel, Mistassini,
(Roberval), Québec G0W 2C0
Téléphone: 276-5825, code 418. 66843-0

Commission scolaire Nord-Joli

Siège social: Ville de Saint-Félix-de-Valois
(Joliette), Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Roland Trudel, directeur général, Centre administratif, 4671, rue Principale, St-Félix-de-Valois, comté de Joliette, Québec, J0K 2M0, jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 21 février 1977, pour l'achat de \$219,000 d'obligations pour la commission scolaire Nord-Joli, datées du 14 mars 1977 et remboursables en série du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$219,000 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$24,000
14 03 1979	23,000
14 03 1980	22,000
14 03 1981	24,000
14 03 1982	16,000
14 03 1983	18,000
14 03 1984	20,000
14 03 1985	22,000
14 03 1986	24,000
14 03 1987	26,000

La commission scolaire de Nord-Joli, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bille 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Nord-Joli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées: 15 août 1960 — \$6,500 — renouvellement d'emprunt; 26 juillet 1960 — \$35,000 — renouvellement d'emprunt; 20 décembre 1976 — \$177,500 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 21 février 1977, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 4671, rue Principale, St-Félix-de-Valois, comté de Joliette, Québec, J0K 2M0.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Félix-de-Valois, ce 26 janvier 1977.

Le directeur général,
ROLAND TRUDEL.

Centre administratif,
4671, rue Principale, St-Félix-de-Valois,
(Joliette), Québec J0K 2M0
Téléphone: 889-5531, code 514. 66878-0

Commission scolaire régionale Salaberry

Siège social: Cité de Salaberry-de-Valleyfield,
comté de Beauharnois, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Maurice Marleau, directeur général, lundi, le 21 février 1977, jusqu'à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 115, rue Saint-Charles, Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois), Québec, J6S 4V9, pour l'achat de \$1,235,000 d'obligations de la commission scolaire régionale Salaberry, datées du 14 mars 1977, et remboursables en série du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$1,235,000 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$ 76,000
14 03 1979	84,000
14 03 1980	92,000
14 03 1981	102,000
14 03 1982	113,000
14 03 1983	125,000
14 03 1984	138,000
14 03 1985	152,000
14 03 1986	168,000
14 03 1987	185,000

La commission scolaire régionale Salaberry, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicomis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Salaberry s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 22-11-76 — \$1,235,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue lundi, le 21 février 1977, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 115, rue Saint-Charles, Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois), Québec, J6S 4V9.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Commission scolaire régionale Salaberry, ce 21 janvier 1977.

Le directeur général,

MAURICE MARLEAU.

Centre administratif,

115, rue Saint-Charles, Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) Québec J6S 4V9

Téléphone: 371-2000, code 514. 66847-0

Commission scolaire Taillon

Siège social: Ville de Saint-Hubert,
comté de Taillon, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Normand Pesant, directeur général, mercredi, le 23 février 1977, jusqu'à 8.30 heures du soir, au Centre administratif, 2505, rue Coderre, St-Hubert (Taillon), Québec, J3Y 4N7, pour l'achat de \$470,500 d'obligations de la commission scolaire Taillon, datées du 14 mars 1977, et remboursables en série du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$470,500 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$30,500
14 03 1979	32,000
14 03 1980	36,000
14 03 1981	39,000
14 03 1982	43,000
14 03 1983	47,000
14 03 1984	52,000
14 03 1985	58,000
14 03 1986	63,000
14 03 1987	70,000

La commission scolaire Taillon, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Taillon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977 sans une autorisation de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 22 décembre 1976 — \$470,500 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 23 février 1977, à 8.30 heures du soir, au Centre administratif, 2505, rue Coderre, Saint-Hubert, comté de Taillon, Québec, J3Y 4N7.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Hubert (comté de Taillon), ce 26 janvier 1977.

Le directeur général,
NORMAND PESANT.

Centre administratif,

2505, rue Coderre, Saint-Hubert,

(Taillon), Québec J3Y 4N7

Téléphone: 678-3150, code 514.

66848-0

Commission scolaire régionale de Tilly

Siège social: Ville de Sainte-Foy, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Sylvain Blanchette, directeur général, Centre administratif, 945, Wolfe, C.P. 244, Sainte-Foy, P.Q., G1V 4E2, jusqu'à 8.00 heures du soir, mercredi, le 23 février 1977, pour l'achat de \$790,500 d'obligations de la commission scolaire régionale de Tilly, datées du 14 mars 1977, et remboursables en série du 14 mars 1978 au 14 mars 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 14 septembre et 14 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 mars 1977.

Tableau d'amortissement — \$790,500 — 10 ans

Année	Capital
14 03 1978	\$ 50,500
14 03 1979	56,000
14 03 1980	61,000
14 03 1981	67,000
14 03 1982	72,000
14 03 1983	80,000
14 03 1984	87,000
14 03 1985	97,000
14 03 1986	105,000
14 03 1987	115,000

La commission scolaire régionale de Tilly, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelles si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de Tilly s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 mars 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 17-6-65 — \$20,500; 24-2-66 — \$48,000 — renouvellement d'emprunt; 8-12-76 — \$722,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 23 février 1977, à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 945, Wolfe, C.P. 244, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E2.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ste-Foy, ce 26 janvier 1977.

Le directeur général,
SYLVAIN BLANCHETTE.

Centre administratif,

945, Wolfe, C.P. 244, Sainte-Foy,

Québec G1V 4E2

Téléphone: 657-2121, code 418.

66879-0

Syndicats professionnels

LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA COTE NORD

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis que le 6 décembre 1976, il a autorisé le changement de nom de «LE SYNDICAT DE L'U.C.C. DE SACRE-COEUR, CTE SAGUENAY», dont la constitution a été autorisée le 11 mai

1949, avec siège social situé à Sacré-Coeur, en celui de «LE SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA COTE NORD», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

66846-0

1458-4486

Partage et licitation

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES, sous-mentionnés dans une cause de Partage et Licitation, seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Partition and Licitation

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LANDS and TENEMENTS mentioned below in an action for Partition and Licitation will be sold at the times and places listed.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000223-763
S-4867

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-000223-763
S-4867

DAME JEAN-LOUIS HEUGA vs JEAN-LOUIS HEUGA.

«Un terrain situé à Charlesbourg et connu comme étant le lot numéro quarante-deux de la subdivision du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364.42) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.»

DAME JEAN-LOUIS HEUGA vs JEAN-LOUIS HEUGA.

“Land located at Charlesbourg, known as lot forty-two of the subdivision of original lot three hundred and sixty-four (364.42) on the official cadastre for the Parish of Charlesbourg, without any buildings, but including appurtenances and dependencies.”

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication est fixé à mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante centimes (\$1,479.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour du mois de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 janvier 1977.

66864-0

The minimum amount which the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication is one thousand four hundred and seventy-nine dollars and fifty cents (\$1,479.50).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 St-Pierre Street, Québec, on the NINTH day of MARCH, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 25, 1977.

66864

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Beauharnois

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 13,409

ROSE-AIMÉE PLANTE, domiciliée et résidant à 7, rue de l'Église, Lacolle, district d'Iberville, demanderesse vs RAPHAËL LARIVIÈRE, domicilié et résidant au 403, rue Marguerite Hemmingford, district de Beauharnois, défendeur.

« Un emplacement faisant partie du numéro 148-A du 4^e rang de la subdivision originaire de Hemmingford, borné au nord par la limite entre les 4^e et 5^e rangs, à l'est par les lots 147-A et 147-B, 147-D, 147-E et des terres du village, au sud par la route entre les 3^e et 4^e rangs et à l'ouest par le lot 148-B, mesurant quinze chaînes quarante-quatre chaînons de largeur sur une profondeur moyenne de soixante et onze chaînes, trente-sept chaînons, et ayant une superficie de cent dix acres et trente et une perches (110-0-31).

Avec une roulotte installée en permanence sur un solage de ciment, portant le numéro civique 403, rue Marguerite. »

La mise à prix sera de \$125, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Beauharnois
No. 13,409

ROSE-AIMÉE PLANTE, domiciled and residing at 7 de l'Église Street, Lacolle, District of Iberville, plaintiff, vs RAPHAËL LARIVIÈRE, domiciled and residing at 403 Marguerite Street, Hemmingford, District of Beauharnois, defendant.

Forming part of No. 148-A on the 4th Range of the primitive subdivision of Hemmingford, bounded on the north by the line between the 4th and 5th Ranges, on the east by 147-A and 147-B, 147-D, 147-E and Village lands, on the south by the highway between 3rd and 4th Ranges, and on the west by 148-B, having fifteen chains forty-four links in breadth by seventy-one chains, thirty-seven links in mean depth, and containing one hundred and ten acres and thirty-one perches in superficies (110-0-31).

With the trailer permanently installed on a cement foundation, bearing the civic number 403 Marguerite Street."

The upset price is \$125, amount which the purchaser must pay in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Huntingdon, à Huntingdon, le SEIZIÈME jour de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
THÉRÈSE LEBLANC.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, le 21 janvier 1977. 66866-0

To be sold at the Huntingdon Division Registry Office, in Huntingdon, on the SIXTEENTH day of MARCH 1977, at TEN o'clock in the morning.

THÉRÈSE LEBLANC,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Valleyfield, January 21, 1977. 66866-0

Bedford

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000623-74

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, demanderesse,
vs **LOUIS-GEORGES MINVILLE**, défendeur.

« Le numéro deux cent sept (207) rang 3, canton d'Ély, de la contenance de vingt et un acres de terre en superficie, plus ou moins.

Sauf et à distraire dudit lot, le coin nord-ouest d'icelui mesurant deux cent vingt-cinq pieds en front sur le chemin public sur une profondeur de trois cent vingt-cinq pieds, le tout formant une superficie d'environ deux acres et réservé par « The Grande Ligne Mission » dans un acte de vente consenti à Joseph Bédard, et enregistré au bureau d'enregistrement de Shefford, sous le numéro 109481, borné au nord par le lot deux cent dix (210), à l'est et au sud par le résidu dudit lot deux cent sept (207) et à l'ouest par le chemin public.

Sujet ledit lot à une servitude d'aqueduc et à un droit de passage en faveur de la partie réservée, tels que constitués dans l'acte en dernier lieu mentionné. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le MERCREDI, SEIZIÈME jour du mois de MARS 1977, à TROIS heures de l'après-midi, à une mise à prix de \$777.50, soit 25% de l'évaluation municipale. L'adjudicataire devra acquitter le montant ci-haut mentionné au moment de la vente, par chèque certifié.

Cowansville, ce 19 janvier 1977.

66867-0

Le shérif,
ANTONIN BOURASSA.

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford
No. 455-05-000623-74

ROYAL TRUST COMPANY, plaintiff, vs **LOUIS-GEORGES MINVILLE**, defendant.

"Lot two hundred and seven (207), Range 3, Ély Township, having an area of twenty-one acres, more or less.

Less the northwest corner of that lot, measuring two hundred and twenty-five feet in front along the public road, with a depth of three hundred and twenty-five feet, the whole constituting an area of approximately two acres, reserved by The Grande Ligne Mission in a deed of sale made to Joseph Bédard, registered in the Shefford Registry Office under number 109481, bounded on the north by lot two hundred and ten (210), on the east and south by the remainder of lot two hundred and seven (207), and on the west by the public road.

The lot is subject to a servitude of aqueduc and right-of-way in favour of the reserved part, as established in the previously mentioned deed."

To be sold at the Shefford Registry Office, in Waterloo, District of Bedford, on WEDNESDAY, the SIXTEENTH day of MARCH, 1977, at THREE o'clock in the afternoon, at an upset price of \$777.50, which is 25% of the municipal assessment. The purchaser must pay this amount by certified cheque at the time of adjudication.

Cowansville, January 19, 1977.

66867

ANTONIN BOURASSA,
Sheriff.

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Gaspé
 No 6136

VALÈRE FORTIN, demandeur, vs LES HÉRITIERS LÉGAUX DE FEU WILFRID NORMAND, anciennement de Cap-aux-Os et maintenant d'adresse inconnue, défendeurs.

«Un certain lopin de terre de figure irrégulière sis et situé à Cap-aux-Os, comté de Gaspé, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels du canton de Cap-des-Rosiers, comme partie du lot numéro onze-C (11-C), Premier rang sud, canton de Cap-des-Rosiers, mesurant cent soixante-dix (170) pieds de largeur dans sa ligne sud, cent vingt (120) et cinquante (50) pieds dans ses lignes nord, cent cinquante (150) pieds de profondeur dans sa ligne ouest et cent trente (130) pieds et vingt (20) pieds dans ses lignes est, borné en front vers le sud par le boulevard Perron, à l'arrière vers le nord et d'un côté vers l'est par le résidu dudit lot numéro 11-C, propriété de Alger Cassivi, et de l'autre côté vers l'ouest par la propriété de Émile Boulay, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à \$3,575, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Percé, LUNDI, le DEUXIÈME jour du mois de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
 JEAN BOURGET.

Bureau du shérif,
 Percé, le 25 janvier 1977.

66883-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Provincial Court — District of Gaspé
 No. 6136

VALÈRE FORTIN, plaintiff, vs THE LEGAL HEIRS OF THE LATE WILFRID NORMAND, formerly of Cap-aux-Os and now of unknown address, defendants.

"Land of irregular shape located at Cap-aux-Os, Gaspé County, better known and designated on the official plan and in the book of reference for Cap-des-Rosiers Township as part of lot eleven-C (11-C), Range One south, Cap-des-Rosiers Township, measuring one hundred and seventy (170) feet in width along the south line, one hundred and twenty (120) feet and fifty (50) feet along the north lines, one hundred and fifty (150) feet in depth along the west line, and one hundred and thirty (130) feet and twenty (20) feet along the east lines, bounded on the front to the south by Perron Boulevard, on the rear to the north and on the east side by the remainder of lot 11-C, the property of Alger Cassivi, and on the west side by the property of Émile Boulay, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is \$3,575, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the office of the Gaspé Registration Division, in the Percé Court House, on MONDAY, the SECOND day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN BOURGET,
Sheriff.

Sheriff's Office,
 Percé, January 25, 1977.

66883

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 05-004541-75

BUDGET FUELS INC., demanderesse, vs BERNARD J. COHEN, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis-en-cause.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Superior Court — District of Montreal
 No. 05-004541-75

BUDGET FUELS INC., plaintiff, vs BERNARD J. COHEN, defendant, and THE REGISTRAR for the Montreal Registration Division, *mis-en-cause*.

«Un emplacement ayant façade sur la rue Metcalfe, dans la ville de Montréal, connu comme étant la subdivision 27 de la subdivision officielle du lot numéro 1460 (1460-27) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, mesurant 28 pieds de largeur à la façade ainsi qu'au fond, sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise et plus ou moins; borné en front au nord-est par la rue Metcalfe, au fond au sud-ouest par une ruelle de 19 pieds et 6 pouces de largeur, connu comme étant la subdivision 16 du lot numéro 1460, d'un côté au nord-ouest par la subdivision 28 de ce même lot numéro 1460 et de l'autre côté au sud-est par la subdivision 26 du lot numéro 1460, et comprenant la maison de deux étages y érigée, dont la façade est en pierre et dont les deux murs latéraux sont des murs à pignon, et mitoyens, ainsi que les bâtiments s'y rattachant, le tout portant le numéro civique 2044 de la rue Metcalfe.

Avec le droit d'entrée et de sortie par la ruelle mentionnée ci-dessus et aussi par une ruelle conduisant de la rue Metcalfe à la rue Peel, connue comme étant la subdivision 32 du lot numéro 1460.»

La mise à prix sera de \$37,000, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine (Craig), chambre 10.56, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 21 janvier 1977. 66885

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-021042-76

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue St-Jacques à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* HARRIS VÉZINA, résidant et domicilié au 35, rue Lussier, St-Basile-le-Grand, district judiciaire de Montréal, et DAME LAURINE ASSELS, résidant et domiciliée au 35, rue Lussier, St-Basile-le-Grand, district judiciaire de Montréal, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Longueuil, district de Montréal, *mis-en-cause*.

«Un emplacement situé en la ville de St-Basile-le-Grand, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire

“An emplacement fronting on Metcalfe Street, in the City of Montreal, known as subdivision 27 of the official subdivision of lot No. 1460 (1460-27) on the official plan and book of reference of the St. Antoine Ward, containing 28 feet in width in front and in rear by 116 feet in depth, the whole English measure and more or less, bounded in front to the northeast by Metcalfe Street, in rear to the southwest by a lane, 19 feet 9 inches in width known as subdivision 16 of the said lot number 1460, on one side to the northwest by subdivision 28 of the said lot number 1460 and on the other side to the southeast by subdivision 26 of the said lot No. 1460, with the two storey stone front house and out buildings thereon erected bearing the civic number 2044 Metcalfe Street, whereof the gable walls of either side are mitoyen.

With the privilege of ingress and egress in, over and upon the said lane above-mentioned and also in, over and upon a lane leading from Metcalfe Street to Peel Street, known as subdivision 32 of the said lot number 1460.”

The opening bid shall be \$37,000, that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 East, St-Antoine Street (Craig), Room 10.56, on the SEVENTEENTH day of MARCH, 1977, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 21st, 1977. 66885-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-021042-76

THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 266 St-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* HARRIS VÉZINA, domiciled and residing at 35 Lussier Street, St-Basile-le-Grand, Judicial District of Montreal, and DAME LAURINE ASSELS, domiciled and residing at 35 Lussier Street, St-Basile-le-Grand, Judicial District of Montreal, defendants, and THE REGISTRAR for Chambly, 201 Charles-Lemoyne Place, Longueuil, District of Montreal, *mis-en-cause*.

“Land located in the Town of St-Basile-le-Grand, known and designated as lot thirty-three of the official subdivision of original lot four hundred and sixty-six

numéro quatre cent soixante-six (466-33) au cadastre officiel de la paroisse de St-Bruno, division d'enregistrement de Chambly.

Avec maison dessus érigée portant le numéro civique 35, rue Lussier, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment une servitude en faveur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, enregistrée au susdit bureau sous le numéro 255518.»

La mise à prix est fixée à \$4,975, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil, P.Q., le ONZIÈME jour de MARS 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 19 janvier 1977.

66884-0

(466-33) on the official cadastre of the Parish of St-Bruno, Chambly Registration Division.

With the house constructed there bearing civic number 35 Lussier Street, appurtenances and dependencies.

The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immovable, particularly a servitude in favour of the Bell Telephone Company of Canada, registered in that office under number 255518."

The upset price is \$4,975, which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication.

To be sold at the Chambly County Registry Office, 201 Charles-Lemoyne Place, Montreal Building, Longueuil, Québec, on the ELEVENTH day of MARCH, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 19, 1977

66884

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-020736-76

ERCO INDUSTRIES LIMITED, demanderesse, vs **LES INDUSTRIES MONT-ROYAL INC.**, — **THE MOUNT ROYAL INDUSTRIES INC.**, défenderesse.

«Un emplacement en la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro mille huit cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-sept (637-1803) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Laurent.

Avec les bâtisses dessus érigées ainsi que tout l'équipement et autres immeubles par destination, portant le numéro civique 650, rue Beaumont».

La mise à prix est fixée à \$79,250, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine (Craig), chambre 10.56, le SEIZIÈME jour de MARS 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 19 janvier 1977.

66868-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-020736-76

ERCO INDUSTRIES LIMITED, plaintiff, vs **LES INDUSTRIES MONT-ROYAL INC.** — **THE MOUNT ROYAL INDUSTRIES INC.**, defendant.

"Land in the City of Montreal, known and designated as lot one thousand eight hundred and three of the official subdivision of original lot six hundred and thirty-seven (637-1803) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Laurent.

With the buildings erected there and all the equipment and immovables by destination, bearing civic number 650 Beaumont Street."

The upset price, which the purchase must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is \$79,250.

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56 in the Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East (Craig), on the SIXTEENTH day of MARCH, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 19, 1977.

66868

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 05-014779-76

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 612, Saint-Jacques ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, vs ISAAC L. GELBER, résidant et domicilié au 815, Upper Lansdowne, Westmount, district de Montréal, défendeur, et FANROY INC., corporation légalement constituée, ayant son principal établissement au 1207, rue Crescent, en les ville et district de Montréal, tierce-saisie.

« Un certain emplacement situé du côté sud-ouest de la rue Drummond dans le quartier Saint-Antoine de la ville de Montréal, mesurant, selon le cadastre, soixante-dix-huit pieds (78.0') de largeur à sa façade le long de la rue Drummond, quatre-vingt pieds et cinq dixièmes (80.5') de largeur au fond, sur cent vingt-six pieds et quatre-vingt-douze centièmes (126.92') de profondeur dans sa ligne latérale nord-ouest et cent vingt-sept pieds et dix-sept centièmes (127.17') de profondeur dans sa ligne latérale sud-est, mais mesurant, d'après l'arpentage et selon l'occupation, soixante-dix-huit pieds et douze centièmes (78.12') de largeur à la façade, quatre-vingt pieds et cinquante centièmes (80.50') de largeur au fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et soixante-deux centièmes (127.62') dans sa ligne latérale nord-ouest et cent vingt-huit pieds et douze centièmes (128.12') de profondeur dans sa ligne latérale sud-est, ce qui constitue un surplus de terrain tant en largeur qu'en profondeur, le tout tel qu'il figure sur le plan et sur le certificat de localisation préparé par W. E. Lauriault, arpenteur-géomètre du Québec, daté du 11 novembre mil neuf cent cinquante-cinq, sous son numéro 7456; cet emplacement est composé des lots numéros treize, quatorze, quinze et du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro mille cinq cent sept (no 1507-13, 14, 15, 16-1) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de la ville de Montréal.

Ainsi que le bâtiment y érigé, portant les numéros civiques 1176 à 1184 inclusivement (nombres pairs), rue Drummond, et dont le mur nord-ouest est mitoyen sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds et trois dixièmes (86.3').

Ainsi que le droit de passage, avec tous les autres y ayant droit, dans les ruelles situées sur le côté et au fond, connues et désignées comme étant les lots numéros douze et vingt et un de la subdivision du lot originaire numéro mille cinq cent sept (no 1507-12 et 21) au plan officiel déjà mentionné.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Superior Court — District of Montreal
 No. 05-014779-76

CREDIT FONCIER FRANCO CANADIEN, corporation legally constituted and having its principal place of business at 612 St-Jacques Street West, in the City and District of Montreal, plaintiff, vs ISAAC L. GELBER, residing and domiciled at 815 Upper Lansdowne, Westmount, District of Montreal, defendant, and FANROY INC., corporation legally constituted and having its principal place of business at 1207 Crescent Street, in the City and District of Montreal, *tierce-saisie*.

“That certain emplacement situate on the southwest side of Drummond Street in the St. Antoine Ward of the City of Montreal, measuring according to the cadastral plan seventy-eight feet (78.0') in width in front along Drummond Street, eighty feet and five-tenths of a foot (80.5') in width in rear by one hundred and twenty-six feet and ninety-two hundredths of a foot (126.92') in depth in its northwest side line and one hundred and twenty-seven feet and seventeen hundredths of a foot (127.17') in depth in its southeast side line, but actually measuring on the ground according to occupation seventy-eight feet and twelve hundredths of a foot in width in front (78.12'), eighty feet and fifty hundredths (80.50') of a foot in width in rear by a depth of one hundred and twenty-seven feet and sixty-two hundredths of a foot (127.62') in its northwest side line and one hundred and twenty-eight feet and twelve hundredths of a foot (128.12') in depth in its southeast side line, there being a surplus of land in width and in depth, the whole as appears on a plan and certificate of location prepared by W. E. Lauriault, Q.L.S., dated the eleventh day of November, nineteen hundred and fifty-five under his number 7456; and which said emplacement is composed of lots numbers thirteen, fourteen, fifteen, and lot number one of the resubdivision of lot number sixteen of the subdivision of original lot number one thousand five hundred and seven No. 1507-13, 14, 15, 16-1) on the official plan and book of reference of the St. Antoine Ward of the City of Montreal.

With the building thereon erected bearing civic numbers 1176 to 1184 inclusive (even numbers) Drummond Street, the northwest wall whereof is mitoyen for a depth of eighty-six feet and three-tenths of a foot (86.3').

Together with the right of passage in the lanes on the side and in rear, known and designated as lot numbers twelve and twenty-one of the subdivision of said original lot number one thousand five hundred and seven (No. 1507-12 and 21) on said official plan together with all others having rights therein.

Toutes les dimensions susdites sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Telle que cette propriété se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix sera de \$87,500, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, Montréal, province de Québec, chambre 10.56, le QUINZIÈME jour de MARS 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 17 janvier 1977.

66887

All the above measurements are English measure and more or less.

As the said property now subsists together with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind."

The opening bid shall be \$87,500, that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, on the Montreal Court House, 10 East, St-Antoine Street, Montreal, in the Province of Québec, Room 10.56, on the FIFTEENTH day of MARCH 1977, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, January 17th, 1977.

66887-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Québec
No 1151 de 1976
S-4909

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, *vs* ANGERS & PARENT INC.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la re-division un de la subdivision cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-5-1) du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, borné vers le nord, le nord-est et vers l'est par les redivisions du lot 97-5 ptie. vers le sud-ouest par le lot 98-4, rue, mesurant trente-trois pieds (33.0 pi.) au nord, quatre-vingt-deux pieds et six pouces (82.6 pi.) au nord-est, trente-cinq pieds et deux dixièmes (35.02 pi.) à l'est, cent vingt-neuf pieds et trois dixièmes (129.03 pi.) au sud-est, contenant en superficie deux mille trois cent trente-deux pieds carrés (2,332.0 pi. ca.), mesure anglaise.»

Le montant, que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication, est fixé à deux cent soixante-deux dollars et cinquante centimes (\$262.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour du mois de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 25 janvier 1977.

66869-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Municipal Court — District of Québec
No. 1151 of 1976
S-4909

THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Québec, *vs* ANGERS & PARENT INC.

"Land known and designated as subdivision one of subdivision five of original lot ninety-seven (97-5-1) on the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette, Québec Registration Division, of irregular shape, bounded on the north, northeast and east by the subdivisions of part of lot 97-5, and on the southwest by lot 98-4, a street, measuring thirty-three feet (33.0 ft.) on the north, eighty-two feet six inches (82 ft 6 in.) on the northeast, thirty-five and two-tenths feet (35.02 ft.) on the east, one hundred and twenty-nine and three-tenths feet (129.03 ft.) on the southeast, and having an area of two thousand three hundred and thirty-two square feet (2,332.0 sq. ft.), English measure."

The amount which the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication is two hundred and sixty-two dollars and fifty cents (\$262.50).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 St-Pierre Street, Québec, on the NINTH day of MARCH, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, January 25, 1977.

66869

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour municipale — District de Québec
 No 1030 de 1976
 S-4894

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, vs LE CURATEUR PUBLIC en sa qualité d'administrateur des biens de la Succession de Louis-Philippe Trottier.

«Un emplacement connu et désigné comme étant les lots deux mille cent quatre-vingt-trois (2183), deux mille cent quatre-vingt-six (2186) et deux mille cent quatre-vingt-sept (2187), situé dans le quartier Champlain de la cité de Québec et mentionné au cadastre, plan et livre de renvoi officiels du quartier St-Pierre, maintenant quartier Champlain, division d'enregistrement de Québec.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication, est fixé à deux cents dollars (\$200), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue St-Louis, Québec, le DIXIÈME jour du mois de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
 J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
 Québec, le 25 janvier 1977. 66870-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour municipale — District de Québec
 No 1164 de 1976
 S-4910

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, vs HECTOR BOTTA IREGUI, 719, Richelieu, Québec.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trois mille deux cent quatre-vingt-neuf (3289) du quartier St-Jean, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 719, rue Richelieu, Québec.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication, est fixé à trois mille quatre cents dollars (\$3,400), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue St-Louis, Québec, le DIXIÈME jour du mois de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
 J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
 Québec, le 25 janvier 1977. 66871-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Municipal Court — District of Québec
 No. 1030 of 1976
 S-4894

THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Québec, vs THE PUBLIC CURATOR in his capacity as administrator of the property in the estate of Louis-Philippe Trottier.

"Land known and designated as lot two thousand one hundred and eighty-three (2183), two thousand one hundred and eighty-six (2186) and two thousand one hundred and eighty-seven (2187), situated in Champlain Ward, Québec City, and shown on the cadastre and plan, and in the book of reference, for Saint-Pierre Ward, now Champlain Ward, Québec Registration Division."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is two hundred dollars (\$200).

To be sold at the Québec Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, Québec City, on the TENTH day of MARCH, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
 Québec, January 25, 1977. 66870

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
 Municipal Court — District of Québec
 No. 1164 of 1976
 S-4910

THE CITY OF QUÉBEC, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Québec, vs HECTOR BOTTA IREGUI, 719 Richelieu, Québec City.

"Land known and designated as lot three thousand two hundred and eighty-nine (3289), Saint-Jean Ward, Québec Registration Division, with the building constructed there, appurtenances and dependencies, bearing civic number 719 Richelieu, Québec City."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is three thousand four hundred dollars (\$3,400).

To be sold at the Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, Québec City, on the TENTH day of MARCH, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
 Québec City, January 25, 1977. 66871

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de St-François
No 450-02-000680-76

WILFRID GREGOIRE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires sur le boulevard Bourque, à Rock Forest, district de St-François, partie demanderesse, vs PAUL-ÉMILE PLANTE, domicilié et résidant à 1988, rue Des Palmiers, Fleurimont, district de St-François, défendeur, et LES ENTREPRISES PLANTE & PLANTE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 220, rue des Bouleaux, Fleurimont, district de St-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-dix-huit du lot originaire numéro dix-neuf A (19A-78) aux plan et livre de renvoi officiels pour le Cinquième rang du canton d'Ascot (Rg 5), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et situé au 1988, rue Des Palmiers à Fleurimont, province de Québec. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de St-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à \$7,837.50.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, P.Q., MARDI, le HUITIÈME jour de MARS 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
District de St-François,
Sherbrooke, Qué., ce 26 janvier 1977. 66886-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of St-François
No. 450-02-000680-76

WILFRID GREGOIRE INC., a legally constituted corporation, having a place of business on Bourque Boulevard, in Rock Forest, District of St-François, plaintiff, vs PAUL-ÉMILE PLANTE, domiciled and residing at 1988 Des Palmiers Street, Fleurimont, District of St-François, defendant, and LES ENTREPRISES PLANTE & PLANTE INC., a legally constituted corporation, having a place of business at 220 Des Bouleaux Street, Fleurimont, District of St-François, defendant.

" An immoveable known and designated as subdivision seventy-eight of original lot nineteen A (19A-78) on the official plan and in the book of reference for Range Five of Ascot Township (Rge. 5), with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, and located at 1988 Des Palmiers Street, Fleurimont, Province of Québec."

The minimum amount which the purchaser must pay, at the time of adjudication, to the Sheriff of the District of St-François or his mandatary, in cash or by certified cheque, is \$7,837.50.

To be sold at the Sherbrooke Registry Office, 174 Palais Street, Sherbrooke, Québec, on TUESDAY, the EIGHTH day of MARCH, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
District of St-François,
Sherbrooke, Qué., January 26, 1977. 66886

Témiscamingue

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
Ville-Marie, P.Q.
No 610-05-000069-74

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, P.Q., demanderesse, vs

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Témiscamingue
Ville-Marie, P.Q.
No. 610-05-000069-74

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Montreal, P.Q., plaintiff, vs MARY CHIEF

MARY CHIEF PELUSO, domicilié à Angliers, district de Témiscamingue, P.Q., défendeur.

« Un immeuble situé dans le village d'Angliers, connu et désigné comme étant une partie du lot vingt, du bloc cinq, du village d'Angliers, dans le canton de Baby (Ptie 20, B, 5, Baby); ladite partie de lot mesurant soixante-six pieds de largeur (66') sur une profondeur de soixante-quinze pieds (75'), plus ou moins et mesure anglaise; ladite partie de lot étant bornée comme suit:

Au nord-est par la troisième Avenue, au sud-ouest par la partie sud-ouest dudit lot, au nord-ouest par le lot dix-neuf et au sud-est par le lot vingt et un, tous deux du bloc cinq, canton de Baby.

Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et sujet à toutes les servitudes actives et passives pouvant grever ce lot. »

Pour être vendu au bureau du registraire au palais de justice à Ville-Marie, district de Témiscamingue, P.Q., le NEUVIÈME jour du mois de MARS 1977, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,

JEAN-PAUL HALLÉE.

Bureau du shérif,

Ville-Marie, P.Q., le 18 janvier 1977.

66872-0

PELUSO, domiciled at Angliers, District of Témiscamingue, P.Q., defendant.

"An immovable situated in the Village of Angliers, known and designated as part of lot twenty of Block Five of the Village of Angliers, Baby Township (Pt. 20, B, 5, Baby); that part is sixty-six feet (66') wide and seventy-five feet (75') deep, English measure and more or less, and is bounded as follows:

On the northeast by Third Avenue, on the southwest by the southwest part of that lot, on the northwest by lot nineteen, and on the southeast by lot twenty-one, both in Block Five of Baby Township.

The whole with the buildings erected there, appurtenances and dependencies, and subject to all the active and passive servitudes affecting that lot."

To be sold at the Registrar's Office, in the Ville-Marie Court House, District of Témiscamingue, Province of Québec, on the NINTH day of MARCH, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN-PAUL HALLÉE,

Sheriff.

Sheriff's Office,

Ville-Marie, P.Q., January 18, 1977.

66872

Ventes pour taxes

Ville de Baie-d'Urfé

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'Hôtel de ville de Baie-d'Urfé, le JEUDI, VINGT-QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Town of Baie-d'Urfé

Public notice is hereby given that the properties hereinafter described will be sold by public auction at the Town of Baie-d'Urfé, THURSDAY, the TWENTY-FOURTH day of the month of FEBRUARY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes, plus the cost which shall subsequently be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Noms des propriétaires

Cadastre

Subdivision

Name of proprietors

Daly, Jeremiah, F.J.	305	P. 292, Ptie. 293
Lynes, Peter K.	325	136
Shelley Investment Corp. et al.	P. 311, P. 312	

Délimités au nord par la route Trans-Canadienne et le cadastre Ptie 63, à l'est par le cadastre Ptie 316, au sud par le chemin de Fer Canadien Pacifique et à l'ouest par le cadastre Ptie 310 de la paroisse de Saint-Anne-du-Bout-de-l'Île.

Bounded to the north by the Trans-Canada Highway and cadastre Pt. 63, to the east by cadastre Pt. 316, to the south by the right-of-way of the Canadian Pacific Railway, and to the west by cadastre Pt. 310 of the Parish of Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île et situés dans le territoire de la ville de Baie-d'Urfé.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné dans la ville de Baie-d'Urfé, ce 20^e jour de janvier 1977.

(Sceau)

La secrétaire-trésorière,

ALICE HOPGOOD.

66756-4-2-o

The above immoveables are all of the official cadastre of the parish of Ste-Anne-du-Bout-de-l'Île, and situated in the Town of Baie-d'Urfé.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

Given in the Town of Baie-d'Urfé, this 20th day of January, 1977.

(Seal)

ALICE HOPGOOD,

Secretary-Treasurer.

66756-4-2-o

Municipalité du comté de Montcalm

Avis public est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Montcalm, que JEUDI, le DIXIÈME jour de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi, en la salle municipale du comté à Ste-Julienne, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, sujet néanmoins au paiement de ce qui pourrait être dû au Gouvernement Provincial pour le prix desdits lots, savoir:

La Commission municipale de Québec par décision en date du 13 décembre 1976 a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, conformément aux dispositions de l'article 730 du Code municipal de la province de Québec.

Commission scolaire de l'Industrie — Joliette

Noms et prénoms	No de lot	Paroisse	Taxes		Intérêts	Total
			scolaires	municipales		
Leblanc Carrier, Mme Claudette	P. 294	St-Esprit	\$ 29.39		\$ 6.15	\$ 35.54
Tremblay, Bernard	P. 118	St-Alexis	83.49	\$ 52.03	6.95	142.47
Savard, Dame Roland	P. 390A	St-Alexis	108.42		21.01	129.43
Fontaine, Albert	P. 390A	St-Alexis	102.39		19.90	122.29
Tremblay, Bernard	Permis de séjour de roulotte	St-Alexis	128.40			128.40
Mercure Transport	P. 709	St-Jacques	13.14		3.41	16.55
Mercure Transport	P. 710	St-Jacques	52.88		6.74	59.62
Denommé, Jean-Yves	P. 454	St-Jacques	99.70		11.83	111.53
Leblanc, Gérard	431	St-Jacques	74.82		16.85	91.67
Denommé, Jean-Yves	P. 454	St-Jacques	36.51		6.70	43.21
Leblanc, Gérard	P. 524	St-Jacques	9.81		3.45	13.26
Rivest, J.H.	510	St-Jacques	8.74		1.13	9.87
Drolet, Roger	P. 4	St-Liguori	25.40	36.40	8.98	70.76
Dalpe, Yves	406, 407	Ste-Marie	811.01		147.83	958.84
Champagne, Denis	P. 393	Ste-Marie	14.25		2.51	16.76
Champagne, Denis	P. 393	Ste-Marie	61.09		12.06	73.15
Dalpe, Yves	P. 384	Ste-Marie	136.64		25.73	162.37
Dalpe, Yves	371	Ste-Marie	3.33		1.59	4.92
Dalpe, Yves	192	Ste-Marie	3.33		1.59	4.92
Lanchez, Eugène	P. 3	Ste-Marie	42.86	38.15	10.63	91.64
Vincent, André	P. 45	Ste-Marie	7.78	5.70	4.06	17.54

Corporation municipale d'Entrelacs

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes		Total
				municipales	scolaires	
Fournier, Donat	P. 3	8	Chertsey	\$ 168.55	\$ 215.41	\$ 383.96
Mathieu, Mlle Claude				458.44	1,041.77	1,500.21
Les lots 49, 50, 51 et 56 de la subdivision du lot originaire no 6 du canton Chertsey, rang 9.						
Les lots 35, 36, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 41, 40, 48, 25 et 37 de la subdivision du lot originaire no 7A du canton Chertsey, rang 9.						
Les lots 5, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 18 et 11 de la subdivision du lot originaire no 7b, rang 9 du canton Chertsey.						
Morin, Joseph				313.30	760.34	1,073.64
Les lots 7, 65, 66, 67, 68, 69, 70 et 9 de la subdivision du lot originaire no 53 du rang 10 du canton Wexford.						
Les lots 8, 9, 10, 11, 12, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79 et 80 de la subdivision du lot originaire no 54 du rang 10 du canton Wexford.						
Moisan, Raymond a/s Mme Paul Tremblay	P. 55	9	Wexford	15.03	14.92	29.95
Lebrun, Jean-Guy	P. 56	9	Wexford	8.16	7.85	16.01

Corporation municipale du canton Rawdon

Mozzani Inv.	P. 12b, P. 12c	7	Rawdon	\$ 272.23	\$ 538.64	\$ 810.87
Mazzone, Francesco	14b-425	11	Rawdon	6.28	6.58	12.86
Nelson, Dame Gordon J.	P. 14A	5	Rawdon	101.62	42.14	143.76
Newberry Dusseault, Monique	P. 9c	8	Rawdon	136.84		136.84
Nozza, Cono	P. 13-b	5	Rawdon	20.35	29.34	49.69
Pageau, Gérard (Adj. à Placements Rawmonts)	16b-186	10	Rawdon	8.00	8.69	16.69
Pallagi, Robert	P. 15b	5	Rawdon	218.00	290.82	508.82
Paulhus, Gilles (Adj. à Placements Rawmonts)	16b-227	10	Rawdon	7.00	8.69	15.69
Petrov, Dame Zoa	P. 12A	7	Rawdon	13.02	7.19	20.21
Placidi, Sylvio	16b-127	10	Rawdon	8.00	5.66	13.66
Plouffe, Armand	P. 12d	8	Rawdon	104.15	266.62	370.77
Poulin, Jules	16b-138	10	Rawdon	8.00	8.69	16.69
Puglisi, Augustino	P. 5b	8	Rawdon	46.50	109.99	156.49
Romanowski, Waldemar	P. 17	7	Rawdon	28.40		28.40
Scuccimarri, Luigi	P. 12b	7	Rawdon	11.12	13.14	24.26
Skoundridakis, Zacharias	P. 5b	8	Rawdon	18.53		18.53
Smith, Mme Elsie H.	P. 15A	6	Rawdon	23.38	13.54	36.92
Snigurowicz, Roman	P. 17	7	Rawdon	45.30	22.78	68.08
Steroch Enterprise Inc.	9A, 10A, 10b, 10c, P. 10d et P. 11A	8	Rawdon	2,030.30	856.08	2,886.38
Taraborelli, Americo	P. 14b	XI	Rawdon	21.66	26.85	48.51
Valois, Ls et Pelletier, P.E.	P. 28A, P. 28k	5	Rawdon	11.61	8.67	20.28
Veary, Dame E.G. (Adj. Placements Rawmonts)	11-370	XI	Rawdon	4.86	8.21	13.07
Beaumier, Paul	16b-201	10	Rawdon	8.00	27.04	35.04
Bartax, Dame Sandor	P. 28c	10	Rawdon	10.30	31.77	42.07
Boutin, Gérard	P. 8A	9	Rawdon	25.21	44.39	69.60
Brissette, Jacques	11-369	XI	Rawdon	4.86	4.75	9.61
Chavagnac, A. Jean (Adj. à Placements Rawmonts)	16b-302	10	Rawdon	8.00	8.69	16.69
Clark, Margaret	P. 19b	7	Rawdon	123.36	295.89	419.25
Coop d'épargne de Mtl (Paul C. Perras Syndic)	P. 12c	7	Rawdon	21.67	51.46	73.13
Cormell, Hiselman	P. 28c	10	Rawdon	101.57		101.57
Desjardins, Adrien (Adj. à G. Cérat)	P. 14b	XI	Rawdon	43.55	39.64	83.19
Dessureault, Raymonde	16b-188	10	Rawdon	8.00	8.98	16.98

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Total
				munic.	scol.	
Fleurent, Jean-Guy	P. 22b	6	Rawdon	156.16	130.23	286.39
Fogarthy, Dame Edward	P. XI	XI	Rawdon	93.81	37.19	131.00
Ford, Rosemary	P. 5b	8	Rawdon	23.78	26.33	50.11
Gagnon, Claude	P. 28c	10	Rawdon	9.01		9.01
Jacques, Gérald	P. 7b	9	Rawdon	362.54	378.36	740.90
Graus, Welli	P. 14b	7	Rawdon	136.74	324.81	461.55
Griffiths, Georges	P. 7A	10	Rawdon	12.62	14.94	27.56
Hamilton, John	P. 16A	9	Rawdon	29.64	88.32	117.96
Hill, Richard, J.	P. 15c	6	Rawdon	8.00	7.89	15.89
Hollman, J.R.	P. 28c	10	Rawdon	73.46	62.51	135.97
Horvath, Mme Anna	P. 5b	8	Rawdon	30.72		30.72
Horvath, Louis	P. 13E	5	Rawdon	46.50		46.50
Huraj, Hélène	P. 17	7	Rawdon	55.55	165.83	221.38
Harvey, King	P. 20b	5	Rawdon	69.03	209.05	278.08
Krastovick, Steve et Horvath, Alois	P. XI A	8	Rawdon	67.03	14.26	81.29
Lagacée, Gilles (Adj. à J.R. Hollman)	28c-P. 50	10	Rawdon	10.30	12.30	22.60
Laplante, Madeleine et R.	P. 5b	8	Rawdon	42.70	54.86	97.56
Laurentian Hunt & Country Club	P. 20A	4	Rawdon	26.50	183.70	210.20
Markevits, J. et Dame	P. XI A	9	Rawdon	40.59	22.12	62.71
Masciotra, Angelo (Adj. à G. Cérat)	P. 14b	XI	Rawdon	20.17	36.03	56.20
Millette, René	P. 6b	6	Rawdon	21.66	37.66	59.32
Miron, Paulette	P. 12A	XI	Rawdon	12.20	20.81	33.01
Morin, Bernadette	P. 5A	6	Rawdon	45.09	104.04	149.13
Moriss, Stanley	P. 15A	6	Rawdon	78.08	47.01	125.09
Lavallière, Rolande et D.	P. 17b	XI	Rawdon	60.40	28.79	89.19
Midas Construction Ltée	P. 5c	XI	Rawdon	44.49	56.59	101.08

Corporation municipale de Chertsey

Blais, Richard	P. 36, P. 37	7	Chertsey	\$ 410.50		\$ 410.50
Cloutier, Ulric	25-20	7	Chertsey	23.50		23.50
Dana, ALbert	P. 19A	4	Chertsey	277.17		277.17
Domaine Joie de Vivre Inc.	12A et 12D	3	Chertsey	94.67		94.67
Jourdanet, J.-Paul	P. 39	7	Chertsey	40.16		40.16
Pirhonen, Teuvo	2	3	Chertsey	60.90		60.90
Riportella, Ferdinand	37-221	7	Chertsey	680.15		680.15
Ménard, Osias	P. 57	4	Wexford	100.73		100.73
Socresud Inc.	55-9, 4, 5	8	Chertsey	36.24		36.24
Socresud Inc.	55-53, 94, 95	8	Chertsey	330.29		330.29
Malo, Léo	P. 41, P. 46	1	Wexford	146.00		146.00

Corporation municipale du Lac-Paré

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Intérêts	Total
				municipales	scolaires		
Beaulieu, J.-Maurice	24-515	7	Chertsey	\$ 57.25	\$ 99.04	\$ 7.82	\$ 164.11
Domaine Grande Vallée Inc.	24-543	7	Chertsey	23.40	166.50	10.51	200.41
Domaine Grande Vallée Inc.	24-544	7	Chertsey	23.40	42.46	10.51	76.37
Dumas, Dame Jeannine	17-41	6	Chertsey	53.75	45.26	7.40	106.41
Forget, Micheline	P. 22	8	Chertsey	85.69	388.13	11.23	485.05
Gamache, Gérard	P. 22	8	Chertsey	52.00	253.65	7.19	312.84
Groulx, François	24-231	7	Chertsey	7.00	43.30	1.45	51.75
Groulx, François	24-230	7	Chertsey	7.00	43.30	1.45	51.75
Heins, James	16-23	6	Chertsey	76.50	328.25	10.13	414.88
Heins, Maurice	16-14	6	Chertsey	62.50	277.65	8.12	348.27
Heins, Maurice	16-16	6	Chertsey	18.38	95.70	2.82	116.90

Noms et prénoms	No de lots	Rang	Canton	Taxes		Intérêts	Total
				munic.	scolaires		
Jacotey, J.-Louis	24-14	7	Chertsey	7.00	23.35	1.45	31.80
Jacotey, J.-Louis	24-13	7	Chertsey	7.00	23.35	1.45	31.80
Labrosse, Claude	22-8	8	Chertsey	14.88	50.90	2.74	68.52
Latour, Denis	P. 21	8	Chertsey	122.00	249.81	24.65	396.46
Legault, André	24-122	7	Chertsey	3.00	67.37	.81	71.18
Legault, André	24-189	7	Chertsey	4.81	60.74	1.03	66.58
Legault, André	24-190	7	Chertsey	3.00	52.90	.81	56.71
Legault, André	24-191	7	Chertsey	3.00	52.90	.81	56.71
Legault, André	24-192	7	Chertsey	4.50	52.90	1.81	59.21
Les Terres Laurentiennes	P. 21	7	Chertsey	70.50	433.46	20.78	524.74
Miron Pierre	P. 18	6	Chertsey	13.56	28.59	2.58	44.73
Miron, Wilfrid	P. 18	6	Chertsey	25.57	134.49	6.70	166.76
Sauvageau, Maurice	P. 22	8	Chertsey	9.63	58.34	2.11	70.08
Schecter, Ben	P. 24	7	Chertsey	59.40	66.02	12.60	138.02
Schecter, Ben	P. 24	7	Chertsey	297.00	330.12	56.38	683.50
Schecter, Ben	P. 24	7	Chertsey	105.60	117.38	21.35	244.33
Simard, Jacqueline	17-158,	6	Chertsey	89.63	87.90	11.71	189.24
	16-171						
Société Gestion Ginar	19-201	7	Chertsey	6.60	11.71	2.27	20.58
Société Gestion Ginar	24-253	7	Chertsey	6.60	11.71	2.27	20.58
Isothane Inc.	19-218	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-219	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-220	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-221	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-222	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-263	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-264	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-265	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-266	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-267	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-268	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-346	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-348	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-350	7	Chertsey	6.60	13.90	2.27	22.77
Isothane Inc.	19-351	7	Chertsey	6.60	13.91	2.27	22.78
Isothane Inc.	19-352	7	Chertsey	6.60	13.91	2.27	22.78
Isothane Inc.	19-353	7	Chertsey	6.60	13.91	2.27	22.78
Isothane Inc.	19-600	7	Chertsey	13.20	27.73	3.47	44.40
Isothane Inc.	19-601	7	Chertsey	13.20	27.73	3.47	44.40
Isothane Inc.	19-638	7	Chertsey	6.60		2.27	8.87
R. A. Diamond	19-271	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-270	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-272	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-274	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-276	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-297	7	Chertsey	16.08	18.51	6.84	41.43
R. A. Diamond	19-298	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-299	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-300	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-301	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-302	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-303	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-304	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-305	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-306	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-307	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-308	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-309	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-310	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-311	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-312	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-314	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-315	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85

Noms et prénoms	No de lots	Rang	Canton	Taxes		Intérêts	Total
				munic.	scolaires		
R. A. Diamond	19-316 ..	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-317 ..	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-318 ..	7	Chertsey	12.20	13.59	5.06	30.85
R. A. Diamond	19-319 ..	7	Chertsey	12.20	13.49	5.06	30.75
R. A. Diamond	19-320 ..	7	Chertsey	12.20	13.86	5.06	31.12

Corporation municipale de St-Calixte

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes		Total
				munic.	scol.	
Beaulieu, Armand & Al	P. 8c, P. 8d	1	Kilkenney ..	\$ 29.54	\$ 12.35	\$ 41.89
Brisson, Laurette	P. 8c	1	Kilkenney ..	30.03	27.66	57.69
Beaulieu, Jean & al	P. 8E	1	Kilkenney ..	212.11	41.78	253.89
Charron, Gaétan	P. 10b	3	Kilkenney ..	41.06	8.38	49.34
Gagnon, André	P. 11b	3	Kilkenney ..	400.02	306.92	706.94
Loisirs Lac des Artistes	P. 9A 7 P. 9b	5	Kilkenney ..	22.95	20.89	43.84
Loisirs Lac des Artistes	P. 9A	5	Kilkenney ..	17.73	8.68	26.41
Beaulieu, Pierrette	P. 11b	3	Kilkenney ..	26.63	3.92	30.55
Gagnon, André	P. 11b	3	Kilkenney ..	250.49	117.71	
	P. 11b	3	Kilkenney ..	27.94	179.66	
	P. 11b	3	Kilkenney ..	26.25	40.93	
				304.68	338.30	642.98
Dodon, Léo	P. 12	3	Kilkenney ..	41.44	29.87	71.31
Dodon, Léo	P. 14A	6	Kilkenney ..	42.63	19.78	62.41
Viger, Roméo	P. 19c	3	Kilkenney ..	266.40	484.47	750.87
Mallard, Claudette	P. 9d	4	Kilkenney ..	119.60	79.86	199.86
Daigneault, Guy	P. 9d	4	Kilkenney ..	132.25	92.07	224.32
Tabor, Laszlow	P. 9A	5	Kilkenney ..	28.57	40.23	68.80
Tabor, Laszlow	P. 9A	5	Kilkenney ..	28.59	8.30	36.89
Lamoureux, Jacques	P. 9A	5	Kilkenney ..	541.90	38.21	580.11
Lamoureux, Dame Jacques	P. 9A	5	Kilkenney ..	15.32	4.15	19.47
Bertrand, Madeleine	P. 9A	5	Kilkenney ..	197.09	135.26	332.35
Hastwell, Evelyne	P. 9A	5	Kilkenney ..	12.68		12.68
Tousignant, Raymond	P. 9A	5	Kilkenney ..	174.98	75.29	250.27
Tousignant, Robert	P. 9A	5	Kilkenney ..	34.18	10.38	44.56
Roy, Dame Antonio	P. 9A	5	Kilkenney ..	15.07		15.07
Roy, Dame Antonio	P. 9A	5	Kilkenney ..	14.22		14.22
Moreau, R.	P. 9A	5	Kilkenney ..	31.61	64.59	96.20
Vadeboncoeur, Jeannette	P. 10A	5	Kilkenney ..	217.53	63.52	281.05
Synnot, Estelle	P. 17A	5	Kilkenney ..	12.64	8.41	21.05
St-Germain, Arthur	P. 17c	5	Kilkenney ..	17.41	4.15	21.56
Chartrand, Dame Roméo	P. 17c	5	Kilkenney ..	17.41	21.39	38.80
Bujold, Nicole	P. 17c	5	Kilkenney ..	17.10	8.53	25.63
Thériault, Réal	P. 18A	5	Kilkenney ..	26.67	13.44	40.11
Santeusano, Adrienne	P. 18A	5	Kilkenney ..	158.51	193.17	351.68
Dubé, Denis	P. 18A	5	Kilkenney ..	17.40	8.41	25.81
D'Amours, Lionel	P. 18A	5	Kilkenney ..	17.40	4.16	21.56
Lamontagne, Yvan	P. 18A	5	Kilkenney ..	17.40	8.57	25.97
Lafortune, Edmond	P. 18A	5	Kilkenney ..	12.63	8.41	21.04
Raymond, Hénee	P. 18A	5	Kilkenney ..	164.41	232.07	396.48
Thériault, Réal	P. 17c	5	Kilkenney ..	17.40		17.40
Arsenault, Florian	P. 18c	5	Kilkenney ..	187.49	122.76	310.25
Dubé, Annette Sakalouski	P. 20b	5	Kilkenney ..	64.83	52.17	117.00
Dubé, Annette Sakalouski	P. 16b	6	Kilkenney ..	38.64	27.21	65.85
Desrochers, Ludger	3b-3c-4A-4b-4c	6	Kilkenney ..	482.99		482.99
Racine, Lionel	P. 4c	6	Kilkenney ..	251.96		251.96
Boutello, Yolande	P. 4c	6	Kilkenney ..	29.28	8.84	38.12

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes		Total
				munic.	scol.	
Boutello, Yolande	P. 4c	6	Kilkenney	42.69	13.06	55.75
Côté, Dame Marie-Paule	P. 8c	6	Kilkenney	83.12	60.62	143.74
Ménard, Alphonse	P. 9A	6	Kilkenney	226.33		226.33
Larocque, Jacques	P. 12A	9	Kilkenney	165.67	141.67	307.34
Dodon, François	P. 13b	6	Kilkenney	605.97	330.82	936.79
Dodon, François	P. 14A	6	Kilkenney	38.74	29.32	68.06
Cherrier, Jacques	P. 13b	6	Kilkenney	24.49	8.30	32.79
Grenier, Ed. & Al.	P. 10A	7	Kilkenney	141.58	171.73	313.31
Watson, Geo. et Annette	P. 21A	7	Kilkenney	91.69	126.08	217.77
Robert, Germain	P. 10A	8	Kilkenney	12.61	3.32	15.93
Robert, Germain	P. 10A	8	Kilkenney	16.52	4.58	21.10
Godard, Lucien	P. 10b	8	Kilkenney	24.42	16.16	40.58
Chartrand, Denise	P. X1A	8	Kilkenney	195.21	147.97	343.18
Chartrand, Denise	P. X1A	8	Kilkenney	21.25	17.66	38.91
Kowalchuck, Alex	P. X1c	8	Kilkenney	54.70	19.22	73.92
Laurentian, Garden	P. 12A	8	Kilkenney	43.11	18.00	61.11
Mastrocola, Frs et Jacques	P. 12b	8	Kilkenney	31.95	8.31	40.26
Bode, Julius	P. 10A, P. 10b	9	Kilkenney	204.46	104.22	308.68
Beaugard, Louise	P. 10c	9	Kilkenney	192.60	222.19	414.79
Dame Delphis Lévesque	P. 12A	9	Kilkenney	12.60	47.67	60.27
Succ. Edouard Mercier	P. 13A	9	Kilkenney	12.60	19.22	31.82
Villeneuve, Jean	P. 13b	9	Kilkenney	17.34	17.65	34.99
Veilleux, Patrick	P. 13b	9	Kilkenney	12.60		12.60
Lurette, Gilles	P. 15b, P. 15c	9	Kilkenney	119.36	67.73	187.09
Groleau, Jacques	P. 15c, P. 15d	9	Kilkenney	19.70	6.73	26.43
Boivin, J.-Ant	17c-65	9	Kilkenney	19.69	21.22	40.91
Lévesque, Firmin	17c-67	9	Kilkenney	17.33		17.33
Lemay, Gaétan	17c-340	9	Kilkenney	114.28	122.41	236.69
Champagne, Rolland	P. 14b	10	Kilkenney	38.55	43.05	81.60
Grenier, Clément	P. 1c	XI	Kilkenney	53.72	2.87	56.59
Lapointe, Guy	P. 3	XI	Kilkenney	291.46	203.55	495.01
Messier, Gilles	3-1, 2b-1	XI	Kilkenney	229.36	77.96	307.32
Pigeon, Dame Rolland	P. 3	XI	Kilkenney	244.15		244.15
Larivée, Gaétan	3p5	XI	Kilkenney	99.68	56.36	156.04
Morin, Jean-Guy	4, 9A	XI	Kilkenney	25.91	8.38	34.29
Desjardins, Dame Norbert	5c-57, 5d-296	XI	Kilkenney	17.29	8.45	25.74
Desjardins, Dame Norbert	5c-58, 5d-295	XI	Kilkenney	123.90	128.40	252.30
Tremblay, André	5c-80	XI	Kilkenney	17.09	10.27	27.36
Tremblay, André	5c-83	XI	Kilkenney	170.16	138.06	308.22
Arbic, Renald	5c-22, 5d-34	XI	Kilkenney	268.06	76.13	344.19
Fréchette, Marcelle-Monique	5d-115	XI	Kilkenney	137.55	107.64	245.19
Carle, Claude	5d-137	XI	Kilkenney	17.28		17.28
Carle, Claude	5d-138	XI	Kilkenney	16.43		16.43
Carle, Claude	5d-209	XI	Kilkenney	16.43		16.43
Carle, Claude	5d-210	XI	Kilkenney	16.43		16.43
Choquette, Jean	P. 7c	XI	Kilkenney	81.71	48.07	129.78
Choquette, Jean	P. 8	XI	Kilkenney	35.29	48.07	83.36
Gould, Frédéric	P. 8	XI	Kilkenney	58.19	8.00	66.19
Beaudry, Maria	P. 10A	XI	Kilkenney	88.03	34.46	122.49

La corporation municipale de Sainte-Julienne

Pageau, Jean-Louis	P. 915	Ste-Julienne	\$ 129.70	\$ 105.71	\$ 235.41
St-Denis, Dame René	P. 915	Ste-Julienne	107.70	46.32	154.02
St-Denis, Dame René	P. 915	Ste-Julienne	99.20	21.73	120.93
Ambroisy, Henri & Al	P. 409	Ste-Julienne	258.95	315.62	574.57
Bélangier, Michel	P. 326	Ste-Julienne	63.45	8.36	71.81
Brissette, Dame Lucette	P. 350	Ste-Julienne	19.20	41.57	60.77
Brissette, Dame Lucette	368	Ste-Julienne	62.85	7.53	70.38
Caron, André	P. 872	Ste-Julienne	129.00	161.89	290.89
Diotte, Dame Luce (Fournier)	P. 915	Ste-Julienne	61.75	9.12	70.87

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Total
				munic.	scol.	
Drainville, Raymond	P. 919		Ste-Julienne	283.50	330.04	613.54
Gaudet, Paul	P. 928, P. 929		Ste-Julienne	260.05	644.31	904.36
Houde, André	P. 71		Ste-Julienne	64.00	9.17	73.17
Krecevina, Ratko	P. 635		Ste-Julienne	67.95	59.65	127.60
Laviolette, Dame Gabrielle (Y. Poirier)	P. 750		Ste-Julienne	67.95	55.12	123.07
Laviolette, Paul	P. 750		Ste-Julienne	78.05	30.00	108.05
Morzzyk, Julien	P. 356		Ste-Julienne	69.05	16.70	85.75
Payette, Roméo	P. 872		Ste-Julienne	121.65	89.60	211.25
Quesnel, Gilles	P. 68, P. 72		Ste-Julienne	83.60	38.39	121.99
Robillard, Charles	P. 921-P. 925-10t 928-1		Ste-Julienne	65.40	285.26	350.66
Rose, Claude	P. 797		Ste-Julienne	72.45	11.64	84.09
Soucy, René	P. 830		Ste-Julienne	60.05		60.05
Verreault, Pierre	P. 550		Ste-Julienne	67.95	23.38	91.33

La corporation municipale de Notre-Dame-de-la-Merci

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Int.	Total
				munic.	scolaires		
Brunet, Lucien	P. 3	1	Chilton	\$ 140.72	\$ 354.35	\$ 0.85	\$ 495.92
Arpel, John	P. 1	5	Chilton	305.48	212.02	0.85	518.35
Les Soeurs de Charité Marie	P. 10	6	Chilton	180.70	230.16	0.85	411.71
Dufour, Paul	P. 12, P. 13	6	Chilton	119.49	20.99	0.85	141.33
Zillier, Constant	P. 18	5	Chilton	19.48	8.18	0.85	28.51
Lopez, Ricardo	9	7	Chilton	245.35	219.33	0.85	465.53
Paré, Albert	P. 23	8	Chilton	48.06	14.24	0.85	63.15
Gestion Verte Feuille Inc.	14-15 P. 16	8	Chilton	485.06	425.99	0.85	911.90
Gestion Verte Feuille Inc.	P. 16	8	Chilton	80.70	58.34	0.85	139.89
Beaunard Const.	P. 13, P. 14A	8	Chilton	263.93	617.03	0.85	881.81
Charlebois, André	P. 13-15 13-16	8	Chilton	134.45	122.89	0.85	258.19
Alliance Norac Ltd.	30A-132	XI	Chilton	26.19	48.55	0.85	75.59
Gasse, Pierre	30A-65 et 66	XI	Chilton	44.38	87.65	0.85	132.88
Gasse, Pierre	30A-75	XI	Chilton	144.11	210.36	0.85	355.32
Tardif, Antoine	30A-104	XI	Chilton	22.14	43.79	0.85	66.78
Montreal Trust	30A-139	XI	Chilton	22.14	43.79	0.85	66.78
Trust Général Canada	29A-262, 263	XI	Chilton	50.38	65.22	0.85	116.45
Therrien, Jean-Paul	P. 63	c	Chilton	432.16	845.15	0.85	1,278.16
Domaine Montcalm Inc.	30A-1	XI	Chilton	1,067.70	979.93	0.85	2,048.48
Village Suisse Inc. (Adj. à Les prop. Piva Inc.)	14A, 14b	9	Chilton	1,319.86	1,990.44	0.85	3,311.15

Noms et surnoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Total
				munic.	scol.	

Domaine Montcalm Inc. \$ 4,084.16 \$ 8,489.49 \$ 12,573.65
 30A-11, 44, 45, 46, 47, 85, 116, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 141, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33,
 34, 35, 36, 37, 38, 167, 79, 78, 92, 108, 109, 143, 144, 145, 146, 165, 184, 172, 175, 176, 177, 178, 179, de la sub-
 division du lot originaire no trente A, rang XI, du canton Chilton.

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Taxes	Total
				munic.	scol.	
Domaine Montcalm Inc.						
29A-3, 4, 5, 6, 7, 8, 22, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 33, 50, 55, 83, 84, 85, 86, 87, 96, 97, 98, 104, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 156, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 205, 203, 201, 199, 197, 195, 193, 191, 189, 187, 185, 183, 204, 202, 200, 198, 196, 194, 192, 190, 188, 186, 184, 230, 228, 226, 224, 222, 220, 218, 216, 214, 212, 210, 231, 229, 225, 223, 221, 219, 217, 215, 213, 211, 236, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 259, 251, 249, 247, 245, 243, 241, 239, 237, 154, 155, 157, 158, 206, 207, 208, 209, 232, 233, 234, 235, 260, 131, 132, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 149, de la subdivision du lot originaire no vingt-neuf A, rang XI, du canton Chilton.						

La corporation municipale du village de Rawdon

Noms et prénoms	No de lot	Rang	Canton	Taxes	Frais	Total
				municipales		
Denniston, Austin G.	17b-419	6	Rawdon	\$ 17.50	\$ 2.50	\$ 20.00
Rawdon Sport Center	18A-107	5	Rawdon	5.00	2.00	7.00
Rawdon Sport Center	18A-176	5	Rawdon	2.00	2.00	4.00
Rawdon Sport Center	18A-175	5	Rawdon	4.00	2.00	6.00
Rawdon Sport Center	18b-166	5	Rawdon	8.00	2.00	10.00
Hartmann N.L.	17b-205	6	Rawdon	10.00	2.00	12.00
Hartmann N.L.	17b-206	6	Rawdon	10.00	2.00	12.00
Pontbriand, Paul	16-25-7	5	Rawdon	11.50	2.50	14.00

Donné à Ste-Julienne, ce 14e jour de janvier 1977.

66743-4-2-o

Le secrétaire,
HENRI DUPUIS.

Cité de la Pointe-aux-Trembles

Avis public est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la cité de la Pointe-aux-Trembles, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du conseil, au 11953 est, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles, le MARDI, VINGT-DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et autres avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

No compte	Nom et adresse	Cad. sub.	Bornes
016100	Boudreau, Gérard 11650, Lagauchetière, Pointe-aux-Trembles.	100-178 ptie*, 179	178 ptie* Nord-ouest Sud-ouest Nord-est Sud-est rue Lagauchetière 3e avenue 100-179 100-177
042907	Beaulieu, Roger	175-515	
110400	Cyr, Paul-Emile	101-971	
118400	Masse, Yves	108-520	
189900	Chartier, Gilles	109-229 à 240	
	1150 Bougainville, St-Bruno.		
	16162, Bellerive, Pointe-aux-Trembles.	234-8	

<i>No compte</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Cad. sub.</i>	<i>Bornes</i>
190100	Landreville, Léo A. 19, avenue Daly, Ottawa, Ontario.	234-12 ptie*	12 ptie* Sud-est rue Bellerive Nord-est 234-12 ptie Sud-ouest 234-13 Nord-ouest 234-11
190101	Landreville, Léo O. 19, Daly, Ottawa, Ontario.	234-12 ptie*	12 ptie* Sud-est rue Bellerive Nord-est 94e Avenue Sud-ouest 234-12 ptie Nord-ouest 234-11
213100	Fiola, J.A. Succ. a/s Roger Corbeil, 5151 Balmoral Drive, Pierrefonds.	206-1110, 1111	
223200	Girard, Yvon 539, Hughes, Fabreville, Laval.	234 ptie*	Sud-est et est rue Sherbrooke Nord-est 235-519, 520, 235 ptie Ouest 234-54
225502	Campanelli, Guiseppe 8142, Donant, St-Léonard.	235-187 ptie* 234 ptie* 236 ptie*	235-187 ptie* Est rue Delphis Delorme Nord 235-1 ptie Sud 235-187 ptie Sud-ouest 236 ptie, 234 Ouest 235-187 ptie
225502			234 ptie* Nord 235-187 ptie Sud 236 ptie Ouest 234 ptie 236 ptie* Nord 234 ptie Est 235-187 ptie Sud 236 ptie Ouest 236 ptie
229404	De Caraffe, Léo 5470, Beaubien, Montréal.	207-1463	
240600	Lauzon, Pierre 14138, Dorchester, Pointe-aux-Trembles.	210-132, 131	
257601	Lauzon, André 880, chemin Chambly, Longueuil.	209-358 ptie*, 357 ptie*	358 ptie* Sud-est rue Forsyth Nord-est 209-357 ptie Sud-ouest 209-358 ptie Nord-ouest 209-355 357 ptie* Sud-est rue Forsyth Nord-est 209-357 ptie Sud-ouest 209-358 ptie Nord-ouest 209-355
268200	Côté, Paul-Emile (Mme) 6905, Isaac-Bédard, Charlesbourg, app. 61.	206-690	
274104	Fabrenite Canada Ltd. 3675, 36e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	202-624	
277600	Yearwood, Lyle 1395, Overdale No 6, Montréal.	205-586, 587	
281100	Vernier, Noël 4098, 40e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	205-1016, 1017	
286500	Turcotte, Jean-Marie 12500, Ste-Catherine, Pointe-aux-Trembles.	205-791, 792	
295900	Hamel, Hervé 3706, 42e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	206-330, 331	
296500	Papillon, Roger 3A, Broadway, Montréal-Est.	206-342 à 343	
309601	Breton, Jean (Mme) 3235, Bilaudeau, Montréal.	206-1855	
324600	Shannon, Stephen A. 2574, Montgomery, Montréal.	206-1716	
327200	Shannon, Stephen A. 2574, Montgomery, Montréal.	206-1734, 1735	

<i>No compte</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Cad. sub.</i>	<i>Bornes</i>
327219	Racette, Yvon	207-1389	
	1055, 46e Avenue, Pointe-aux-Trembles		
327409	Hébert, Paul-Emile et Al	207-1334	
	1054, 47e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
327526	Boivin, Jean-Charles	208-684-1	
	1005, 47e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
331800	Harvey, Adjutor	208-135 à 138	
	1025, 48e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
339960	Taillon, Normand succ.	208-392 ptie*	392 ptie*
	2055, 48e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	393 ptie*	
			Nord Avenue de la Rousselière
			Sud-est 208-391 ptie
			Sud-ouest 208-440 ptie
			Nord-ouest 208-393 ptie
			393 ptie*
			Nord rue de la Rousselière
			Sud-est 208-392 ptie
			Sud-ouest 208-440 ptie
			Nord-ouest rue de la Rousselière
359500	Cadotte, Jean-Claude (Mme)	211-682 à 684	
	3601, 52e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
362901	Matteau, Jean-Paul	211-581, 582	
	2065, 52e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
	No 312		
391500	Corneillier, Pierre	213-90 ptie*	
	1041, 57e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	91 ptie*	
			90 ptie*
			Nord-est 213-125
			Sud-ouest 57e Avenue
			Nord-ouest 213-90 ptie
			Sud-est 213-91 ptie
			91 ptie*
			Sud-ouest 57e Avenue
			Nord-est 213-194
			Sud-est 213-91 ptie
			Nord-ouest 213-90 ptie
407600	Gagnon, Antonio	216-125	
	12509, Ranger, Montréal.		
408000	Chevalier, Marie-Thérèse	216-224, 225	
	1595, St-Hubert, Montréal.		
410400	Gignac, Oscar	216-434	
	5460, Lafond, Montréal.		
417700	Gravel, J.M. (Mme)	216-503	
	34, Martel, Chambly.		
461800	Desjardins, Gertrude (Mlle)	235-27 à 24	
	5105, Rosedale, app. 409, Montréal.		
461900	Desjardins, Gertrude (Mlle)	235-23 ptie*,	23 ptie*
	5105, Rosedale, app. 409, Montréal.	22 ptie*	
			Sud 100e Avenue
			Nord Rivière-des-Prairies
			Est 235-24
			Ouest 232-22 ptie, 23 ptie.
			22 ptie*
			Sud 100e Avenue
			Est 235-23 ptie
			Ouest 235-22 ptie
478900	Lesage, Georges (Mme)	206-558, 559	
	630, Montée Ste-Julie, Ste-Julie, Verchères.		
483100	Morissette, Henri	206-356, 357	
	204C, Dumoulet, Drummondville.		
492802	Shannon, Stephan A.	206-1730 à 1732	
	2574, Montgomery, Montréal.		
428500	Gelly, Pierre	227-84 à 90	
	514, 82e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
429700	Mérineau, (Mme)	227-261, 262	
	a/s U. Quintiliano, 5724, Nutmeg, Sarasota,		
	Florida, 35581, U.S.A.		

<i>No compte</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Cad. sub.</i>	<i>Bornes</i>
435300	Limoges, Louis-Jacques (Mme)	228-53 à 57	
448400	Burke, J. Léo	232-18 ptie*	18 ptie* Nord-ouest Sud-ouest Nord-est Sud-est 232-18 ptie 231 ptie
	P.O. Box 981, Moncton, N.B.		rue Sherbrooke, Ville de Montréal, 1-62 ptie
456550	Houle, Emile	235-514 ptie*	514 ptie*
	Ste-Mélanie, Cté Joliette	515 ptie* 516 ptie* 517 ptie* 518 ptie* 519 ptie* 520 ptie*	Nord 235-514 ptie Est 235-514 ptie Sud 235 ptie Ouest 235-15 ptie
			515 ptie* Nord 235-515 ptie Est 235-514 ptie Sud 235 ptie Ouest 235-516 ptie
			516 ptie* Nord 235-516 ptie Est 235-515 ptie Sud 235 ptie Ouest 235-517 ptie
			517 ptie* Nord 235-517 ptie Est 235-516 ptie Sud 235 ptie Ouest 235-518 ptie
			518 ptie* Nord 235-518 ptie Est 235-517 ptie Sud 235 ptie Ouest 235-519 ptie
			519 ptie* Nord 235-519 ptie Est 235-518 ptie Sud 234 ptie Ouest 235-520 ptie
			520 ptie* Nord 235-520 ptie Est 235-519 ptie Sud 234 ptie, 234-54 Ouest 235-521
461700	Mayer, Georges Jr.	235-28	
	261, 100 ^e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
512900	Desaulniers, Roger	184-121, 122	
	12405, Victoria, Pointe-aux-Trembles.		
514400	Petrelli, Jean	185-83	
	201, Courrot, no 816, Iles-des-Soeurs, Verdun.		
547700	Dalglfish, Georges	177-337	
	4161 Irwine Place, Culver City, U.S.A.		
574100	Brunet Michel et Al	184-638, 639	
	1501, Marie-Anne est, Montréal.		
575100	Brunet, Michel et Al	181-633,	
	1501, Marie-Anne est, Montréal.	182-568, 569	
579002	Transport Darcy Ltée	199-536 à 540	
	12428, Demontigny, Pointe-aux-Trembles.		
590406	Lecours, Pierre	174-100-5-1	
	825, 13 ^e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
590600	Zenetos, Peter et Al	176-398-2	
	623 avenue Euclid, Toronto, Ont.		
593000	CLH Frank	176-264, 265	
	12056, Prince-Arthur, Pointe-aux-Trembles.		
596000	CIH Frank	176-274 à 277	
	12056, Prince-Arthur, Pointe-aux-Trembles.		

<i>No compte</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Cad. sub.</i>	<i>Bornes</i>	
596600	Credit Immobilier Inc. 1260, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	176-330 à 334		
598500	Cardin, Clément 60, Des Tilleuls, Pointe-aux-Trembles.	177-55, 56 ptie*	56 ptie* Sud-ouest Nord-est Sud-est Nord-ouest	12e Avenue 177-79 177-55 177-56 ptie
044350	Beauchamp, Jean-Paul 1969, 16e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	182-649 ptie* 818 819	649 ptie* Nord-ouest Nord-est Sud-est Sud-ouest	Rue Sherbrooke 182-819 182-649 ptie 182-818
66900	Bode, Jean 1639, 17e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	184-482 ptie* 483, 484 ptie*	482 ptie* Sud-ouest Nord-est Sud-est Nord-ouest 484 ptie* Sud-ouest Nord-est Sud-est Nord-ouest	17e Avenue 184-489 184-482 ptie 184-483 17e Avenue 184-489 184-483 184-484 ptie
679600	Melidio, G. 7952, Querres, Montréal.	184-392		
679800	Zummuchack, J. (Mme) 4326, Clark, Montréal.	184-395		
682201	Versailles, Jean Adresse inconnue	184-879, 880		
683200	Thibault, Camille (Mme) 6504, St-Dominique, Montréal.	185-32		
712700	Desmarais, Claude 113, 31e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	199-23, 24 ptie*	24 ptie* Sud-ouest Nord-est Sud-est Nord-ouest	31e Avenue 199-327 199-23 199-24 ptie
713400	Cousineau, Armand 709, 73e Avenue, Chomedey, Laval.	199-46		
731400	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-548, 549		
731401	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-550, 551		
731402	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-552, 553		
731403	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-554, 555		
752700	Sanstalt, Warint Handel 22 Staedtle, Vaduz, Leichteustein.	29 ptie*	29 ptie* Nord-est Sud-est et Sud Sud-ouest Nord-ouest	32 ptie, 30 ptie 260 28-45 29 ptie
704100	Gervais, Amederic Adresse inconnue	191-107		
514302	Jean, Petrelli 201, Courrot, no 816, Iles-des-Soeurs, Verdun.	185-82 ptie*	Est Nord Sud Ouest	rue Victoria 185-83 partie 185-82 185-96
731404	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-556, 557		
731405	Jetté, Thérèse a/s Paul Jetté, St-Bruno, Cté Chambly.	199-558, 559		

<i>No compte</i>	<i>Nom et adresse</i>	<i>Cad. sub.</i>	<i>Bornes</i>
732400	Lenoir, Marguerite	199-664	
	3549, 32e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
741700	Crédit Immobilier Inc.	28-86 à 95	
	1260, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles.		
750900	Blondeau, Henri (Mme)	40-565 ptie*	565 ptie*
	298, Lockwelle, Québec.	566 ptie*	Sud bouL. Métropolitain
			Sud-ouest 40-566 ptie
			Nord-est 40-564
			Nord-ouest 40-568
			566 ptie*
			Sud bouL. Métropolitain
			Nord-est 40-565 ptie
			Sud-ouest 40-567 ptie
			Nord-ouest 40-568
198100	Nathan, Polansky et Al.	203 ptie*	203 ptie, 204 ptie*
	a/s Louis Orenstein, 2015, Peel, 3e étage, Montréal.	204 ptie*	Sud-est rue Notre-Dame
			Nord-ouest rue Sherbrooke
			Nord-est lot 205 subdivisé
			Sud-ouest 203 ptie
218000	Nivel Realities Inc.	224 ptie*	224 ptie*
	4855, Isabella, Montréal.	225 ptie*	Sud-est rue Notre-Dame
			Sud-ouest 224 ptie
			Nord-ouest 236 ptie, C.N.R.
			Nord-est 225 ptie
			225 ptie*
			Sud-est rue Notre-Dame
			Sud-ouest 224 ptie
			Nord-ouest 236 ptie, C.N.R.
			Nord-est 226 ptie
5010-00	Stekal Invest. Corp. et Al.	200 ptie*	200 ptie*
	1550, de Maisonneuve, suite 809, Montréal.	200A ptie*	Est rue Notre-Dame
		200 ptie*	Sud-ouest 199 ptie (subdivisée)
			Ouest 236 ptie, C.N.R.
			Nord-est 202 ptie (subdivisée)
			A soustraire, les parties appartenant à Gérard Hébert, Claude Bercier, Mme Georges Emile Parenteau, Succ. Louis S. Baril, tous ces terrains ayant front sur la rue Notre-Dame
501000			200 ptie*
			Ouest rue Notre-Dame
			Nord-est 202-1 et rue St-Augustin
			Sud-est 200A ptie
			Sud-ouest 200A ptie
			200A ptie*
			Ouest rue Notre-Dame et 200 ptie
			Nord-est 200 ptie, rue St-Augustin et rue Bureau, 201-6, 201-7, 201-12, 284
			Est limite des Ports Nationaux
504400	The United Church of Canada	187 ptie*	187 ptie*
	Division of Mission in Canada	190 ptie*	Sud-est rue Notre-Dame
	85 St. Clair Avenue East, Toronto, Ontario.		Sud-ouest 185 ptie
			Nord-ouest 186 ptie
			Nord-est 190 ptie
			190 ptie*
			Sud-est rue Notre-Dame
			Sud-ouest 186 ptie et 187 ptie
			Nord-ouest 236 ptie, C.N.R.
699300	Maurice Chalifoux	191 ptie*	Nord-est bouL. du Tricentenaire
	13300, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.		191 ptie*
			Sud-ouest 24e Avenue
			Ouest ruelle St-Georges
			Nord-est 191 ptie
			Est 191-4 ptie

No compte	Nom et adresse	Cad. sub.	Bornes	
699400	Maurice Chalifoux 13300, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	191-4 ptie*	191-4 ptie* Sud-ouest Ouest Nord-est Sud-est Sud-ouest	24e Avenue 191 ptie 191-5-6 191-5-3 191-5-3 191-5 ptie 191-4 ptie
217800	Mme Yves St-Onge 537, 65e Avenue, Pointe-aux-Trembles.	217-34 ptie* 218-2 ptie* 218-8 ptie à 12 ptie*	Nord-ouest Sud-est	partie 216-563 et Prince-Albert 218-13 et 217-34 ptie pties 218-8 à 218-12 pties 217-34, 218-2, 218-8
007600	Marcel Poirier 14, Place Châteauguay, Repentigny.	109-113		
205100	Siméon Opadka 15124, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	224-3		
221500	Leclerc Ltée Garage 15951, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	231-134 231-135		
277700	W. Gagnon 12229, Dorchester, Pointe-aux-Trembles.	205-588 205-589		
296600	Roger Papillon 3 A, Broadway, Montréal-Est.	206-344 206-345		
448500	Mme Gérard Leclerc 15951, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	232-14 ptie	Est Nord-est Sud-est Sud-ouest Nord-ouest	boul. Gouin et ptie 232-13 rue Sherbrooke et 232-15 ptie 232-14, 232-15 232-8, 232-7 et ptie 232-13
508114	Richard de Loor 5060, Paul-Pau, Montréal.	261-15 (ptie exclusive) 261-P1) (parties communes)* 263-P1)	*Condominium .41938% de ces parties communes	
508146	Pierre Dumontier 990, Terrasse Jacques Léonard, Pointe-aux-Trembles.	261-47 (ptie exclusive) 261-P1) 262-P1) (pties communes)* 263-P1)	*Condominium .41232% de ces parties communes	
508161	Raymond Therrien a/s Jean-Guy St-Georges, 401, boul. St-Joseph, Montréal.	261-62 (ptie exclusive) 261-P1) 262-P1) (pties communes)* 263-P1)	*Condominium .39535% de ces parties communes	
508204	Aijaz Ansari & A/ 13330, Dorchester, Pointe-aux-Trembles.	262-5 (ptie exclusive) 261-P1) 262-P1) (pties communes)* 263-P1)	*Condominium .39535% de ces parties communes	
508213	Sergio Aguilar 575, Terrasse Jacques Léonard, Pointe-aux-Trembles.	262-14 (ptie exclusive) 261-P1) 262-P1) (pties communes)* 263-P1)	*Condominium .39535% de ces parties communes	
508374	Lucien Tremblay 1275, Terrasse Jacques Léonard, Pointe-aux-Trembles	263-75 (ptie exclusive) 261-P1) 262-P1) (ptie communes)* 263-P1)	*Condominium .41938% de ces parties communes	

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.
Donné à Pointe-aux-Trembles, Québec, ce 17e jour du mois de janvier 1977.

66744-4-2-0

Ville de Val-d'Or

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint par intérim de la susdite municipalité, que le conseil de ville de Val-d'Or, par une résolution portant le numéro 5087 en date du 17 janvier 1977, a ordonné au soussigné, conformément aux articles 548 et suivants de la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous décrits, avec toutes les bâtisses dessus construites, dépendances et circonstances, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, intérêts, ainsi que pour payer les frais encourus pour et par la vente, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, MARDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi, en la salle municipale de l'hôtel de ville, 855, 2e Avenue, Val-d'Or, P.Q.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 1974 auront été payées avant le moment de la vente.

Town of Val-d'Or

Public notice is hereby given by the undersigned, Acting Assistant Town Clerk of the aforesaid Municipality, that the Council of the Town of Val-d'Or, by resolution bearing number 5087 dated January 17th, 1977, has ordered the undersigned, pursuant to the provisions of sections 548 to 566 of the Cities and Towns Act, to sell the immovables hereinbelow described, with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, to satisfy the payment of the municipal and school taxes, interest, and other charges incurred for and by the sale, and that, consequently the said immovables will be sold by public auction in the Town Hall Council Chamber 855, 2nd Avenue, Val-d'Or, P.Q. on TUESDAY, the TWENTY-SECOND day of FEBRUARY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon.

However there shall be excluded from the sale, the immovables on which municipal taxes falling due on or before December 31st, 1974, shall have been paid prior to the sale.

Propriétaire	Lot	Rang	Canton
Owner		Range	Township
Motel L'Escale Inc. Lot no 57, Subdivision A-3, avec dépendance.	57-A-3	8	Dubuisson
J.P. Bérubé Diamond Drilling Co. Ltée Lot no 60, subdivision 27.	60-27	8	Dubuisson
J.P. Bérubé Diamond Drilling Co. Ltée Lot no 60, subdivision 28.	60-28	8	Dubuisson
J.P. Bérubé Diamond Drilling Co. Ltée Lot no 60, subdivisions 47 et 48, avec dépendances.	60-47, 60-48	8	Dubuisson
Lamothe, Claude Lot no 60, subdivision 121, avec dépendances.	60-121	8	Dubuisson
Langford, Jacques	61-6, 62-29		
<p>Un terrain portant les nos de lots 61 de la subdivision 6 et 62 de la subdivision 29, du rang 8, du canton Dubuisson, borné au nord par le lot 61 de la subdivision 7 (3e Avenue), pour une distance de 8.5 pieds et le lot 62, subdivision 28 (3e Avenue) sur une distance de 39.5 pieds, borné au sud par le lot 61, subdivision 5, sur une distance de 35.7 pieds et le lot 62, subdivision 43, sur une distance de 12.14 pieds, borné à l'est par le lot 62, subdivision 30, sur une distance de 105 pieds et borné à l'ouest par le lot 61, subdivision 4 (rue), sur une distance de 105 pieds, pour une superficie totale de 5,023 pieds carrés.</p>			
<p>A lot bearing lots Nos. 61, subdivision 6 and 62, subdivision 29 of Range 8, of Dubuisson Township, bounded on north by lot no 61, subdivision 7 (3rd Avenue), over a distance of 8.5 feet and lot no 62, subdivision 28 (3rd Avenue), over a distance of 39.5 feet, bounded on south by lot No. 61, subdivision 5, over a distance of 35.7 feet and lot No. 62, subdivision 43, over a distance of 12.14 feet, bounded on east by lot No. 62, subdivision 30, over a distance of 105 feet and bounded on west by lot No. 61, subdivision 4 (street), over a distance of 105 feet, for a total area of 5.023 square feet.</p>			
Aylwin, Jacques Bloc 34, subdivision 61, avec dépendances.	34-61		Bourlamaque
Brin, Mme Thérèse Bloc 34, subdivision 64.	34-64		Bourlamaque

Propriétaire <i>Owner</i>	Lot <i>Range</i>	Rang <i>Range</i>	Canton <i>Township</i>
Tremblay, Florent Bloc 34, subdivision 602, avec dépendances.	34-602 Block 34, subdivision 602, with dependencies.		Bourlamaque
Boudreau, Noël Lot no 48, avec dépendances.	48 R-B Lot No. 48, with dependencies.	B	Bourlamaque
Wyl, Jean Michel Lot no 225, avec dépendances.	225 Lot No. 225, with dependencies.		Bourlamaque
Desalliers, Guy Lots nos 987 et 988, avec dépendances.	987, 988 Lots Nos. 987 and 988, with dependencies.		Bourlamaque
Les Entreprises Val-Air Inc. Lot no 1238, avec dépendances.	1238 Lot No. 1238, with dependencies.		Bourlamaque

Ces descriptions apparaissent aux plan et livre de renvoi officiels pour la Ville de Val-d'Or, et le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes auxdits immeubles.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Donné à Val-d'Or, P.Q., ce 18^e jour de janvier 1977.

(Sceau)

Le greffier adjoint par intérim,

LIONEL BOUDREAU.

66799-4-2-0

The above descriptions figure at the official plan and book of reference for the Town of Val-d'Or and the purchase price of each of the said immovables, shall be payable immediately.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

All the immovables sold are subject to the one year right of redemption.

Given at Val-d'Or, P.Q., this 18th day of January, 1977.

(Seal)

LIONEL BOUDREAU,

Acting Assistant Town Clerk.

66799-4-2-0

Municipalité du comté de Yamaska

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert Tessier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté d'Yamaska, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans la salle des sessions dudit conseil au Palais de justice à St-François-du-Lac, JEUDI, le DIXIÈME jour de MARS 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et frais encourus, à moins que ces taxes et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de la paroisse de St-François-du-Lac

Comme appartenant à André Label:

Les lots 646, 647, 648, 691, 692 et 745 du cadastre officiel de la paroisse de St-François-du-Lac, enregistré sous le numéro 116391.

Taxes dues: municipales: \$747.74; scolaires: \$427.05. Total: \$1174.79.

Comme appartenant à Jos. Ed. Lachapelle:

Le lot 724 du cadastre officiel de la paroisse de St-François-du-Lac, enregistré sous le numéro 68375.

Taxes dues: municipales: \$0.04; scolaires: \$1.46. Total: \$1.50.

Comme appartenant à Rosaire Robidoux:

La partie du lot 833 du cadastre officiel de la paroisse de St-François-du-Lac, enregistré sous le numéro 108674.

La partie du lot 833 mesure 30 pieds de largeur par 4 arpents de profondeur. Bornée à un bout à la Baie de St-François et de l'autre bout à la rivière Yamaska, d'un côté par Rolland Joyal et de l'autre côté par Maurice Provencher et Julien Richard.

Taxes dues: municipales: \$1.49; scolaires: \$12.15. Total: \$13.64.

Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville

Comme appartenant à André Viger:

La partie du lot 406 du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-de-Pierreville, enregistré sous le numéro 121665.

Située dans le rang du Chenal Tardif de la contenance de 92 pieds de largeur dans les lignes sud-ouest et nord-est sur 90 pieds de profondeur dans la ligne sud-est et 124 pieds dans la ligne nord-ouest. Bornée au sud-ouest au Chenal Tardif, au nord-est par le passage public, au sud-est par Jacques Bussièrès et au nord-ouest par André Crevier.

Taxes dues: municipales: \$35.88; scolaires: \$56.14. Total \$92.02.

Municipalité de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval

Comme appartenant à Alexandre Parent:

La partie du lot 724 du cadastre de la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, enregistré sous le numéro 108312.

La partie du lot 724 mesure un demi arpent de largeur sur vingt arpents de profondeur. Borné en front, au nord-est, au chemin de front de la concession; en profondeur, au sud-ouest, à la concession de la rivière en le cadastre pour la paroisse de St-Thomas-de-Pierreville; du côté sud-est à une partie du lot appartenant à Simon Roy représentant

Phidimé Roy et du côté nord-ouest au sixième nord-ouest du même lot appartenant au présent acquéreur représentant Marcel Grandmont.

Un autre terrain du même lot, à prendre à deux arpents du chemin de front de la concession et mesurant un demi arpent de largeur sur dix-huit arpents de profondeur. Borné au nord-est au surplus du même lot continuant d'appartenir au vendeur; au sud-ouest au fronteau de la concession de la rivière, soit au terrain appartenant à Gérard Paquette; au sud-est à une autre partie du même lot appartenant à Herman Précourt et du côté nord-ouest au lot 725 appartenant pour cette partie à Emery Descôteaux.

Sauf les parties à distraire vendues au ministère de la Voirie au numéro enregistré 111835 et au ministère des Transports 117476.

Taxes dues: scolaires: \$4.75.

Donné à St-François-du-Lac, ce 17e jour du mois de janvier 1977.

Le secrétaire-trésorier,

ROBERT TESSIER.

66772-4-2-o

Erratum

UNITE DOMREMY LA SARRE INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 8 janvier 1977, à la page 49, du numéro 1, de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: «SALLE D'ACCUEIL DOMREMY LA SARRE INC.».

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

66821-o

1228-6647

INDEX No 5**Partie I: avis juridiques****AVIS DIVERS**

CLUB DE MOTO-NEIGE PINGOUINS (L.P.).....	1397
JEROME-LEROYER, COMMISSION SCOLAIRE (Elections scolaires, juin 1977)	1397
JONQUIERE, VILLE (Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2).....	1398
LAUZON, CITE (Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2).....	1398
LONGUEUIL (Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2).....	1398
MAISON DU FROMAGE NO. DEUX INC. (LA) (L.P.).....	1398
PORT-CARTIER VILLE (Requête).....	1398
STE-HELENE DE BAGOT, PAROISSE (Requête).....	1398
STE-HELENE DE BAGOT, VILLAGE (Requête).....	1398
SUCCESSION MAURICE CASTONGUAY (Bénéfice d'inventaire).....	1400
SUCCESSION GINETTE BOISCLAIR (Bénéfice d'inventaire).....	1400
TROIS-RIVIERES, VILLE (Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2).....	1400

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU**ACCORDE:**

BENNETT, ARNOLD LEON.....	1400
---------------------------	------

DEMANDES:

BERARDOCCO, LUCIENNE.....	1401
COTE-BERNIER, FLORIDA.....	1401
DAIGNEAULT, SERGE.....	1401
DEMERS, LEONARD.....	1401
GAUDREAU, DANIEL.....	1401
GOSELIN, MARIE GERALDINE JEANNE.....	1401
HUBERT, GEORGES, ALBERT BERNARDIN.....	1401
METCALFE, ROBERT DERRICK.....	1401
MEZAOUR, SADI.....	1402
SOULARD, GERARD.....	1402

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES.....	1346
INTRODUCTION DE REQUETES:	
— MONTREAL.....	1311
— QUÉBEC.....	1339
PROPRIO MOTU.....	1310

COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC

SCHEFFERVILLE, VILLE (Requête aux fins de déclarer en défaut).....	1402
--	------

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**CHANGEMENT D'AGENT:**

MSI DATA CORPORATION.....	1404
---------------------------	------

PERMIS:

COMPUGRAPHIC CANADA LIMITED.....	1405
COMPUGRAPHIQUE CANADA LIMITEE.....	1405
CRAWFORD & RUSSEL INCORPORATED.....	1404
GENERAL CRUDE OIL COMPANY.....	1404

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

BLAIS & MADRO INC.....	1371
BONAVENTURE EXHIBITORS LTD.....	1371
BOULANGERIE ROSEMONT (1966) LIMITEE.....	1371
BYLAND VENTURES INC.....	1371
CENTRE D'ACHAT DU PONT DE QUEBEC INC.....	1371
COSA LTEE.....	1371
EASTERN HOLDINGS LTD.....	1371
EDINTER INC.....	1371
ENTREPRISES VERMILLON INC.....	1371
INGECAN QUEBEC LIMITED.....	1371
INGECAN QUEBEC LIMITEE.....	1371
KEBEC INDUSTRIAL UPHOLSTERING INC.....	1372
LANIEL & FRERES LIMITEE.....	1371
LA SALLE AMUSEMENTS INCORPORATED.....	1371
LE NID DU BEBE INC.....	1371
MODERNCRAFT FIBRE GLASS PRODUCTS LTD.....	1371
PLACEMENTS SELESCO INC.....	1371
PRODUITS FIBRE DE VERRE MODERNCRAFT LTEE.....	1371
QUATT CORPORATION.....	1371
QUEBEC BRIDGE SHOPPING CENTRE INC.....	1371
QUEMONT CONSTRUCTION LTD.....	1371
QUEMONT CONSTRUCTION LTEE.....	1371
REMBOURRAGE INDUSTRIEL KEBEC INC.....	1372
ST-HUBERT CHAUSSURES LTEE.....	1372
SPORTS LEO LESSARD INC. (LES).....	1372
STANSTEAD INVESTMENTS INC.....	1372
SYNDICAT INDUSTRIEL DE SOUTH-DURHAM INC. (LE).....	1372
TALBOT (RENE) SHOE LIMITED.....	1372
WILMAC HOLDINGS LIMITED.....	1372

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

DUBOIS SPORTS (1976) INC.....	1373
EMPIRE ELECTRIC SUPPLY COMPANY.....	1372
FONDATION BERTHIAUME-DUTREMBLAY (LA).....	1372
INDUSTRIES C.M. INC.....	1372
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.....	1372
LOGGING DEVELOPMENT CORPORATION.....	1372
MESSAGERIES CLANOR INC. (LES).....	1372
MONLED REALTY COMPANY, LTD (THE).....	1372
OUMET-GOBEILLE INC.....	1372
PAPETERIE ST-GEORGES INC.....	1373
SATELLITE STEAK HOUSE INC.....	1373
SERVICE AERIEN DE FERME-NEUVE INC.....	1373
SERVICE DE MISE EN MARCHÉ SIMTAB INC.....	1373
SIMTAB MARKETING SERVICE INC.....	1373
SPORTS DUBOIS (1976) INC.....	1373
TOURNIQUET INC. (AU).....	1373

CHANGEMENT DE NOM

AUTO ELECTRIC LIMITED.....	1373
AUTO-ELECTRICITE LIMITEE.....	1373
BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIATES LTD.....	1373
BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIES LTEE.....	1373
ENTREPRISES RENOMMEES DE QUEBEC INC. (LES).....	1373
EXPOSITION INTERNATIONALE DE FOURRURE DE MONTREAL INC.....	1373
GUARANTEED INDUSTRIES LIMITED.....	1373
INDUSTRIES GARANTIES LIMITEE (LES).....	1373

CHANGEMENT DE NOM*(suite)*

LIGUE DE TAXIS DE LEVIS-LAUZON INC. (LA)	1373
MESGO INC.	1374
MILDON, MORRIS & BUTLER INC.	1374
MODE FAROUCHE INC.	1374
MONTREAL INTERNATIONAL FUR FAIR INC.	1373
PASCAL (J.) HARDWARE CO. (1976) LIMITED (THE)	1374
QUINCAILLERIE J. PASCAL (1976) LIMITEE (LA)	1374
UNITE DOMREMY LA SARRE INC. (<i>Erratum</i>)	1450

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ANTIQUITES TRESOR D'IVOIRE INC.	1402
AUTOBUS STE-DOROTHEE INC.	1402
AUTOPAR QUEBEC LTEE.	1402
CERCLE MEDICAL DE BEAUREPAIRE INC.	1402
CHARENTE SUPER MARKET INC.	1403
CORPORATION DE CREDIT VILLE-MARIE LTEE.	1403
ECURIES LEFEBVRE INC.	1403
ENTREPRISES NU VILLE LTEE (LES)	1403
LAVANDIERE DE QUEBEC INC. (LA)	1403
MANUFACTURE D'HABITS AUGUSTA INC.	1403
MON COLONEL (GRANBY) INC.	1403
NATIONAL LOTHO & PRINTING INC.	1403
NU TOWN ENTERPRISES LTD.	1403
RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.	1403
SERVICE ELECTRIQUE DE HULL LTEE.	1404
SPANCRETE, LIMITED	1404
TRAVERSE MATANE-GOUBOUT LIMITEE.	1404
VITRERIE DES MONTS INC. (LA)	1404

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ACCUEIL PAROISSIAL SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL	1374
BATEAUX PAGO DE LA MAURICIE INC. (LES)	1374
BONNEAU (MARCEL) INC.	1374
BOUTIQUE L'ENSEMBLIER INC. (LA)	1374
BOUTIQUE PANIER (MONTREAL) INC.	1374
BOUTIQUES YVES DE SAINT-SIMON INC.	1374
BRAGAR INC.	1374
BRAVO CONSTRUCTION LTD.	1374
BRAVO INVESTMENT INC.	1374
BRETON (R.D.) INC.	1375
CANADIAN SKI PATROL (QUÉBEC DIVISION)	1376
CHARTERED FUND INCORPORATED	1375
CIMENTERIE GENEST INC. (LA)	1375
CITY FISH CO. INC.	1375
CLUB DE L'AGE D'OR LES VAILLANTS DE CHAPAIS	1375
CLUB DE L'AGE D'OR DE NAPIERVILLE (LE)	1375
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE RUDY INC.	1375
CLUB DES LOISIRS LEVIS INC.	1375
CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE LA VILLE DE BECANCOUR INC. (LE)	1375
COMPAGNIE DE POISSON CITE INC.	1375
CONCOURS DE MUSIQUE DU QUEBEC INC. (LES)	1375
CREDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC.	1375
D.G. JEWELLERY MFG. LTD.	1375
DE VIENNE (BERNARD) INC.	1375
DUFALT & ASSOCIES INC.	1375
DUPUIS (PIERRE) & ASSOCIES INC.	1375

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

ELECTRITEK INC.	1375
ENTREPRISES D'ELECTRICITE DESLAURIERS LTEE (LES)	1375
ENTREPRISES LENENBURG INC. (LES)	1375
FIDA MANAGEMENT COMPANY LTD.	1376
FIELDING HOLDINGS CORP. (THE)	1376
FILIATRAULT (DENISE) INC.	1376
FRAN-ITAL IMPORT CORPORATION	1376
GAGNON & FILS INC.	1376
GENDRON (PAUL) LIMITEE	1376
GENTILLY INDUSTRIES LIMITED	1376
GESTION CARIDESCO INC.	1376
GRANT CAMERON & ASSOCIATES LTD.	1376
HARVEY & FRERES LTEE	1376
HAYWARD STUDIOS INC.	1376
INDUSTRIES DE GENTILLY LIMITEE (LES)	1376
INVESTISSEMENTS JARAL INC. (LES)	1376
JARAL INVESTMENTS INC.	1376
KAUFMAN & BROAD (QUÉBEC) LTD.	1376
KAUFMAN & BROAD (QUÉBEC) LTEE	1376
LEMAY (GILLES) INC.	1376
LISLIND INTERNATIONAL CANADA, LTD.	1376
LISLIND INTERNATIONAL CANADA, LTEE	1376
MAZOT SUISSE INC. (AU)	1376
NORMAND PLUMBING INC.	1376
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUÉBEC)	1376
PLOMBERIE NORMAND INC.	1376
POLK (R.L.) & CO. LTD.	1376
QUÉBEC MUSIC COMPETITIONS INC.	1375
RUDY HUNTING AND FISHING CLUB INC.	1375
RUTHSAM INVESTMENTS CORPORATION	1377
SHERBROOKE PROVISIONS INC.	1377
SYLVEX INC.	1377

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ABITIBI DÉCORATION INC.	1379
AFFACTURAGE C.G. INC.	1377
AGENCES SPIRVIN INC. (LES)	1377
AMBULANCE VIMONT LTEE	1377
AMENAGEMENTS ANNETTE INC.	1377
AMEUBLEMENT ROGER ALLAIN INC.	1377
AMUSEMENTS COTE INC.	1377
ANNETTE DEVELOPMENTS INC.	1377
APPAREILS ELECTRONIQUES MOLLE INC.	1377
ARTISANATS KISOS LTEE (LES)	1377
ARTISANAT LE CARTIER INC.	1377
ATTACHES & FOURNITURES DE MONTREAL INC. (LES)	1377
AUTOBUS FORT-COULONGE INC. (LES)	1378
AUTOBUS NORMAND TREMBLAY INC.	1378
AUTOBUS RICHARD JEAN INC.	1378
BEAUCHAMP (JEAN-DENIS) & FILS INC.	1378
BIJOUTERIE J.G. LABERGE INC.	1378
BOIS D'ESTRIE INC. (LES)	1378
BOUTIQUE L'EDEN INC.	1378
BOUTIQUE STEVE INC.	1378
BOUTIQUE DE VETEMENTS LE MUSCARI INC. (LA)	1378
BROSSEAU (CLAUDETTE) INC.	1378
C.G. FACTORS INC.	1377

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CALIGARA INVESTMENTS INC.	1382
CENTRIN INC.	1378
CHANGAUTIER INC.	1378
CHARCUTERIE LA PETITE CAMPAGNE INC. (LA)	1378
CLUB MOTO-NEIGE PINGOUINS	1397
CHAUSSURES ARMAND GAGNON INC.	1378
COFORMA DESIGN INC.	1379
COGESCAR INC.	1378
COIFF'ROTECK INC.	1378
COMPAGNIE DE PUBLICITE H.S. INC. (LA)	1378
CONSTRUCTIONS BOLEFOR INC. (LES)	1378
CONSTRUCTIONS HAMELIN & CUILLOT INC. (LES)	1378
CONSTRUCTION M.H. INC.	1378
CONSTRUCTION SASCO LIMITEE	1378
COTE (CONRAD) & FILS INC.	1379
DECORATION ABITIBI INC.	1379
DEPANNEUR A.P.H INC.	1379
DESSIN COFORMA INC.	1379
DESSUREAULT (ROGER) ROLLING METAL INC.	1381
DIXON COMMERCIAL INVESTIGATORS (QUÉBEC) LTD.	1380
DROIN & POIRIER INC.	1379
EBENISTERIE JANOT INC.	1379
ECOLE DE DANSE MONSIEUR DANSE INC.	1379
ELECTRONIQUE CENTAURE INC.	1379
EMBALLAGES NORBEL LTEE (LES)	1379
EMPAQUETAGES R.F. INC. (LES)	1379
ENSEIGNES LEO INC (LES)	1379
ENTREPRISES DARTOS LTEE (LES)	1379
ENTREPRISES DREANKO INC. (LES)	1379
ENTREPRISES JACQUES LABRIE INC. (LES)	1379
ENTREPRISES LARGIL INC. (LES)	1379
ENTREPRISES LARIVIERE & FILS INC. (LES)	1379
ENTREPRISES LOUIS & MICHEL INC. (LES)	1379
ENTREPRISES M.Y.L INC. (LES)	1379
ENTREPRISES RAYNALD GAUDET INC. (LES)	1379
EPICERIE R. CADIEUX & FILS INC.	1379
EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES WATTCO LTEE	1380
EXCAVATIONS SERI INC. (LES)	1380
FELIX INVESTMENTS INC.	1381
FERRONNERIE MEILLEUR INC.	1380
FIGALIA INVESTMENTS INC.	1381
FILLION (EDOUARD) INC.	1380
FINANCE GOSFORD INC.	1380
FISSETTE (ROGER) INC.	1380
GAUTHIER (GERARD & HORACE) INC.	1380
GENOBEK INC.	1380
GESTION SUREAU LIMITEE	1380
GIBEAULT (R.) & FILS INC.	1380
GOSFORD FINANCE INC.	1380
GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC (LES)	1380
GUILLOT (ROCH) INC.	1380
HABITATIONS JEAN-FRANCOIS INC (LES)	1380
HAMELIN & GUILLOT CONSTRUCTION INC.	1378
HAPO INC.	1380
HEXNER DYERS LIMITED	1383
HOBBY DION INC.	1380
IMMEUBLES BRUCYAN INC (LES)	1380
IMMEUBLES G.M.C. INC. (LES)	1380

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

IMMOBILIERE LONGUEUILLOISE INC. (L)	1380
INVESTIGATEURS COMMERCIAUX DIXON (QUEBEC) LTEE	1380
INVESTISSEMENTS FELIX INC. (LES)	1381
INVESTISSEMENTS FIGALIA INC. (LES)	1381
INVESTISSEMENTS PROCREDIT INC. (LES)	1381
INVESTISSEMENTS REIBOUR LTEE (LES)	1381
INVESTISSEMENTS RIELETTE INC. (LES)	1381
INVESTISSEMENTS SALADIS INC (LES)	1381
ITALIAN LAMPS HOUSE INC	1381
JAMANI (1976) INC	1381
L. & F. TRANSPORT INC.	1383
LAFLAMME (ROMUALD) & FILS INC.	1381
LAFORST (LEO) INC.	1381
LAVIGNE (JEAN-GUY) INC.	1381
LETOURNEAU TRANSPORTS INC	1383
LOCATION BIARRITZ LTEE	1381
MAISON DU FROMAGE NO. DEUX INC. (LA)	1398
MAISON DES LAMPES ITALIENNES INC. (LA)	1381
MARCHE ALAIN CORBEIL INC.	1381
MARCONDE INC.	1381
MARTIN (JACQUES) TRANSPORT INC.	1383
MELVICO INC.	1381
MERCERIE BERNARD & MICHEL INC	1381
METAL LAMINE ROGER DESSUREAULT INC.	1381
METAL ROLBO LTEE	1381
MILAY INC.	1381
MOLLE ELECTRONICS INC.	1377
MONTREAL FASTENERS & SUPPLIES INC.	1377
MOSS AUTO PARTS LTD.	1382
NORBEL PACKAGING LTD.	1379
NOUVEAUTES BERMUR INC.	1381
PEPINIERE GARDNER INC.	1382
PIANO-BAR ALIBI INC.	1382
PIECES DAUTO MOSS LTEE	1382
PILON (GERMAIN) ET FILS INC.	1382
PLACEMENTS ABEILLE INC. (LES)	1382
PLACEMENTS CALIGARA INC.	1382
PLACEMENTS GABEL INC. (LES)	1382
PLACEMENTS L.C.M. INC.	1382
PLACEMENTS LINIERE INC (LES)	1382
PLACEMENTS M.F. LTEE (LES)	1382
PLOMBERIE Y. BEAUDOIN INC.	1382
PUBLICATIONS D.M.L. INC. (LES)	1382
RESTAURANT CARREFOUR ST-LAURENT LTEE (LE)	1382
RESTAURANT LE JARDIN SAINT-DENIS INC.	1382
RICHARD FRERES & CIE (1977) LTEE	1382
RIELETTE INVESTMENTS INC.	1381
ROBILLARD (VINCENT) INC.	1382
ROCPAC SYSTEMS INC.	1383
ROTISSERIE RIBATEJO INC.	1382
ROTISSERIE THIBEAU INC	1382
ST-MICHEL WHOLESALE MEATS INC.	1383
ST-ROBERT MACHINING INC.	1383
SALADIS INVESTMENTS INC.	1381
SAMSON BUILDING SYSTEMS INC.	1383
SASCO CONSTRUCTION LIMITED	1378
SAVARIA (ROGER) INC.	1382
SCIERIE LACHANCE LTEE	1382

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)*(suite)*

SERI EXCAVATIONS INC.....	1380
SERVICES ADMINISTRATIFS L.T. INC.....	1382
SERVICES S.T.A.C. INC.....	1383
SOIGEOISE INC.....	1383
STUDIOS D'ORGUES HAMMOND DE ST-JEAN INC.....	1383
SUREAU MANAGEMENT LIMITED.....	1380
SYSTEMES DE BATIMENTS SAMSON INC.....	1383
SYSTEMES ROCPAC INC. (LES).....	1383
TAPIS SEVIGNY INC.....	1383
TEINTURIERS HEXNER LIMITEE.....	1383
TEXTILES COVI INC.....	1383
TRANSPORTS DELISLE LTEE (LES).....	1383
TRANSPORT JACQUES MARTIN INC.....	1383
TRANSPORT L. & F. INC.....	1383
TRANSPORTS LETOURNEAU INC. (LES).....	1383
TRANSPORT TEMIS LTEE.....	1383
USINAGE ST-ROBERT INC.....	1383
VIANDE EN GROS ST-MICHEL INC.....	1383
VIMONT AMBULANCE LTD.....	1377
WATTCO ELECTRIC EQUIPMENT LTD.....	1380
YACHT SPORT C.D.C. INC.....	1383

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ANJOU-KINSMEN FIGURE SKATING CLUB INC.....	1385
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU CEGEP LAURENDEAU (ANDRE) INC.....	1384
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS DU DOMAINE DU LAC LOVERING (A.P.F.D.L.L.) INC.....	1384
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DODON.....	1384
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU LAC-DROLET.....	1384
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'UNITES DE LOGEMENT DU QUEBEC (A.P.U.L.Q.).....	1384
ASSOCIATION RECREATIVE ET SOCIALE DES INDUSTRIES DE METAUX NORANDA LIMITEE (L').....	1384
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS HELLENIQUES DE LA REGION MAVROHORIO-KASTORIAS DE MONTREAL.....	1384
ASSOCIATION SPORTIVE INTER-PAROISSE DE LA VALLEE DE CHAMPLAIN INC.....	1384
ASSOCIATION DES VOITURIERS-REMORQUEURS DU QUEBEC INC. (L').....	1384
CENTRE CULTUREL DE MURDOCHVILLE, INC.....	1384
CLUB DE L'AGE D'OR ST-ANTOINE ABBE, INC. (LE).....	1384
CLUB DES AMIS D'EAU DE VARENNES INC. (LE).....	1384
CLUB D'ATHLETISME DE QUEBEC INC.....	1384
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE RIVIERE-DU-LOUP INC.....	1384
CLUB DE CROSSE SENIOR LES PATRIOTES DE VALLEYFIELD INC.....	1384
CLUB CYCLISTE DOLBEAU INC.....	1385
CLUB DE LA FRATERNITE DE ST-LUC INC.....	1385
CLUB DU LIVRE LUMIERE.....	1385
CLUB DE MOTO LES VOITURIERS DU ROI.....	1385
CLUB OPTIMISTE LAC-A-LA-TORTUE, INC. (LE).....	1385
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ANJOU-KINSMEN INC.....	1385
CLUB DE RADIO LES CHAUVE-SOURIS DE REPENTIGNY INC.....	1385
CLUB DE SKI DES ECORES.....	1385
CLUB DE SKI DE FOND MONT-BRUNO.....	1385
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DES ENTREPRISES CONSYSTEL LIMITEE.....	1385
CLUB SOCIAL TERRASSE CADIEUX INC.....	1385
CLUB DE TENNIS DE GATINEAU INC. (LE).....	1385
CLUB DE TRAINEAU A CHIEN DE L'ABITIBI INC.....	1385
CLUB TROISIEME AGE DU PAVILLON MERCIER.....	1385
COMITE DE DEFENSE DE L'ARRIERE PAYS D'ESPRIT-SAINT.....	1385
COMITE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE SAINT-GABRIEL DE RIMOUSKI INC.....	1385

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

CONSEIL DE L'AGE D'OR DU MONTREAL METROPOLITAIN.....	1385
EQUAL RIGHTS LEAGUE FOR QUEBEC INDIAN WOMEN.....	1386
FONDATION BOURSIERE DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUEBEC (Correction).....	1387
GARDERIE L'ARC-EN-CIEL INC. (LA).....	1385
GARDERIE DU QUARTIER NORD.....	1386
GOLDEN AGE COUNCIL OF GREATER MONTREAL.....	1385
KINGS DRIVERS MOTO CLUB.....	1385
LIGUE DE BALLE-MOLLE CHAUDIERE.....	1386
LIGUE DE CURLING CHAMPLAIN.....	1386
LIGUE DE HOCKEY INTERMEDIAIRE-SECTION HAUTE-RIVE INC.....	1386
LIGUE POUR LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES INDIENNES DU QUEBEC.....	1386
LOISIRS & SPORTS LES SAULES INC.....	1386
MONTREAL ASSOCIATION OF HELLENES FROM THE REGION OF MAVROHORIO-KASTORIAS... ..	1384
MONT BRUNO CROSS COUNTRY SKI CLUB.....	1385
NUSACH HOARI MUTUAL AID ORGANIZATION.....	1386
ORGANISATION D'ENTRAIDE NUSACH HOARI.....	1386
ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR SUR GLACE NATURELLE DE BEAUCE.....	1386
PROGRESSION DE LA JEUNESSE EN TETE DE VARENNES INC.....	1386
RESIDENCE LAFOREST INC.....	1386
SOCIETE HISTORIQUE REGIONALE DE LOTBINIERE, INC.....	1386
THEATRE L'AVANT-PAYS INC.....	1386
THEATRE POURQUOI PAS INC. (LE).....	1386
UNION NATIONALE D'INVESTIGATION, DE VALORISATION ET D'EXPANSION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (U.N.I.V.E.R.S.).....	1386

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AUTOMOBILES MARC CHARTIER INC.....	1387
BEMIGA INC.....	1387
BOÛTIQUE MOUSTACHE LTEE.....	1387
BRETON (L.) TRANSPORT LTD.....	1387
BRETON (L.) TRANSPORT LTEE.....	1387
CARENA-BANCORP INC.....	1387
CARON, GAGNON, GOSSELIN & ASSOCIES INC.....	1387
CARTIER INDUSTRIAL EQUIPMENTS LTD.....	1388
CENTRE D'ESCOMPTE PAPILLON INC.....	1387
CINEMART INC.....	1387
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.....	1388
DELISLE (ROBERT) INC.....	1388
ENTREPRISES C.G.S. LTEE (LES).....	1388
EQUIPMENTS INDUSTRIELS CARTIER LTEE (LES).....	1388
ESTROC INC.....	1388
FONDS C.F. LTEE (LES).....	1388
FORSAV INC.....	1388
GARAGE ROGER CAMDEN INC.....	1388
GAUDREAU (PHIL) & FILS LTEE.....	1388
GESTION THIERRY NERON INC.....	1388
GOOTLIEB (E. & E.) LTD.....	1388
GOOTLIEB (E. & E.) LTEE.....	1388
GROUPE DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE FLEURBEC INC.....	1388
IMMEUBLES C. & A. MAJEAU INC. (LES).....	1388
IMMEUBLES LA CREMIERE LTEE (LES).....	1388
INVESTISSEMENTS MONAR LIMITEE (LES).....	1388
JARDINS DE MERICI INC. (LES).....	1388
JEUNES SPORTIFS HOCHELAGA INC.....	1388
MAGASINS METROPOLITAINS (MTS) LTEE (LES).....	1380
METROPOLITAN STORES (MTS) LTD.....	1380
MONAR INVESTMENTS LIMITED.....	1388

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES*(suite)*

MOUSTACHE BOUTIQUE LTD.	1387
MULTIBOIS CANADA INC.	1389
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE INC. (LA)	1389
PLACEMENTS J. ET P. MARTIN INC. (LES)	1389
PLACEMENTS NEUF VINGT-SEPT LTEE (LES)	1389
ST-LAMBERT DRILLING CO. LTD.	1389
ST. LAURANT NEIGHBOURHOOD ASSOCIATION INC.	1389
SECURIBEC INC.	1389
SEFINA INDUSTRIES LTD.	1389
SOPREBEC LIMITEE	1389
SPORTAIR INC.	1389
STRUCTURES A.P. INC. (LES)	1389
TRENTAL INC.	1389
WHITE & GOSSELIN INC.	1389

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

BARRY ENTERPRISES LTD.	1390
ECOLE DE MUSIQUE GALIPEAU INC.	1390
EDIFICE TRENTE-SIX DIX INC.	1390
ENTREPRISES BARRY LTEE (LES)	1390
ENTREPRISES CHARLES LEPINE & FILS LTEE (LES)	1390
ENTREPRISES L.M.P. LTEE (LES)	1390
ENTREPRISES WALPOL INC. (LES)	1390
GALERIES DE COWANSVILLE INC. (LES)	1390
GALIPEAU MUSIQUE INC.	1390
HOEDEMAN (JAN) & ASSOCIES INC.	1390
INVESTEC INC.	1390
LACON LTD.	1390
LACON LTEE.	1390
LEPINE (CHARLES) & SONS ENTERPRISES LTD.	1390
MOTEL MILJOURS INC.	1390
OMNIART INC.	1390
PAVAGES MONT-FORT LTEE (LES)	1390
PLACEMENTS F.A.D. INC. (LES)	1390
RESTAURANT S.K. INC.	1390
S.K. RESTAURANT INC.	1390
SERVICE DE MISE EN MARCHÉ SIMTAB INC.	1391
SIMTAB MARKETING SERVICE INC.	1391
SODARI INC.	1391
TECHNOSPORT QUEBEC INC.	1391
THIRTY-SIX TEN BUILDING INC.	1390
TWO MOUNTAINS PROVISIONS INC.	1391
WALPOL ENTERPRISES INC.	1390

CURATELLE PUBLIQUE**AVIS DE QUALITE:**

CHAMPAGNE, HONORIUS	1405
GAGNON, MICHEL	1405
JULIEN, ANDRE	1405
SIMARD, MME ALBERT	1405

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

INDUSTRIE D'ARGENSON LIMITEE (<i>Dissolution</i>)	1405
SYNDICAT COOPERATIF DE CONSTRUCTION GRANDE-BAIE (<i>Dissolution</i>)	1406

MINISTÈRES**CONSUMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES:**

HUNGARIAN REFORMED FEDERATION OF AMERICA (THE) (*Annulation de permis*) 1406

RICHESES NATURELLES

OUVERTURE AU JALONNEMENT DE CONCESSIONS MINIERES REVOQUEES 1406

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS 1407

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

SOCIETE GAZIFERE DE HULL INC. (*Requête*) 1414

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:**

ABRAHAM TOUCKLY SHAWINIGAN LIMITED 1391
 ABRAHAM TOUCKLY SHAWINIGAN LIMITEE 1391
 ACIER BRAM INC. 1391
 ACME COMBUSTION PRODUCTS INC. 1395
 BRAM STEEL INC. 1391
 AGENCES DE DISTRIBUTION DULO INC. (LES) 1391
 AHUNTSIC TRUCKING (REAL FERRARIS) INC. 1391
 AIR AND MOTORS INDUSTRIES LTD. 1391
 ASSOCIATION DES MARCHANDS ET COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL CONCORDIA
 (L') 1391
 ASSOCIATION MONTREALAISE DES ANCIENS JOUEURS DE HOCKEY 1392
 AU-MA INVESTMENTS INC. 1394
 AUTIC INC' 1392
 AUTOMOBILES JARDINE & DRIVER LTEE. 1392
 BENNOR INC. 1392
 BIJOUTERIE RICHARD INC. 1392
 BISCUITS J.P.M. LAURIN LTEE (LES) 1392
 BOVIN & FILS INC. 1392
 BOUTIQUE DE FLEUR-ANGE INC. (LA) 1392
 BRAM STEEL INC. 1391
 BRASSERIE CHARLES IV INC. 1392
 BROSSARD GARDENS REALTY INC. 1394
 C.R.S. CARAVANE LTEE. 1392
 CAISSE DE LA JEUNE FILLE INC. 1392
 CAMPING REGIONAL DE MALARTIC INC. 1392
 CANAM INDUSTRIES LTD. 1392
 CAPRI AWNINGS CORPORATION 1393
 CAPRI TRAILERS INC. 1396
 CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES DE L'ENVIRONNEMENT DE MONT-
 REAL 1392
 CENTRE DE PRECISION NORMANDIE INC. 1392
 CENTRE DE REHABILITATION REGIONAL DE PRICE INC. 1392
 CENTRE SAINT-LOUIS DE LOTBINIERE INC. 1392
 CINE PARC DE ST-JEROME INC. 1392
 CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FARNHAM 1392
 CLUB DE COURSE DE STE-HEDWIDGE INC. 1393
 CLUB GERTRUDE 1393
 CLUB DE HOCKEY LES ETOILES DU NORD-EST DE MONTREAL INC. (LE) 1393
 CLUB DE MOTO-NEIGE BARON INC. (LE) 1393
 CLUB DE MOTONEIGE L'OISEAU DE NEIGE, DE LOTBINIERE 1393
 CLUB SPORTIF DE KIAMIKA 1393

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:***(suite)*

CLUB DE VOILE GRAND LARGUE.....	1393
COAST TO COAST PAVING LTD.....	1393
COMITE DES LOISIRS LAC DES ILES INC.....	1393
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE CHANDLER INC. (LA).....	1393
CONCORDIA PLAZA MERCHANTS TRADE AND COMMERCE ASSOCIATION.....	1391
CONSTRUCTIONS F. FEDERICI LTEE.....	1393
CORPORATION DES AUVENTS CAPRI (LA).....	1393
CORPORATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC (LA).....	1393
DEVELOPPEMENT BEAU-SITE INC.....	1393
DORVAL RECREATION ASSOCIATION INC. (THE).....	1393
DULO DISTRIBUTING AGENCIES INC.....	1391
EDEN ISLES SALES CANADA LTD.....	1396
ENTREPRISE DESLANDRES INC.....	1393
EXCAVATIONS MARAY INC. (LES).....	1393
FAUCHER (MARC) INC.....	1393
FEDERICI (F.) CONSTRUCTION LTD.....	1393
FERRONNERIE BELMONT INC.....	1393
GAGNON DRY WALL INC.....	1394
GARAGE FRONTENAC INC.....	1394
GARAGE LANDRY LTEE.....	1394
GARAGE ROLLAND FORTIER LIMITEE.....	1394
GERMAIN (J. ROBERT) INC.....	1394
GINER ELECTRO JUICER LTD.....	1394
GRADINGER (W.) LTD.....	1394
HOLIDAY CASUALS INC.....	1394
HUILE METRO INC.....	1394
IMMEUBLES JEAN & JACQUES LTEE (LES).....	1394
IMMEUBLES PHILIPPE DUBE & FILS LIMITEE (LES).....	1394
INTERCONTINENTAL TEXTILES LTD.....	1394
INTERNATIONAL INVESTMENT INC.....	1394
INTRA-COMMUNICATIONS D.W. INC.....	1394
INVESTISSEMENTS AU-MA INC. (LES).....	1394
JARDINE & DRIVER AUTOMOBILE LTD.....	1392
JARDINS BROSSARD INC. (LES).....	1394
JEUNE CHAMBRE DE BEAUCEVILLE INC. (LA).....	1394
JOJO MOTO PARTS INC.....	1395
K. & K. REALTY INC.....	1394
LENIN PROPERTIES LIMITED.....	1395
LOREL AMUSEMENTS INC.....	1394
MAÇONNERIE MASTROPAT INC.....	1394
MASTROPAT MASONRY INC.....	1394
METRO OIL INC.....	1394
MILAN RESTAURANT INC.....	1395
MONTREAL EASTERN NORTHSTARS HOCKEY CLUB INC.....	1393
MONTREAL OLDTIMERS HOCKEY ASSOCIATION.....	1392
MOULES ACRYLIQUES UNIVERSELS INC. (LES).....	1395
NICK'S INC.....	1395
NORDIC AUTOMOBILES INC.....	1395
NORMANDIE PRECISION CENTRE INC.....	1392
PARADIS FOREST PRODUCTS LIMITED.....	1395
PECHEURS DES SEPT-ILES INC. (LES).....	1395
PETITE BOUTIQUE INC. (LA).....	1395
PHOTOTRONICS INC.....	1395
PIECES DE MOTO JOJO INC.....	1395
PIERBEC INC.....	1395
PIETTE OIL CARRIERS CO. LTD.....	1395

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:***(suite)*

PLAGUY INC.	1395
PRODUCTIONS CERVOTEK INC. (LES)	1395
PRODUITS DE COMBUSTION ACME INC. (LES)	1395
PRODUITS FORESTIERS PARADIS LIMITEE (LES)	1395
PROMOTIONS V-M INC. (LES)	1395
PROPRIETES LENIN LIMITEE (LES)	1395
PUBLICITE ET CONSEIL DUBUISSON (1973) (LTEE)	1395
QUÉBEC FREIGHT FORWARDERS LTD.	1395
PAINCHAUD (R.E.) & CIE LTEE	1395
REMORQUES CAPRI INC. (LES)	1396
ROLAC SPORTS INC.	1396
ROSELAND INVESTMENTS LTD.	1396
ST. LAWRENCE PULP AND PAPER COMPANY (THE)	1396
SANDHILL INC.	1396
SAVARD & VACHON INC.	1396
SERVICE DE DISTRIBUTION DES BOUCANERIES CANADIENNES INC.	1396
SERVICE DE LOCATION SOULIERES INC.	1396
SHEEN (ROBERT) LIMITEE	1396
SPORTS ROLAC INC.	1396
SUPERVISED INVESTMENT LIMITED	1396
SWISS VILLAGE INC.	1396
TERRYLAND INVESTMENTS LTD.	1396
TOP FURNITURE LTD.	1396
UNIVERSAL ACRYLIC MOULDING INC.	1395
VENTES ILES EDEN CANADA LTEE	1396
VILLAGE SUISSE INC.	1396
VOYAGO INC.	1396
WHITE DEER FISH & GAME CLUB	1396
YTAN INC.	1396

REVOCATION DE DISSOLUTION:

ARDEX METAL INC.	1397
CENTRES D'ACHAT DE LA COTE NORD INC. (LES)	1397
CHAMPAGNE ENTREPRENEUR GENERAL INC.	1397
F.W. CONSTRUCTION CO.	1397
MINI SUPERMARCHÉ LONGUEUIL INC.	1397
NORTH SHORE SHOPPING CENTRES INC. (THE)	1397
PLACEMENTS PROBEC INC.	1397
QUÉBEC FOOD BROKERS LTD.	1397
RICHARDSON (W.S.) ASSOCIATES INC.	1397
SOCOMA INC.	1397

SOUSSIONS

CABANO, VILLE	1415
DE TILLY, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	1422
DISTRICT DE BEDFORD, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	1414
LA POCATIERE, VILLE	1416
LES ECORES, COMMISSION SCOLAIRE	1417
LONGUEUIL, VILLE	1418
MISTASSINI, VILLE	1419
NORD-JOLI, COMMISSION SCOLAIRE	1420
SALABERRY, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	1421
TAILLON, COMMISSION SCOLAIRE	1421

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT DE L'U.P.A. DE LA COTE NORD (<i>Changement de nom</i>).....	1423
--	------

VENTES**PARTAGE ET LICITATION**

HEUGA, DAME JEAN-LOUIS vs JEAN-LOUIS HEUGA.....	1423
---	------

PAR SHÉRIFS**BEAUHARNOIS**

PLANTE, vs LARIVIERE.....	1424
---------------------------	------

BEDFORD

COMPAGNIE TRUST ROYAL vs MINVILLE.....	1425
ROYAL TRUST COMPANY vs MINVILLE.....	1425

GASPÉ

FORTIN vs SUCCESSION WILFRID NORMAND.....	1426
---	------

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) vs VEZINA.....	1427
BUDGET FUELS INC. vs COHEN.....	1426
ERCO INDUSTRIES LIMITED vs MOUNT ROYAL INDUSTRIES INC.....	1428
CREDIT FONCIER FRANCO CANADIEN vs GELBER.....	1429
INDUSTRIES ERCO LIMITEE vs LES INDUSTRIES MONT-ROYAL INC.....	1428
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) vs VEZINA.....	1427

QUÉBEC

QUEBEC, VILLE-CITY vs ANGERS & PARENT INC.....	1430
QUEBEC, VILLE-CITY vs LE CURATEUR PUBLIC - THE PUBLIC CURATOR.....	1431
QUEBEC, VILLE-CITY vs HECTOR BOTTA IREGUI.....	1431

SAINT-FRANÇOIS

GREGOIRE (WILFRID) INC. vs PLANTE ET AL.....	1432
--	------

TÉMISCAMINGUE

BANK CANADIAN NATIONAL vs PELUSO.....	1432
BANQUE CANADIENNE NATIONALE vs PELUSO.....	1432

TAXES

BAIE-D'URFE, VILLE-TOWN.....	1433
MONTCALM, COMTE.....	1434
POINTE-AUX-TREMBLES, CITE.....	1441
VAL-D'OR, VILLE-TOWN.....	1448
YAMASKA, COMTE.....	1449

SOMMAIRE

AVIS DIVERS.....	1397
CHANGEMENT DE NOM LOI DU	1400
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC.....	1309
COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC.....	1402
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES.....	1371-1397-1402-1450
COMPAGNIES ETRANGERES.....	1404
CURATELLE PUBLIQUE.....	1405
LIQUIDATION.....	1405
MINISTERES.....	1406
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE.....	1407
REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ.....	1414
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES.....	1391
SOUMISSIONS.....	1414
SYNDICATS PROFESSIONNELS.....	1423
VENTES:	
PARTAGE ET LICITATION.....	1423
PAR SHERIFS.....	1424
POUR TAXES.....	1433

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal

par Claude Aubry et Laurent G. Denis

Min. Affaires culturelles
Québec, 1976. 280 p., 27 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2609-1
EOQ 2779, broché

\$ 4.00

Les publications parlementaires depuis 1792

par Yvon Thériault

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. IX-37 p., ill., bibl., 21 cm
—(Vie parlementaire)
ISBN 0-7754-2494-3
EOQ 2785, broché

\$ 1.00

Répertoire analytique des publications gouvernementales/ Centre de documentation [du] ministère des Communications

Min. Communications
Québec, 1976. 420 p., index, 28 cm
ISBN 0-7754-2480-3
EOQ 2790, broché

\$ 12.00

LANGAGE ET LANGUES

Loi sur la langue officielle (1974, c. 6): Textes réglementaires = *Official Language Act (1974, c. 6): Statutory Instruments*

Min. Conseil exécutif
Québec, 15 septembre 1976. 78 p., 24 cm
—(Gazette officielle du Québec: Partie 2; no 40)
ISBN 0-7754-2648-2
EOQ 2787, broché

\$ 1.00

SANTÉ ET ORGANISATION SOCIALE

Décisions de la commission des Affaires sociales: Recueil de jurisprudence: Volume I, 1976

Min. Affaires sociales, Commission des Affaires sociales
Québec, 1976. 167 p., tabl. des lois et index des sujets, 24 cm
EOQ 2773, broché

\$ 5.00

La famille: mythe et réalité québécoise: Volume I

par Colette Carisse

Min. Affaires sociales
Québec, 1976. 140 p., tabl., 28 cm, polycopié
— (Dossiers du Conseil des affaires sociales et de la famille)
ISBN 0-7754-2634-2
EOQ 2782, broché

\$ 4.00

Les groupes populaires dans la structure du pouvoir

par Jocelyne Valois et Pierre Paquet

Min. Affaires sociales
Québec, 1976. IV-225 p., tabl., 28 cm, polycopié
— (Dossiers du Conseil des Affaires sociales et de la famille)
ISBN 0-7754-2633-4
EOQ 2783, broché

épuisé

Loi sur les services de santé et les services sociaux: Règlements: 1971, c. 48 et modifications = *An Act respecting Health Services and Social Services: Regulations: 1971, c. 48 and Amendments*

Min. Affaires sociales
Québec, avril 1976. 201 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2615-6
EOQ 2763, broché

\$ 2.00

SCIENCES NATURELLES

Noms des maladies des plantes au Canada = *Names of Plant diseases in Canada*

Min. Agriculture
Québec, 1976. 2e éd., 288 p., bibl., index, 23 cm
ISBN 0-7754-2430-7
EOQ 2761, broché

\$ 6.00

Noms français d'insectes au Canada avec noms latins et anglais correspondants = *French names of Insects in Canada with corresponding Latin and English Names*

par Paul Benoit

Min. Agriculture
Québec, 1976. 4e éd., 214 p., 23 cm
ISBN 0-7754-2429-3
EOQ 2770, broché

\$ 4.00



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9



Les parlements aujourd'hui

Quelles sont les fonctions fondamentales d'un Parlement?

Comment se présente actuellement «l'équilibre des pouvoirs» dans les diverses démocraties étudiées?

Comment les Anglais, Italiens, Allemands et Américains vivent-ils leur parlementarisme?

Qui trouve-t-on parmi les parlementaires? Quels modes de scrutin pratique-t-on ici et là? Comment se fait une loi?, etc.

Autant de questions auxquelles ce numéro des Cahiers français répond de la façon simple et claire qui lui est propre.

E.O.Q. 7769

Les Cahiers français, no 174 \$3.00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.